LIBRARY OF PRINCETON
JUN 2 9 2005
THEOLOGICAL SEMINARY

DQ 449.5 .F39 1909
Fazy, Henri, 1842-1920.
Genaeve et Charles Emmanuel
Ier, 1589-1591.

Digitized by the Internet Archive
in 2015

https://archive.org/details/geneveetcharlese00fazy

Genève
et
Charles Emmanuel Ier
(1589-1591)

par

HENRI FAZY

Avec 2 planches.

GENÈVE
LIBRAIRIE ATAR
1909

Monsieur Verdier
hommage de l'auteur
en souvenir d'une
charmante excursion
à Cuxac

Genève

et

Charles Emmanuel Ier

(1589-1591)

Genève

et

Charles Emmanuel Ier

(1589-1591)

par

HENRI FAZY

LIBRARY OF PRINCETON
JUN 2 9 2005
THEOLOGICAL SEMINARY

Avec 2 planches.

GENÈVE
LIBRAIRIE ATAR

1909

GENÈVE

IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG

AVANT-PROPOS

Le présent ouvrage est le complément du livre que nous avons publié il y a douze ans sous le titre de : *La guerre du pays de Gex et l'occupation genevoise*. A l'aide des Registres du Conseil et de nombreux documents en partie inédits, nous avons cherché à reconstituer l'histoire des négociations épineuses et des nombreux faits d'armes qui signalèrent les années 1589 à 1591 ; ce n'est plus dans le pays de Gex que nous conduisons le lecteur, c'est en Faucigny, dans le Chablais et le Genevois. Ceux de nos concitoyens qui se plaisent à parcourir nos environs se doutent peu des souvenirs qui s'attachent à tel village ou vieux château. Au retour d'une excursion printanière,

peut-être trouveront-ils quelque intérêt à lire le récit des vendanges de Bonne, des combats de Peillonnex ou de Monthoux, etc.; pendant quelques instants ils échapperont à l'actualité prosaïque pour vivre de la vie inquiète et troublée de nos ancêtres et ils apprendront à aimer notre histoire.

On nous reprochera peut-être de ne pas savoir, au cours de notre narration, dissimuler nos impressions ou nos opinions; en effet, nous n'avons pas cherché à éviter ce reproche. Suivant le mot de Lamartine, l'impartialité de l'histoire n'est pas celle du miroir qui reflète seulement les objets, c'est celle du juge, de l'observateur qui voit, qui écoute et qui prononce. Nous croyons que l'historien a le droit d'apprécier, de juger; il peut manifester ses sympathies, à la condition de se montrer scrupuleusement exact dans l'exposé des faits. Pour la période de 1589 à 1591 nous avons pu contrôler les actes et les décisions des Conseils et la conduite des Genevois sur le champ de ba-

taille ; dans les négociations les plus délicates et les plus pénibles les magistrats se montrèrent intelligents, loyaux et honnêtes ; dans la lutte à main armée les citoyens firent preuve non seulement de bravoure et de constance, mais aussi d'humanité. Des faits caractéristiques démontrent qu'au milieu des hostilités la population de Savoie conserva une secrète sympathie pour la République et qu'elle préférait ses voisins de Genève aux mercenaires du duc de Savoie. En lisant les pages qui suivent, les Genevois d'aujourd'hui pourront se dire, avec quelque fierté, que leurs ancêtres de 1589 étaient de braves gens et qu'il est juste de rendre hommage à leur mémoire.

20 novembre 1908.

HENRI FAZY.

I

PREMIÈRES HOSTILITÉS. PRISE DES CHATEAUX DE MONTHOUX ET DE BONNE. TRAITÉ AVEC SANCY.

Continuellement menacée par les ambitieux desseins du duc de Savoie, la République de Genève se résignait peu à peu à l'idée d'une guerre déclarée, mais les hommes prudents et avisés qui la dirigeaient ne se seraient pas engagés de si tôt dans une lutte inégale, sans l'intervention de la France. L'un des conseillers de Henri III, Nicolas de Harlay, seigneur de Sancy, passa à Genève dans les premiers mois de 1589 et il se montra si adroit, si persuasif, qu'il réussit à entraîner

les magistrats. Le 2 avril 1589 le Conseil des Deux-Cents décida par un vote enthousiaste d'ouvrir les hostilités. La petite armée de la République devait se proposer deux objectifs, emporter d'assaut d'une part le château de Bonne qui couvrait le Faucigny, d'autre part le fort de la Cluse, qui était la clef du pays de Gex.

Donc, le mercredi 2 avril, dans la soirée, trois cornettes de cavalerie et six compagnies de gens de pied, soit environ 1200 combattants, sortent de la ville, après avoir fait en public la prière. Cette troupe était commandée par un gentilhomme français, Chaumont-Guitry[1], et par son lieutenant, le seigneur de Beaujeu ; elle prit la route du Faucigny, mais il lui arriva peu après le départ une regrettable aventure que les esprits superstitieux auraient pu considérer comme de mau-

[1] Jean de Chaumont-Guitry ou Quitry était issu d'une famille ancienne et distinguée du Vexin ; il fit ses premières armes dans les guerres de religion et mérita la confiance du roi de Navarre qui l'envoya en 1587 en Angleterre et en Allemagne pour solliciter les secours des princes réformés. Guitry joua un rôle important dans les annales genevoises, car il fut appelé à diriger les opérations militaires au début et à la fin de la guerre, en 1589 et en 1591.

vais augure. Une compagnie, celle du capitaine Mollard, ayant reçu tardivement sa solde, se mit en route longtemps après les autres ; elle fit diligence pour rejoindre le gros de la troupe, mais, au milieu de la nuit profonde, il y eut un instant de trouble et de confusion ; les soldats de la colonne principale, se croyant attaqués par des ennemis, fondirent sur les retardataires à coups de mousquet et d'arquebuse ; la méprise fut promptement reconnue, mais dans la mêlée plusieurs soldats tombèrent morts ou blessés.

Ce fâcheux incident n'arrêta qu'un instant la marche de la petite armée ; à l'aide d'un pétard elle s'empara du château de Monthoux, admirablement situé sur un coteau qui domine le cours de l'Arve ; puis elle s'achemina vers Bonne, où elle arriva à l'heure de la diane. Le fort n'était occupé que par une quinzaine d'arquebusiers, qui firent un simulacre de résistance, tirèrent quelques coups, puis détalèrent ; ainsi les Genevois s'emparèrent presque sans coup férir du château de Bonne, où ils laissèrent une petite garnison sous les ordres du capitaine Bois. Il paraît que la place de Bonne était dans un assez piteux état, car le général

français Guitry l'ayant visitée, déclara qu'il ne savait de quel côté commencer à la fortifier et que, si l'ennemi cherchait à la reprendre, le capitaine Bois aurait beaucoup de peine à s'y maintenir.

Les Genevois, ne rencontrant aucune résistance sérieuse, poursuivirent leur chemin en remontant le cours de l'Arve ; ils rompirent les ponts et s'emparèrent du château de Marcossey, dont on pouvait encore, il y a quelques années, reconnaître l'emplacement, non loin de Peillonnex ; ils ne s'arrêtèrent qu'à St-Joire, dont ils prirent également le château, propriété du baron d'Hermance ; on trouva dans le château quantité d'armes, de munitions de guerre et ce qui valait mieux, les lettres échangées entre le baron d'Hermance et le duc de Savoie, lettres qui attestaient les projets du duc sur Genève et le pays de Vaud. On laissa de petites garnisons dans les diverses places dont on s'était emparé, et le 6 avril la petite armée était de retour à Genève, fort satisfaite de cette première sortie qui avait pleinement réussi.

Les Genevois entendaient rayonner dans toutes les directions et, tandis que Guitry marchait vers

le Faucigny, un simple détachement s'était emparé le 2 avril du pont d'Arve qui était sur Savoie et il avait été décidé de construire un fortin à l'extrémité du pont : les dizaines furent aussitôt requises pour procéder à cette œuvre par corvées et on commença par démolir les maisons qui s'élevaient au delà de l'Arve, dans le voisinage du pont : il importait en effet de dégager complètement les abords du fortin en construction : l'œuvre fut rapidement conduite, car, au bout de quelques jours, on put installer dans le fort trois petites pièces d'artillerie que les Genevois appelaient familièrement les *dimanches* et le Conseil désigna Rémi Tronchin pour prendre le commandement de la place, qui allait jouer un rôle important dans nos guerres de la fin du XVIe siècle.

Du côté du pays de Gex, les Genevois avaient essuyé un échec : ils avaient essayé d'emporter à coups de pétard le fort de La Cluse, mais l'entreprise avait échoué. En revanche, dès le 7 avril, la ville et le château de Gex s'étaient rendus et Fr. de la Maisonneuve ramenait à Genève le gouverneur de Gex, Claude Pobel, baron de Pierre, avec une centaine de soldats piémontais prisonniers.

Ainsi en huit jours les Genevois avaient réussi à occuper presque tout le Faucigny et une partie du pays de Gex ; c'était assurément un résultat des plus encourageants pour des milices bourgeoises qui en étaient à leur coup d'essai. Le Conseil, tout à fait enhardi, ordonna de nouvelles sorties dans des directions différentes. Le vieux manoir de Ternier dressait sa tour altière à quelque distance de St-Julien ; il était en assez bon état pour pouvoir être défendu ; aussi le Conseil donna-t-il l'ordre de s'en emparer le plus promptement possible. En même temps Jean Barba fut chargé de faire une croisière sur le lac pour saisir toutes les barques ou bateaux qu'il pourrait rencontrer jusqu'à Hermance.

Genève avait pris l'initiative courageuse d'ouvrir les hostilités, comptant que la puissante République de Berne ne tarderait pas à suivre, mais les Bernois étaient lents à se décider et Sancy prit le parti de leur envoyer De Fresnes, agent du roi de Navarre, pour essayer de les entraîner. L'agent français trouva les esprits très refroidis ; après tout les Bernois raisonnaient assez juste ; ils connaissaient la situation précaire et difficile

dans laquelle se trouvait Henri III et eux-mêmes ne se croyaient pas en état de courir en ce moment les chances d'une guerre : d'autre part ils estimaient que les Genevois s'engageaient à la légère, sans avoir fait de préparatifs suffisants : lorsque De Fresnes déclara qu'il y avait 1000 à 1200 arquebusiers en marche, M. de Mülinen se montra des plus sceptiques et s'écria d'un ton narquois : « Il faut donc que ces arquebusiers soient dans les caves. » De Fresnes répondit sans hésiter qu'il tenait le renseignement d'un membre du Conseil et que Genève se sentait assez forte pour ouvrir les hostilités. Peu après Sancy ayant rejoint De Fresnes, Messieurs de Berne montrèrent un peu plus d'entrain [1] : D'Erlach annonça qu'il ferait avancer deux compagnies bernoises, que des compagnies de Bâle marcheraient le mardi suivant et que lui-même serait à Morges en quelques jours. En outre il laissait espérer que 600 bons arquebusiers viendraient de Bourgogne :

[1] Ajoutons qu'il y avait sans aucun doute à Berne un certain nombre de magistrats et d'hommes influents qui tenaient pour le duc de Savoie. Le 5 avril devant le Conseil secret de Genève il y eut à ce sujet une vive altercation entre M. de Bonstetten, bailli de Morges, et De Fresnes.

des compagnies de Soleure et de Neuchâtel devaient suivre en bref délai ; enfin d'Erlach se faisait fort d'avoir sans délai 200 reitres du côté de Bâle et 200 lances dans huit jours. D'Erlach était un des patriciens bernois qui, au début, restèrent fidèles aux Genevois. Ainsi tout laissait supposer qu'un solide renfort allait arriver de Berne, de Bâle, de Soleure et de Neuchâtel, mais à Genève on ne s'endormait pas sur les premiers succès et dès le 4 avril un conseil de guerre avait été constitué [1] ; au surplus la situation se dessinait ; l'ennemi, qui avait été pris au dépourvu, se préparait à reprendre l'offensive ; dès le 7 avril on annonce que 500 chevaux sont arrivés à Cruseilles et qu'il y a près de Ternier un détachement de 140 cavaliers qui se dispose à investir le château. D'autre part on rapporte que l'ennemi a réuni huit compagnies de cavalerie et 3000 hommes de pied, qui vont assiéger la forteresse de Bonne ;

[1] Il fut composé du syndic Varro, de Chabrey, seigneur lieutenant, et des conseillers Roset et Mailliet. En même temps deux chapelains furent désignés pour accompagner les troupes ; Simon Goulard, le célèbre écrivain et théologien, se rendit bravement à Gex et à La Cluse, le ministre d'Orival fut envoyé à Bonne.

ce dernier avis était le plus inquiétant, car Guitry avait déclaré que la place était si faible qu'elle était à peine défendable ; mais le Conseil n'entendait pas lâcher prise, et dès le 8 avril, il décida d'envoyer à Bonne l'ingénieur de la Seigneurie, Nicolas Bogueret [1], avec quelques sujets de St-Victor pour travailler aux fortifications ; en même temps on écrit au gouverneur Aubert d'imposer des corvées aux paysans des environs.

Les Genevois avaient été presque aussi heureux du côté du bailliage de Gex que du côté du Faucigny ; sans doute ils n'avaient pu s'emparer du fort de La Cluse, qui exigeait un siège en règle, mais ils avaient pris Gex et, ce qui valait mieux, le château de Gex, qui dominait la ville ; ils ne conservèrent pas longtemps leur conquête. Sancy avait traité avec les Bernois et les avait décidés à entrer en campagne en leur promettant Gex et le Chablais. Il fallut donc se résigner et remettre aux Bernois ce qui venait d'être conquis [2].

[1] Ce Nicolas Bogueret fut pendant une quinzaine d'années un des serviteurs les plus utiles et les plus dévoués de la République ; il mourut dans la nuit du 12 décembre 1602.

[2] Dans un précédent ouvrage nous avons raconté en détail

On n'insistera jamais assez sur l'habileté merveilleuse que déploya Sancy comme négociateur ; cet homme était doué de qualités exceptionnelles pour séduire, mais aussi pour tromper. Il avait obtenu à Berne son premier succès diplomatique ; non seulement il avait réussi à entraîner la république de Berne dans la guerre contre le duc de Savoie, mais il avait fait mieux ; il avait obtenu de Messieurs de Berne un prêt de 100,000 écus au denier vingt (5 %), remboursable « dans certain temps. » C'était un vrai prodige d'habileté, car le trésor de Berne n'était pas des mieux garnis et le gouvernement ne déliait pas facilement les cordons de la bourse. Quant aux Genevois, ils étaient tout gagnés aux projets de Sancy, et ce dernier acheva de les subjuguer par ses belles promesses. Le 10 avril, il demanda à être entendu en séance du Conseil et fit l'exposé suivant : « Il a plu à Dieu que je sois l'un de ceux dont le roi s'est servi pour conclure en 1579 le traité pour la conservation de votre ville (le traité de

ce qui concerne la guerre du pays de Gex ; voir *La guerre du pays de Gex et l'occupation genevoise*, p. 103 et suiv., Genève, 1897.

Soleure). Le roi désire que ce qui a été ébauché en 1579 soit confirmé par bons effets et S. M. regrette de ne pouvoir, aussi promptement qu'elle le voudrait, porter remède à vos maux; les troubles qui ont éclaté dans le royaume l'en ont empêchée. S. M. n'en cherchera pas moins à vous aider; elle m'a ordonné de vous en assurer. Je suis porteur de lettres de créance pour Messieurs des Ligues en général et vous êtes compris dans ces lettres. J'ai déjà négocié avec quelques personnages des Ligues et en particulier avec Messieurs de Berne; j'ai traité avec eux de cette guerre, qui est la plus juste et la plus légitime qu'il y ait jamais eu, puisqu'elle est dirigée contre un ennemi qui a usurpé sur la couronne de France. Messieurs de Berne m'ont prêté cent mille écus sous la promesse que le capital sera remboursé dans un certain délai; en attendant, l'intérêt courra au denier vingt; pour le moment, en ce qui vous concerne, il vous reste à rechercher quels moyens vous devez employer pour déjouer les mauvais desseins du duc de Savoie. Vous ne devez vous proposer qu'un but, c'est de diminuer son territoire et d'étendre le vôtre, de manière à obtenir

de si bonnes frontières que vous n'ayez rien à craindre, ni à perdre. Ce ne sera pas un mince avantage, si vous réussissez à vous délivrer de votre ennemi, mais le roi, qui traite librement et splendidement, veut vous fournir l'occasion de vous louer de lui et d'en rendre grâce à Dieu ; il veut donc vous attribuer le territoire qui sera conquis ; vous supporterez une partie des frais, mais ce ne sera qu'une avance, dont vous serez remboursés. Et maintenant, Messieurs, j'entends traiter ouvertement avec vous et vous trouverez en moi une sincère affection et le désir de vous servir, comme lequel que ce soit de vos citoyens. Je vous prie donc de déléguer quelques-uns d'entre vous pour traiter à fond ces questions. »

En écoutant ces paroles mielleuses, les membres du Conseil durent tressaillir d'aise ; sans doute, emportés par leur rêve, ils se voyaient déjà maîtres du territoire environnant, dictant les conditions de la paix à leur puissant et orgueilleux voisin. Ils croyaient aux promesses de Sancy, parce qu'ils étaient de bonne foi eux-mêmes et qu'ils ne suspectaient pas les intentions des autres. Ils ne pouvaient prévoir les amères décep-

tions qui les attendaient dans un avenir rapproché. Le Conseil s'empressa donc de déférer au désir de l'agent français et il désigna séance tenante trois de ses membres les plus expérimentés et les plus distingués pour discuter avec Sancy les conditions du traité : la délégation du Conseil fut composée du syndic Varro, de Chabrey, seigneur lieutenant, et de Michel Roset. Avec des hommes de cette valeur on pouvait compter que le traité serait rédigé dans les meilleurs termes, mais nous verrons dans la suite comment il fut exécuté,

L'entente s'établit rapidement entre Sancy et les délégués du Conseil et cela se concoit aisément : Sancy était de facile composition, puisqu'il ne s'agissait pour le moment que de promettre et, en fait de promesses, il était passé maître. Bref, les propositions de Sancy avaient été formulées le 10 août et le 18 du même mois le Conseil approuvait la minute de la convention.

Quelles étaient les dispositions essentielles de ce traité qui eut l'insigne honneur d'être ratifié par deux rois de France et qui n'en valut pas mieux pour cela, car il resta lettre morte ?

Il était stipulé en premier lieu que la guerre contre le duc de Savoie serait poursuivie au nom et sous l'autorité du Roi qui en paierait les frais. D'autre part, pour indemniser la République des dépenses extraordinaires qu'elle s'imposait, Sancy s'engageait à mettre les Genevois en possession du mandement de Gaillard, du bailliage de Ternier et de toutes les terres adjacentes à Ternier, savoir les mandements du Vuache, Cruseille et Chaumont, à partir du Rhône jusqu'au torrent des Usses ; en outre Sancy promettait aux Genevois de leur assurer la souveraineté sur les terres de St-Victor et Chapitre. Il ne s'agissait pas, comme on pourrait le croire, d'une promesse en l'air ; la convention portait en termes exprès : « Pour la conservation desquelles terres S. M. sera tenue assister et secourir lesdits Seigneurs de Genève, tout ainsi que pour ladite ville et autres terres ausdits Seigneurs de Genève appartenants. »

Ce n'était pas tout : Sancy reconnaissait que, pour aider à la présente guerre, les Seigneurs de Genève avaient *secouru S. M.* de sommes notables, de deniers, vivres, artillerie et munitions de guerre et que, suivant un état détaillé, ces avances

s'élevaient à la somme de 55.200 écus d'or soleil. Ces avances devaient être remboursées par le Roi de France[1] et comme garantie Sancy engageait, obligeait tous les biens et domaines de S. M., présents et à venir. D'autre part, comme supplément de garantie, Sancy accordait à la République la souveraineté du pays de Faucigny, pour le posséder et l'administrer jusqu'à l'entier paiement de la susdite somme de 55.200 écus d'or. Il était entendu qu'une fois les avances remboursées, Genève restituerait à S. M. le pays de Faucigny, sauf la terre et mandement de Thiez, qui continuerait à appartenir à la République, ainsi que les mandements de Monthoux et de Bonne. Enfin il était formellement stipulé que Genève serait comprise dans le traité de paix perpétuelle de la Couronne de France avec les Ligues suisses et que ni le roi, ni Genève ne concluraient la paix ou même un accord avec le duc de Savoie, sans un consentement mutuel.

Certes c'était là pour Genève une belle et satisfaisante convention et on pouvait à juste titre féli-

[1] L'intérêt de cette somme était fixé par le traité au denier 12, soit environ le 8 %.

citer les membres du Conseil qui avaient obtenu d'aussi brillants avantages; le contrat était de nature à dépasser toutes les espérances, puisqu'il assurait à la République un territoire suffisant, et comme limites le Rhône, le Vuache et le Salève. Qui se fût douté à ce moment qu'un traité négocié par un agent de Henri III, ratifié en 1592 par Henri IV, resterait lettre morte et que la République perdrait successivement tout ce que deux rois de France lui avaient garanti! Le fameux contrat de Sancy, c'est ainsi qu'on le désigne, se dissipa comme une ombre. En effet Genève perdit tout ce qu'elle avait pu conquérir du côté du Vuache, aussi bien que du côté du Faucigny, et elle fut dépouillée sans aucune opposition de la part de Henri IV qui avait ratifié le traité. Il était stipulé, comme nous venons de le voir, que ni le roi, ni la République ne concluraient séparément la paix avec le duc; cela n'empêcha pas Henri IV de signer le traité de Vervins et celui de Lyon, sans s'inquiéter autrement de Genève. Enfin la République fut-elle du moins remboursée des 55,200 écus d'or qu'elle avait avancés pour la guerre? Cette clause ne fut pas mieux observée que les

autres : il fallut envoyer à Paris délégation sur délégation pour obtenir de chétifs acomptes et encore la créance sur la Couronne ne fut-elle remboursée que pour une faible partie ! Voilà ce qu'il en coûtait de traiter avec les puissants !

Evidemment les avantages consentis par Sancy exaltèrent les espérances des Genevois et surtout des membres du Conseil, qui entrevoyaient des perspectives nouvelles et réjouissantes. Et cependant la campagne, commencée sous d'heureux auspices, ne donnait pas des résultats aussi immédiats qu'on pouvait s'y attendre. On avait échoué devant La Cluse, qui était la clef du pays de Gex, et Sancy s'était rendu au camp de Colonges pour aviser : il s'y rencontra avec le colonel Louis d'Erlach, qui y était arrivé avec plusieurs enseignes de Berne. Les deux officiers se concertèrent et le résultat de leurs conférences fut loin d'être encourageant : il fut décidé, disent les *Mémoires de la Ligue* [1] « qu'on laisseroit pour lors le pas de La Cluse, tant pour soulager le païs que pour aller au-devant des autres forces qui venoient de So-

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 703.

leure, de Valais, des Grisons et de quelques gens de cheval qu'on attendoit, afin de résoudre d'un commun avis de ce qui seroit à faire. »

C'était un échec habilement dissimulé. La décision avait été prise le 13 ou le 14 avril ; le mardi 15, disent encore les *Mémoires de la Ligue* « on fit retraite paisible et posée vers Genève, où une partie entra le mercredi 16. » Le reste de l'armée campa aux environs de la ville.

La situation restait difficile. D'abord on manquait d'argent, le nerf de la guerre ; le 12 avril, le Conseil se décide à envoyer un délégué à Berne et à Bâle pour contracter un emprunt de 20 ou 30,000 écus, mais que pouvait-on espérer de ce côté, Sancy ayant pris les devants. Quelques jours après le Conseil constate qu'il n'a pas de fonds pour payer la solde des compagnies de cavalerie ; le Syndic Varro est chargé de prodiguer aux soldats de bonnes paroles, de les « recourager de continuer. » Puis c'est l'un des officiers supérieurs, Guitry, qui est mécontent et qui veut s'en aller ; on charge Th. de Bèze de lui faire entendre raison. Enfin le même jour il est annoncé que les capitaines Payen et Beaujoli se sont provoqués en duel ; on les

appelle pour chercher à les réconcilier. Le meilleur moyen de régler le différend, c'était d'éloigner les deux antagonistes ; le Conseil le comprit et envoya le capitaine Beaujoli commander la petite garnison du château de Marcossey. Le fait le plus grave, c'était toujours la pénurie d'argent ; le 20 avril on demande au colonel d'Erlach si on pourrait trouver de l'argent à Berne ; le colonel répond avec une précision toute militaire : Non. Que faire ? Le Conseil se décide à envoyer un Sr Taponnier vers le Landgrave de Hesse et vers le Palatin ; c'était aller bien loin pour emprunter, et en attendant on prit le parti de s'adresser aux bourgeois.

II

CONQUÊTE DU CHABLAIS. — DÉPART DE SANCY.

Tandis que le Conseil se débattait au milieu de multiples difficultés, l'ennemi se préparait à une vigoureuse offensive. Charles Emmanuel avait été pris à l'improviste ; il ne s'attendait nullement à l'attaque des Genevois et les documents italiens[1] nous apprennent qu'il se préparait à faire irruption en Dauphiné pour profiter des troubles de France. Très irrité du contretemps, il prit ses mesures pour tirer une éclatante vengeance des bourgeois insolents qui dérangeaient ses plans. Le 14 avril il envoie de Chambéry une courte dépêche à son « très cher

[1] *Ginevra, Berna e Carlo Emanuele I*, par le Dr Camillo Manfroni. *Miscellanea di Storia Italiana*, t. XXXI, p. 487.

bien amé féal conseiller et chambellan », le baron d'Hermance ; il lui annonce qu'il donne bon ordre aux préparatifs nécessaires « pour ne pas épargner » ceux de Genève et il termine par ces mots : « C'est maintenant le temps de se bien battre[1]. »

A Genève on fut rapidement renseigné ; le 20 avril il est rapporté au Conseil que le duc a déjà 2,500 hommes en marche ; Francisco Botto a amené 250 hommes du régiment de Martinengo et il attend 800 chevaux ; on annonce en outre 2000 hommes venant de Milan, 2000 Espagnols des Pays-Bas, 7000 du Pape, 3000 Piémontais, 3000 Suisses, 2000 chevaux sous le commandement du marquis d'Este, 800 cavaliers des compagnies de Savoie, enfin 2000 Français de Lyon qui sont déjà en marche sous les ordres de l'Abbé d'Entremont, bâtard de M. de Nemours. Ces rapports étaient empreints d'une exagération évidente ; suivant les sources italiennes l'armée ducale, qui se concentrait lentement, pouvait compter environ 11,000 hommes, mais c'était déjà un

[1] Lire cette curieuse dépêche dans l'*Etude historique et critique sur quelques années du règne de Charles Emmanuel I*, par M. le marquis Tredicini de Saint-Séverin, p. 148 et 149.

chiffre considérable et Genève allait au-devant des plus grands dangers qu'elle eût jamais courus. Le 16 avril (nouv. style) Charles Emmanuel écrit de Chambéry au baron d'Hermance ces paroles significatives : « Asseures-vous que nous avons belle envie de chastier ces canailles. »

Le corps d'armée revenu de La Cluse le 16 avril avait passé huit jours à Genève et dans le voisinage, attendant des ordres. C'était, semble-t-il, une faute grave de perdre ainsi une semaine dans l'inaction ; cela permettait à Charles Emmanuel de prendre ses dispositions pour envoyer du renfort en Savoie. Les *Mémoires de la Ligue* motivent le retard par le fait qu'il fallait attendre divers détachements venant de Suisse. Quoiqu'il en soit, le 23 avril, l'armée, étant au complet, se dirigea sur Thonon ; la ville était en *bonne assiette*, comme on disait alors, mais, n'ayant ni murailles d'enceinte, ni fossés, elle ne pouvait songer à se défendre ; après avoir parlementé pour la forme, elle se rendit. C'était peu de s'être emparé de la ville, si le château restait aux mains de l'ennemi. Le château de Thonon était situé à l'extrémité nord de la ville ; s'il eût été défendu

par des hommes résolus, il aurait pu résister quelque temps, même à *rude batterie*, mais le capitaine, le Sr de Dingy, n'était pas un héros et il capitula trop vite, comme nous allons le voir.

Le 24 avril, l'armée ne fit aucune tentative contre le château de Thonon ; elle s'attaqua à la tour de la Fléchère, au village de Concise, entre Thonon et Ripaille. Il se passa à cette occasion un fait que nous aurions préféré pouvoir omettre pour l'honneur des armes suisses, mais il en est de l'historien comme du témoin ; il doit au lecteur non seulement la vérité, mais toute la vérité. La tour de la Fléchère était gardée par dix-sept ou dix-huit soldats, qui bravement résistèrent pendant plusieurs heures à tout un régiment bernois. Cette résistance opiniâtre et vraiment héroïque exaspéra le colonel d'Erlach, qui fit mettre le feu à une maison voisine de la tour ; les assiégés se décidèrent alors à capituler et se rendirent à discrétion. Pour avoir fait preuve de résolution et de courage, cinq de ces soldats furent pendus et les *Mémoires de la Ligue*[1] ajoutent que « celui

[1] Les *Mémoires de la Ligue* déclarent que l'exécution eut lieu *par avis du Conseil*. Il faut supposer qu'il s'agit du conseil

qui les pendit, incontinent après l'exécution et étant encore sur l'échelle, fut abattu et tué de quelques mousquetades qu'on lui tira. Les autres furent envoiés chez eux comme moins coupables. » Nous savons que les usages de la guerre permettaient de punir de mort des assiégés qui avaient sans excuse prolongé une résistance inutile, mais peu importe, c'était un acte de barbarie que de faire périr ainsi de braves gens qui n'avaient commis d'autre crime que de faire leur devoir jusqu'au bout. A peu près en même temps l'armée royale réduisit presque sans coup férir quelques autres places situées sur la route de Genève à Thonon et qui étaient défendues par de petites garnisons ; ce fut le cas notamment des châteaux d'Ivoire et de Balaison.

Pour attaquer le château de Thonon, on avait dû attendre l'arrivée de l'artillerie qui avait été expédiée de Genève par la voie du lac. Le château fut investi le 25 avril. Les assiégés commencèrent à tirer quelques mousquetades et tuèrent deux ou trois hommes, mais, lorsqu'ils s'aperçurent que

de guerre, car le Conseil de Genève ne fut ni prévenu, ni consulté.

l'ennemi s'était établi sur plusieurs points dominants et même dans un clocher, ils cessèrent le feu et demandèrent à parlementer. Les négociations furent de courte durée, car le lendemain le capitaine commandant, Alexandre Bottilier, seigneur de Dingy, rendit la place et sortit avec ses 80 soldats, avec l'épée et le poignard, les arquebuses sur l'épaule, mèches éteintes, tambour cessant et l'enseigne pliée. Du côté de Savoie, on trouva que le seigneur de Dingy, qui avait des munitions et des vivres en abondance, s'était trop pressé de livrer la place ; le Duc, indigné, le fit arrêter et conduire sous bonne escorte à la forteresse de Miolans.

Tandis que l'armée royale s'emparait de Thonon, le duc essayait une diversion du côté de Genève ; il avait concentré à La Roche onze cornettes de cavalerie, trois compagnies d'arquebusiers et quatorze compagnies d'infanterie composées d'Italiens et de Piémontais [1]. Un fort détache-

[1] C'est le Registre du Conseil de Genève qui nous fournit à la date du 26 avril ces renseignements sur l'effectif des troupes ; le rapport présenté au Conseil est peu favorable aux compagnies italiennes : « Ils sont piètres, vérolés et galeux qui sont demeurés à La Roche. »

ment, composé de sept cornettes de cavalerie, quitta brusquement La Roche, passa sous Mornex et, suivant le cours de l'Arve, vint se poster sur les hauteurs de Pinchat, colline ou *montagnete*, située à peu de distance du fort d'Arve ; le gros de la troupe s'était arrêté à Pinchat, mais la compagnie du baron de La Sarraz fit une reconnaissance du côté du fort, dont la garnison fit bonne contenance. Un cavalier de la garde du comte Martinengo fut tué d'un coup de mousquet et deux ou trois autres furent blessés. Les troupes ducales, s'apercevant que le fort était bien gardé, se retirèrent, mais elles se dédommagèrent en pillant le bailliage de Ternier à deux lieues à la ronde[1] ; les *Mémoires de la Ligue* ajoutent qu'elles ne s'arrêtèrent dans leur œuvre de destruction qu'après avoir complètement ruiné le pays. Et cependant les habitants du bailliage étaient les sujets inoffensifs de Charles Emmanuel ; on n'eut pour eux pas plus de ménagements que s'ils eussent été des ennemis ! Ajoutons que le duc ne payait pas la

[1] Un Italien rencontra « aux champs », le ministre de Bossey, Trembley le Jeune, et le fit prisonnier ; le malheureux faillit être massacré (*Reg. Cons. de Genève,* 26 avril).

solde de ses troupes, et que, par suite, la cavalerie *vivait à discrétion*, en était réduite à piller, à rançonner le paysan.

Du côté du Chablais tout allait à souhait. Comme nous l'avons vu, l'armée royale occupait Thonon, le château et la ville, mais il restait à s'emparer de Ripaille, qui n'était plus la retraite douce et paisible rêvée par Amédée VIII[1]; c'était une place de guerre et même la place la plus forte de la contrée ; elle se composait de sept tours avec tourillons, défendues par un excellent fossé de briques avec des casemates ; le port abritait deux grandes galères et deux frégates. La garnison de Ripaille comprenait environ cinq cents hommes, piémontais et milanais pour la plupart, sous les ordres des capitaines Compois, Borgo et Sinalde. En somme, si on en croit les documents contemporains, Ripaille était une place *merveilleusement* forte ; bien défendue, elle pouvait retenir longtemps

[1] Charles Emmanuel avait fait de Ripaille une véritable citadelle, pouvant lui servir à la fois contre le pays de Vaud et contre Genève ; il y avait logé 500 Piémontais, soldats d'élite, et il y avait fait construire deux puissantes galères pouvant porter 200 hommes de guerre, outre leur équipage. (D'Aubigné, *Histoire Universelle*, liv. I, ch. XXIV.)

l'armée royale, en tout cas assez longtemps pour permettre aux troupes ducales d'arriver. Le dimanche 27 avril, l'attaque commença ; l'épaisse forêt qui entourait la place fut occupée et gagnée par les lansquenets, et le feu fut ouvert sur l'hôpital du fort. Cette première attaque n'eut pas d'effet ; l'armée royale gagnait peu de terrain, tout en risquant de perdre beaucoup de monde. Dès les premiers coups de feu, plusieurs soldats furent tués aux approches et un capitaine de lansquenets fut grièvement blessé. Lorsqu'on eut réussi à forcer l'hôpital, l'armée royale se trouva n'avoir gagné que la cour la plus basse du fort ; les assiégés, parfaitement abrités, pouvaient viser à leur aise et tuer les meilleurs soldats de l'armée, car ils tiraient de près avec des balles ramées. Au surplus, ce qui pouvait donner du cœur à la garnison, c'était l'espérance d'être prochainement secourue et dégagée. En effet le duc venait de dépêcher vers le Chablais douze ou quinze cents lances sous les ordres du comte Martinengo et de Sonnaz, avec un millier de fantassins et cinq cents argoulets ; ce corps passa l'Arve à Bonneville, puis se dirigea par Boège sur Lullin, village situé à quelques kilomètres

de Thonon. Les routes étaient peu praticables et les vivres manquaient, de sorte que l'armée royale aurait eu beau jeu contre des troupes un peu démoralisées. Remarquons en outre que l'armée commandée par Sancy, Guitry et d'Erlach, représentait un effectif considérable, bien supérieur à l'ennemi ; elle se composait en effet d'environ dix mille fantassins, Suisses, Grisons, Français et Genevois, et de trois cornettes de Genève. Si les généraux avaient su prendre des mesures promptes et énergiques, les troupes du duc de Savoie n'auraient pu échapper à un désastre, mais ils perdirent un temps précieux en discussions stériles. Au lieu d'envoyer toutes leurs forces au devant de l'ennemi qu'ils pouvaient cerner, ils se bornèrent à expédier un détachement vers les Allinges. Les Savoyards, pourtant si inférieurs en nombre, montrèrent beaucoup plus de résolution et d'audace ; ils marchèrent droit à l'ennemi et le 29 avril ils furent signalés à la descente dite de Juvernay, à trois quarts d'heure de Thonon. Du côté de l'armée royale on en était à discuter quel était l'emplacement à choisir pour le champ de bataille ! Le régiment bernois était cantonné à

Concise, près de Ripaille, et les Soleurois à quelque distance, au pied de la montagne ; en attendant que ces deux régiments fussent arrivés, Guitry fit avancer les trois cornettes de Genève et les rangea sur un plateau nommé Crète, près de Thonon. Ces cornettes, qui auraient dû être appuyées d'un détachement de mousquetaires ou d'arquebusiers, restèrent à découvert et l'ennemi en profita. Un escadron de trois à quatre cents lanciers fit une charge à fond ; ceux de Genève, comme on disait alors, accablés par le nombre, cédèrent à la panique ; les *Mémoires de la Ligue* le disent clairement : « Nos Genevois se retirèrent premièrement au trot, et incontinent au galop dans Thonon ; » les lanciers du Duc poursuivirent les fuyards jusqu'aux portes de Thonon, mais ils se heurtèrent à une barrière close, qui les força à rebrousser chemin ; là un de leurs officiers, le baron de Viry, fut tué d'une mousquetade près de la barrière. Quant aux Genevois, ils se ressaisirent assez rapidement et retournèrent vers Crète ; ils y trouvèrent des bataillons suisses qui s'étaient rendus à la hâte sur le théâtre du combat ; il y avait notamment des compagnies de Bâle et un régiment de Soleure. Le combat s'en-

gagea de nouveau ; cette fois les cornettes genevoises étaient appuyées ; les lanciers et argoulets du duc de Savoie firent plusieurs charges furieuses, mais les Suisses soutinrent vaillamment le choc et restèrent maîtres du terrain. Les lanciers finirent par se décourager ; quelques-uns d'entre eux, parmi les plus ardents, gisaient sur le sol mortellement blessés ; leur général lui-même, Martinengo[1] était blessé à la jambe. Les troupes du duc prirent donc le parti de se retirer ; elles avaient manqué leur but, qui était de dégager Ripaille ; elles firent une retraite pénible par monts et par vaux, repassèrent au-dessus de St-Joire et vinrent se refaire à Cruseilles et aux environs du Mont de Sion.

Quand on lit attentivement les relations contemporaines, on reconnaît qu'il règnait une certaine indécision dans l'armée de Sancy et de Guitry ; les soldats qui la composaient ne se connaissaient pas ; c'était un étrange assemblage de Bernois, de Neuchâtelois, de Bâlois, de Grisons, de Français,

[1] Martinengo, comte de Malpaga, né à Bergame en 1549 et mort en 1621, servit pendant de longues années la maison de Savoie.

de Genevois, etc. ; à une armée aussi bigarrée la cohésion faisait défaut et d'autre part, le commandement manquait d'unité. Par suite il y eut de nombreuses fautes commises et l'auteur des *Mémoires de la Ligue*, le ministre Goulard, n'hésite pas à le constater, mais prudemment il s'abstient de les indiquer : « quant aux autres fautes, en très grand nombre, dit-il, commises de part et d'autre, à Thonon et aux autres lieux, ce sera à une histoire exacte de les remarquer[1]. » Goulard, qui écrivait sous le contrôle du Conseil de Genève, craignait d'offenser soit Messieurs de Berne, soit les généraux français ; c'est ce qui explique ses réticences ; sans cela, combien de choses intéressantes il nous aurait racontées !

La retraite des troupes ducales devait avoir pour conséquence de hâter la capitulation du fort de Ripaille. Le 30 avril l'artillerie royale continua la batterie contre l'hôpital du fort, mais elle procédait avec lenteur et mollesse, et il paraît certain que, si les assiégés avaient été gens résolus, ils auraient pu tenir longtemps. Quoiqu'il en soit, lors-

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. III, p. 706.

qu'ils apprirent dans la soirée la retraite des troupes ducales, ils perdirent courage, brulèrent leurs munitions et se tinrent cois jusqu'au lendemain. Le 1er mai ils demandèrent composition. Sancy, qui avait établi son quartier général à Thonon, se rendit aussitôt vers Ripaille et le même jour fut conclue une capitulation portant que les capitaines Compois, Borgo-Ferrero[1] et Sinalde, sortiraient du fort avec leurs 500 soldats, bagues sauves, avec l'épée et la dague, les capitaines seuls à cheval[2]. La capitulation fut exécutée le même jour à une heure après-midi.

La prise de Ripaille était un événement d'importance, car cette place était sans contredit la plus forte de toute la contrée. Dans un entretien qu'il eut avec Roset, Sancy déclara que « Dieu avoit faict miracle en cest endroit, la place estant telle qu'elle heust tenu contre une plus grande armée et qu'elle (l'armée) y eust esté fondue. » San-

[1] Les *Mémoires de la Ligue* désignent ce capitaine sous le nom francisé de Bourg, mais les documents italiens nous permettent de lui restituer son vrai nom, Borgo-Ferrero.

[2] Suivant De Thou, *Histoire Universelle*, t. VII, p. 475, la garnison de Ripaille était de 800 hommes, Milanais et Piémontais.

cy ajoutait que la capitulation hâtive du fort s'expliquait par la « couardise » du capitaine Compois et par les redoutables effets de l'artillerie de Genève.

Le sort de Ripaille était fixé d'avance ; les Genevois, qui considéraient le fort comme une menace permanente, insistèrent pour qu'il fût détruit. Dès le 2 mai les armes et les meubles qui le garnissaient furent enlevés, puis les pionniers commencèrent à le démanteler. Le 3 mai on mit le feu à ce qui restait; l'incendie dura deux jours et dévora non seulement les sept tours, mais encore les deux galères et trois esquifs. De prime abord on a peine à comprendre pour quels motifs la petite flottille du duc de Savoie fut détruite ; elle aurait pu être employée utilement à Genève ou dans les ports du pays de Vaud. C'est d'Aubigné qui nous donne la clef de l'énigme ; les Suisses et les Genevois ne purent s'entendre sur le partage du butin, et, pour mettre un terme à la discussion, on brûla les galères. Ces dissentiments entre alliés au début d'une campagne heureuse étaient de fâcheux augure.

Il était dit que le Chablais servirait d'enjeu à tous ses voisins. Tandis que les Suisses de divers can-

tons, les Français et les Genevois s'emparaient de Thonon et de Ripaille, les Valaisans ne restaient pas en arrière ; ils s'étaient mis d'accord, dit-on, avec le baron d'Hermance pour occuper Evian au nom du duc de Savoie. Ils avancèrent donc jusqu'à Evian, puis ils mandèrent le capitaine Am-Buel auprès de Sancy pour lui annoncer leur dessein de tenir et de garder le pays d'Evian et toute la région située au delà de la Dranse. Sancy se fâcha tout rouge et déclara au valaisan Am-Buel qu'il irait à Evian malgré tout. Que se passa-t-il ensuite, nous l'ignorons, mais il faut supposer que Sancy se radoucit, car en dernier lieu il fut convenu entre lui et Am-Buel que les Valaisans resteraient maîtres d'Evian, mais qu'ils ne concluraient aucun arrangement avec le duc sans l'assentiment du roi de France[1]. Le Registre du Conseil de Genève ajoute même que le député valaisan promit tout ce que Sancy voulut, mais en revanche il paraît que Messieurs du Valais ne se montrèrent pas d'aussi facile composition que leur mandataire, car ils firent des difficultés, quand il s'agit

[1] *Reg. Cons. de Genève*, à la date du 5 mai 1589.

de ratifier la convention. Au surplus les Valaisans ne tardèrent pas à évacuer le territoire qu'ils avaient occupé [1].

Dès le 1er mai le Conseil de Genève avait appris la capitulation de Ripaille : la nouvelle fut accueillie avec la plus vive allégresse. Suivant un pieux usage, il fut décidé de célébrer un jeûne solennel qui fut fixé au dimanche 4 mai. Il fallait se hâter de se réjouir, car les événements allaient prendre une tournure bien différente.

Aussitôt après la prise de Ripaille, Michel Roset s'était rendu à Thonon pour conférer avec Sancy ; les nouvelles les plus graves, les plus décourageantes, l'y attendaient ; il fut averti *discrètement* qu'il était à craindre « que ceste armée ne s'esvanouit et rompit d'elle-mesme, attendu le peu d'ordre qui y estoit et la faulte d'argent. » Ainsi au lendemain d'une courte campagne qui avait réussi, tout allait être compromis !

Roset était habitué de longue date aux revers, mais de semblables nouvelles, survenant au moment de la victoire, étaient de nature à jeter le

[1] Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse*, t. XII, p. 264.

trouble et la plus mortelle angoisse dans les cœurs les mieux trempés ! Que s'était-il passé ?

Aussitôt après la prise de Ripaille, Sancy avait réuni en conseil de guerre les colonels et capitaines suisses « pour délibérer ce qui estoit à faire[1]. » Sancy, est-il besoin de le dire, ne se préoccupait guère de Genève, ni de sa situation précaire ; il avait atteint son but en compromettant Genève et les Suisses dans une guerre contre le duc ; maintenant il allait faire volte face. Au conseil de guerre les Bernois, d'Erlach en tête, déclarèrent que, s'ils n'étaient pas appuyés par un renfort d'infanterie et de cavalerie françaises, ils étaient résolus de se retirer[2]. La déclaration des Bernois cadrait absolument avec les intentions secrètes de Sancy, qui ne demandait qu'à abandonner la partie. Pendant le conseil de guerre survint un courrier qui apportait des dépêches du roi. Henri de Valois rappelait Sancy et l'invitait à ramener avec lui toutes

[1] *Discours sur l'occurrence des affaires*, par Messire Nicolas de Harlay.

[2] A la décharge des officiers bernois et du colonel d'Erlach, il faut ajouter que, suivant De Thou, Sancy avait *promis* un renfort d'infanterie et de cavalerie françaises qui ne vint pas et pour cause. De Thou, *Histoire Universelle*, t. VII, p. 475.

les troupes dont il pourrait disposer. Le roi ajoutait qu'il enverrait Châtillon avec 4000 hommes de pied et La Noue avec 1200 chevaux pour conserver le pays conquis sur le duc et continuer la guerre. Sancy était un homme si rusé, si dénué de scrupule, qu'on pourrait se demander si la dépêche du roi n'était pas supposée et si elle n'avait pas été imaginée pour les besoins de la cause. En tout cas, elle arrivait comme à point nommé pour précipiter le dénouement. Sancy raconte dans son *Discours sur l'occurrence de ses affaires*, que la lettre royale « réjouit grandement » tous les Suisses, qui conclurent qu'il fallait « tourner la tête de l'armée promptement en France. » Tourner la tête en France, c'était un euphémisme pour dire qu'il fallait battre en retraite devant le duc de Savoie. Sancy explique à sa guise les motifs ou les prétextes qui dictèrent au conseil de guerre son étrange résolution. Suivant lui, le colonel de Berne, d'Erlach, se laissa dominer par l'impression qu'on lui avait donnée des grandes forces de l'ennemi ; était-ce à un mobile semblable que devait céder l'héritier de tant de gloire militaire, le représentant de la vaillante république de Berne !

Quant aux autres capitaines suisses, Sancy attribue leur attitude à un sentiment peu avouable; ils étaient jaloux des Bernois et ils redoutaient l'accroissement de puissance qu'entraînerait pour la République de Berne la continuation de la guerre. Quoiqu'il en soit, tous les capitaines suisses souscrivirent séance tenante et d'enthousiasme à l'engagement de conduire l'armée en France. Et Sancy ajoute avec une pointe d'ironie et de malice: « S'ils n'avaient pas pris cette décision, je me serais trouvé bien empêché, puisque je n'avais plus d'argent pour payer leur solde. » Le caractère de Sancy est tout entier dans cette réflexion qui ressemble à une boutade!

Il ne suffisait pas d'avoir entraîné les capitaines suisses à passer en France, il fallait obtenir l'assentiment de Messieurs de Berne. Cela ne devait pas être aussi facile. Sancy raconte qu'il traversa le lac le soir même et fit diligence toute la nuit, qu'il arriva a Berne, au moment où le Conseil était réuni. Il demanda audience et fut aussitôt introduit devant le Conseil, auquel il raconta la prise de Ripaille, qui les contenta fort, dit-il,

mais l'impression fut bien différente, lorsqu'il fit part de la résolution prise par les officiers suisses de mener l'armée en France. La stupeur et l'irritation succédèrent à la joie. Sancy portait sur lui la pièce signée par les officiers, de sorte que Messieurs du Conseil durent se rendre à l'évidence, mais ils n'en protestèrent pas moins avec la dernière énergie contre le projet de Sancy, qui était absolument contraire à la récente capitulation ; ils firent valoir, ce qui était vrai, que Sancy « les exposait et abandonnait au besoin. » Comme le remarque l'historien De Thou, ils sentaient bien que le poids de la guerre dont ils avaient cru se décharger en prêtant de l'argent au roi, allait retomber sur eux. Sillery, l'ambassadeur du roi, vint au secours de Sancy en déclarant que le roi désirait la continuation de la guerre et que Messieurs de Berne pourraient la continuer au nom du roi, en faisant l'avance des frais : Sillery ajouta même : « si on a besoin de 1000 ou 2000 arquebusiers français, on les fera venir[1]. » Les conseillers bernois se laissèrent convaincre, ils exigèrent tou-

[1] *Reg. Cons. de Genève*, rapport de l'agent De Fresnes, séance du 8 mai.

tefois que l'armée de Sancy séjournât dans le Chablais pendant une quinzaine de jours, afin qu'ils eussent le temps de procéder à de nouvelles levées pour remplacer les troupes qui passeraient en France [1]. Sancy se résigna à cette maigre concession ; c'était bien le moins qu'il pût faire pour des alliés qui lui livraient leurs troupes, lui prêtaient leur argent et acceptaient sans sourciller les plus fallacieuses promesses.

Sancy avait jugé nécessaire de se rendre à Berne pour s'assurer l'adhésion de LL. EE. ; il avait des ménagements à garder vis-à-vis de la puissante République de Berne, qui avait conservé son glorieux prestige. Quant à Genève, Sancy ne se donna pas la peine de fournir lui-même au Conseil des explications ; il était de ceux qui ménagent les puissants, mais qui ne perdent pas leur temps à discuter avec les faibles. A son retour

[1] Le *Discours* de Sancy sur l'*occurrence de ses affaires* est fort utile à consulter, mais les assertions de l'auteur demandent à être contrôlées, soit qu'il ait été mal servi par sa mémoire, soit qu'il ait sciemment déguisé la vérité. Ainsi il raconte qu'aussitôt après avoir été à Berne, il se rendit en Allemagne pour hâter la levée des reîtres et des lansquenets ; c'est une erreur ; Sancy revint à Genève, comme le Registre du Conseil en fait foi.

de Berne, il chargea un agent diplomatique, De Fresnes, d'exposer au Conseil la situation nouvelle. Le 8 mai De Fresnes demanda audience et s'expliqua avec une franchise presque brutale : « C'est à Messieurs, dit-il, d'adviser ce qu'ils auront à faire et à leurs incommodités. »

Dans les moments difficiles le Conseil aimait à consulter Théodore de Bèze : il appela donc le Réformateur, qui ne put complètement dissimuler son embarras. Que faire en effet, lorsque ceux-là même qui avaient poussé Genève à la guerre abandonnaient la partie ? Le Réformateur émit l'avis qu'il fallait continuer les hostilités au nom du roi et chercher à retenir M. de Beaujeu pour le commandement des troupes ; il ajouta qu'il fallait aviser aux conditions de la guerre et se préoccuper de savoir qui payerait les garnisons et les vivres. La question était plus facile à poser qu'à résoudre.

Après avoir entendu De Fresnes et Théodore de Bèze, le Conseil décida de tenter un dernier effort auprès de Sancy pour l'empêcher de donner suite à son dessein et pour lui demander en tout cas de pourvoir à la sûreté de Genève. « Il

faut lui remontrer, dit le Conseil, l'estat où il nous a trouvé à son arrivée et comme il nous a espuysés et l'estat où il nous laissera. » Dans ces quelques lignes du Registre il y avait un aveu poignant. Vous savez, disait le Conseil, dans quelle situation favorable vous nous avez trouvés ; vous nous avez entraînés, excités, et maintenant vous nous abandonnez à notre sort ; non content de nous abandonner, vous nous privez en partie du secours des Suisses. Certes le Conseil avait toute raison de se plaindre, mais il y avait quelque naïveté à supposer que Sancy se laisserait attendrir par ces doléances.

Pour Genève l'horizon s'était assombri et cependant il y eut une courte éclaircie. Le 12 mai le Conseil reçut l'avis officiel que 3000 Bernois étaient en marche pour venir remplacer les troupes que Sancy emmenait en France. Le même jour se présenta au Conseil un magistrat bernois, le banneret de Buren[1], chargé, dit-il, d'une mission « pour affaires de grande importance. » En fait M. de Buren devait se rendre compte sur place de la situa-

[1] Le secrétaire d'état, peu familier avec les noms allemands, l'appelle *de Burro*.

tion dans laquelle se trouverait Genève après le départ de Sancy : il demanda avec quel secours le Conseil comptait continuer la guerre et si la ville était suffisamment pourvue de blé et de toutes les choses nécessaires.

A ce moment l'armée, si étrangement bigarrée, qui venait de conquérir le Chablais, offrait le spectacle de la plus complète anarchie. D'une part les capitaines de Glaris et de Schaffhouse promettaient de suivre les Bernois, mais en revanche les capitaines de Soleure faisaient des difficultés et parlaient de partir de suite. Quant à ceux des Grisons, ils finirent par se décider à suivre les Bernois.

Au milieu de ce désarroi, Sancy exprima le désir que le Conseil déléguât quelques-uns de ses membres pour conférer avec lui : le syndic Varro et Michel Roset furent désignés et Sancy ne chercha nullement à leur cacher la vérité : « Il faut, dit-il, que vous avisiez à ce que vous avez à faire : désormais la guerre ne peut plus être pour vous que défensive : à vous de vous rendre compte des troupes qui vous seront nécessaires et des places que vous entendez garder ou démolir. »

On ne pouvait dire plus cruement aux Genevois : Tirez-vous d'affaire, comme vous pourrez. Guitry, qui était un ami sincère de Genève, dit à Varro et à Roset : Vous ne pouvez plus faire la guerre offensive ; je vous engage à détruire les châteaux de Marcossey et de St-Joire et à garder Bonne et Boëge avec deux compagnies de Neuchâtel. »

La situation était trop critique pour que le Petit Conseil voulût assumer seul la responsabilité de décisions qui pouvaient avoir les plus graves conséquences. Le Conseil des Deux-Cents fut convoqué pour le 13 mai et le Premier Syndic ouvrit la séance en rappelant les heureux résultats obtenus au début de la campagne ; il insista sur la prise de Ripaille, de ce château-fort qui était pour Genève comme une constante menace, « qui nous forclosoit, dit-il, de vivres et de secours. » Mais il s'agissait d'expliquer aux membres du Deux-Cents comment et pourquoi Sancy et les Suisses se disposaient à quitter la partie. Le Premier Syndic réussit à dissimuler l'amertume qui sans doute fermentait dans son cœur ; il parla en homme d'Etat, évitant avec soin toute réflexion qui pourrait frois-

ser les Suisses ou Sancy lui-même. Il termina par un éloquent appel, exhortant les auditeurs à avoir confiance, à prendre courage : « Il ne faut pas perdre cœur, dit le Syndic, mais se souvenir de la bénédiction de Dieu, lorsque nos pères ont si bien fait, espérant en la bonté de Dieu qui fera quelque œuvre de sa main, ne voulant peut-estre s'ayder de ceste armée, afin que la gloire luy en soyt entièrement attribuée. »

Dès les premiers jours de mai tout se prépara pour le départ de l'armée de Sancy. Les troupes qui revenaient de Ripaille et de Thonon, Soleurois, Grisons, etc. s'arrêtèrent dans diverses localités et le chroniqueur Du Perril ne se gêne pas pour dire qu'elles firent « beaucoup de pilleries [1]. » Un régiment bernois, fort de 1000 à 1200 hommes, partit de Cranve le 10 mai dans la matinée et vint camper le soir à Vandœuvres, où il demeura jusqu'au 14. Le même jour les troupes prirent la route de Suisse, se rendant vers Neuchâtel et Montbéliard, pour de là entrer en Franche-Comté. Sancy venait de jouer aux Genevois le plus mauvais tour,

[1] Le Journal de Du Perril a été publié par Gaullieur dans ses *Etrennes historiques* pour 1858.

mais le Conseil ne voulait ou ne pouvait pas se brouiller avec lui ; il délégua trois de ses membres avec une escorte de trente cavaliers pour le saluer et complimenter à son départ.

III

LE DUC DE SAVOIE PREND L'OFFENSIVE. MASSACRE DE TERNIER.

La situation dans laquelle Sancy laissait Genève était des plus tristes. Laissons la parole à l'auteur des *Mémoires de la Ligue :* « Le départ inopiné de cette armée mettoit la ville de Genève en merveilleuse peine, se voiant chargée de tout le faix de la guerre, après avoir été presque épuisée d'argent, de vivres et munitions, et davantage de douze pièces d'artillerie que la Seigneurie avoit remises au sieur de Sancy[1]. »

Quelles forces restaient aux Genevois pour continuer la guerre ? Trois cornettes de cavalerie, quelques compagnies d'infanterie, les garnisons de

[1] *Mémoires de la Ligue,* t. III, p. 709.

Bonne, de Monthoux et de quelques châteaux-forts situés au delà de l'Arve. Les cinq enseignes du régiment d'Erlach étaient restées pour garder les bailliages conquis et on attendait le renfort de 3000 Bernois. Les troupes réunies de Berne et de Genève formaient un effectif de six à sept mille hommes. C'était encore un chiffre respectable. Il est vrai que Charles Emmanuel, brûlant de se venger, n'était pas resté inactif; suivant les renseignements qui furent fournis à Roset par un gentilhomme savoyard, le duc avait sous ses ordres 12,000 hommes de pied et une nombreuse cavalerie ; il avait établi son quartier général à Rumilly en Albanais, où affluaient des renforts du Piémont, du Lyonnais et de la Franche Comté ; son armée s'augmentait chaque jour de nombreux aventuriers, qui « se glorifiaient du pillage de Genève, comme si elle eût été déjà en leur puissance. » Avec des forces aussi imposantes Charles Emmanuel pouvait hardiment reprendre l'offensive ; il commença par le Faucigny. Le château de Boëge, au pied des Voirons, était occupé par une pauvre petite garnison de dix-huit soldats genevois détachés du fort de Bonne ; c'est sur ce

châtelet que porta le premier effort de l'ennemi; il ne tarda pas à être investi par le baron d'Hermance, les Seigneurs de Boëge, Chassey, Dumont et quelques autres gentilshommes « de la haute et basse Bonne, » à la tête d'un corps d'infanterie et de cavalerie. Le château de Boëge n'était qu'une très modeste maison-forte, sans pont-levis, ni défenses; néanmoins les dix-huit Genevois qui l'occupaient le défendirent vaillamment; une circonstance particulière leur facilita une retraite honorable. Au nombre des assiégeants se trouvait le frère du Seigneur de Boëge; naturellement il ne se souciait guère de participer à la destruction du château; lorsqu'il vit que pour l'emporter d'assaut on avait recours au feu et à la sape, il fit offrir une composition honorable aux assiégés, qui avaient déjà perdu six hommes, morts ou blessés. La petite garnison obtint de sortir avec ses armes, mèche allumée, et elle se retira en bon ordre à Bonne [1]; elle avait tué dix ou douze Savoyards.

Dans ces moments troublés où les plus grandes

[1] Le Registre du Conseil de Genève constate, à la date du 15 mai, la capitulation du château de Boëge : « A esté icy raporté que Boege a esté repris par l'ennemi. »

calamités semblaient se préparer pour Genève, le Petit Conseil ne montra aucun découragement, aucune hésitation ; le 15 mai il organisa le commandement de la petite armée genevoise ; il désigna comme *chef de guerre* le Syndic Varro; il ne pouvait faire un meilleur choix ; ce magistrat, qui était en même temps un savant, un physicien de premier ordre[1], montra autant d'énergie, de résolution et de prudence que s'il eût vieilli dans les combats. On lui donna comme lieutenant le Sr du Villard et comme sergents-majors Andrion et Barrilliet. Mais ce qui manquait, c'était toujours l'argent ; le Conseil envoya Chevalier en Allemagne pour chercher à emprunter aux princes, aux villes et même aux particuliers.

Après avoir repris le château de Boëge, les troupes du baron d'Hermance s'établirent à Viuz, village situé entre Marcossey et St-Joire ; un détachement commença « à voltiger » autour du château de Marcossey, où commandait un capitaine de Genève avec 60 hommes. Cette petite garnison fit

[1] Physicien, il avait été près de découvrir avant Newton la loi de la pesanteur ; théologien, il avait traduit la Bible en polonais. Voy. *Histoire suisse* de Jean de Muller, to. XII, p. 265.

bonne contenance, elle « salua » de loin l'ennemi, puis fit une sortie si heureuse que l'ennemi battit en retraite, mais il ne tarda pas à revenir et investit le château. Le Conseil ne voulut pas laisser en peine la garnison de Marcossey et le 20 mai environ 300 hommes, fantassins et cavaliers, sortirent de Genève, se joignirent à la garnison de Bonne pour aller au secours de Marcossey. Les soldats du baron d'Hermance ne les attendirent pas et délogèrent précipitamment : « il fut impossible de les suivre, disent les *Mémoires de la Ligue*, à cause que ce jour au soir et tout le lendemain il plut sans cesse. » Marcossey fut ainsi dégagé pour quelques jours et les trois cents hommes rentrèrent à Genève le 21 mai au soir.

Tandis que les Genevois réussissaient à se maintenir à Marcossey, le baron d'Hermance conduisait une partie de ses troupes à St-Joire ; il lui tardait sans doute de prendre sa revanche, de reconquérir son château, qui était occupé par 25 ou 30 Genevois sous les ordres du sergent Emerand Le Melais[1]. Ce sergent était un libraire que les circonstances

[1] Emerand Le Melais était originaire de Paris ; il fut reçu bourgeois en 1576. On trouve des livres imprimés pour lui dès 1577.

avaient improvisé soldat ; il était, dit un contemporain, bien affectionné à la ville, mais de petite conduite ; en fait il se montra au-dessous de sa tâche. St-Joire était une place réellement forte, construite sur le roc et ne pouvant être minée ; la place contenait des vivres et des munitions pour plus de trois mois et le baron d'Hermance n'avait aucune pièce de batterie. Emerand Le Melais manqua sans doute de constance et de résolution ; assiégé le 18, il livra la place le dimanche 20 mai, ayant obtenu que la garnison sortirait avec l'épée. La prise de St-Joire était un fait regrettable et la conduite de Le Melais fut jugée sévèrement. Lorsque le malheureux libraire rentra à Genève, il fut arrêté et demeura en prison quelques semaines. La clémence des magistrats l'ayant rendu à la liberté, il s'empressa de reprendre du service et répara sa faute en mourant comme un brave.

Tandis que le baron d'Hermance rentrait en possession de son château de St-Joire, le Conseil de Genève ordonnait des sorties à droite et à gauche, dans la direction du mandement de Ternier ; le 17 mai, quelques compagnies d'infanterie quittèrent

la ville le soir et s'acheminèrent vers le Salève ; elles atteignirent le sommet du grand Salève et s'avancèrent jusqu'à la Croisette, devenue dès lors le but de tant de promeneurs genevois. L'ennemi avait établi à la Croisette un poste d'une certaine importance ; le détachement genevois brûla le corps de garde, tua le capitaine, un enseigne et environ trente soldats et paysans ; il ramena de l'expédition une dizaine de villageois de Bossey que l'ennemi détenait prisonniers ; en outre, il s'empara de cent têtes de gros et menu bétail.

Nous avons laissé Charles Emmanuel à Rumilly, occupé à réunir les forces imposantes, à l'aide desquelles il se flattait d'écraser Genève. Vers la fin du mois de mai, il se dirigea vers le Mont-de-Sion pour pénétrer dans le bailliage de Ternier ; son intention était de s'emparer en premier lieu du petit fort que les Genevois avaient construit à la hâte à l'extrémité du pont d'Arve ; maître de ce fort, il aurait pu menacer les remparts de la ville ou, à son choix, marcher sur le Chablais et le Faucigny. Le 23 mai, une avant-garde, composée de cinq cents cavaliers et de quinze cents fantassins,

suivit le bas de la montagne du Salève et s'arrêta au village de Collonge.

Dans la nuit du 25 mai, les troupes de Charles Emmanuel se dirigèrent vers le fort d'Arve pour tenter de s'en emparer par surprise ; entre deux et trois heures du matin, elles appliquèrent des échelles contre le fort et firent jouer le pétard, mais l'alarme fut aussitôt donnée dans la ville ; les Genevois sortirent précipitamment par la Porte Neuve et « escarmouchèrent bien vivement » jusque vers huit heures du matin. L'ennemi fut contraint de se retirer à la débandade avec ses échelles et ses pétards; dans la rencontre il avait perdu quelques hommes et le trompette de M. de Sonnas fut fait prisonnier ; en revanche aucun Genevois ne fut blessé ou fait prisonnier. Mécontents de leur échec, les soldats de Charles Emmanuel voulurent, en se retirant, prendre leur revanche sur le château de Ternier, mais ils ne furent pas plus heureux ; la petite garnison genevoise fit mieux son devoir que celle de St-Joire ; elle fit une vigoureuse sortie et donna à l'ennemi « une rude étrillade, » si bien que, découragés, les Savoyards se retirèrent vers le Mont-de-Sion.

Les relations piémontaises racontent l'attaque du fort d'Arve d'une manière toute différente ; suivant ces relations, les Savoyards ne perdirent que deux ou trois hommes, tandis que les Genevois laissèrent sur le carreau vingt-cinq ou trente des leurs et une relation ajoute avec emphase « essendosi li nostri portati benissimo ed e state cosa bellissima da vedere. » M. Manfroni [1] en conclut qu'il faut reconnaître, en tout cela, la mauvaise foi des écrivains genevois. La déduction ne nous paraît pas fondée ; il est possible qu'il y ait quelque erreur dans le nombre des morts ou des blessés, mais ce qui est indubitable, c'est que Charles Emmanuel échoua dans sa tentative contre le fort d'Arve et qu'il ne put pas même se dédommager en emportant d'assaut le château de Ternier.

Les Genevois faisaient de leur mieux, déployant toute l'énergie, tout le courage nécessaires pour résister à un ennemi bien supérieur en nombre, mais la lutte était vraiment inégale ; Sancy, qui avait promis tout ce qu'on voulait, était parti sans

[1] Camillo Manfroni, Ginevra, Berna e Carlo Emanuele I, p. 512.

s'inquiéter autrement de la situation où il laissait Genève. Quant aux Bernois, ils avaient été, eux aussi, trompés par Sancy[1] et ils rejetaient une partie de leur dépit et de leur mauvaise humeur sur les Genevois qui n'en pouvaient mais. Michel Roset s'était rendu à Berne pour tâcher de contracter un emprunt qui permît de payer la solde des troupes ; il se heurta à un refus catégorique ; Messieurs de Berne étaient eux-mêmes dans l'embarras ; ils cherchaient à emprunter au dehors, mais ils n'avaient pas réussi ; aux instances de Roset, ils répondent en s'excusant « sus ce que les François les ont desaisy d'argent et s'il estoit à faire, ils ne le feroient pas. » Ce qui devait doubler leur mauvaise humeur, c'est que Sancy, avec son aplomb imperturbable, leur demandait à emprunter 40,000 écus ! C'était se moquer, car les magistrats bernois en étaient à se demander s'ils ne disposeraient pas de la vaisselle d'argent appartenant à l'Etat ! Dans de pareilles circonstances,

[1] C'est ainsi que le jugeait d'Erlach ; dans un entretien avec Roset, il lui dit tout uniment : « M. de Sancy est un dangereux homme ; il nous a embarqués dans la guerre, puis nous a laissés. »

Roset ne pouvait s'attendre qu'à être poliment éconduit; un magistrat bernois, poussant la franchise jusqu'à la rudesse, lui dit : « Vous n'avez ni argent, ni vivres, vous n'avez que vos murailles ! » Roset aurait pu lui répondre : « Si nous n'avons que nos murailles, du moins elles sauront se défendre. » Revenu à Genève, Roset fit son rapport au Conseil [1] et il chercha dans un but patriotique à présenter les choses sous un jour optimiste ; il conclut même en disant qu'il avait trouvé les magistrats bernois « fort gracieux en ce despart ; » c'était exagéré, si on en juge par les propos qu'il rapportait lui-même.

Roset était revenu de sa mission sans argent, ni promesses, ni espérance ; que faire ? Le Registre constate que « les meilleures bourses étaient vides ; » on avait par deux fois convoqué les citoyens et bourgeois les plus aisés pour obtenir des prêts, mais les deux appels avaient été infructueux et cependant il fallait aviser, car les mercenaires qui s'étaient enrôlés au service de la République réclamaient leur solde [2]. Le Conseil des Deux-Cents

[1] Voir le protocole de la séance du 26 mai 1589.

[2] La petite armée de la République se recrutait des éléments

est convoqué d'urgence et le Premier Syndic signale en quelques mots la détresse de l'Etat ; il conclut en proposant un remède héroïque, la *cotisation mensuelle*, chacun devant se taxer ou être taxé suivant ses ressources ; les circonstances étaient trop graves et le sentiment du devoir civique trop profond pour que le projet de taxe extraordinaire soulevât de l'opposition ; le Conseil des Deux-Cents approuva, à la condition que l'égalité fût observée autant que possible ; les plus riches ou les plus aisés redoutaient sans doute d'être taxés trop haut. Il fut édicté en outre que la cotisation serait établie par les soins d'une délégation de huit membres, quatre choisis par le CC. et quatre par le Petit Conseil. Aussitôt après le Petit Conseil décida que la contribution la plus élevée ne dépasserait pas 20 écus par mois, puis il désigna les huit commissaires qui devaient assumer la tâche peu enviable de taxer leurs concitoyens [1].

les plus variés ; il suffira d'un exemple : le 19 mai on annonce au Conseil qu'il arrive des Lorrains sous les ordres d'un capitaine Adenot ; le Conseil décide qu'ils seront logés chez les bourgeois et le 23 mai il enrôle toute la compagnie en fixant la solde mensuelle des officiers et soldats.

[1] Pour le Petit Conseil, le Syndic Chenelat, le lieutenant

A la fin du mois de mai, le retour de la belle saison allait donner aux hostilités une nouvelle impulsion ; quelles étaient à ce moment les forces que Charles Emmanuel et les Genevois allaient mettre en présence ? Un agent de Genève s'était rendu au quartier général du duc pour traiter de l'échange des prisonniers ; il rapporta que Charles Emmanuel disposait de 8000 fantassins et de 2500 chevaux et qu'il attendait encore 2000 chevaux et 8000 fantassins sous les ordres du duc d'Urbin. A ces forces considérables la République n'avait à opposer que sa milice bourgeoise et environ 900 étrangers enrôlés, qui se trouvaient dispersés dans les divers châteaux et places fortes des environs, à Ternier, à Saconnay (de là d'Arve), à Monthoux, à Bonne, etc.[1]. Il y avait une telle

Chabrey, les Srs Châteauneuf et Pictet ; pour le Deux-Cents, les Srs Manfredo Balbani, Jean Loys Liffort, François Villain et Benoit Caille.

[1] Le Registre du Conseil, à la date du 25 mai, indique la répartition de ces soldats par compagnie ou par garnison : « S'ensuyvent les soldats qui sont pour le jourdhuy aux gages de la Seigneurie : Lantzknets 150 ; cap. Payen au fort 60 ; Célérier 100 ; cap. Jaques 90 ; cap. Lance 60 ; cap. Adenot 60 ; cap. Navier 50 ; au chasteau de Ternier 40 ; à Saconay 12 ; Montoux 40 ; Bonna 130 ; Marcossey 60. »

disproportion entre les forces de l'ennemi et celles de la République que le Conseil reconnut la nécessité immédiate de modifier ses dispositions militaires et de concentrer ses efforts. Il était impossible de maintenir des garnisons dans toutes les places du Faucigny et du Genevois ; il fallait se replier. On commença par raser tout ce qui restait debout du vieux fort de Gaillard, qui, dans le passé, avait été une source si vive d'inquiétude pour la République ; puis il fut décidé de mettre le feu au château de Lucinge, situé sur le flanc des Voirons ; l'ennemi s'y était fortement établi et de là il venait « harasser les nostres, » harceler la garnison de Bonne. Fallait-il conserver Marcossey, où une garnison de 60 hommes se maintenait depuis le commencement des hostilités ? Le conseil de guerre fut consulté et se prononça pour la négative ; il fut décidé le 28 mai de brûler le château de Marcossey et d'envoyer les 60 hommes renforcer la garnison de Bonne. Dans le voisinage de Genève, sur un gracieux coteau, s'élevait le château de Confignon ; il paraît que ce château n'était guère tenable ; néanmoins le Conseil décida de le garder, sans doute à cause de sa proximité

de Genève ; on ne tarda pas à le regretter, car les soldats mercenaires qui l'occupaient se livraient à toute sorte d'excès et de déprédations ; la garnison était placée sous les ordres d'un certain capitaine Peloux qui ne valait pas mieux que ses soldats. Ayant rencontré un paysan qui amenait deux bœufs à Genève, il les saisit en déclarant qu'il les prendrait, lors même qu'ils seraient attelés à la charrue ; les soldats suivent l'exemple qui leur vient de haut et ils rançonnent de pauvres femmes. Au XVIe siècle, en temps de guerre, le soldat se croyait tout permis, mais il n'est que juste de le reconnaître, le Conseil de Genève s'efforçait de réagir contre la brutalité et la violence ; au surplus la Compagnie des Pasteurs ne perdait aucune occasion de lui signaler les actes d'indiscipline qui pouvaient se produire. Bref, le Conseil n'hésita pas à sévir et il rappela Peloux pour le remplacer par le capitaine Beaujoli.

Ce fut le 27 mai que les Genevois évacuèrent le château de Marcossey, après y avoir mis le feu ; ils laissaient derrière eux des munitions et des vivres ; les Savoyards survinrent, firent éteindre l'incendie par les paysans des alentours et réussi-

rent à s'emparer de quelques vivres et munitions. De tout le Faucigny, il ne restait plus aux Genevois que Bonne et Monthoux. Le baron d'Hermance dispersa ses troupes à St-Joire, Viuz, Marcossey, Peillonnex et Boëge ; par les belles soirées du mois de mai, des feux s'allumaient sur les montagnes du Faucigny et transmettaient des signaux aux postes détachés. Les garnisons genevoises de Bonne et de Monthoux n'avaient qu'à se bien tenir, car le moment approchait où elles allaient être constamment harcelées par l'ennemi.

Bonne était admirablement situé : le château dominait toute la vallée de l'Arve et pouvait être considéré comme la clef du Faucigny ; aussi le baron d'Hermance et ses troupes ne cessaient-ils de « voltiger » à l'entour. La petite garnison genevoise se composait de 130 hommes auxquels vinrent se joindre les 60 soldats de Marcossey. Mais dès les premiers jours une grave question se posa : Bonne était-il tenable, pouvait-il résister à un siège ? On y envoya de Genève deux hommes du métier, un ingénieur piémontais et « Me Nicolas le masson » autrement dit Nicolas Bogueret. Ce dernier revint en déclarant que Bonne n'était pas

tenable, à moins d'importants travaux. Le Conseil décida en principe de compléter les fortifications de Bonne, « mais non selon le grand dessein, » que proposaient les ingénieurs. En attendant, le Conseil envoya à Bonne un nouveau renfort, des munitions et des chevaux, et il invita le gouverneur du fort, le conseiller Aubert, à revenir à Genève. A la veille de son départ, ce dernier écrivit au Conseil une lettre datée du 1er juin, à laquelle nous empruntons le passage suivant : « Il sera bon, s'il est question que je déloge, d'envoyer quelqu'un qui pourvoie à vos affaires. Je prie au Seigneur qu'il suscite quelqu'un qui fasse mieux que moi : néantmoins puis-je protester de vous avoir faict service autant loyaulment, diligemment et avec la plus grande sollicitude, qu'à moi a esté possible, comme j'espère continuer là où il vous plaira me commander et employer de ma vie jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour l'avancement de vostre Estat. [1] »

Ces lignes simples et touchantes, empreintes de patriotisme et de modestie, ont en même temps

[1] Aubert ne tarda pas à retourner à Bonne.

quelque chose de triste et de résigné. On dirait que le gouverneur de Bonne lit dans l'avenir et qu'il entrevoit la catastrophe prochaine. Quelques semaines après, la garnison de Bonne se voyait contrainte de capituler devant l'armée de Charles Emmanuel et le duc, foulant au pied le droit des gens, faisait massacrer tous les vaillants défenseurs du château, sans excepter leur chef Aubert.

Tandis que le baron d'Hermance courait le Faucigny, le Duc ne restait pas inactif; il tournait autour de Ternier, défendu par sa petite garnison de 40 ou 50 hommes. Le 30 mai, Charles Emmanuel établit son quartier général à une lieue du château ; le 31 on fit les approches, suivant l'expression du temps, et on amena l'artillerie tout près de Ternier. Par hasard, l'officier commandant se trouvait ce jour-là à Genève et, lorsqu'il voulut rentrer au château, il le trouva investi de tous côtés ; il ne se doutait guère qu'il échappait ainsi à une mort certaine ; ce fut son lieutenant qui dirigea la défense [1]. Le dimanche 1er juin Charles

[1] Suivant une note de Gaullieur, les soldats de cette garnison étaient pour la plupart des imprimeurs ; nous ne savons où Gaullieur a puisé ce détail, mais il est bon de rappeler qu'à

Emmanuel parut en personne devant Ternier, avec deux gros canons et quatre pièces de campagne ; il disposa la batterie sur deux points, puis somma les assiégés de se rendre; ils refusèrent; aussitôt l'artillerie ouvrit son feu qui dura jusqu'à quatre heures de l'après-midi ; les assiégeants tirèrent 170 coups de canon sur le château, qui ne se composait que d'une simple tour fort ancienne et « non flanquée. » La petite garnison genevoise se comporta vaillamment; dès les premiers coups de canon, un caporal, nommé Beaucaire, fut tué vers l'embrasure d'une fenêtre; d'autres soldats eurent le même sort. Vers quatre heures de l'après-midi, le feu de l'artillerie avait abattu le couvert et les fenêtres de la tour; prolonger la résistance eût été une folie ; le duc ayant sommé une seconde fois la garnison de se rendre, celle-ci se décida à capituler sur la promesse expresse qu'officiers et soldats auraient la vie sauve. Le duc, aveuglé par le ressentiment, n'eut pas honte de violer sa promesse. Lorsque, vers six heures du soir, les assiégés, confiants dans la parole donnée, sortirent

cette époque l'imprimerie occupait à Genève un grand nombre de personnes.

du château, ils furent arrêtés et garrottés ; sur l'ordre de Charles Emmanuel, plus de quarante de ces malheureux furent pendus ; le sergent et quelques autres assiégés furent sauvés par des capitaines et des soldats de l'armée ducale, tant il est vrai que, même aux époques troublées, les sentiments d'humanité et de générosité innés chez l'homme ne peuvent être complètement étouffés. Il y a quelque trente ans, on montrait encore à Ternier le châtaignier séculaire, dont les branches, suivant la tradition locale, avaient servi à l'exécution [1].

Il faut le dire, l'acte barbare de Charles Emmanuel, la violation de la parole donnée, ne furent ni compris, ni approuvés de tous ; il se trouva des gentilshommes français et bourguignons qui eurent le courage de faire au duc de respectueuses remontrances, qui le supplièrent d'observer les termes de la capitulation ; ils s'efforcèrent même de lui faire entrevoir le danger et les malheurs

[1] César Duval. *Essai historique sur Ternier et Saint-Julien*, p. 111. M. Duval nous apprend en outre que de récents travaux de rectification du chemin situé au-dessous du châtaignier ont mis à jour des ossements humains, qui sans doute sont ceux des victimes de la capitulation.

qui pourraient résulter d'une violation flagrante du droit des gens. Tout fut inutile : le duc ne voulut rien entendre ; cette âme altière et vindicative était devenue inaccessible aux conseils de la prudence et de la justice! Quelques jours après un soldat bourguignon s'étant avancé jusqu'au bord de l'Arve, fut fait prisonnier par les Genevois. On était encore sous la lugubre impression des exécutions de Ternier; quelques membres du Conseil étaient d'avis de faire mourir le prisonnier par représailles, mais le Conseil donna à l'ennemi une leçon de clémence et de générosité ; il ne voulut pas écouter la voix de la haine et de la vengeance : il décida que le prisonnier serait mis en liberté et conduit hors de ville, à moins toutefois qu'il ne fût reconnu pour un de ceux qui avaient servi de bourreaux à Ternier. La décision du Conseil mérite d'être citée textuellement : « A esté arresté qu'on ne le face ainsy mourir de sang-froid, ce que seroit trouvé mauvais de chacun, mays qu'on le renvoye par la porte de Cornavin, si non qu'il se trouvast, comme aucuns veulent dire, qu'il s'est aydé à pendre des soldats de Ternier, séance du 11 juin). »

Certes, au lendemain de la catastrophe de Ternier, les magistrats de Genève auraient pu se livrer à des représailles! Qui donc aurait pu les blâmer; il s'agissait d'un prisonnier de guerre, peut-être d'un espion, et ils n'étaient liés par aucun engagement. A des actes de barbarie ils répondaient par un acte de clémence et de générosité. Honneur à eux[1].

La prise de Ternier eut des conséquences immédiates auxquelles on pouvait s'attendre. Le 2 juin, vers 11 heures du soir, la petite garnison de Saconnex-Vandel évacua ce château et se retira au fort du pont d'Arve; quant à la garnison de Confignon, elle était déjà revenue la veille; ces deux petites places ne pouvaient être défendues contre l'artillerie. Charles Emmanuel était rentré en possession de la région qui s'étend entre le Mont-de-Sion et l'Arve et il pouvait menacer Genève;

[1] Par scrupule d'impartialité, nous rappellerons un fait cité par le chroniqueur Du Perril: « Comme on amenait un prisonnier en ville, il y en eut qui, après lui avoir donné plusieurs coups d'épée, le jetèrent à l'Arve de dessus le pont, irrités de l'affaire de Ternier. » Le fait cité par Du Perril est-il exact, nous l'ignorons, mais il n'infirme nullement la décision du Conseil.

dès le 2 juin, une partie de son armée s'avança jusqu'à Lancy, où elle alluma des feux de joie, à l'occasion de la prise de Ternier ; c'était triompher d'une manière prématurée ; Charles Emmanuel ne tarda pas à s'apercevoir que les Genevois brûlaient de venger le sang répandu.

Le 2 juin, le duc fit avancer vers le pont d'Arve le régiment du comte de Montrevel (Maurevel dans les *Mémoires de la Ligue*) et un corps de cavalerie italienne ; une partie de ces troupes se posta du côté de Lancy, une autre vers la croisée de la route de St-Julien, enfin une troisième près de Grange-Colomb. Quelques compagnies sortirent aussitôt de la ville et se portèrent au-devant de l'ennemi ; il y eut, disent les *Mémoires de la Ligue*, « une rude escarmouche » ; plusieurs soldats du duc restèrent sur le carreau, et finalement l'armée de Charles Emmanuel battit en retraite, emmenant à la hâte ses blessés ; un gentilhomme bressan, le baron de Pressia, qui appartenait au régiment de Montrevel, fut fait prisonnier avec plusieurs officiers piémontais ; du côté des Genevois, il n'y eut que deux hommes tués et quelques blessés.

Le lendemain, 3 juin, s'engagea une action plus sérieuse[1]. Les Genevois, ayant appris que l'ennemi était au Plan-les-Ouates et qu'il paraissait vouloir se diriger vers le fort d'Arve, sortirent au nombre d'environ cinq cents et furent aussitôt attaqués. Les conditions du combat étaient inégales, car le duc opposait aux cinq cents arquebusiers genevois trois mille fantassins et mille cavaliers. Néanmoins les Genevois firent bonne contenance et soutinrent vaillamment le choc. Autant que nous en pouvons juger, le combat, qui dura près de quatre heures, se livra dans la plaine qui s'étendait entre le fort d'Arve, Carouge et le coteau de Lancy. Des pièces d'artillerie qui avaient été mises en batterie sur les hauteurs de Champel furent d'un grand secours et leur feu bien dirigé contribua à jeter le trouble au milieu des troupes ducales ; un coup de canon tua deux chevaux sous leurs maîtres et un second coup tua deux cavaliers près du duc qui, voyant tomber plusieurs des

[1] Nous reproduisons une gravure du temps, d'une exécution tout à fait rudimentaire, qui réunit en un seul tableau les cinq « notables escarmouches ou rencontres entre l'armée du duc « de Savoye et les troupes de Genève au mois de juin et de « juillet. »

siens, s'écria de dépit : « Les poltrons tueront tous mes gens. » Les Genevois restèrent maîtres du terrain ; l'ennemi dut se retirer, ayant perdu deux cents hommes et dans le nombre plusieurs capitaines de marque, entre autres le comte de Salenove, favori de Charles Emmanuel et mestre de camp de l'armée de Savoie[1]. Suivant les mémoires du temps, le comte de Salenove était « le premier homme de guerre de l'armée ; » il avait juré qu'il entrerait ce jour-là dans le fort d'Arve ; il y entra en effet, dit un contemporain, y étant apporté mort. Quant aux Genevois, leurs pertes furent insignifiantes, deux morts et trois ou quatre blessés. La République avait remporté un signalé succès et, suivant la coutume, grâces furent rendues à Dieu dans tous les temples de la ville « pour une si solennelle et miraculeuse délivrance. »

Le duc avait échoué dans ses diverses tentatives pour s'emparer du fort d'Arve ; déçu dans ses espérances, il commença à faire bâtir non loin

[1] Il s'appelait Simon de Mermier, seigneur de Massy, comte de Salenove en Genevois, gentilhomme du comté de Bourgogne (Guichenon).

de St-Julien, à Sonzy, ce fameux fort de Sainte-Catherine qui, pendant plus de dix ans, fut une menace constante pour Genève. En même temps, il cantonna ses troupes à Lancy, Saconnex (delà d'Arve), St-Julien et Ternier, afin de pouvoir surveiller les mouvements des Genevois.

Quand on voit Charles Emmanuel multiplier les tentatives pour s'emparer du fort d'Arve, on peut se demander ce que valait bien cette position. Or voici les faits. Le 2 juin, on rapporte au Conseil que les principaux officiers de la petite armée genevoise, les capitaines Bois, Guignet, Adenot et Navier, sont d'avis de détruire le fort, comme étant plus nuisible qu'avantageux, dangereux à conserver, parce qu'il est insuffisant et ne peut être défendu contre l'artillerie. L'ennemi, disent-ils, s'en emparera aisément et viendra s'établir au pied du bastion de la ville. Le Conseil ne put se résigner à suivre l'avis des quatre capitaines ; la majorité se prononça pour que le fort fût conservé et rendu plus défendable. Il est intéressant de constater avec quels chétifs moyens Genève réussit à se défendre. De l'avis de quatre capitaines, le fortin qui bravait depuis un mois les attaques de

Charles Emmanuel pouvait être emporté aux premiers coups de canon !

Le duc n'obtint pas plus de succès du côté du pays de Gex que sur les bords de l'Arve ; ayant appris que les Bernois marchaient vers La Cluse, il fit avancer une partie de ses troupes par le pont de Grésin. Le colonel d'Erlach demanda à Genève du renfort, qui lui fut libéralement accordé, et il se dirigea au-devant des Savoyards, qui durent se retirer.

En Faucigny, les Genevois restaient maîtres de Bonne et de Monthoux. Au château de Monthoux commandait un brave officier genevois du nom de Baptista ; il manquait de tout, de vivres et d'argent, et ses soldats se mutinaient. Dans sa détresse, il écrit le 3 juin au Conseil pour demander humblement du secours et des vivres. L'orthographe de l'épître est fantaisiste, mais on n'apprécie que davantage la simplicité touchante des sentiments exprimés ; s'il écrit, ce n'est pas qu'il se défie de lui-même, « non poin, dit-il, pour craincte que j'ay « de moy et trois ou quatre que nous somes, car « je vous proumet que ancore que tous mes soldat « sans iroy l'un aprés l'aultre que je ne quite-

« ray poin le chatiau que premierreman je n'ay « congé de vous Seigneurie, encorre qu'il vous « playroy de demure un mois [1]. »

Les troupes de Charles Emmanuel, cantonnées dans le Faucigny, s'étaient accrues de quelques bandes de Bressans ; elles vinrent alors se poster au village de Filinge, d'où elles menaçaient le château de Bonne. Le commandant genevois, le 10 juin, envoya à la découverte une quarantaine de soldats ; puis, craignant que le détachement ne s'engageât trop avant, il sortit lui-même avec une douzaine d'hommes ; au cours d'une assez vive escarmouche l'ennemi perdit 5 ou 6 soldats et un capitaine piémontais, nommé La Roche ; il y eut en outre un assez grand nombre de blessés. Quant à « ceux de Bonne, » ils furent assez heureux pour ne perdre aucun des leurs. A la fin du combat, le capitaine de la garnison de Bonne, se souvenant des vieilles traditions de la chevalerie, descendit de cheval et défia courtoisement le baron d'Hermance ou tout autre gentilhomme de sa suite qui

[1] La lettre de Baptista, datée de « Vautre châtiau de Montou, le 3 de juin 1589, » existe aux Archives de Genève, P. H., nº 2145.

voudrait combattre avec lui corps à corps, mais son appel ne fut pas entendu; personne n'accepta le défi.

A Genève, on voulut prêter main forte à la garnison de Bonne; le 11 juin, vingt cavaliers quittèrent la ville et, arrivés à Bonne, allèrent sans débrider attaquer l'ennemi qui s'était enfermé et barricadé dans l'église de Filinge. Les cavaliers furent suivis de près par un détachement de 70 ou 80 fantassins, commandés par le capitaine de Bonne. Il y eut, disent les récits du temps, rude escarmouche, mais les Genevois restèrent maîtres du terrain. Pour en finir, on mit le feu à l'église de Filinge et à un certain nombre de maisons voisines, qui servaient de retraite à l'ennemi.

Tandis qu'à Bonne chacun faisait son devoir, les magistrats genevois se débattaient au milieu des difficultés financières ; le trésor de la République était épuisé et les mercenaires réclamaient impérieusement leur solde. Les mesures exceptionnelles qui avaient été prises n'avaient pas donné le résultat qu'on en attendait. On avait essayé d'imposer aux citoyens une « cotisation » ou contribution de guerre, suivant la fortune présumée de chacun, mais ce mode de taxation, fort arbitraire,

suscitait toute sorte de plaintes et de récriminations ; nombre de gens se plaignaient d'être taxés trop haut. Et cependant il fallait aviser, et promptement, car les besoins étaient urgents. Le Conseil décida de convoquer le Deux-Cents pour le 11 juin, afin de lui soumettre des propositions. Le Premier Syndic n'eut recours à aucun faux-fuyant ; il déclara qu'il fallait trouver 7000 écus par mois pour continuer la guerre ; or, dit-il, il est impossible d'obtenir cette somme par contribution forcée ; celle-ci ne rapporte en tout que 3,000 écus par mois et à quel prix ! Il y a dans la ville de tels murmures, un tel mécontentement, que cela ne peut continuer ; les uns se plaignent d'être taxés trop haut ; d'autres ne paient pas ce qu'ils devraient ; en réalité les charges ne sont pas réparties aussi également qu'on pourrait le désirer, car, ajoute le Premier Syndic, on ne peut lire dans la conscience d'autrui. En désespoir de cause, le Petit Conseil proposait que chaque citoyen eût à déclarer, sous la foi du serment, l'or ou l'argent, monnayé ou non monnayé, qu'il avait en sa possession ; l'argent comptant serait utilisé pour les besoins de l'Etat et les lingots seraient

envoyés à la monnaie. Le Premier Syndic conclut en ces termes :

« Si quelqu'un d'entre vous a un avis meilleur, il pourra l'émettre à son rang et le Conseil décidera ce qu'il convient de faire à cause de la nécessité urgente. Messieurs ont fait appel aux gens riches ou aisés qui ont contribué, mais tout est dépensé ; il ne reste rien. On ne peut contraindre les gens, parce qu'on ne peut tirer de l'huile d'une pierre. »

Le Premier Syndic tenait un langage d'une belle franchise républicaine, mais ses déclarations étaient peu réjouissantes. Les mesures extrêmes proposées par le Petit-Conseil n'obtinrent pas les suffrages du Deux-Cents ; après une discussion qui dut être animée, il fut décidé qu'on s'en tiendrait au système de « la cotisation, » mais que les sommes versées par les particuliers seraient considérées comme simplement prêtées à la République, et qu'il en serait passé obligation portant intérêt [1]. Quatre membres du Conseil devaient être

[1] Le 14 juin, le Petit Conseil fixa à 8 % le taux de l'intérêt des sommes prêtées et le Registre, pour expliquer ce taux un peu élevé, ajoute naïvement : « pour leur donner courage de prester. »

chargés de recueillir une somme de 30 à 40,000 écus. Quant à ceux qui n'avaient pas d'argent comptant, il fut décidé qu'ils apporteraient leur vaisselle ou leurs marchandises, qui seraient évaluées et déposées contre reconnaissance. En réalité, il s'agissait d'un emprunt forcé ; tel était au XVIe siècle le sentiment d'abnégation civique qu'une semblable mesure semblait légitime et naturelle ; le citoyen devait à la République ses biens comme sa vie. C'était, dans sa simplicité grandiose, le patriotisme austère des cités de la Grèce antique.

IV

LES BERNOIS ET L'AVOYER DE WATTEVILLE. COMBATS PRES DU FORT D'ARVE.

Tandis qu'à Genève on prenait de viriles résolutions pour continuer la guerre, la vieille république de Berne offrait un tout autre spectacle : Berne, dit Jean de Müller avec sa coutumière franchise, « était loin du temps où la guerre lui formait des capitaines ; où de l'enfant au vieillard, tout respirait la patrie et les combats. Aux troupes les plus exercées, elle n'avait à opposer que des milices sans connaissance des armes, à une cavalerie redoutable, que les gentilshommes, la plupart malveillants, du Pays de Vaud [1]. » Le peuple était resté pur,

[1] *Histoire de la Confédération suisse*, t. XII, p. 265.

fidèle à ses vieilles amitiés, mais les intrigues des ambassades, l'or de l'étranger, avaient corrompu la plupart des hommes du gouvernement. Qu'était devenue cette majesté de la République de Berne à laquelle Montesquieu rendit hommage plus tard! La politique des patriciens bernois était à cette époque une politique de flottement, d'hésitation, qui devait conduire à la duplicité, presque à la trahison. Charles Emmanuel ne connaissait que trop bien les dessous, les faiblesses, de la politique bernoise. Dès le 19 juin, Th. de Bèze et le ministre Chandieu avertirent le Premier Syndic que le Sr de Châteauvilain négociait secrètement avec les Bernois sur la base suivante : le duc devait leur remettre les trois bailliages (Gex, Ternier et Gaillard), à la seule condition qu'ils renonceraient à l'alliance du roi et de Genève. Th. de Bèze et Chandieu demandaient au Conseil d'aviser sans retard l'Ambassadeur de France, afin qu'il se mît en travers de la négociation ; il fallait à tout prix qu'il intervînt pour empêcher qu'il se conclût un traité sans le roi et sans Genève. Le Conseil décida de suite d'informer l'Ambassadeur de ce qui se tramait dans l'ombre.

Dans la même séance, on rapporta un propos tenu par un Bernois dont le Registre ne donne pas le nom; propos significatif. Un Genevois, Pierre Patru, ayant dit à ce Bernois que LL. EE. ne pourraient faire la paix sans Genève, il répondit avec une franchise un peu brutale : « Nous ne nous en « soucions; les bailliages nous seront remis; vous « pensez garder Bonne, mais vous n'avez de quoi, « c'est la clef du Chablais. » Que se passait-il à Berne? Le 17 juin, le Conseil des Deux-Cents s'était réuni et on s'aperçut aussitôt que les intrigues de Châteauvilain avaient porté leurs fruits; on parlait couramment de traité et bon nombre de magistrats influents se rangeaient à l'idée de conclure la paix avec le duc. Au Deux-Cents ce fut l'Avoyer de Mülinen qui en fit la proposition formelle. « Chacun, dit-il, est préparé pour la guerre, mais j'estime qu'avant de s'engager, il faudrait examiner les chances de paix; il y a des gens de bien et d'honneur, craignant Dieu, qui sont de cet avis. Or je sais le moyen de faire une paix perpétuelle pour la ville de Berne, c'est de renoncer à l'alliance de Genève. » Le discours de l'Avoyer de Mülinen souleva de violents murmures et l'Avoyer

de Watteville, celui-là même qui devait attacher son nom au honteux traité de Nyon, se leva et déclara que, si on pouvait conclure la paix, ce serait bon, mais qu'il ne pouvait approuver l'idée d'abandonner Genève, la clef du pays, l'ancienne alliée qui était unie à la République de Berne par la communauté de croyance. Finalement la proposition de Mülinen fut repoussée par le CC. unanime.

Tel est le récit que le jeune Seigneur de Watteville fit en grande confidence au Syndic Maillet. Dans ce récit, c'était l'Avoyer de Watteville qui jouait seul le beau rôle ; la honte était pour l'Avoyer de Mülinen ; il n'est pas téméraire de supposer que dans toute cette affaire des rivalités de famille, des jalousies de personnes, avaient leur part d'influence. Ce qui paraît malheureusement certain, c'est que la proposition de Mülinen avait été plus près de réussir qu'on ne voulait le reconnaître. Nous trouvons dans nos Registres du Conseil la trace de certains propos qui permettent de soulever un des coins du voile. Le commissaire de l'artillerie bernoise, Wyss, se rencontrant avec Michel Roset, lui dit à l'oreille : « Vous l'avez

échappé belle à Berne, mais il faut qu'il sans doute de Mülinen passe par là ; nous ne ferons point de paix sans vous ; *nos paysans feront bien cheminer les autres.* » A Lausanne, un membre du Deux-Cents tint à peu près le même langage : « Vous l'avez échappé belle, dit-il à Roset, il n'a pas tenu à certaines gens que vous fussiez abandonnés ; vous avez un homme qui ne vous aime guère. »

Dans un de ces élans spontanés qui s'emparent souvent des assemblées nombreuses, le Deux-Cents de Berne avait décrété la continuation de la guerre. Quarante enseignes furent réunies. Suivant un vieil usage, c'était l'avoyer en charge, l'avoyer régnant, qui devait prendre le commandement de l'armée. Watteville voulut refuser ; il se retrancha sur son inexpérience des affaires militaires ; suivant Jean de Müller [1], il ne craignit pas de signaler les dangers que courrait la République, si elle mettait ainsi des soldats nouveaux et peu exercés sous les ordres d'un chef étranger à la guerre. Watteville ne disait que trop vrai, mais le

[1] Jean de Muller, *Histoire de la Confédération*, t. XII, p. 265, 266.

Deux-Cents crut sans doute à un excès de modestie de sa part et Watteville fut confirmé malgré ses excuses. Berne dut le regretter pour sa gloire, mais ce fut Genève qui souffrit le plus cruellement d'un déplorable choix. Si le nouveau général avait été à la hauteur de sa tâche, il aurait pu remporter de rapides succès ; en effet l'armée qu'il avait sous ses ordres était, dit-on, belle à voir et digne en tous points de la vieille renommée guerrière de la République de Berne ; elle fut passée en revue le 20 juin à Lausanne, sur Montbenon. Malgré la belle apparence de la troupe, un observateur attentif aurait aisément aperçu ce qui lui manquait pour assurer la victoire. Watteville était hautain et ne jouissait pas de la confiance de ses soldats ; il n'avait pas, dit Jean de Müller, la cordiale simplicité de son père, qui avait été l'un des promoteurs de la Réforme. Les officiers suivaient l'exemple qui leur venait de haut et ne frayaient pas avec le soldat. Dès l'entrée en campagne on put constater que le commandement manquait d'entrain et d'énergie. Le croirait-on, Watteville mit quatre jours à avancer de Lausanne à Nyon. S'il montrait tant de mollesse, de lenteur et d'hésitation, c'est

qu'il marchait à contre-cœur ; il aurait voulu s'arranger avec le duc de Savoie. Jean de Müller parle même d'une trêve de 15 jours qui aurait été conclue avec Charles Emmanuel par le général bernois ; nous avons quelque peine à croire à l'exactitude du fait, car le 26 juin Watteville écrit au Conseil de Genève, annonçant l'arrivée de délégués pour conférer « de ce que est à faire pour faire teste à l'ennemy. » Et le Registre du Conseil ajoute « qu'ils ont heu advis de leurs délégués, estant vers le Duc, que le prétendu accord estoit rompu. » Il faut donc supposer que Watteville avait cherché à obtenir une suspension d'armes, mais que l'entente n'avait pu s'établir [1]. La négociation s'était engagée à l'insu des Genevois : c'était un manque d'égards, puisque les deux Républiques étaient alliées et faisaient cause commune contre le duc ; quoiqu'il en soit, si le géné-

[1] Suivant les *Mémoires de la Ligue*, le duc poussa l'arrogance jusqu'à demander à la République de Berne, non seulement la restitution des trois bailliages récemment conquis, mais tout le pays de Vaud et le territoire compris jusqu'aux portes de Berne. Ceci n'est guère vraisemblable ; la République de Berne n'était pas réduite à prêter l'oreille à de semblables propositions.

ral bernois eût déployé en 1589 la même énergie, la même promptitude que Naeguely en 1536, il est à présumer que la guerre eût été terminée en quelques semaines, et que toute la Savoie du Nord fût restée en mains de l'armée victorieuse. Nous verrons quelle fut l'issue lamentable d'une campagne qui s'ouvrit par des succès et qui se termina par la plus inexplicable des retraites.

Tandis que les Bernois perdaient un temps précieux et compromettaient la situation par de stériles négociations, les Genevois faisaient de leur mieux pour se maintenir.

Le 23 juin, vers trois heures du matin, l'alarme fut donnée dans toute la ville ; on croyait que l'ennemi approchait du pont d'Arve. C'était une fausse alerte et, comme le dit un contemporain, il ne se trouva rien « qui méritât remuement. » Quoiqu'il en soit, vers 8 heures, des compagnies d'arquebusiers franchirent le pont d'Arve et firent une reconnaissance ; quelques coureurs, ayant poussé assez loin, découvrirent un détachement de lanciers et l'attaquèrent. Les lanciers s'enfuirent et allèrent donner l'alarme ; quelques instants après, plusieurs cornettes et enseignes se rangeaient en bataille à Sa-

connex et aux environs. Quant aux compagnies de Genève, au bruit de l'arquebusade, elles avaient doublé le pas pour se rapprocher de l'ennemi ; tandis qu'elles se dirigeaient lestement vers Saconnex, des messagers demandaient du renfort à Genève. Bientôt s'engagea une rude escarmouche. Les Lorrains mirent le feu à quelques maisons de Saconnex ; les ennemis, postés dans le château, répondirent par des arquebusades. L'ennemi ayant reçu du renfort, les Genevois eurent affaire à forte partie ; l'infanterie de Genève fit très bien, sans perte, disent les *Mémoires de la Ligue ;* en revanche, les Ducaux perdirent beaucoup des leurs. Le combat engagé à Saconnex se continua vers le Plan-les-Ouates « où il y eut rude conflit [1]. »

Les Savoyards eurent le dessous et leurs chefs, dépités de se voir ainsi harassés par une poignée de gens, s'avisèrent d'un expédient. Ils firent exé-

[1] Nous avons sous les yeux un curieux opuscule en latin publié en 1601 à Amsterdam sous le titre de *Jus belli Sabaudici :* la guerre de 1589 autour de Genève y est racontée avec de nombreux détails qui paraissent empruntés en grande partie aux Mémoires de la Ligue ; on a quelque peine à reconnaître sous leur vocable latin les noms de certaines localités de nos environs ; le combat de Saconnex est raconté tout au long et le Plan-les-Ouates devient *planities Ouattes.*

cuter un simulacre de retraite, comme s'ils avaient l'intention de faire une nouvelle charge; le but était de retenir « ceux de Genève » au Plan-les-Ouates, tandis que la cornette de M. de Sonnas, celle de M. de Rossillon et deux autres capitaines se rendaient vers Pinchat, afin de tourner les Genevois et de les prendre à revers. Les Genevois allaient être pris entre deux feux! Ne se doutant nullement du danger qui les menaçait, ils s'étaient retirés quelque peu pour reprendre haleine, se reposer et se rafraîchir. Bientôt de toute part arrivent de braves gens, hommes, femmes, suivis de servantes, apportant paniers et flacons. On était à la fin de juin ; il faisait sans doute fort chaud et nos troupiers, qui avaient vaillamment combattu, s'étendirent sur l'herbe, se mirent à boire et à deviser gaiement. L'ennemi s'étant retiré, ils se croyaient à l'abri de toute surprise. Dans l'intervalle, les cornettes de Savoie étaient arrivées sous Pinchat; heureusement les canonniers qui veillaient au coteau de Champel, distinguant dans le lointain un corps de cavalerie, tirèrent deux coups de canon. A ce signal, les soldats et capitaines de Genève quittèrent brusquement flacons, gobelets et paniers

et se mirent à la recherche de l'ennemi, qu'ils ne tardèrent pas à découvrir, au moment où la cavalerie s'était engagée dans un étroit sentier. Les Genevois lui firent « un salut » d'environ trois-cents arquebusades et mousquetades ; dès les premiers coups quelques lanciers furent mis hors de combat ; d'autres, en cherchant à gagner le haut des vignes de Pinchat, furent tués. Les Genevois firent quelques prisonniers, entre autres le Sr de Saint-Cergues, dit Bellegarde, et deux autres personnages de marque. En quelques instants, l'ennemi avait perdu une partie de ses meilleurs lanciers et officiers ; ce qui restait du détachement ne pensa plus qu'à jouer de l'éperon. Quant aux Genevois, ils reprirent gaiement le chemin de la ville.

Du côté du fort d'Arve, les tentatives de l'ennemi n'avaient eu aucun succès ; aussi le duc se décida-t-il à tourner ses batteries du côté de Bonne et du Faucigny. Les Genevois n'étaient plus maîtres que de Bonne et de Monthoux et le duc croyait sans doute pouvoir s'emparer facilement de ces deux places. Le 26 juin, vers le soir, le comte de Montrevel (Maurevel des *Mémoires de la Ligue*) quitta ses quartiers de Saconnex de là d'Arve,

avec son régiment de Bourguignons, passa le Salève pour se rendre en Faucigny par le pont de Boringe ; son but était de « molester » la garnison de Bonne et de s'emparer, si possible, du château. Le 28 juin, au point du jour, toutes les troupes cantonnées en Faucigny, réunies au régiment de Montrevel, s'approchèrent de Bonne, au moment où on relevait de faction les soldats de garde. La garnison, aguerrie par les combats précédents, stimulée par le commandant Aubert et par le ministre Dorival, fit vaillamment son devoir ; elle résistait à des forces considérables, et pendant sept heures consécutives, on ne cessa de tirer de part et d'autre. Les assiégés, protégés par les remparts, ne perdirent aucun des leurs, mais du côté des assaillants il y eut quatorze morts et un grand nombre de blessés. Malgré leurs efforts, les soldats de Charles Emmanuel ne réussirent pas une seule fois à appliquer leurs échelles ; découragés, ils se décidèrent à abandonner la partie ; ce ne fut pas sans regret, car ils s'étaient imaginés qu'ils emporteraient d'assaut la place de Bonne. A leur arrivée le matin, ils criaient aux Genevois « qu'on leur apprêtât à dîner, mais, dit un contem-

TABLEAV REPRESENTANT LE PETIT FORT D'ARVE & le pays

circonuoisin remarqué par lettres de l'Aphabet auec vne sommaire description des cinq notables escarmouches ou rencontres entre l'armee du Duc de Sauoye & les troupes de Genèue es enuirons dudit Fort au Mois de Juin & de Juillet, en l'An 1599.

La gravure originale porte ce date de 1599. Nous la reproduisons telle quelle, bien que la date exacte soit 1589.

A. Fort d'Arue, à demi quart de lieuë de Geneue, vers le Midi d'Esté. B. Riuière d'Arue. C. Pont d'Arue. D. Chemin de Geneue au pont d'Arue. E. Place ou prairie, nommée Plan-palais, entre Geneue & le pont d'Arue. F. Champer, costau entre Geneue & Arue. G. Pinchat, costau delà le fort, à la portee du fauconneau. H. Iustice de Saconay, delà Arue, à demi quart de lieuë du fort. I. Moulin de Lancy. K. Lancy, village à trois mousquetades delà le fort. L. Carouge, petit village près du fort. M. Mont de Sonzy, où le Duc fit faire vn fort, par lui nommé Saincte Catherine, à vne lieuë & demie du fort. N. Chasteau de Ternier, à vne lieue du fort. O. Chasteau de Saconay, à demi lieue du fort. P. Plan des Ouaittes, à demi lieuë du fort. Q. Chasteau de Compesières, à vne lieuë du fort. R. Le Comte de Salenoue, grand maistre de camp du Duc, tué en la ij. escarmouche. S. Le sieur de Sainct Sergue, prins à la iij. escarmouche. T. Infanterie de Geneue. V. Lanciers & harquebuziers à cheual, du Duc, poursuiuis par ceste infanterie, à la iij. escarmouche. X. Caualiers de Genèue. Y. Til, gros arbre, separant les chemins de Chamberi & Crusilles, pres du fort. Z. Infanterie de Sauoye, contre celle de Genèue, a la ij. escarmouche. AA. Hautins & prez de l'Hospital de Genèue. BB. Maison du Peage du pont d'Arue, depuis esplanee. CC. Bois d'Arue, depuis esplané. DD. Caualerie de Genèue, conduite par le capitaine Bois, le jour de la v. escarmouche. EE. Marais de Lancy. FF. Infanterie de Genèue, escarmouchant celle de Sauoye, à la ij. escarmouche. GG. Autre infanterie de Genèue, escarmouchant celle de Sauoye, laquelle se sauue par les marais de Lancy, à la ij. escarmouche. HH. Infanterie de Genèue, repoussant la comette du Comte de Salenoue, tué en la mesme ij. escarmouche. II. Montagne de Saleue, à vne bonne lieuë du fort, & d'enuiron deux lieuës d'estendue entre l'Orient & le Midi d'Esté. KK. Le grand bois de Pesey, à demi lieuë du fort. LL. La Iustice de Genéue, dite Champet.

« porain, ils ne furent servis que de prunes bien « dures et de mortelle digestion, qui les contrai- « gnirent de sonner la retraite. » Les plus déconfits, ce furent les pauvres gentilshommes de la haute et basse Bonne, qui s'étaient bercés de l'espoir de rentrer dans leurs foyers et qui durent se résigner à suivre piteusement l'armée en retraite; une partie de celle-ci prit le chemin des montagnes, tandis que le régiment de Montrevel se retirait vers Bonneville.

A Genève on avait appris le péril que courait la garnison de Bonne et dans la nuit même du 27 juin deux compagnies étaient parties pour lui porter secours, mais elles n'arrivèrent pas à temps [1]. Le Conseil ne s'en tint pas là; il fit demander à Messieurs de Berne trois ou quatre enseignes pour aller au secours de Bonne et accompagner le renfort genevois, mais la demande n'eut aucun succès; Messieurs de Berne étaient encore à négocier indirectement avec le duc et s'inquiétaient peu que la petite garnison de Bonne succombât dans une lutte inégale!

[1] *Reg. Cons. de Genève,* séance du 28 juin.

Quand on n'étudie que superficiellement l'histoire de la guerre de 1589, on ne peut se rendre compte de toutes les difficultés au milieu desquelles le Conseil se débattait ; dans une petite république commerçante et industrieuse, peu habituée au métier des armes, les rivalités personnelles étaient un grave élément d'indiscipline. Les Registres du Conseil ne nous disent pas tout, mais ils en disent assez pour qui sait lire entre les lignes. Le 28 juin, en séance, il est question de quelques désordres dans la cavalerie, « pour le regard des chefs que aucuns ne veulent suyvre. » Il fallait aviser et le Conseil confie le commandement des troupes au Syndic Chapeaurouge, tout en désignant Du Villars comme colonel de l'infanterie ; tous deux, après avoir fait quelques difficultés, prêtent serment de s'acquitter du mandat qui leur est confié, mais trois jours après, le 1er juillet, tout est changé : le Conseil, revenant sur sa précédente décision, désigne le Syndic Varro comme chef et général de l'armée genevoise et en même temps No. François Chapeaurouge demande d'être déchargé de sa compagnie de cavalerie, « voyant, dit-il, qu'il n'est agréable. » Le Conseil exhorte

Chapeaurouge à conserver son commandement, mais l'officier mécontent persiste dans son refus et le Conseil finalement confie la compagnie de cavalerie au Syndic Varro. N'est-ce pas merveille vraiment que la République ait réussi à continuer la campagne, lorsqu'elle avait à lutter à la fois contre un ennemi puissant et contre les ferments d'indiscipline et de discorde qui résultaient des rivalités personnelles ! Heureusement la République avait à sa disposition des serviteurs dévoués, prêts à tout sacrifier pour le maintien de son indépendance ; nommons en première ligne ce brave et modeste Aubert, qui fit son devoir jusqu'au bout sans se plaindre et sans récriminer. Le 4 juillet, le Conseil le confirma comme gouverneur de Bonne, avec sa compagnie et celle du capitaine Beaujoli ; il devait avoir sous ses ordres trois cents hommes et il reçut l'avis de laisser un poste de 40 soldats à Monthoux et de détacher des sentinelles jusqu'à Etrembières. Le Conseil avait reçu de Thonon, du colonel d'Erlach, l'avis certain que Bonne allait être assiégé, mais il ne se doutait guère qu'en maintenant Aubert à son poste, il signait l'arrêt de mort de ce dévoué citoyen.

La trève conclue entre le duc et les Bernois se prolongea jusqu'au 14 ou 15 juillet ; rien ne pouvait être plus préjudiciable aux Genevois, car le duc en profitait pour les harceler de tous côtés. Le 9 juillet, de grand matin, les troupes ducales s'embusquèrent au bois de la Bâtie, au bas des vignes de Lancy et à Pesey, pour tenter sans doute une nouvelle attaque contre le fort d'Arve. En même temps le duc fit avancer quelques troupes sur Pinchat. L'éveil fut promptement donné et vers huit heures du matin les compagnies de Genève firent une sortie ; l'ennemi avait habilement choisi son terrain et s'était mis à couvert, mais les compagnies genevoises l'attaquèrent sur trois points et « escarmouchèrent vivement. » Le combat dura de neuf heures du matin à six heures du soir, et l'avantage resta aux Genevois. Les *Mémoires de la Ligue* donnent quelques détails intéressants et caractéristiques sur ce combat :

« Ceux de Genève, disent les *Mémoires,* firent de très beaux coùps ; entr'autres de trois mousquetades furent renversés morts six des ennemis. Un mousquetaire tira dix et neuf coups, qui portèrent presque tous, tellement qu'il abattit dix des

ennemis sans ceux qu'il blessa. Comme il rechargeait le vingtième coup, il fut atteint et blessé, et mourut quelques jours après. Un jeune soldat de Genève tirant un sien compagnon mort, pour le faire enterrer (car des six morts l'ennemi n'en eut qu'un, lequel encore on retrouva le lendemain) fut chargé par un soldat de l'ennemi, mais dégaînant l'épée, il tua cet assaillant, et en dépêcha encore un autre à l'instant, lequel vouloit venger son compagnon. Sur ce, cinq autres piétons et cavaliers ennemis accoururent pour l'accabler, mais son sergent survenu promptement à l'aide, tue un de ces cinq, en blesse deux autres, et contraint le reste de se retirer : bref, le corps fut apporté au fort [1]. »

Le combat ne se termina que vers six heures du soir ; l'ennemi, après avoir mis le feu à quelques récoltes, opéra sa retraite « un peu plus honnêtement que les précédentes. » Les soldats ennemis étaient pour la plupart des mercenaires qui ne reculaient devant aucun excès ; une jeune femme qui n'avait pu s'enfuir à leur approche fut saisie au milieu d'un champ de blé, et ils se disposaient

[1] *Mémoires de la Ligue*, p. 723 et 724.

à l'entraîner pour lui faire violence, comme ils l'avaient fait pour beaucoup d'autres ; la pauvre femme fit une résistance désespérée, et dans la lutte elle fut grièvement blessée à coups d'arquebuse et de coutelas, mais réussit néanmoins à échapper à ses agresseurs.

La journée du 9 juillet avait été chaude, mais le succès avait couronné les efforts des Genevois, qui avaient combattu dans la proportion d'un contre dix ; les pauvres soldats de Genève, comme dit le chroniqueur, s'en revinrent allègres et dispos. Quant aux ennemis, ils avaient éprouvé des pertes sensibles ; un paysan qui s'était échappé de leurs mains raconta qu'ils avaient, en se retirant, enlevé une quarantaine de cadavres et le lendemain on rapporta au fort d'Arve sur quatre charriots des cadavres qui avaient été relevés sur le champ de bataille.

Tandis qu'on guerroyait sur les bords de l'Arve, la garnison de Bonne faisait son devoir. Le 10 juillet « ceux de Bonne, » ayant constaté la présence de l'ennemi dans le voisinage, firent une sortie jusqu'au petit village de Loëx. Là se trouvaient environ dix-huit cents hommes de l'armée ducale,

quatre cornettes de cavalerie et de l'infanterie. Devant le nombre, les Genevois durent se retirer jusqu'au pont de la Basse-Bonne, où le combat s'engagea ; à ce moment, les pièces d'artillerie du château ouvrirent leur feu, de sorte que l'ennemi dut se retirer à son tour, non sans avoir éprouvé quelques pertes. Malgré tout, Bonne allait être investie ; dès qu'on le sut à Genève, le Conseil décida d'envoyer sur les lieux deux compagnies de gens de pied et une compagnie d'argoulets. Dans la même séance, le 11 juillet, le Conseil chargea Manlich et Roset de faire une démarche auprès de Tillier, l'un des officiers supérieurs de l'armée bernoise, pour le prier d'envoyer à Bonne deux compagnies, afin d'aider à la garde et aux sorties, pendant qu'on moissonnait aux environs, mais les deux magistrats genevois se heurtèrent à un refus courtois. Les officiers bernois répondirent qu'ils voudraient bien pouvoir envoyer du renfort, qu'ils reconnaissaient l'importance de Bonne pour eux, comme pour Genève, mais que la trève leur liait les mains. Pour montrer qu'ils n'étaient animés d'aucun mauvais vouloir, les Bernois proposèrent un expédient qui mérite d'être signalé comme trait

de mœurs militaires : les troupes qu'ils commandaient ne pouvaient, dirent-ils, marcher pour le moment contre le Duc, puisque la trève subsistait, mais il y avait deux compagnies du Sr de Diesbach qui appartenaient au régiment du Colonel d'Erlach ; or, ce régiment, enrôlé par Sancy, était à la solde du Roi de France et n'était pas compris dans la trêve ; rien n'empêchait Messieurs de Genève d'employer contre le Duc les deux compagnies de Diesbach. Manlich remercia, mais il ne put s'empêcher d'ajouter que les trêves portaient à la cause de Genève le plus grave préjudice. Manlich avait raison et on s'explique difficilement comment les Bernois avaient conclu une suspension d'armes sans exiger que Genève y fût comprise. C'était faire la partie trop belle au Duc de Savoie.

Entre temps le Duc avait repris l'offensive du côté de Genève, sur les bords de l'Arve.

Le 12 juillet, avant jour, l'infanterie de Charles Emmanuel vint s'embusquer au-dessus et au-dessous du coteau de Pinchat ; elle se mit à couvert derrière de nombreuses haies qui bordaient les prairies. Le capitaine qui était de garde au fort

d'Arve, s'étant aperçu que l'ennemi approchait, envoya une soixantaine de soldats en reconnaissance avec des lansquenets. Le combat s'engagea, plusieurs compagnies de Genève survinrent pour prêter main-forte, de telle sorte qu'un simple combat d'avant-poste se transforma en une mêlée générale. Des lanciers de Savoie, ayant fait une charge à fond dans la direction du fort d'Arve, furent refoulés par une troupe d'infanterie ; le chef des lanciers, le Sr de Chassay, vit son cheval s'abattre : lui-même glissa à terre, fut entouré et tué sur le champ. Les lanciers, déconcertés par la mort de leur chef, se retirèrent précipitamment. De son côté, la cavalerie de Genève réussit à mettre en déroute un fort détachement d'infanterie ennemie, mais près des vignes de Pinchat, elle fut accueillie par un feu de mousqueterie des plus nourris ; elle n'en poursuivit pas moins sa course et vint se heurter à un escadron de lanciers qui dut battre en retraite. Jusqu'à ce jour, l'ennemi n'avait pas su tirer parti de son artillerie ; cette fois, deux fauconneaux furent mis en batterie sur les hauteurs de Pinchat, mais, soit que les pièces fussent trop éloignées du théâtre du combat, soit

que le tir fût mal dirigé, le résultat fut nul. De leur côté, les Genevois firent avancer deux petites pièces d'artillerie, et quelques coups bien pointés obligèrent l'ennemi à reculer vers Saconnex. On assure que le Duc assista, de loin, à la rencontre ; il était escorté de sa garde ordinaire de 800 Espagnols, qui, du reste, ne prit aucune part à l'action. Suivant les *Mémoires de la Ligue*, l'armée ducale comptait de 5 à 6000 hommes, tandis que les Genevois ne purent lui opposer que 6 à 700 combattants. La rencontre du 12 juillet avait eu une issue favorable aux armes genevoises ; on ne pouvait que se réjouir et de solennelles actions de grâce furent rendues dans tous les temples pour la conservation et la bénédiction de la ville. A partir de ce moment, les troupes du Duc ne firent plus que de rares tentatives du côté du fort d'Arve. La guerre allait changer de théâtre ; la trêve intempestive conclue entre les Bernois et le Duc expirait et Charles Emmanuel avait affaire à forte partie.

V

COMBAT DE PEILLONNEX.
NÉGOCIATIONS DES BERNOIS AVEC LE DUC.

Le 14 juillet, l'armée bernoise s'était mise en marche ; elle comptait 10,000 fantassins, environ 200 argoulets et autant de chevaux de combat ; elle était suivie d'un assez grand nombre de pièces d'artillerie et d'un convoi de quatre ou cinq charriots de bagages. Elle sortit de Genève par la Porte Neuve et se dirigea vers le Faucigny ; en tête et comme avant-garde, marchaient trois compagnies d'infanterie et la cavalerie de Genève.

Jusqu'à ce moment, les chefs de l'armée bernoise n'avaient montré que mollesse, lenteur et

indécision ; comme le dit un chroniqueur[1], ils s'étaient *amusés* à des conférences avec le Duc. Allaient-ils maintenant réparer les fautes commises, rattraper le temps perdu et faire apparaître, dans tout leur éclat, les vieilles qualités d'énergie, de bravoure et de ténacité des soldats bernois ? On devait le désirer. Le 15 juillet, Andrion, revenant de Bonne, rapporte au Conseil que le capitaine lorrain Adenot s'est rendu, de la part du général Varro, auprès de l'Avoyer de Watteville pour savoir ce que les Bernois comptent faire. Adenot est revenu sans aucune réponse. Il fallait pourtant se mettre d'accord sur un plan de campagne ; Varro, Du Villars et Andrion se rendent à leur tour vers l'Avoyer et lui demandent ce qu'il compte faire ; il leur répond qu'il n'en sait rien et leur demande à eux-mêmes leur avis. Voilà une entrée en campagne qui ne faisait pas bien augurer de l'avenir ! Les officiers genevois consultés répondirent qu'il fallait commencer par rompre le pont de Boringe, puis battre la tour qui se trouvait à proximité du pont. Cet avis prévalut et il fut entendu qu'on fe-

[1] Narration de Du Perril, publiée par Gaullieur, *Etrennes historiques* de 1858, p. 37.

rait demander à Genève deux pièces de gros calibre pour battre la tour ; autrement, disaient les officiers bernois, si nous attendons les pièces d'artillerie que nous avons demandées à Morges, ce sera un retard de trois jours. Varro écrivit aussitôt à Genève pour réclamer les deux pièces et le Conseil décida d'envoyer « le soleil » et une pièce courte, un courtaud, mais en ajoutant la recommandation de les renvoyer le plus tôt possible ; quant aux pièces de gros calibre, le Conseil refusa de les prêter, parce que, dit le Registre, « le rouage des canons est trop faible et caduc pour les charrier. »

Le refus de ces deux canons, refus pourtant motivé, eut le don d'indisposer les généraux bernois ou du moins il fournit le prétexte à une explosion de mauvaise humeur. Lorsqu'on annonça à l'Avoyer de Watteville qu'il était impossible d'envoyer les deux canons à cause de leur poids et des mauvais chemins, le Colonel d'Erlach, qui était présent, s'emporta, « usant, dit le Registre, de blasphèmes et maulgréemens du Seigneur ; » il accusa Messieurs de Genève d'être la cause de la mort de nombreux soldats au pont de Boringe,

attendu qu'on avait commencé à battre la tour sans avoir assez d'artillerie, et il ajouta ces mots vraiment odieux dans la bouche d'un allié : « Ce sont ceux de Berne qui sont vos ennemis et vous feront la guerre. » Le Registre, qui nous a conservé ces propos, ne contient aucun commentaire ; il y est constaté simplement que les deux gros canons que les Bernois attendaient de Morges sont arrivés, et qu'on les leur enverra traînés par des bœufs.

Michel Roset, ayant appris que les généraux bernois étaient très mécontents du refus des canons, voulut en avoir le cœur net et se rendit au quartier-général avec les S^rs^ De la Rive et Barrilliet. L'Avoyer de Watteville les conduisit sous un arbre et Roset chercha aussitôt à provoquer une explication, en se plaignant des paroles déplaisantes proférées contre le Conseil. Après un échange d'observations aigredouces, Bernois et Genevois se touchèrent la main en signe d'amitié ; en tendant la main au Colonel d'Erlach, Roset lui dit : « Monsieur le Colonel, je vous prie de réserver votre colère pour l'ennemi et de l'épargner à vos alliés. » Ainsi interpellé, d'Erlach répondit brusquement :

« Je reconnais que je me suis élevé contre la grande avarice de vos bourgeois, qui est telle que personne ne vous aime et ce sont les propos de vos gens qui m'ont obligé de parler ainsi. » La discussion redevint très vive et le Registre du Conseil parle même d'*altercations*. Les Genevois ne pouvaient laisser passer, sans réplique, de pareils propos et réclamèrent des explications. Le Colonel d'Erlach affirma que les soldats bernois ne pouvaient faire accepter à Genève les francs et testons, malgré la demande de leur gouvernement et l'ordonnance des Seigneurs de Genève ; il cita même le cas d'un marché conclu avec des « revendeurs de vin, » qui n'avaient pas voulu accepter en paiement des francs « qui ne fussent tous pesants. » Roset répliqua aussitôt en réclamant les noms de ces revendeurs, afin qu'ils fussent punis. Selon toute apparence, il s'était élevé entre des soldats bernois et des marchands quelques difficultés à propos de monnaies n'ayant pas cours légal à Genève et entre gens qui ne parlaient pas la même langue la discussion devait facilement dégénérer en dispute ; quoiqu'il en soit, il était injuste de faire état de petits incidents de ce genre et d'incri-

miner toute une population pour quelques faits isolés. Ce qui est avéré, c'est qu'un certain nombre d'officiers supérieurs bernois étaient mal disposés pour Genève et ne demandaient qu'à brouiller les cartes ; dans le nombre, en première ligne, Bonstetten, qui avait été précisément chargé de négocier avec le Duc.

Du 16 au 24 juillet l'armée bernoise resta campée devant le château de Boringe ; ce château, qui appartenait aux seigneurs de Lullin, était situé au-delà d'un pont sur l'Arve ; tandis que l'artillerie le canonnait, une partie des soldats bernois moissonnaient tranquillement aux environs, et l'auteur des *Mémoires de la Ligue* ne dissimule pas sa compassion pour les malheureux paysans qui se voyaient dépouillés de leurs récoltes et qui, dit-il, « furent privés, comme furent bientôt après « leurs voisins, de leur bestail et de leurs meu- « bles, au grand regret de beaucoup de gens de « bien. » En ce moment, Charles Emmanuel se trouvait au fort de Ste-Catherine, comme en témoigne une lettre qu'il adresse au Baron d'Hermance [1] ;

[1] Publiée par M. le Marquis Tredicini de Saint-Séverin, dans l'*Etude* déjà citée, p. 151.

le Duc se montre très soucieux d'empêcher les Bernois et les Genevois de vivre sur le paysan ; il mande au Baron d'Hermance de ramasser le plus de gens qu'il pourra « pour agasser et travailler » l'ennemi entre Bonne, Arenthon et Genève, afin de l'empêcher de fourrager et de moissonner. Le Baron d'Hermance chercha de son mieux à exécuter les ordres de son maître.

Lorsque l'artillerie eut achevé de détruire la tour de Boringe, l'armée bernoise se dirigea le 24 juillet du côté de Peillonnex ; dès qu'elle fut partie, l'ennemi, qui était aux aguets, s'empressa de rétablir le pont sur l'Arve, dont il surveilla les abords ; de son côté, la garnison genevoise de Bonne fit une sortie pour disperser le détachement ducal, tua cinq ou six cavaliers, blessa plusieurs autres et contraignit le reste de la troupe à se retirer.

Le vendredi 25 juillet, Bernois et Genevois campèrent aux environs du prieuré de Peillonnex, au-delà de Bonne. Une rencontre sérieuse devenait inévitable, car l'ennemi se croyait en état d'empêcher les Suisses de pénétrer plus avant dans le Faucigny. Le Baron d'Hermance, qui avait recouvré son château de St-Joire, avait fait élever

sur le mont dit des Chastels, un fortin de muraille sèche, muni de quatre pièces d'artillerie ; ce fort était défendu par une compagnie piémontaise ; à proximité du fortin, sur la route de St-Joire, se dressaient des barricades gardées par des arquebusiers du Faucigny. Le Baron d'Hermance se flattait de l'espoir de barrer le chemin aux envahisseurs, car dans la direction de St-Joire, la vallée se resserre et elle pouvait être défendue contre une puissante armée.

Le général savoyard avait à sa disposition de nombreuses compagnies d'infanterie et de cavalerie et le Duc lui envoya de Bonneville un renfort de cent-cinquante lanciers piémontais sous les ordres des Comtes de Valpergue et de Masin.

Le 25 juillet, vers quatre heures de l'après-midi, le Baron d'Hermance fit avancer quelques troupes pour reconnaître le terrain ; trois compagnies de cavalerie et un certain nombre d'arquebusiers occupèrent une plaine voisine de Peillonnex. Ces troupes avaient fort belle apparence, si nous en croyons un officier vaudois, Isbrand de Crousaz, qui combattait dans les rangs de l'armée bernoise ; dans une lettre datée du lendemain il dépeint

avec admiration « leurs estandars voltigeantz avec « grands bruitz de trompettes et tambours, chose « mélodieuse à ouyr pour touts souldars magna- « nimes, mais pour d'aultres terrible et espouvan- « table et notamment à voyr la contenance de ses « braves lancyers, armés à l'avantage, montés en « plus grande partye sur courtaulx de Naples [1]. » Les officiers qui commandaient les troupes bernoises et genevoises prirent leurs dispositions pour repousser une attaque. De nombreux arquebusiers furent postés dans un bois de chênes qui séparait les deux armées ; un détachement d'argoulets et de gentilshommes se porta en avant, tandis que « les campagnardes jouoyent d'asses bonne grâce » ; toutefois ces pièces d'artillerie, n'étant pas à longue portée, ne firent pas grand mal à

[1] La lettre d'Isbrand de Crousaz, restée inédite et que nous publions à la fin de ce volume, est conservée aux Archives cantonales, à Lausanne ; elle nous a été obligeamment communiquée par M. le Juge fédéral Favey, si versé dans tout ce qui tient à l'histoire de nos contrées. Cette lettre est un document des plus précieux, ayant été écrite le lendemain de la bataille par un officier qui avait pris part à l'action, mais elle ne nous fait connaître qu'une partie des faits. Isbrand de Crousaz raconte ce qu'il a vu, mais il n'a vu que ce qui se passait près de lui.

l'ennemi. Sur ces entrefaites, la nuit survint et empêcha le choc des deux armées, « à nostre regret, » dit Isbrand de Crousaz.

Le samedi 26 juillet devait être la journée décisive, mais, pour la raconter avec exactitude et impartialité, nous nous heurtons à de sérieuses difficultés, auxquelles ont échappé nos devanciers. En effet, les relations et les documents originaux que nous avons sous les yeux présentent de notables divergences et il est aisé de constater deux versions distinctes, l'une qui attribue aux Bernois le mérite et l'honneur exclusifs de la victoire, l'autre qui revendique pour les Genevois une part importante, presque décisive, dans le succès.

Résumons d'abord la seconde des deux versions, la version que nous appellerons genevoise. Quelques jours après le combat, le Syndic Varro, qui commandait les troupes de Genève, fit rapport au Conseil [1]. De ce rapport il résulte que les Bernois ne marchaient qu'à contre-cœur et ne se souciaient pas de combattre. Les Genevois, qui avaient passé la nuit dans le village de Viuz, étaient dans des

[1] *Reg. Cons. de Genève*, à la date du 1er août 1589.

POVRTRAIT DE LA RENCONTRE ENTRE L'ARMEE du Duc de Sauoye

& celle de Berne & de Geneue, au pays de Fauçigni le XXVI. iour de Iuillet, l'An M. D. LXXXIX.

A. Montagne fort haute en Foſſigny, nommee la Maule. B, Montagne de Vieu & d'Eſtaux. C. Mont des Chaſtels entre lesdites deux montagnes. D. Fort dreſſé ſur ce mont. E. Platte-formé, où il y auoit quatre pieces de campagne. F. Clocher du village dit la Tour. G. Maiſons de ce village, eſcartees les vnes des autres. H. Campagne à bleds, où eſtoyent les forces du Duc, rangees en bataille, auant la charge. I. Haye où eſtoyent quelques harquebuziers du Duc. K. Harquebuziers & autres fantaſſins du Duc, fuyans. L. Bocage au deſſous de la haye. M. Granges, nommées les granges de Royan & Baud. N. Baron d'Ermanſſe colonnel du regimen de Foſſigny, fuyant & ſuiui de ſes argoulets. O. Maiſons des Vuarnoz, où eſtoyent barriquez les Foſſignerans, pour empeſcher le chemin à S. Joire, d'où ils furent chaſſez par vne compagnie de Geneue, & le feu mis en icelles maiſons. P. Regimen de cent cinquante lanciers Piemontois ſous la charge du Comte Alexandre de Valpergue, & du Comte S. Martin. Q. Petit ſentier en la montagne de Maule, où fuirent les reſtes desdits lanciers Piemontois, apres la desfaicte. R. Fantaſſins ſe ſauuans par les rochers d'icelle montagne, ayans abandonné leur fort & artillerie. S. Chemin tendant de Vieu à S. Joire. T. Chemin tendant de Pillonay à S. Joire. U. Grange nommee chez les Moulins. X. Autre grange, dite chez les Brages. Y. Bardonanche, chaſteau appartenant au baron d'Ermanſſe, bruſlé. AA. Pillonay, abbaie & village. BB. Marcouſſey, chaſteau bruſlé. CC. Le village de Vieu. DD. Campagne, où l'armée de Berne eſtoit en bataille. EE. Coſtau, où la caualerie de Geneue fut pluſieurs heures en haye, juſques à ce qu'elle courut à la charge. FF. Compagnie d'harquebuziers de Geneue, ſous la charge du capitaine Jaques. GG. Trois compagnies d'harquebuziers de Berne, Suiſſes : deux autres du pays de Vaut, & trois compagnies d'argoulets. HH. Autre compagnie d'harquebuziers de Geneue, ſous la charge du capitaine Guinet, donnant la chaſſe aux Foſſignerans. II. Autre compagnie d'harquebuziers de Geneue, ſous le capitaine Bois-joli. KK. Chaſteau de Tier. LL. Mareſcages. MM. Caualerie de Geneue, chargeant les lanciers Piemontois. NN. Argoulets de Geneue, en queuë de leur caualerie. OO. Place, où les troupes de Geneue rendirent graces à Dieu, de leur victoire. PP. Capitaine Bois, bleſſé en la bouche, ſe retirant à gauche vers les maiſons. QQ. Deux paſſeuolans de Berne, dont furent tirez quelques coups ſur les eſcadrons de Sauoye, auant la charge. RR. Chaſteau de S. Joire, appartenant au baron d'Ermanſſe. SS. Village de S. Joire. VV. Barricade, pour aſſeurer le chemin du fort à S. Joire. XX. Chemin des moulins à S. Joire. YY. Vieil chaſteau ruiné, & haut eſlevé, commandant à celui de S. Joire.

dispositions toutes contraires ; le 26 juillet au matin ils attendaient avec impatience l'ordre d'avancer, mais pendant quatre heures ils durent se résigner à piétiner sur place, tandis qu'à une faible distance, les soldats piémontais ou savoyards les accablaient de lazzis et d'invectives. Pendant cette longue attente sous les rayons ardents d'un soleil d'été, Varro fit vainement demander à l'Avoyer de Watteville un ordre de marche. Finalement, les Genevois, perdant patience, se décidèrent à attaquer seuls. Le capitaine Bois s'élança en avant au cri de : « Me suive qui pourra. » Obéissant à son appel, les Genevois attaquèrent si vivement l'ennemi qu'ils réussirent à emporter d'assaut le fortin du baron d'Hermance. L'action une fois engagée, l'armée bernoise entra en lice et les troupes ducales, qui le matin affichaient une folle confiance, durent chercher le salut dans la fuite. Varro ajouta que les Bernois remercièrent les Genevois « de la bonne assistance et bon secours, mesmes, dit-il, sans nos gens l'infanterie du pays de Vaud estoit perdue. »

Tel fut le récit du Syndic Varro ; la valeur mo-

rale et intellectuelle de ce magistrat donne à son témoignage une importance particulière [1].

Tout autre est le récit d'Isbrand de Crousaz, officier vaudois qui servait dans l'armée bernoise ; dans sa lettre, d'un tour pittoresque, l'auteur décrit le combat avec la verve et l'enthousiasme d'un soldat victorieux, et il attribue tout l'honneur de la journée au général Watteville et à l'armée bernoise. La sincérité d'Isbrand de Crousaz est d'une évidence indiscutable ; il ne se doute nullement des fâcheuses hésitations dont se plaint Varro ; au contraire, à l'en croire, ce sont Messieurs de Berne qui sont « marris de laisser prétérir si beau temps et commodité de combattre. » Au moment décisif, Isbrand de Crousaz met dans la bouche du général bernois les paroles les plus martiales : « Il est maintenant temps, mes frères et amys, de marcher avant pour abattre l'orgueil de l'ennemi glorieux qui nous veult piaffer ; Messieurs, entrons dedans, ayantz confiance en Dieu qu'il nous assisterat. » A ces mots, Bernois, Vaudois et Genevois, gens d'armes et argoulets, exé-

[1] Le récit de Varro a été suivi par notre consciencieux annaliste Gautier, *Histoire de Genève*, t. V, p. 534 et 535.

cutèrent, le coutelas au poing, une charge furieuse sur « ces grands piaffeurs » qui, suivant de Crousaz, ne firent qu'une faible résistance et commencèrent à crier qu'ils se rendaient à merci.

Comme on le voit, les deux relations présentent de notables divergences, et la curieuse gravure du temps, que nous reproduisons, ne contribue guère à nous éclairer. Quoiqu'il en soit, il nous paraît certain que l'avoyer de Watteville montra peu d'entrain et de résolution ; il n'avait qu'une idée en tête, c'était d'en finir le plus promptement possible par une suspension d'armes ou par un traité de paix ; on en eut la preuve irrécusable quelques jours après. En fait, ce furent bien les Genevois qui, par leur charge impétueuse, engagèrent le combat et furent suivis de près par les Bernois et les Vaudois[1]. Le rapport de Varro l'affirme dans des termes qui ne comportent aucune équi-

[1] En explorant la contrée, on reconnaît aisément l'emplacement du combat et on constate que les Bernois et les Genevois, à Peillonnex et à Viuz, avaient choisi d'excellentes positions sur la hauteur, tandis que les troupes de Charles Emmanuel occupaient plus bas un terrain peu favorable ; il est vrai qu'elles se croyaient protégées par les fortifications, mais l'événement prouva que la protection était insuffisante.

voque. Une fois la bataille engagée, Bernois, Vaudois et Genevois rivalisèrent de bravoure et il y eut une mêlée furieuse qui dura une demi-heure. Beaucoup de cavaliers piémontais, si arrogants la veille, descendirent de leurs coursiers pour se défendre corps à corps ; d'autres, jetant leurs lances, cherchèrent le salut dans la fuite. Certains se dirigèrent vers le Môle dont ils cherchèrent à gravir les pentes abruptes ; ils voulaient échapper aux Bernois et aux Genevois, mais ils tombèrent de Charybde en Scylla ; en effet d'Aubigné raconte que deux cents fuyards furent massacrés par les habitants ; d'autres se tuèrent en tombant des rochers ; un petit nombre, après avoir erré pendant plus de trente heures, réussirent, au prix des plus grands efforts, à regagner le quartier-général. Quant au fortin que le Baron d'Hermance avait fait construire, il fut abandonné par ceux qui l'occupaient et tomba entre les mains des Genevois qui s'emparèrent des canons. Les annalistes ne sont pas d'accord sur le chiffre des pertes subies par l'armée de Charles-Emmanuel : ce qui paraît certain, c'est qu'après le combat il manqua à l'appel environ cinq cents

hommes. Genève eut à enregistrer une perte cruelle : l'un de ses meilleurs officiers, le capitaine Bois, celui-là même qui avait largement contribué à la victoire, fut atteint à la bouche d'un violent coup de lance ; il n'en continua pas moins à combattre pendant un quart d'heure, mais, vaincu par la douleur, il dut se retirer et succomba deux jours après « au grand regret des gens de bien. »

Après avoir emporté d'assaut le fortin et les barricades élevés par le Baron d'Hermance, l'armée victorieuse s'avança vers St-Joire. « A St-Joire, dit Isbrand de Crousaz, il y a beau village et bon lieu » et l'armée s'établit dans les champs voisins ; « Nostre logis, écrit gaiement l'officier vaudois, est « soubs ung chesne prez nos chevaulx, fesant bonne « chière avec du pain fort mal pétri et peuz cuyt « et de bonne eau, mais quant à ma part je prens « cela aussi joyeusement que je ferois en beuvant « ces bons vins de la Vaulx, puisqu'il plaist à Dieu « de nous ainsy félicitter. »

En buvant l'eau claire du ruisseau, l'excellent de Crousaz ne pouvait songer sans une certaine mélancolie aux bons crus de La Vaux ; cela se con-

çoit aisément et tout autre aurait éprouvé le même regret.

Le Baron d'Hermance ne s'était nullement arrêté à St-Joire ; il s'était enfui, laissant son château à la garde d'un capitaine nommé Châtillon, avec une petite garnison de dix-huit soldats. L'armée bernoise et genevoise se prépara à investir le château ; dans la nuit du 26 juillet on commença des travaux d'approche, afin d'aborder la place sans risquer de perdre trop de monde. Au moment où l'artillerie allait ouvrir son feu, les assiégés furent sommés de se rendre. Toute résistance paraissant inutile, les assiégés se décidèrent à capituler, moyennant la vie sauve, et ils n'attendirent pas même que la capitulation fût régulièrement signée par le général bernois, ils ouvrirent les portes du château et se rendirent. Aussitôt après on mit le feu au manoir ; les Genevois avaient hâte de se venger du Baron d'Hermance, l'un de leurs plus implacables ennemis.

Tandis que l'armée s'emparait du château de St-Joire, Varro envoyait quelques troupes du côté de Boëge et le 27 juillet il faisait sommer le Seigneur du lieu d'avoir à remettre sans délai la

place. Le texte original de la sommation a été conservé [1]; comment ne le publierions-nous pas ! Ils sont assurément rares les documents qui font mention d'un général genevois. Voici donc le texte de la « sommation de Boëge » :

« Le général de guerre de la Seigneurie de Genève commise de la part de Sa Majesté Royale somme vous, Sieur de Boëge, de vous rendre promptement et remettre vostre place soubs l'obeyssance de lad. Seigneurie. Ce faisant serez mis et gardez, tant vostre personne que place, soubs la sauvegarde et protection de sad. Majesté Royale et de lad. Seigneurie. Autrement et à faute de ce faire vous déclairons la guerre à feu et à sang comme ennemy et rebelle. Et de ce donnerez prompte réponce à nostre trompette, lequel expressément vous envoyons. Donné à Vieux (Viuz) ce 27 de jullet 1589.

« Par commandement de mondict Seigneur le Général, les présentes ont esté notifiées aud. Sr de Boëge ou son Lieutenant par le trompette, le jour que dessus

Dumont. »

[1] Archives de Genève, Portef. hist., n° 2148.

Le Seigneur de Boëge fit sa soumission et son exemple fut suivi par les communiers et paroissiens des villages de Boëge, de Bourdignin et de Villars.

Comme on le voit, les troupes bernoises et genevoises ne rencontraient aucune résistance sérieuse, et le bon sens indiquait ce qu'il restait à faire après la victoire de Peillonnex ; il fallait profiter sans retard du terrain conquis et poursuivre l'ennemi l'épée dans les reins ; c'était le moyen d'arriver à une paix satisfaisante et durable. Les troupes de Charles Emmanuel étaient dans le désarroi, démoralisées par une récente défaite ; le Baron d'Hermance était en fuite ; Charles Emmanuel était réduit à une situation précaire. Les Bernois pouvaient donc imposer la loi au vaincu et recueillir peut-être sans nouveau combat les fruits de la guerre. Au lendemain du combat de Peillonnex, le général Varro écrivait au Conseil : « Je suis très joyeux que les Srs de Berne y ayent « leur part, d'autant que telle victoire leur don- « nera cœur de faire quelque autre chose de bon. » Varro se faisait des illusions ; à ce moment déjà les généraux bernois songeaient à la retraite et

ne demandaient qu'à négocier. C'est alors qu'entre en scène le Bernois Ulrich de Bonstetten, Seigneur d'Urtenen ou d'Urtines ; ce personnage avait été dans sa jeunesse chambellan du Duc de Savoie Philibert [1] et à ce titre il devait être bien en cour. C'est lui qui va s'occuper de ménager une nouvelle trêve avec le Duc. A coup sûr les représentants de la puissante République de Berne avaient le droit de négocier une trêve, mais était-il loyal de s'engager, sans même prévenir les magistrats de la cité alliée ? Dès le début et jusqu'au traité de Nyon, les patriciens bernois négocièrent directement, sans même consulter leurs alliés, et cependant Berne et Genève étaient liés par un traité de combourgeoisie qui venait d'être renouvelé en 1584.

Le 30 juillet Roset rapporte que la veille il a soupé avec Bonstetten et qu'il a dit à ce dernier au cours de l'entretien : « Avisez bien de ne pas nous faire de mal ! Messieurs de Genève désirent qu'on ne parle point de paix sans eux ; cela semble raisonnable, puisque la question les intéresse directement. »

[1] Consulter sur U. de Bonstetten le *Schweizer-Lexicon* de Leu.

A cela Bonstetten répond sans sourciller :

« Vous pouvez vous rassurer ; j'ai de bonnes têtes qui me commandent ; vous pouvez être certain que je ne ferai rien qui ne m'ait été expressément ordonné ; j'ai à cœur le bien de votre ville au même titre que celui de Berne. »

C'était vraiment trop beau et Roset se montra un peu sceptique : « Ce sont-là, dit-il, de belles « paroles, mais, si on eût consulté Messieurs de « Genève au moment de conclure les dernières « trêves, ils auraient montré du doigt le fort (de « Ste-Catherine) qui s'achevait et qui nous porte « le plus grand préjudice. »

Et Roset ajouta avec une nuance d'ironie et d'amertume : « Ne pourrions-nous pas au moins être instruits de ce que l'ennemi sait lui-même. »

Bonstetten comprit le reproche discrètement exprimé sous une forme courtoise et il répliqua :

« Il me semble que vous vous défiez ? » Roset aurait pu répondre : Oui sans doute, et nous avons quelque motif de nous défier, mais en homme avisé et prudent, il se borna à dire : « Au contraire c'est vous qui vous défiez, car vous savez

avec quelle loyauté Messieurs de Genève se comportent. » A cela Bonstetten ne put que répondre : « Je le sais. »

« Rappelez-vous, dit encore Michel Roset, l'accord que vous avez conclu il y a vingt ans et qui nous fut si préjudiciable. »

Selon toute apparence, la franchise du magistrat genevois finit par déconcerter Bonstetten, qui chercha à se dérober : « Je n'ai aucun mandat, dit-il, mais le banneret Sager et le Sr-Augspurger sont du Conseil et ils pourront vous renseigner plus amplement. »

Le banneret Sager tint un langage plus rassurant ; il dit au conseiller Manlich qu'il avait bien mission de prêter l'oreille, si le Duc formulait quelque proposition acceptable, mais qu'on ne continuerait pas moins la guerre et « qu'on ne nous feroit point de tort. »

Malgré les bonnes paroles du banneret Sager, le Conseil était inquiet; il se défiait de Bonstetten, qui n'aimait pas Genève, et de Watteville, qui commença par être un ami tiède et qui finit par être un ennemi déclaré [1]. La défiance

[1] Jean de Müller (to. XII, p. 267) dit formellement que

des magistrats de Genève n'était que trop fondée.

Le 30 juillet on apprit que Bonstetten retournait derechef vers le Duc sous prétexte de négocier une nouvelle trêve. Le Conseil de Genève, qu'on tenait à l'écart de tout, n'avait-il pas le droit de prendre de l'ombrage à l'occasion de ces allées et venues continuelles au quartier général ennemi ? Le Conseil finit par prendre le seul parti qui pût lui convenir ; il envoya Roset et Manlich auprès des généraux bernois pour connaître exactement leurs intentions et le résultat de la mission de Bonstetten. Les deux commissaires devaient s'efforcer d'empêcher toute nouvelle trêve, qui ne pouvait être que préjudiciable, puisqu'elle laissait au Duc le temps de se renforcer.

Les instructions données à Roset et à Manlich montraient que le Conseil était inquiet et mécontent. On avait appris que l'armée bernoise ne voulait pas poursuivre sa route dans la direction de

l'Avoyer espérait la paix du crédit de son cousin Nicolas de Watteville, sire de Versoix : « Pourquoi toujours ces Savoyards (le chevalier Sandrin et Nicolas de Watteville) chez le général ? — Il y a là des chefs qui ont le cœur de lièvre. » *Deutsche Missiven*, 531.

Bonneville, comme le prescrivaient les circonstances, mais qu'elle se disposait à marcher vers la « Vaux d'Aux, » vers St-Jean d'Aulps ; par suite le Faucigny et la vallée de l'Arve allaient se trouver à découvert. Les délégués de Genève devaient s'opposer à l'exécution de cet étrange plan de campagne et insister pour que l'armée bernoise assurât tout au moins le passage de Boringe et les rives de l'Arve.

Dans la même séance du 31 juillet, Roset rapporta que Bonstetten, revenu la veille, lui avait fait demander une entrevue et lui avait tenu le langage suivant :

« J'ai été ces jours au fort de Ste-Catherine et j'ai eu avec le Duc plusieurs entretiens. Si je ne vous en ai pas informé, c'est que ces entretiens n'ont pas eu de résultat immédiat ; le Duc est disposé à conclure une bonne paix soit avec Berne, soit avec vous et vous pouvez croire que Messieurs de Berne n'ont d'autre vue que de garantir la tranquillité de votre ville ; pour atteindre ce but, on pourra envoyer une ambassade, mais au préalable le Duc demande une nouvelle suspension d'armes ; les généraux bernois ont consenti et ils

désirent que vous consentiez également. Quelle que soit votre décision, je me rendrai de suite à Berne pour les devoirs de ma charge [1]. »

Roset ne put dissimuler son mécontentement, lorsqu'il entendit Bonstetten parler d'une nouvelle trêve :

« Je pensais, dit-il, que la guerre était faite en commun par les Bernois et les Genevois et pourtant on a déjà accordé au Duc, sans notre consentement, une première suspension d'armes, de sorte que Genève a dû, elle seule, supporter l'effort de toute l'armée de S. A. En voyant qu'il y a constamment des allées et venues entre le camp bernois et le quartier général du Duc, Messieurs de Genève peuvent bien concevoir quelque inquiétude, comme si on se défiait d'eux. On ne leur communique même pas ce que l'ennemi sait lui-même. Sait-on du moins toutes les *nuisances* que nous ont values les précédentes trêves ? »

[1] Suivant Bonstetten, c'était le Duc qui demandait la trêve : suivant une lettre de Charles Emmanuel publiée par M. le Marquis Tredicini, c'était le Duc qui accordait la suspension d'armes. Lequel des deux disait la vérité ?

Bonstetten, visiblement embarrassé, répliqua en termes évasifs : « Messieurs de Berne désirent le bien et l'avancement de Genève. »

Roset aurait pu répondre : « Ils n'en fournissent guère la preuve, » mais il avait manifesté assez clairement le mécontentement et le chagrin qu'il éprouvait et il se contenta de dire :

« Quant à la suspension d'armes, je ne puis vous répondre, car il faut que j'en réfère au Conseil. Il me semble cependant qu'on pourrait fort bien négocier la paix sans suspension d'armes. »

Bonstetten reprit : « J'y marche rondement (à la paix) ; avisez à vos affaires. » Enfin Roset, lui ayant demandé quelle serait la durée de la trêve, Bonstetten répondit sans détour : « Jusqu'à ce que la paix soit conclue. »

Les paroles prononcées par Bonstetten ne pouvaient laisser aucun doute sur ses réelles intentions ; il subissait l'ascendant de Charles Emmanuel et il se rendait à Berne pour plaider la cause de la paix à tout prix. Au surplus on lui prêtait des propos fort compromettants. Le 1er août on rapporte au Conseil ce qui suit : « François de Grilly a déclaré ce matin au Sr de la Maisonneuve et

autres que le capitaine Bonstetten a outragé Messieurs, les appelant traîtres de Genève et disant qu'il n'y a prince au monde qu'il aimât mieux servir que le Duc ; il a ajouté : M. Roset pensait me tirer les vers du nez et voulait que je lui fisse part de mon mandat, mais il n'a rien su et ne saura rien. » Ces propos, qui dénotaient une si étrange hostilité, furent-ils réellement tenus ? Nous voudrions en douter, mais malheureusement ils sont d'accord avec tout ce que nous savons du rôle joué par Bonstetten. Au surplus, Manlich, passant à Lausanne, constata que les citadins parlaient mal de leurs Seigneurs et *principalement de Bonstetten*.

Le 1er août le Premier Syndic fit au Conseil un exposé de la situation :

« Depuis le commencement de la guerre, dit-il, vous avez pu constater les fréquentes allées et venues de certains Seigneurs de Berne au quartier-général du Duc. Quoique nous n'ayons jamais pu savoir exactement ce qui se traitait, nous avons entendu dire qu'il s'agissait de pourparlers en vue de la paix ; à deux reprises nos alliés ont accepté des trêves sans faire aucune mention de Messieurs de Genève, mais Dieu nous a protégés, de telle

sorte que l'issue nous a été favorable. Nous voyons cependant que les conférences continuent entre les Bernois et le Duc ; en dernier lieu nous avons délégué des membres de ce Conseil pour connaître les intentions des généraux bernois et pour leur déclarer que le Conseil de Genève ne pouvait qu'être offensé de se voir en tout laissé de côté ; n'avons-nous pas quelque droit de penser qu'on veut faire bande à part et qu'on se défie de nous. N'est-il pas naturel que nous demandions de savoir un peu ce qui se passe ? L'un des officiers bernois a répondu que le Duc s'est plaint de ce qu'on lui fait la guerre et il a déclaré qu'il désire vivre en bonne paix et amitié avec la République de Berne. Par suite, le Sr de Bonstetten a été envoyé en mission auprès de S. A. et il en est revenu avec une nouvelle proposition de trêve pour que les parties aient le temps de chercher les bases d'un arrangement amiable. Maintenant le Sr de Bonstetten est venu demander si Genève veut être comprise dans la trêve et si elle veut participer aux négociations. Il sollicite une prompte réponse, afin de pouvoir en informer S. A. »

Tel fut l'exposé du Premier Syndic. La situa-

tion était grave et le Conseil était appelé à se prononcer sans retard. Accepter une trêve était désastreux pour Genève, c'était donner un nouveau répit au Duc. Si la trêve n'était pas suivie d'un traité de paix, Genève perdait tout le bénéfice de la guerre. Et cependant la République était trop faible, ses moyens et ses ressources trop restreints, pour qu'elle osât s'isoler ; elle ne pouvait « se disjoindre avec Messieurs de Berne, « comme dit le Registre du Conseil, car ils se pour- « ront accorder avec le Duc sans nous. » Visiblement le Conseil n'avait qu'une médiocre confiance dans les hommes qui commandaient l'armée bernoise. Il comprenait que, s'il refusait l'armistice, les Bernois en profiteraient pour traiter définitivement avec le Duc, peut-être au détriment de Genève. Tout en réservant l'approbation du Deux-Cents, le Conseil décida d'accepter la suspension d'armes pour une durée indéterminée ; il devait être stipulé que pendant la trêve il ne se produirait aucun acte d'hostilité, aucune innovation ou entreprise quelconque. Ces stipulations semblent bien inutiles, car une trêve comporte le statu-quo absolu, mais le Conseil n'avait aucune confiance

dans le Duc. Le Deux-Cents fut convoqué le même jour à St-Pierre pour discuter la décision du Conseil Ordinaire ; il se rangea à l'opinion de ce dernier, mais il ne paraît pas que ce fut sans opposition ; en effet le procès-verbal de la séance constate que la décision fut prise « par la plus grand'voix, » c'est-à-dire à la majorité. Il faut admettre qu'un certain nombre de membres du Deux-Cents se prononcèrent pour la lutte à outrance, en refusant la trêve demandée par les Bernois.

Le jour même où les Conseils de Genève discutaient la question de la trêve, le Roi de France Henri III succombait sous les coups d'un fanatique, Jacques Clément. La fin tragique du dernier des Valois allait ouvrir pour la France une ère nouvelle. Ce grave événement exerça, comme on va le voir, une influence assez inattendue sur la guerre de Savoie. Le 5 août la nouvelle de la mort de Henri III était déjà parvenue à Genève ; elle ne paraît pas avoir provoqué au sein du Conseil l'émotion à laquelle on aurait pu s'attendre ; les magistrats étaient trop absorbés par leurs inquiétudes quotidiennes pour

détourner longtemps leurs pensées de la situation très grave dans laquelle se trouvait la République. Au surplus ils ignoraient que leur ami des mauvais jours, le roi de Navarre, allait hériter du trône.

Le 5 août Roset et Gallatin se rendirent à Peillonnex auprès de l'avoyer de Watteville et lui communiquèrent la nouvelle de la mort de Henri III ; puis ils entretinrent le général bernois des diverses questions relatives à la guerre ; ils commencèrent par lui recommander les habitants des villages de Viuz et de Boëge qui s'étaient rendus au Syndic Varro ; Watteville promit de donner les ordres nécessaires pour que l'armée bernoise respectât ces villages. Aussitôt après l'entretien prit un autre caractère et tourna à l'aigre ; on en vint aux récriminations, aux reproches. Watteville se plaignit des gens de la ville qui se permettaient d'acheter du blé et du butin aux soldats bernois. Les députés genevois répliquèrent en reprochant aux soldats bernois d'avoir insulté et battu des Genevois. En présence de semblables discussions, il eût été difficile de conserver des illusions ; les Bernois, pour une raison ou pour une autre, cherchaient noise et préparaient une rupture. Néan-

moins le Conseil voulut enlever aux généraux bernois tout prétexte de mécontentement ; le 6 août, dans la séance même où Roset et Gallatin firent rapport, le Conseil ordonna que nul n'eût à aller acheter au camp aucun butin, sous peine de confiscation et d'amende.

Bonstetten était parti, comme il l'avait annoncé, et le Conseil, qui le considérait à peu près comme un ennemi, délégua à Berne un de ses membres, Manlich, pour essayer de contrebalancer son influence ; on choisit Manlich parce qu'il s'exprimait facilement en allemand [1]. Le député de Genève se mit en route aussitôt et essaya de lutter de vitesse avec Bonstetten, mais il lui manqua des chevaux de relai et il arriva à Berne trois heures après son concurrent, qu'il rencontra au logis de l'Avoyer de Mülinen. Il résulte du rapport de Manlich que Bonstetten mit tout en œuvre pour le contre-carrer. Néanmoins, Manlich obtint audience du Petit et du Grand Conseil de Berne et présenta les lettres du Deux-Cents de Ge-

[1] La famille Manlich était originaire d'Augsbourg. Jaques Manlich, dont il est question, fut premier syndic en 1597 et en 1601 ; il mourut en 1602.

nève ; évidemment la grande majorité des magistrats bernois restait fidèle à la combourgeoisie ; la vieille loyauté bernoise ne comportait pas d'attitude équivoque ; aussi la réponse des Conseils fut-elle franche, catégorique et rassurante :

« Les Genevois, dirent-ils, ne doivent nullement supposer que nous ayons l'intention de les abandonner ou de conclure un traité à leur préjudice, mais, comme une journée a été proposée par le Duc, nous ne pouvons faire autrement que d'y envoyer des ambassadeurs, qui se trouveront à Bonneville dimanche prochain, soit le 10 août. Nos représentants auront pouvoir et mandat de tout communiquer aux Conseils de Genève. »

Telle était la réponse officielle du gouvernement bernois. Comment expliquer que quelques jours après l'armée bernoise se retira, laissant les Genevois se débattre seuls au milieu d'inextricables difficultés ? Aucun traité ne fut conclu et la retraite de l'armée bernoise ressembla à un désastre.

En attendant, les représentants de Berne et du Duc allaient se réunir à Bonneville et le Conseil

de Genève se demanda quelle ligne de conduite il devait suivre à l'occasion de cette conférence, qui devait décider de la paix ou de la continuation de la guerre. Le 8 août, le Conseil mit la question à l'ordre du jour et fit appeler deux hommes dont il appréciait l'avis, Th. de Bèze et le jurisconsulte Colladon. Tous deux furent d'opinion que, la guerre étant commune aux deux républiques, Genève ne pouvait, ni ne devait s'isoler, mais qu'il ne fallait rien conclure au préjudice du Roi de France et sans son consentement. Selon toute apparence, Th. de Bèze et Colladon commençaient à se défier des chefs bernois et ils tournaient leur espoir vers le Roi de France, vers ce Henri IV, qui semblait devoir être le protecteur et le vengeur de la cause protestante. Le Conseil se conforma à l'avis de Th. de Bèze et décida de se faire représenter à la *Journée* de Bonneville.

Le dimanche 10 août les ambassadeurs bernois passèrent par Genève, se rendant à Bonneville ; ils déclarèrent formellement que les représentants de Genève devaient prendre part à la conférence, mais il y avait une difficulté ; la conférence devait avoir lieu en Savoie et les Genevois n'avaient reçu

de Charles Emmanuel ni invitation, ni sauf-conduit ; or ils ne se souciaient nullement de se rendre à Bonneville sans sauf-conduit ; c'était peut-être montrer une défiance excessive, car les députés de Genève étaient en quelque sorte sous la sauvegarde des Bernois qu'ils devaient accompagner, mais la confiance ne se commande pas, et le récent massacre de Ternier n'était pas fait pour l'inspirer. Les Bernois cherchèrent à lever la difficulté en promettant de demander le sauf-conduit. Le procès-verbal de la séance du Conseil porte, à la date du 10 août, que Bonstetten a écrit pour réclamer le sauf-conduit et qu'il a envoyé le matin même un trompette au quartier général de Charles Emmanuel.

En attendant, le Conseil, pour témoigner de la sincérité de ses intentions, arrêta le texte des instructions destinées à ses mandataires et convoqua le Deux-Cents en séance extraordinaire pour le même jour après le sermon.

Dans son exposé le Premier Syndic rappela au Deux-Cents les décisions précédentes ; il avait été entendu à l'occasion des trêves conclues entre Messieurs de Berne et le Duc que Genève ne

devait en aucun cas se séparer de ses alliés ; il fallait donc adhérer aux trêves proposées « encore « qu'il y eust bien à craindre de la fin de ces trêves, « d'autant que nous avons à faire à ung prince qui « ne tient compte de tenir sa foy. » Aujourd'hui, ajouta le Premier Syndic, des ambassadeurs sont arrivés de Berne et ils entendent que nos députés les accompagnent, mais le sauf-conduit qui leur a été envoyé ne fait aucune mention de nous. Les Bernois ont expédié un héraut pour obtenir un sauf-conduit. En attendant le Petit Conseil a désigné des députés et a préparé leurs instructions, que nous soumettons à votre approbation. »

En terminant le Premier Syndic donna lecture des instructions qui furent aussitôt approuvées par le Deux-Cents.

Si les Genevois se défiaient du Duc, ils avaient pour cela de sérieux motifs ; les Bernois avaient demandé un sauf-conduit pour leurs alliés ; sait-on quelle fut la réponse de Charles-Emmanuel ? Le 10 août au matin M. de Villarzel, grand maître de Savoie, prévint les Bernois qu'ils étaient attendus par le Duc et que pour le sauf-conduit des députés

genevois, le Duc se réservait « d'y adviser » après leur arrivée.

Les Bernois auraient dû, ce semble, ajourner leur départ pour Bonneville et réclamer de plus fort le sauf-conduit pour leurs alliés de Genève; ils n'en firent rien et quittèrent la ville dans la matinée du dimanche sans même avertir le Conseil.

Le Conseil se trouvait dans un embarras facile à comprendre. Il lui importait que Genève fût représentée à la conférence, mais le souci de sa dignité lui défendait d'envoyer des députés sans avoir reçu un sauf-conduit régulier; il fallait en outre envisager la question de sécurité. Michel Roset avait en mains des lettres dans lesquelles le Duc invitait le baron d'Hermance à se saisir de lui et à le faire conduire à la forteresse de Miolan; d'autre part deux Genevois, qui avaient été prisonniers de l'ennemi, avaient également averti Roset de se tenir sur ses gardes, car on le guettait. Si Roset se rendait à Bonneville sans sauf-conduit, il se mettait à la discrétion d'un prince dénué de scrupule.

Après examen le Conseil reconnut qu'il ne pou-

vait envoyer des députés sans sauf-conduit et il décida de déléguer Manlich auprès des Ambassadeurs de Berne pour leur notifier qu'il n'aurait fait aucune difficulté d'envoyer des représentants à la conférence, s'il avait reçu un sauf-conduit ; n'en ayant pas reçu, il demandait des otages pour garantir la sûreté des députés genevois.

Comme on pouvait s'y attendre, le Duc de Savoie n'envoya ni sauf-conduit, ni otages ; il entrait naturellement dans ses calculs d'isoler Genève, de traiter séparément avec les Bernois, et ceux-ci eurent la faiblesse d'accepter une négociation dans des conditions qui ressemblaient à une trahison [1].

Les Bernois se rendirent à Bonneville ; ils furent sans doute circonvenus, séduits par les courtisans de Charles Emmanuel, qui ne poursuivait qu'un but, se débarrasser des Bernois par de promptes concessions, afin de pouvoir plus facilement venir à bout de Genève. Evidemment Charles Emmanuel réussit ; la suite le prouva. Nous ne savons pas exactement ce qui se passa

[1] Détail significatif : A. Tillier et L. d'Erlach refusèrent de représenter la République de Berne dans de semblables conférences. Jean de Müller, to. XII, p. 269, note.

aux conférences de Bonneville. Sans doute il fut convenu que l'armée bernoise se retirerait du Faucigny et qu'en revanche le Duc s'abstiendrait d'attaquer le Chablais, qui était occupé par les Bernois. Lorsque les ambassadeurs revinrent de Bonneville, ils jugèrent nécessaire de faire une communication quelconque au Conseil de Genève ; ils lui firent savoir qu'ils n'avaient rien conclu, qu'ils auraient voulu écrire au Conseil, mais qu'ils n'en avaient pas eu le loisir, qu'au surplus ils n'avaient pas voulu rompre avec le Duc et que la trêve était prorogée jusqu'au lundi suivant, soit le 18 août ; ils ajoutèrent que Genève était comprise dans la trêve et que dans l'intervalle ils demanderaient à Berne des instructions définitives.

Cette communication, conçue en termes vagues, laissait prévoir ce qui allait se passer. C'était la retraite ou plutôt la déroute. Le 15 août le gouverneur de Bonne, Aubert, annonce au Conseil qu'un officier bernois, beau-frère de l'Avoyer, a été cassé pour s'être prononcé trop vivement contre les trêves et pour avoir critiqué la manière dont la guerre était conduite ; cet officier demandait de passer au service de Genève ;

prudemment le Conseil refusa l'offre, craignant d'indisposer les Bernois[1].

Nous venons de voir que l'état-major bernois avait renouvelé avec le Duc une trêve qui devait expirer le lundi 18 août; cette trêve n'avait d'autre but que de donner aux troupes bernoises le temps nécessaire pour se retirer. Cela est si vrai que le 16 août, deux jours avant l'expiration de la trêve, « le général et recteurs » de l'armée bernoise avertirent charitablement le Conseil que le Duc se préparait à venir camper avec toute son armée et douze canons devant le pont de Boringe. Les Bernois donnaient cet avis, afin que le Conseil prît des mesures de défense du côté de Boringe et de Bonne. Dans la même séance du Conseil, Roset

[1] Dans la même lettre où il soumet la proposition de l'officier bernois, Aubert se plaint du capitaine genevois Pierre Baudichon, qui se comporte fort mal et se livre à de « grandes extorsions » à l'égard des paysans. Le Conseil, très mécontent, s'en prit au père de Baudichon; il invita le Sr de la Maisonneuve à tenir la main « à ce que son fils ne se licencie ainsi au mal, aultrement qu'on sera contrainct de luy mettre la main sus et néantmoins que le Sr Aubert informe sus ses malversations. » (*Reg. Cons. de Genève*, séance du 15 août.) Nous avons plus d'une fois rencontré dans nos recherches le nom de ce Baudichon, signalé comme un intrépide pillard; c'était un incorrigible.

rapporta que le lendemain l'armée bernoise devait *décamper* et que les généraux bernois n'entendaient laisser des troupes que pour la garde des deux bailliages (Thonon et Gex). Il ajouta que Bonstetten lui avait assuré que le Duc avait 15,000 hommes[1] sous ses ordres.

En présence de la retraite imminente des Bernois, la situation devenait des plus graves et le Conseil décida de se réunir le même jour, « après souper » et d'écrire sur le champ aux Bernois pour chercher à empêcher une retraite qui équivalait à une défaite. Dans la séance de relevée le Conseil approuva le texte de la lettre destinée aux généraux bernois ; celle-ci avait été sans doute préparée par Michel Roset ; elle était fort habilement rédigée. Le Conseil priait les Bernois de ne pas se retirer et, en tout cas, d'assurer le pont de Boringe, pour éviter que l'ennemi ne pénétrât dans le Chablais et n'attaquât ensuite le pays de Vaud. Le Conseil cherchait à montrer aux Bernois qu'ils allaient compromettre leur récente con-

[1] Nous sommes assez disposé à croire que Bonstetten exagérait à dessein les forces ducales, afin de pallier les torts des généraux bernois.

quête du Chablais et peut-être exposer au danger le pays de Vaud lui-même. Mais c'était peine perdue. Les chefs de l'armée bernoise n'en étaient plus à se demander si la retraite était dangereuse ou simplement humiliante pour leur drapeau ; ils étaient en proie à une sorte d'affollement !

Les Ambassadeurs de Berne étaient revenus de Bonneville et dès le 16 août au soir des délégués du Conseil de Genève se rencontrèrent avec eux. Lamentable entretien ! Les Genevois renouvelèrent la demande que l'armée bernoise couvrît le pont de Boringe ; les Bernois s'excusèrent, alléguant qu'ils ne pouvaient plus retenir leurs paysans ni pour or, ni pour argent · leurs soldats déclaraient, disaient-ils, qu'ils n'étaient pas tenus de faire la guerre au Duc de Savoie. A l'ouïe de semblables paroles, les Genevois ne purent sans doute dissimuler leur stupeur, car le conseiller Tillier s'empressa d'ajouter qu'il y avait beaucoup de malades dans leur camp ; c'était une manière d'expliquer la volte face qui se préparait. Puis ce fut le tour d'un autre conseiller, Dachselhoffer, de déclarer que les Bernois, malgré leur défection, ne songeaient nullement à faire la paix avec le Duc,

attendu qu'il n'était pas possible de se fier à lui, ni de tenir compte de ses promesses.

Aux heures critiques le Conseil ne manquait jamais d'appeler auprès de lui Théodore de Bèze pour être éclairé de ses avis ; l'illustre Réformateur accourut et le Registre du Conseil nous a conservé la substance des paroles qu'il prononça :

« J'appréhende, dit-il, les dangers qui peuvent surgir si les Bernois nous abandonnent, mais Dieu a montré sa faveur à notre égard et il continuera à la montrer. Après la retraite de la première armée il nous a secourus. Si nous avons confiance en Dieu, il nous protégera ; alors même que nous serions réduits aux 300 guerriers de Gédéon, ils vaudraient autant que les 32,000. Dieu n'a-t-il pas sauvé les Eglises de France dans les plus grandes difficultés ? Je ne puis admettre que les Bernois manquent de bonne volonté, mais Dieu les a aveuglés. Ils n'ont pas eu le cœur de sommer Bonneville ! Partant il n'y a pas de fond à faire sur eux, car le courage et le conseil leur font également défaut. Maintenant nous avons une autre espérance, c'est le Roi. Lorsque Messieurs de Genève conclurent le traité, le Roi était ennemi de cet

Etat; dès lors le Pape l'a engagé à exterminer Genève, mais Dieu l'a empêché. Aujourd'hui tout est changé; il y a en France un roi de la religion, chrétien et affectionné. Je vous exhorte à tourner vos regards vers lui, à envoyer promptement un homme de confiance à l'Ambassadeur pour lui exposer notre situation. L'Ambassadeur jugera si c'est le service du Roi de laisser perdre Genève. Il faut que l'Ambassadeur fasse entendre au Roi ce qui est la vérité et qu'il écrive à M. de Tavannes, pour que ce dernier tente une diversion en Bresse, si c'est possible. Enfin, je suis d'avis de prier Messieurs de Zurich de convoquer une conférence des quatre villes évangéliques pour leur faire comprendre que Genève est la véritable clef du pays; comme ceux de Zurich sont bien disposés pour nous, ils n'approuveront pas les étranges procédés des Bernois; au surplus, si Messieurs de Zurich veulent envoyer des troupes à notre secours, il faut qu'ils avancent le montant de la solde. Pour conclure je suis d'avis qu'on exhorte le peuple à prier Dieu et à se repentir; qu'on réprime les abus et les scandales et qu'on maintienne strictement l'ordre et la justice. »

Le langage du Réformateur était empreint d'une confiance presque aveugle. C'était une grande force que de savoir espérer, même dans les situations les plus difficiles ! Le Conseil suivit l'avis du Réformateur ; il décida d'écrire à Henri IV, à son ambassadeur en Suisse et aux amis que Genève comptait auprès du Roi, pour leur demander secours. Abandonnée par les Bernois, Genève se voyait contrainte de tourner ses regards vers ce Henri IV dont l'étoile grandissait à l'horizon et sur lequel tous les Huguenots fondaient tant d'espérances.

Entre temps tout se préparait pour un inévitable désastre !

VI

RETRAITE DES BERNOIS. — REDDITION DE BONNE ET MASSACRE DE LA GARNISON.

L'ARMÉE de Charles Emmanuel avait quitté son quartier-général de Bonneville ; le pont de Boringe avait été rétabli et Charles Emmanuel allait le franchir pour investir le fort de Bonne. Si les Bernois avaient voulu tenter un effort pour s'opposer au passage de l'armée ducale, ils auraient réussi, mais il n'y avait plus à compter sur eux. Le 18 août, « les Recteurs » de l'armée bernoise écrivent au Conseil qu'ils ne « peuvent fournir gens » au pont de Boringe et émettent l'avis de faire des tran-

chées et de barricader les abords du pont. Ils ajoutent, il est vrai, qu'ils veulent avancer plus près, afin de se rendre compte de quel côté l'ennemi a l'intention de se jeter « pour avec l'aide de Dieu lui faire résistance. » C'étaient là de bonnes paroles, mais nous ne tarderons pas à voir quels furent les effets. Le Conseil, se conformant aux indications des Bernois, invita sans retard le gouverneur de Bonne à faire des tranchées et à élever des barricades aux abords du pont de Boringe, mais à ce moment Aubert n'était plus en situation d'exécuter ces ordres ; Bonne allait être investie.

Sur ces entrefaites l'hostilité inexplicable de Bonstetten se manifesta par des propos d'une gravité et d'une insolence extraordinaires. Le 18 août on rapporta au Conseil des informations prises contre Bonstetten ; il en résultait qu'il avait usé « de vilains propos contre la Seigneurie avec « maugréement du nom de Dieu et autres propos « indignes, lorsqu'il estoit question de refaire le « pont de Boringe après le passage des Ambas- « sadeurs de Berne. » Les propos attribués à Bonstetten étaient exacts et le Conseil décida qu'il s'en plaindrait à Berne en temps opportun.

Ce qui suffirait à prouver que Bonstetten n'avait pas la conscience tranquille, c'est qu'il alla lui-même au devant des reproches et qu'il chercha à s'excuser. Le même jour, le 18 août, Roset et Manlich, l'ayant rencontré sur la galerie de l'*Ecu*, le saluèrent, sans doute assez froidement ; Bonstetten les interpella, comme pouvait le faire un homme très échauffé :

« J'entends, dit-il, qu'on parle de moi et qu'on m'accuse. Je ne souffrirai pas d'être chargé et si on m'accuse, c'est à tort et voici, montrant son épée, qui me fera raison. Je veux dire tout ce qui s'est passé et je donne un démenti par la gorge à ceux qui me mettent en cause. »

Puis il se lança dans une longue apologie dont le Registre du Conseil ne nous a pas conservé la substance. Roset répondit à l'incartade de Bonstetten avec le calme et le sang-froid qui ne l'abandonnaient jamais : « Messieurs de Genève, dit-il, « ont toujours attendu de leurs très chers alliés « ce qui se doit en tout honneur et amitié et comme « vous êtes vous-même de nos alliés, nous en « avons attendu autant de vous ; maintenant vous « parlez d'épée ! Il semble que vous pourriez

« parler plutôt en ami et allié, surtout dans une « ville où il faut procéder comme il appartient. » A ce moment l'explication fut interrompue par l'arrivée de plusieurs Bernois qui conduisirent Roset et Manlich auprès des ambassadeurs de Graffenried et de Buren. Les deux Genevois montrèrent une fois de plus tout le danger de « reculer, » « le Duc, dirent-ils, prendra courage et emportera « St-Joire, Bonne et tout ce que nous tenons ; ce « sera à votre préjudice comme au nôtre. »

La réponse des Bernois fut lamentable : « Il « faut que nous vous disions tout ; nos sujets sont « si mécontents qu'on ne peut les retenir et ils « veulent s'en retourner. » Roset répartit avec son à propos habituel : « Ce sont les longueurs qui ont « tout gâté et qui gâtent tout ; Messieurs de Ge- « nève, nos Supérieurs, ont fait leur possible pour « prévenir ces longueurs. » « Cela est passé, in- « terrompit Graffenried. »

« Sans doute, reprit Roset, mais il faut que le « passé nous serve de leçon. »

Les ambassadeurs bernois, Graffenried, Buren et autres, ne pouvaient se dissimuler l'impression déplorable que devaient produire leurs déclara-

tions ; ils essayèrent d'en atténuer un peu la portée et conclurent en disant aux Genevois : qu'on aille vite consulter au camp et prendre quelque bonne résolution. Quoiqu'il en soit, le même jour, le Syndic Varro et les conseillers Roset et Manlich quittèrent la ville pour aller tenter une dernière démarche auprès des généraux bernois qui étaient en pleine retraite et qui avaient établi leurs quartiers à Ville-la-Grand. En route, à Cornières, ils firent la rencontre du colonel d'Erlach et se rendirent avec lui auprès de l'Avoyer de Watteville. Ce dernier ne se pressa guère de les recevoir et cela se comprend aisément ; il avait honte du rôle qu'il allait jouer. Il les fit attendre une heure. Suivant leurs instructions, les représentants de Genève lui exposèrent les dangers qui allaient surgir, si l'armée bernoise abandonnait la partie : Boringe, Bonne, Thonon, Ripaille, Gex, le pays de Vaud lui-même, risquaient de tomber au pouvoir de l'ennemi.

L'Avoyer et les officiers qui l'entouraient n'eurent recours à aucun faux-fuyant, ils répondirent : « Nos gens se retirent. Nous avons été contraints « de nous embarquer dans une guerre que vous

« avez commencée ; on a fait aux Bernois et aux « Genevois beaucoup de promesses qui n'ont pas « été tenues. Aujourd'hui nos gens sont dégoûtés « et malades. Nous avons l'intention de réduire « notre armée à un simple corps de volontaires. »

Les Genevois insistèrent; ils annoncèrent que le Conseil se voyait dans la nécessité de faire reculer les troupes de Boringe sur Bonne, mais que cette dernière place ne pourrait résister, si l'ennemi venait l'attaquer par Boringe ; or ce passage était d'une grande importance pour les Bernois à cause du Chablais. Roset et Manlich conclurent par une pressante prière : « S'il survient quelque « danger en Bonne, en cas de nécessité, veuillez « secourir notre garnison et à ces fins envoyez des « gens à Cranves. » Les officiers bernois répondirent qu'ils ne voulaient pas diviser leurs forces, et quant à Bonne ils dirent que, s'il survenait quelque chose, *ils la secourraient*. Nous ne tarderons pas à voir comment la promesse fut tenue.

L'entretien se prolongea quelques instants et les officiers bernois montrèrent un découragement vraiment déplorable : « Il est impossible, dirent-ils, de faire la guerre à un prince aussi puissant ;

il a une si forte cavalerie qu'il est vraiment redoutable. Jamais nous n'avons été en peine comme à présent. » Les deux Genevois se bornèrent à répondre : « Si vous aviez poursuivi l'ennemi jusqu'à Bonneville, il se serait rendu. » Roset et Manlich avaient raison. Par leurs atermoiements, leur irrésolution, peut-être calculée, les généraux bernois avaient tout perdu ; au surplus, ils étaient ou paraissaient si abattus qu'ils ne répondaient rien, quand les deux Genevois leur demandaient conseil.

C'est le 19 août que Roset et Manlich firent rapport au Conseil sur leur mission. La situation de Genève semblait sinon désesperée, du moins très grave, et cependant on chercherait vainement dans le procès-verbal de la séance une trace quelconque des inquiétudes poignantes qui devaient agiter les magistrats. Le croirait-on, le Conseil trouve assez de liberté d'esprit pour statuer sur la requête de No. Michel Darlod qui demande qu'il lui soit accordé par exception cinq tables pour ses noces, « attendu le bon nombre de parens de part et d'autre ; » le Conseil, vigilant observateur des Ordonnances somptuaires, ne lui en accorde que

trois. Puis c'est le ministre de Veyrier et Ternier qui demande quelque secours ; on lui alloue dix florins. Habitués à vivre au jour le jour, au milieu du danger et des difficultés incessantes, les Genevois du XVIe siècle s'étaient fait une âme d'acier ; ils accomplissaient leur modeste besogne journalière, insensibles au danger, comme à la crainte.

Dans cette mémorable séance du 19 août, le Conseil, se voyant abandonné par les Bernois, cherche au dehors aide et assistance. Roset informe qu'un agent français, M. de la Motte-Sully, de passage à Genève, se rend à Soleure ; le Conseil le prie de signaler à l'Ambassadeur et si possible au Roi la nécessité pressante de secourir Genève, soit avec de l'argent, soit avec des troupes[1]. On décide également d'écrire sans retard à la reine

[1] Nous avons lieu de croire que le Conseil faisait fausse route en confiant une mission quelconque au Sr de la Motte ; en effet c'était le même personnage qui, au mois d'avril 1589, se rendait à Lucerne au nom de Mayenne et de la Ligue pour obtenir des cantons catholiques une levée de 6000 hommes, afin de maintenir la religion et de venger la mort du Duc de Guise (Voy. *Inventaire des documents relatifs à l'histoire suisse*, par Ed. Rott, Berne 1882, p. 337). Un agent de Mayenne n'était guère qualifié pour plaider la cause de Genève. Il est probable que Roset et le Conseil n'avaient pas été exactement renseignés sur le compte de ce personnage.

Elisabeth, à son ministre Walsingham et au Palatin pour les mettre au courant de la situation critique dans laquelle se trouve Genève.

Dans la soirée du 19 août arrivent à Genève des dépêches d'Aubert, gouverneur de Bonne, annonçant que le trompette du Duc de Savoie s'est présenté pour sommer la place de se rendre, sous peine d'être assiégée dès le lendemain. Aussitôt l'ordre est donné de faire partir d'urgence trois compagnies de pied et une de cavalerie au secours de Bonne.

Le jeudi 21 août les nouvelles arrivent, saisissantes et douloureuses. Bonne est investie ; la petite garnison réclame un secours immédiat ; les capitaines avertissent que, s'ils ne sont pas secourus le lendemain, ils seront contraints de quitter la place ; il leur faut à la fois des hommes, des vivres et des munitions.

Ces nouvelles étaient terrifiantes ! Comment secourir à temps la malheureuse garnison, comment percer la ligne de troupes qui enveloppait la place. Le Conseil ne pouvait se faire aucune illusion. Il se réunit en toute hâte et prit connaissance d'une lettre des officiers bernois. Ils déclaraient

qu'ils ne refusaient nullement d'envoyer des soldats en garnison à Bonne ou ailleurs « moyennant que leurs soldats de Berne y veuillent donner leur consentement. » Et ils ajoutaient qu'ils doutaient fort de pouvoir les entraîner, « priant de les tenir pour excusés. » Pour prouver leur bonne volonté, ils annonçaient qu'ils envoyaient des cavaliers pour reconnaître ou découvrir l'ennemi, et si Messieurs de Genève envoyaient à Bonne des troupes de renfort, ils s'efforceraient par tous les moyens possibles de les faire accompagner d'un certain nombre de leurs soldats « en tant totesfois qu'ils veuillent à ce consentir [1]. » Les officiers en étaient réduits après une campagne victorieuse à demander à leurs soldats s'ils étaient disposés à obéir ! C'était triste, mais nous avons quelque motif de croire que les généraux calomniaient leurs soldats : ce n'étaient pas les soldats qui refusaient de marcher, c'étaient les officiers supérieurs qui faiblissaient !

Au sein du Conseil, les avis furent partagés.

[1] Suivant le Registre du Conseil, cette lettre était datée du 11 août, mais il doit y avoir quelque erreur, car la lettre n'aurait pas mis dix jours pour venir du camp bernois à Genève.

Les uns proposèrent d'évacuer le fort de Bonne et d'y mettre le feu ; il était trop tard, puisque la place était investie. D'autres émirent l'idée étrange d'offrir aux Bernois une part dans la conquête [1] ! Ces avis, sans doute isolés, ne méritaient pas même la discussion. Le Conseil prit la seule décision qu'il lui restait à prendre, c'était de chercher à secourir lui-même la malheureuse garnison de Bonne. Les compagnies d'infanterie et de cavalerie qui s'étaient mises en route la veille étaient revenues, ajoutant foi à un faux bruit, d'après lequel l'ennemi se serait retiré. Erreur fatale et inexplicable ! Qui sait si ces troupes n'obéirent pas à un sentiment de vive appréhension en présence d'un danger imminent ! Quoiqu'il en soit, le Conseil décida de les faire repartir, mais il ne pouvait se faire à l'idée que les Bernois resteraient des témoins inactifs et il envoya de nouveau Roset et Manlich pour prier les généraux bernois de prêter aide et assistance. A huit heures du soir Manlich vint annoncer que Messieurs de Berne

[1] « Aucuns seroient d'advis de quicter la place et d'y mettre le feu et, à l'advis d'aultres, qui est de présenter à Berne part au pays. » (*Reg. Cons. de Genève*, 21 août 1589.)

promettaient « de donner bonne escorte aux nostres jusques en Bonne. »

Le Conseil avait décidé d'envoyer toutes les compagnies disponibles au secours de la garnison de Bonne, mais il paraît qu'il y avait des soldats récalcitrants et le 22 août le Conseil donna l'ordre de rechercher ceux qui refusaient de marcher et de les punir. Chaque instant de retard aggravait la situation. Le même jour les Srs conseillers Augspurger et Wirthman se présentèrent de la part de l'Avoyer et des généraux bernois et firent une communication qui dut produire sur les magistrats genevois la plus douloureuse impression ; voici, d'après le Registre du Conseil, la substance des paroles qu'ils prononcèrent :

« Nos Seigneurs nous ont envoyés auprès de vous pour vous présenter tout service possible et vous annoncer bien à regret qu'après avoir séjourné quelques jours à Ville-la-Grand, leurs sujets ne veulent plus y demeurer, ni faire de service ; dès lors nos Seigneurs se sont décidés à les licencier en bon ordre, en réservant 10 enseignes [1]

[1] Ces dix enseignes formaient un effectif de 4000 hommes. (Voy. *Reg. Cons. de Genève*, séance du même jour.)

pour la garde de Gex et de Thonon ; ils ont cherché néanmoins à retenir encore leurs troupes, mais ils n'ont pu les faire passer outre ; ils ne peuvent se faire obéir, ce dont ils éprouvent un extrême regret ; ils sont donc contraints de laisser les choses en bien triste état à cause des mauvaises dispositions de leurs soldats, dont le tiers s'est débandé et qui ne font plus leur devoir, comme ils l'ont montré à Escorens. Nous nous voyons forcés de vous annoncer ces pénibles nouvelles et de vous prier de laisser passer nos gens qui décamperont de bon matin, et afin qu'ils ne se répandent pas dans les rues de la ville, nous avons pensé qu'ils devaient entrer et sortir par les mêmes portes ; autrement il pourrait se produire quelques piques avec les bourgeois, ce qu'on pourrait éviter, si Messieurs de Genève le trouvent bon. D'autre part, comme nous avons de l'artillerie, nous avons reçu l'ordre de vous prier de la laisser en place jusqu'à ce que Dieu nous donne le moyen d'apaiser ces différends ; en cas de nécessité elle pourra nous servir comme à vous. Quant aux dix enseignes, elles s'achemineront vers Gex et Thonon pour la garde de ces deux baillia-

ges. Ce n'est pas sans un grand regret que nos Seigneurs nous chargent de vous annoncer ces fâcheuses nouvelles : ce qu'ils font, ils sont contraints de le faire, mais au surplus ils offrent de vous rendre service et de montrer qu'ils seront toujours bons alliés et confédérés. Nous ne devons pas omettre de vous dire que le capitaine Boisjoli est venu nous trouver et il nous a fait entendre de source certaine que le Duc a passé cette nuit le pont de Boringe avec 6 ou 700 chevaux et quelques milliers d'arquebusiers, en sorte que nos gens se sont retirés avec toutes leurs munitions vers Monthoux ; tous les villages environnants sont occupés par l'ennemi et il faudrait être en nombre pour forcer le passage. »

C'était à Michel Roset à répondre à ces lamentables déclarations ; il le fit avec calme, mais en termes sévères :

« A la requête du Sr Benedict d'Erlach, dit-il, les nôtres lui portèrent secours au château de Pierre ; ils le firent à cause du serment que nous avons prêté et nonobstant toutes les difficultés, et ce fut un grand bonheur, car Dieu bénit nos efforts. Aujourd'hui c'est nous qui avons besoin d'être

secourus ! Ne ferez-vous pas appel à vos volontaires pour venir à notre aide et éviter le mal et le déshonneur ? »

Le mot *déshonneur* est au Registre [1] ; il fut certainement prononcé par Michel Roset et en toute autre circonstance il eût provoqué une scène violente, mais, si le reproche était sanglant, il était mérité. Les deux députés bernois se contentèrent de ces simples mots : « S'il vous plaît d'envoyer quelqu'un vers nos Seigneurs, faites-le, mais sans retard ; quant à nous, nous sommes prêts à faire ce que nous pourrons, mais nous n'avons aucun mandat. »

Evidemment les deux députes ne cherchaient qu'à se dérober ; le Conseil, voulant épuiser tous les moyens, se décida à mander de nouveau Roset et Manlich auprès des chefs de l'armée bernoise pour tenter une démarche suprême. Les deux conseillers se rendirent au quartier-général et furent introduits auprès de l'Avoyer de Watteville, qui était en conférence avec le syndic Varro. Roset fut admirable de fermeté et d'énergie : « Nous venons,

[1] A la date du 22 août.

dit-il, d'entendre le rapport de vos ambassadeurs, et nous nous sommes rendus auprès de vous pour ne pas être responsables du sang de nos frères. Réfléchissez et conduisez-vous selon les alliances, comme Messieurs de Genève l'ont fait quand le Sr Bénédict d'Erlach les appela à son secours à La Cluse. Messieurs étaient alors en grande peine; ils avaient l'ennemi de deux côtés à la fois, au fort d'Arve et à Bonne, et ils n'avaient que peu de troupes disponibles en ville. Néanmoins, malgré tous les obstacles, ils se dirent qu'il fallait respecter le serment de l'alliance et s'en remettre à la Providence de Dieu; si nous rappelons le fait, ce n'est pas pour exprimer un reproche, mais afin que de votre côté vous pensiez à votre serment et que vous induisiez le cœur de vos sujets à agir envers nous, comme nous avons agi à votre endroit. Vous savez que même si nous étions bien loin, nous viendrions à votre secours! Nous vous conjurons au nom de Dieu de faire en sorte qu'un grand malheur soit évité, qu'il nous soit épargné à vous et à nous. »

Le langage de Roset était triste et sévère, presque dur; c'était l'honneur même des Bernois, leur

vieille réputation de vaillance et de loyauté, qui étaient en cause. L'Avoyer ne pouvait se dissimuler que les reproches étaient fondés ; il répondit avec beaucoup de mesure, comme un homme qui est forcé de s'excuser : « Voici, dit-il, M. Varro qui pourra témoigner de notre bon vouloir. Nous avons assemblé nos capitaines, et ils ont fait ce qu'ils ont pu, mais nos hommes veulent partir. Nous avions donné 600 hommes pour marcher au secours de Bonne, mais vos propres officiers ont reconnu qu'il est impossible de rien tenter avec un si petit nombre d'hommes. L'ennemi est fort ; il a plus de 600 chevaux. »

C'étaient là de piteuses raisons et les deux Genevois ne se laissèrent ni déconcerter, ni convaincre. Une fois de plus, ils conjurèrent l'Avoyer de réfléchir, « afin que le dommage ne retombât pas sur les Bernois. Réunissez, dirent-ils, ceux de vos soldats qui sont de bonne volonté et de bon cœur, afin de sauver sinon la place, du moins les hommes qui vous ont fidèlement servis. »

Jusqu'à ce moment l'Avoyer de Watteville s'était contenu, malgré la vivacité des reproches, mais les dernières paroles de Roset le firent sortir de son

calme ordinaire : « Vous me fâcheriez vraiment, s'écria-t-il, vous parlez comme s'il dépendait de nous de faire ce que vous demandez ! »

« Nous ne voulons pas vous irriter, reprit Michel Roset, mais la nécessité nous presse, le danger est imminent, il s'agit de la vie ou de la mort de 400 hommes que le Duc a menacé de faire pendre ! »

A ces mots qui étaient l'expression d'une réalité navrante, l'Avoyer changea de ton, se radoucit ; il eut comme un remords, le sentiment du triste rôle auquel se condamnait l'armée bernoise :

« Eh bien, dit-il, prenez nos gens. J'irai moi-même. Si du moins nous pouvions les assembler de nouveau, mais comment faire ? Ils s'en sont allés et vos *barquiers* les font traverser par le lac. »

Roset, toujours inébranlable, répartit : « Il faudrait forcer le passage, car l'ennemi ne tiendra pas. » — « Nous voudrions être morts, dit l'Avoyer avec l'accent du désespoir, mais nous ne pouvons retenir nos troupes ; elles ne nous écoutent pas ; quand nous parlons aux soldats, ils nous répondent qu'ils ne peuvent lutter un contre cinquante.

Quoi qu'il en soit, nous ferons ce que nous pourrons. Laissez-nous votre cavalerie. »

Nous venons de rapporter, aussi fidèlement que possible, l'entretien si émouvant, si dramatique, de Michel Roset avec l'Avoyer de Watteville. Comme on l'a vu, l'Avoyer rejetait toute la faute sur l'indiscipline et le désordre qui régnaient parmi les soldats bernois ; il les accusait formellement de refuser le combat. Etait-ce absolument exact ? L'Avoyer et ses principaux officiers n'avaient-ils rien à se reprocher eux-mêmes ? N'étaient-ils pas enclins à calomnier leurs soldats pour couvrir leur coupable inertie, leur fatale indécision, et surtout pour excuser les trêves successives qui avaient complètement énervé les troupes ? Nous n'oserions trancher la question, mais, à la décharge des soldats bernois, nous devons rappeler les faits suivants : à la fin d'août on rapporte au Conseil de Genève que « le fils de Malva, venant de Strasbourg, dict avoir ouï, par les chemins, que les capitaines et soldats de Berne dient qu'on les a trahis. » Propos en l'air, dira-t-on, propos tenus par des soldats affolés qui s'efforcent d'excuser ainsi leur retraite ! Mais voici un fait qui est autrement

plus grave et plus concluant. Quelques jours après, a Berne même, un simple capitaine, Rodolphe Wyss, indigné de tout ce qu'il entendait, accusa formellement l'Avoyer de Watteville et le Colonel d'Erlach d'avoir trahi l'armée, déclarant qu'ils ne devaient pas chercher à rejeter la faute sur les soldats « qui estoient de bonne volonté ; » il ajoutait que c'étaient les trèves qui étaient la cause de tout le mal. Les patriciens bernois firent appeler le capitaine devant le Conseil des Deux-Cents pour le forcer à se rétracter, mais ils avaient affaire à un soldat honnête, courageux et tenace, qui, bien loin de se rétracter, accentua ses accusations, et finalement le Conseil se divisa, les uns prenant parti pour l'Avoyer, les autres pour le capitaine Wyss. Finalement, ce fut le capitaine qui triompha ; ses ennemis voulaient le faire emprisonner et tout au contraire, on lui donna une compagnie de quatre-cents hommes.

Nous avons anticipé sur les événements, car il importait de contrôler les accusations dirigées par l'Avoyer de Watteville contre ses troupes ; nous devons reprendre notre narration au point où nous l'avons laissée.

L'Avoyer de Watteville avait en dernier lieu promis aux Genevois de faire ce qu'il pouvait pour aider à dégager la place de Bonne ; en réalité il ne fit rien pour soustraire la garnison de Bonne à la colère et à la vengeance du Duc de Savoie. N'est-il pas probable qu'aux conférences de Bonneville il s'était engagé à abandonner la partie.

Le 21 août, vers 5 heures du soir, la cavalerie genevoise, avec trois compagnies d'infanterie, avait quitté Genève pour tenter par un effort désespéré de secourir la garnison de Bonne ; les troupes campèrent le même jour autour de Monthoux : le lendemain elles poussèrent jusqu'à la Bergue, mais elles reconnurent avec angoisse qu'elles étaient en trop petit nombre pour avoir la moindre chance de débloquer le fort de Bonne, cerné de tous côtés. Il n'y avait rien à tenter, puisque les Bernois, campés à Ville-la-Grand et aux environs, refusaient de marcher.

Sur ces entrefaites le Duc avait commencé le siège de Bonne. Les Savoyards tirèrent sans désemparer deux cents coups de canon sur le fort, qui, même s'il avait été défendu par une imposante garnison, ne pouvait résister à un siége en règle.

Le 22 août, jour néfaste, sur les 2 à 3 heures, la petite garnison de Bonne, ne recevant aucun secours et reconnaissant l'inutilité complète de la résistance, se décida à capituler ; il fut stipulé que les assiégés auraient la vie sauve et sortiraient, les capitaines à cheval et avec leurs armes, les soldats avec l'épée et la dague. C'était une capitulation honorable qui fut signée. Il y avait là 373 braves soldats commandés par le capitaine Aubert, dont les lettres reflètent le patriotisme et l'abnégation. Se fiant aux engagements pris, la petite garnison sortit du fort ; aussitôt les malheureux soldats furent désarmés par la cavalerie et les lanciers de Savoie, puis massacrés sans pitié. C'était un forfait exécrable, où la perfidie égalait la cruauté. Aussi les historiens qui ont voulu défendre Charles Emmanuel ont-ils cherché, sinon à excuser, du moins à expliquer ce massacre. Voici ce qui s'était passé : tandis que les Genevois quittaient la place, les ennemis pénétraient en grand nombre dans la maison où logeait le gouverneur Aubert ; ils se rendirent à la cave pour se rafraîchir et l'un d'eux, portant une mèche allumée, laissa tomber du feu sur quatre ou

cinq quintaux de poudre qui s'y trouvaient. La poudre fit explosion, plusieurs Savoyards furent tués, d'autres blessés, en particulier le comte de St-Trivier qui fut un peu brûlé au visage. On avait un prétexte; on se jeta sur les Genevois qui étaient déjà sortis du fort et qui par suite ne pouvaient être responsables de l'accident; on les massacra sans pitié. Ce fut, dit-on, le comte de St-Trivier qui, dans sa colère, fit passer au fil de l'épée tant de pauvres gens, absolument innocents. Pour être impartial, nous devons ajouter que cet acte odieux s'accomplit à l'insu du comte Martinengo, chef de l'armée savoyarde, qui sauva quelques Genevois.

Evidemment le massacre de plus de 350 hommes désarmés est un de ces forfaits qu'un historien, même hostile à Genève, éprouve quelque peine à excuser. Dans son savant mémoire sur Genève, Berne et Charles Emmanuel I, M. Camille Manfroni cherche à mettre les torts du côté des Genevois; il insinue qu'il y eut un véritable coup monté pour faire sauter les Piémontais et Savoyards; c'est là une insinuation que nous ne saurions admettre un seul instant; on ne ternit pas sans preuve la mémoire d'une poignée de braves

gens lâchement massacrés. Les Genevois de cette époque ne faisaient pas la guerre de la sorte, mais dans le domaine de l'histoire les arguments de sentiment ne sont pas toujours appréciés ; nous préferons trancher la question par le simple bon sens. A qui fera-t-on croire qu'une petite garnison, qui venait d'obtenir une capitulation honorable, ait eu la folie de faire sauter quelques ennemis au moment où elle sortait de la place. Avec un prince aussi miséricordieux que Charles Emmanuel on pouvait compter sur un châtiment immédiat et du reste absolument motivé ! Non, la seule version vraisemblable est celle que nous avons rapportée ; des soldats de l'armée ducale, pressés de se desaltérer, pénétrèrent avec une mèche allumée dans une cave où se trouvaient des sacs de poudre ; ce sont eux qui par imprudence déterminèrent une explosion fatale. Pour quelques hommes victimes d'un accident on massacra sans pitié plus de trois cents soldats innocents. Ce fut un crime et l'histoire impartiale ne permettra pas qu'on cherche à entacher la mémoire de ceux qui furent des victimes et non des traîtres. Au surplus le massacre de Bonne n'était qu'une suite, un com-

plément de celui de Ternier ! Il y avait même un léger progrès ; à Ternier on avait tué sans pitié quelques fuyards qui avaient été faits prisonniers après le massacre ; à Bonne le Comte Martinengo se montra plus humain et réussit à sauver quelques soldats [1].

La perte de Bonne était pour les Genevois un désastre d'une portée incalculable ; non seulement la République avait à déplorer la mort de plus de 300 soldats d'une valeur éprouvée, mais les suites de l'événement pouvaient être des plus graves. L'armée bernoise n'existait plus et le Duc n'était plus arrêté par aucun obstacle dans sa marche ; il lui suffisait de quelques heures pour être aux portes de la ville, où devaient régner la consternation et la terreur.

[1] Le Duc ne pouvait motiver le massacre de Bonne qu'en feignant une grande irritation ; il dit au trompette Guillaume Julliard, de Genève, « qu'il aymeroit mieux avoir perdu 1000 hommes que ceux qui sont demeurés au feu de Bonne » et il ajouta que les Genevois qui avaient été massacrés étaient au nombre de 334. Le comte Martinengo fit preuve de sentiments plus humains, plus généreux ; au même Julliard, qui lui apportait des lettres du Conseil en faveur des prisonniers, il répondit de suite qu'ils seraient rendus, sauf trois ou quatre. (*Reg. Cons. de Genève*, séance du 26 août.)

La reddition de Bonne et le massacre avaient eu lieu dans l'après-midi du 22 août ; la fatale nouvelle parvint sans doute à Genève dans la nuit et le lendemain, le 23, le Conseil se réunit. Nous nous reprocherions de ne pas mettre sous les yeux du lecteur le texte du procès-verbal de cette mémorable séance ; dans les lignes que nous allons citer on chercherait vainement la trace d'un sentiment d'angoisse ou d'appréhension ; les faits se résument en quelques mots d'une simplicité et d'une concision lapidaires, mais empreints d'une austère et saisissante grandeur :

« Le jour d'hyer sus les 2 à 3 heures Bonne fust prise par l'ennemy, s'estans les nostres qui estoient environ trois cents *et septante troys* [1] rendus par composition, assavoir qu'ils sortiroient la vie sauve, les capitaines à cheval et avec leurs armes et les soldats l'espée et la dague, et comme ils vouloient sortir, on les désarma et tua, assavoir la cavalerie et les lanciers de Savoye, tellement qu'il en est fort peu eschappé, entre aultres le capitaine Henry est eschappé blecé, avec quelques autres soldats.

[1] Ces mots ont été ajoutés par correction et surcharge.

« Ce jourd'huy de matin sont passées trente neuf enseignes de l'armée de Berne, venant du Foucigny, retournans en leurs maisons. »

C'est tout ; ni un regret, ni un reproche, mais quelle amère leçon dans ce rapprochement des deux faits ; le 22, prise de Bonne, le 23 au matin trente-neuf enseignes bernoises, c'est-à-dire environ 10 à 12,000 hommes, défilant dans les rues de Genève pour regagner paisiblement leurs foyers ! Ce que le Registre du Conseil ne dit pas, ce sont les relations contemporaines qui nous l'apprennent : les 39 enseignes traversèrent les rues de Genève la mèche éteinte, au milieu des reproches et des injures des bourgeois « qui disaient que les Bernois « s'étaient montrés lâches et traîtres envers leurs « combourgeois et les avaient vendus dans la confé- « rence qu'ils eurent avec l'ennemi à Bonneville « sans que ceux de Genève y fussent appelés. [1] »

La prise de Bonne et la retraite des Bernois laissaient libre carrière au Duc de Savoie, et on pouvait s'attendre d'un jour à l'autre à le voir pa-

[1] *Relation de Du Perril*, p. 49. L'irritation et la douleur de Du Perril se comprenaient : il avait perdu au massacre de Bonne son beau-frère Jean Aubert, son fils aîné Jean Du Perril et Pierre, son fils puîné, avait été fait prisonnier.

raître devant les remparts de Genève. Le Conseil considérait le danger comme imminent et dans la lugubre séance du 23 août il conserva assez de sang-froid et de liberté d'esprit pour s'occuper du petit fort de Champel qui était particulièrement exposé aux attaques de l'ennemi. On décida de prendre l'avis des capitaines; ceux-ci reconnurent que, s'il venait à être surpris, ce serait fort nuisible au fort d'Arve. En présence de cet avis des hommes du métier, le Conseil n'hésita pas et il décida que le fortin de Champel serait démoli.

Au moment où la situation semblait si sombre, où Genève, abandonnée par ses alliés, se trouvait seule à lutter contre des forces considérables, une soudaine éclaircie vint rendre aux Genevois quelque espérance. Le 25 août, trois jours à peine après le désastre, un huguenot de marque demanda audience au Conseil, c'était le Sr de la Violette, un vieil ami de Henri IV et en même temps un ami de Genève ; il arrivait de la Cour de France avec des nouvelles réconfortantes ; il annonçait l'avènement de Henri IV, accepté par les chefs de l'armée ; Sancy, que le Roi envoyait en mission en Allemagne, offrait de mander à Genève 6 ou 700

reitres et 1200 lansquenets ; en même temps M. de La Trémouille offrait de son côté de se rendre à Genève à ses frais avec 300 cuirasses et 1200 arquebusiers. La proposition de La Trémouille n'était pas un simple message verbal ; elle était consignée dans une dépêche dont s'était chargé le Sr de la Violette. Ajoutons que reitres et lansquenets devaient être à la solde du Roi pendant quatre mois [1]. Evidemment rien ne pouvait remplacer les trente-neuf enseignes de Berne qui venaient de quitter Genève, mais le Conseil devait se hâter de profiter des offres qui lui venaient de France ; c'est ce qu'il fit ; il décida séance tenante de mander en poste M. de Normandie vers Sancy pour le prier de hâter l'envoi des secours.

Certes, l'arrivée de M. de la Violette, les offres qu'il apportait étaient des encouragements pour les Genevois, mais le même jour on annonça au Conseil une nouvelle plus importante et plus réjouissante. Le Sr de Lurbigny, officier huguenot d'un mérite reconnu, venait d'arriver à Genève, envoyé

[1] Le Sr de la Violette apportait une autre preuve des dispositions amicales de Henri IV : le Roi venait de ratifier le contrat passé par Sancy avec le Conseil de Genève.

par le Roi et il demandait quel poste on désirait lui confier. Lurbigny était un soldat de profession qui pouvait rendre les plus grands services ; le Syndic Varro, qui n'avait accepté que par dévouement de commander la petite armée genevoise, annonça aussitôt son intention de se retirer, et le commandement fut confié le même jour à Lurbigny.

Après s'être emparé de Bonne, le Duc de Savoie n'avait plus qu'à poursuivre sa marche victorieuse. Le 24 août il campait à Vandœuvres. Les Bernois s'étaient peut-être imaginés qu'il n'inquiéterait pas le Chablais ; ils furent bientôt désabusés. Charles Emmanuel se dirigea sur Thonon et le 25 août il reprit cette ville, sans rencontrer aucune résistance ; il n'eut pas besoin de faire sommer la garnison bernoise ; celle-ci avait abandonné la place, dès qu'elle avait appris que le Duc approchait.

VII

CHARLES-EMMANUEL AU PAYS DE GEX. NÉGOCIATIONS DES BERNOIS.

Charles Emmanuel ne s'attarda pas à Thonon : dès le 30 août, un prisonnier qui s'était échappé des mains de l'ennemi, informe le Conseil que l'armée ducale traverse l'Arve à Etrembières, se dirigeant sur La Cluse ou sur le fort ; plusieurs paysans confirment ce rapport et le Conseil, oubliant ses griefs contre les Bernois, décide d'avertir du danger le colonel de Diesbach, qui commandait au pays de Gex. Comme le remarque un contemporain, les Gene-

vois rendirent le bien pour le mal ; ils agirent avec une correction à laquelle les Bernois se plurent à rendre hommage. Le Colonel Jean-Jacques de Diesbach qui commandait au pays de Gex était hors d'état de résister aux forces considérables dont disposait Charles-Emmanuel ; s'il ne se retirait pas, il risquait d'être écrasé par le nombre. Dans sa détresse, il eut le courage, une semaine après le massacre de Bonne, de demander du secours à Genève pour défendre le Rhône jusqu'à Chancy, et le Conseil décida le 1er septembre de lui envoyer sur le champ le secours demandé, une compagnie d'argoulets, conduite par le capitaine Claude, et une compagnie d'infanterie, sous les ordres du capitaine Adenot ; le lendemain, une autre compagnie, celle du capitaine Guignet, alla rejoindre les deux autres. Non content de cela, le Conseil, répondant à une requête de Diesbach, lui envoya l'ingénieur de la ville, Nicolas Bogueret, pour achever les travaux de défense vers La Cluse.

Dans la nuit du 31 août, MM. de Diesbach et Wyss firent une reconnaissance du côté de Chancy et virent arriver de nombreuses troupes de cavalerie ennemie ; aussitôt ils prévinrent le capitaine

Morron et M. de Diesbach se rendit en toute hâte à Versoix pour faire avancer les trois compagnies qui s'y trouvaient ; une de ces compagnies était commandée par le frère de M. de Diesbach, une autre par un d'Erlach et la troisième par M. Wyss lui-même. Tandis que la compagnie d'Erlach s'établissait à Versoix, les deux autres s'avançaient jusqu'à Chalex pour attendre les événements.

En revenant de Versoix, M. de Diesbach passa par Genève et demanda audience au Conseil ; il était accompagné du capitaine Wyss. Après ce qui s'était passé à Bonne, après la retraite plus que précipitée des Bernois, l'entrevue ne pouvait être que froide et réservée. Les officiers bernois ne pouvaient oublier la différence des procédés ; lorsque Genève demandait du secours pour sauver la garnison de Bonne, l'Avoyer de Watteville battait en retraite ; lorsque M. de Diesbach avait demandé du renfort au pays de Gex, le Conseil l'avait accordé sans délai et sans hésitation. Devant le Conseil les deux officiers bernois firent de grandes démonstrations de reconnaissance ; ils remercièrent non seulement avec effusion, mais avec une nuance d'humilité : « Ils n'ont

voulu faillir, dirent-ils, de venir baiser les mains à Messieurs et les remercier de la bonne volonté que Messieurs ont tesmoigné envers leurs Seigneurs de Berne et les en ont advertis par lettres, priant de vouloir continuer en icelle. »

Les officiers bernois n'étaient pas simplement animés du désir de remercier le Conseil ; ils venaient aussi en solliciteurs ; ils avouèrent que l'effectif de leurs compagnies était incomplet ; or il importait que le Rhône fût bien gardé, surtout Chancy à cause du pont ; ils venaient donc supplier le Conseil de leur accorder quelque cavalerie. En leur nom et au nom de leurs frères d'armes, les deux officiers offraient au Conseil leurs services et ils ajoutaient ces mots qui, après la désastreuse retraite de Watteville et de son armée, étaient vraiment de trop : « Puisque c'est un mesme faict et une mesme cause, il fault que facions un mesme corps ». N'était-il pas presque choquant de parler de cause commune. Le Conseil eut le bon esprit de ne faire aucune allusion à ce qui venait de se passer ; il décida simplement d'accorder le secours demandé.

La suite prouva que ce secours venait à point ;

en effet, dans la nuit du 3 septembre, le Conseil reçut une dépêche de Messieurs de Diesbach, l'un colonel, l'autre capitaine des troupes bernoises, remerciant du nouveau service rendu. Les deux compagnies d'infanterie Adenot et Guignet et la compagnie de cavalerie étaient arrivées à temps pour soutenir le choc de l'ennemi ; l'engagement avait duré près de trois heures. Les officiers bernois ajoutaient qu'ils craignaient d'être attaqués de nouveau le matin même et ils priaient instamment le Conseil de leur envoyer un nouveau renfort, des munitions et des vivres. Le Conseil, agissant en fidèle allié, fit partir le soir même pour le pays de Gex la compagnie d'infanterie du capitaine Jaques et une compagnie de cavalerie sous les ordres du capitaine Mangin. MM. de Diesbach ne pouvaient pas se plaindre des Genevois qui, suivant le jugement sévère d'un vieux chroniqueur, rendaient le bien pour le mal ; malheureusement tous les efforts du Conseil devaient rester inutiles. Genève faisait de son mieux pour aider les Bernois à conserver le pays de Gex, et c'étaient les Bernois eux-mêmes qui allaient tout compromettre. En autres termes, une nouvelle trahison se préparait.

Entre temps que se passait-il à Berne ?

C'est le Sr de la Violette, l'agent de Henri IV, qui nous l'apprend [1].

« Messieurs de Berne, disait l'agent de Henri IV, sont irrités contre Genève et rejettent sur le Conseil toute la responsabilité, toute la faute. Ils sont très irrités de ce qu'on a osé les appeler traîtres ; ils voulaient se déclarer les ennemis de Genève ; l'Avoyer de Mulinen lui-même se rangeait à cet avis. En un mot ils semblaient décidés à traiter avec le Duc et à laisser de côté Genève et le Roi. Heureusement l'Ambassadeur de France est intervenu à temps, et grâce à ses diligentes démarches, le malheur a été conjuré, le traité avec le Duc ajourné et les Bernois, d'assez mauvaise grâce, ont consenti à « se rejoindre », à renouer, avec le Roi et avec Genève. L'Ambassadeur a tout fait pour enlever aux patriciens bernois la mauvaise opinion qu'ils ont conçue du Roi de France ; il a réussi à leur persuader d'envoyer une ambassade auprès de Henri IV. »

Le Sr de la Violette rapportait en outre que

[1] Le Registre du Conseil, à la date du 3 septembre, contient le résumé des informations fournies par le Sr de la Violette.

Rodolphe Wyss avait formellement accusé l'Avoyer de Watteville et le Colonel d'Erlach d'avoir trahi et d'avoir faussement rejeté la faute sur les soldats bernois « qui étaient de bonne volonté » et qui avaient été démoralisés par les trêves. Les « grands de Berne, » très irrités du langage tenu par Wyss, l'avaient fait comparaître devant le Deux Cents, pour qu'il eût à se rétracter; mais, loin de le faire, le capitaine les avait chargés davantage, de telle sorte que les magistrats bernois étaient divisés et s'attaquaient les uns les autres. Quant au capitaine Wyss, dont on avait juré la perte, on lui avait ménagé un succès et on lui avait donné une compagnie de 400 hommes [1]. Enfin, comme conclusion, l'Ambassadeur du Roi exhortait Messieurs de Genève à se maintenir unis avec les Ber-

[1] Ce capitaine Wyss paraît avoir été un homme très résolu et entreprenant. Le 8 septembre, il se présenta devant le Conseil de Genève pour lui annoncer que de concert avec le bailli bernois de Lausanne, il projetait de faire irruption « en la Vaux d'Aux », dans la vallée de St-Jean d'Aulps, avec 3000 arquebusiers ; il croyait qu'il serait facile de s'assurer du pays, attendu qu'il n'y avait pas plus de 300 hommes de garnison à Thonon et qu'à Evian il n'y avait aucune troupe. Il ne paraît pas que le projet si aventureux du capitaine Wyss ait obtenu même un commencement d'exécution.

nois, mais il déclarait que si ces derniers ne voulaient pas renouer avec Genève, il s'était assuré l'aide et le secours de Zurich, Bâle et Schaffhouse.

Les renseignements confidentiels fournis par le Sr de la Violette présentaient un vif intérêt ; il en résultait que les hommes les plus influents du gouvernement bernois étaient très irrités contre Genève et qu'ils auraient rompu brusquement sans l'intervention de l'ambassadeur de Henri IV; M. de la Violette semblait convaincu que le danger était conjuré et que le gouvernement bernois était revenu à de meilleurs sentiments, mais il était optimiste et quelques jours après, le 7 septembre, un dimanche, le Conseil reçut des nouvelles beaucoup moins favorables. Le Seigneur de Bossey (sur Céligny), Léger Dufour, qui était un ami de Genève, révéla que Bonstetten arrivait de Berne pour traiter de la paix avec le Duc et pour restituer le bailliage de Gex. Mulinen avait déclaré que Messieurs de Berne avaient fait des frais considérables pour soutenir la guerre, que le Roi avait beaucoup promis et qu'il n'avait pas tenu, enfin qu'il était impossible de garder le bailliage

de Gex. Messieurs de Berne étaient donc décidés à faire la paix et Mulinen ajoutait : le Duc de Savoie est dans l'intention de nous faire un présent tel que nous pourrons nous en contenter. Que signifiait cette conclusion énigmatique et quel pouvait bien être ce mystérieux présent ? Nous l'ignorons, mais Léger Dufour ajoutait ces mots, fort compromettants pour un officier bernois : « Diesbach, qui fait bonne mine, est de la menée, d'autant plus qu'il doit beaucoup et estime se récompenser. » C'était dire à mots couverts que Diesbach comptait faire argent de ses services. Léger Dufour ne se bornait pas à communiquer ces renseignements confidentiels ; patriote dévoué, il déclarait qu'il se mettait à la disposition du Conseil, avec deux cents hommes, et que tout le pays préférait se rendre à Messieurs de Genève plutôt que « d'estre exposé à la mercy du Duc. »

En fait, Léger Dufour était assez bien renseigné. Dans la nuit du 8 au 9 septembre, le Conseil fut convoqué en séance extraordinaire à la suite de graves nouvelles. Les capitaines Guignet et Claude qui commandaient des compagnies genevoises au pays de Gex annonçaient que Bonstetten et trois

autres députés bernois venaient de passer à La Cluse, se rendant auprès du Duc de Savoie, qui les avait mandés par un héraut; les deux capitaines craignaient d'être abandonnés « comme en Bonne, » les Bernois battant en retraite et les laissant seuls en face de l'ennemi ; ils ajoutaient que les soldats bernois eux-mêmes étaient étonnés et disaient qu'ils étaient trahis. Les deux capitaines demandaient au Conseil ce qu'ils avaient à faire « en ces perplexités. » A peu près en même temps arrivait un exprès venant de Colonges et apportant une dépêche du Colonel Jean-Jacques de Diesbach ; ce dernier avait appris que de vagues rumeurs de trahison circulaient dans les cantonnements et il craignait à son tour que les Genevois ne prissent le parti de se retirer ; Diesbach priait le Conseil de ne pas ajouter foi à ces rumeurs et il déclarait qu'il y avait dans l'armée bernoise « des gens de bien » qui ne souffriraient pas une semblable conduite. M. de Diesbach concluait en demandant au Conseil de faire en sorte que les compagnies genevoises ne se retirassent pas du pays de Gex, d'autant plus que l'ennemi devait attaquer le lendemain ou le surlendemain. Diesbach adres-

sait au Conseil la même prière que ce dernier avait vainement adressée aux généraux bernois à la veille du massacre de Bonne. Une fois de plus le Conseil montra qu'il savait oublier. Il ordonna séance tenante aux capitaines genevois de rester à leur poste et il ajouta cette phrase significative, « avec défenses aux soldats de mal parler des Bernois en général, ny en particulier. » Assurément, l'ordre n'était pas superflu, car à la même séance, on rapporta que Zehnder, de Berne, avait traité les Genevois de *glorieux*, de vantards, en ajoutant : « Si on veut m'en croire, nous partirons d'ici, en mettant le feu aux quatre coins de la ville. »

Diesbach avait dit au Conseil : « Il y a parmi nous des gens d'honneur qui ne souffriront pas de trahison. » Nous voulons croire que le propos était sincère au moment où il fut prononcé, mais les faits se chargèrent de donner à M. de Diesbach un cruel démenti.

Suivant les ordres formels du Conseil, les compagnies genevoises restèrent fidèlement à leur poste. Le vendredi 12 septembre, elles se trouvèrent aux prises toute la nuit avec l'armée de Savoie qui avait franchi le pas de La Cluse ; en dépit

des promesses antérieures, les Bernois ne firent aucun effort pour soutenir leurs alliés, de telle sorte que les Genevois, écrasés par le nombre, durent chercher le salut dans la fuite, tandis qu'il fut permis aux Bernois de se retirer bagues sauves.

Comment expliquer la différence de procédé à l'égard des Genevois et des Bernois, puisqu'ils faisaient campagne ensemble ? Un chroniqueur contemporain[1] nous renseigne à cet égard. Bonstetten, comme nous l'avons vu, s'était rendu auprès du Duc au-delà de La Cluse et il avait négocié pour les Bernois sans s'inquiéter en aucune façon des Genevois ; au surplus, il n'avait nulle-

[1] « Les Suisses qui s'y trouvaient ont été la cause de ce malheur en quittant volontairement Gex, et en se montrant aussi lâches que déloyaux, comme ils l'avaient fait à Bonne trois semaines auparavant. Ce qui fit croire cela, c'est que Bonstetten était venu de Berne pour parlementer avec l'ennemi et qu'ensuite il fut permis aux Bernois de se retirer bagues sauves, au lieu que les nôtres, ainsi abandonnés, ayant sur les bras toute l'armée de Savoie, ont été contraints de se sauver comme ils ont pu. Ainsi, par leur faute, les bailliages du Chablais, de Gex et de Ternier ont été réduits tous les trois sous la main du Duc de Savoie et leurs églises ne présentent plus que ruine et désolation. »

Journal de Du Perril.

ment dissimulé son hostilité à l'égard de Genève, car en passant à Gex il avait prononcé ces paroles de mauvais augure : « Ceux de Genève pensaient que j'aurais la tête tranchée ; ils ont mal parlé de moi, mais dans huit jours ils parleront bien davantage de moi. » Charles-Emmanuel n'avait pas eu de peine à se mettre d'accord avec Bonstetten ; sa tactique devait consister à ménager et à gagner les Bernois, en isolant Genève. Il pratiquait la maxime *Divide et impera* et il ne réussit que trop bien dans son dessein.

La nouvelle de la défaite de Gex parvint à Genève dans la journée même du 12 septembre ; le Conseil se réunit d'urgence. Comme il ne fallait plus compter sur les Bernois qui battaient en retraite, le danger était extrême : rien n'empêchait le Duc de Savoie de poursuivre son succès et de venir camper devant Genève. Le Registre ne trahit aucune inquiétude, aucune émotion ; le Conseil discute s'il fera détruire et incendier les châteaux de Grand-Saconnex et du Vengeron et s'il fera séquestrer les barques sur le lac, afin d'intercepter les communications ; à ce moment survient un exprès envoyé par le Syndic Varro, priant qu'on

lui envoie tout ce qui peut rester de cavalerie et aussi de l'infanterie ; le Syndic Varro, qui en toute occasion payait de sa personne, s'acheminait bravement à la rencontre de l'ennemi. Son but était sans doute de faciliter et de couvrir la retraite précipitée des compagnies genevoises.

La situation présente de Genève était si difficile, si critique, que le Petit Conseil, très sagement, se décida à convoquer sans retard le Deux-Cents. Le 13 septembre le Syndic Varro ouvrit la séance par une allocution qui ne dissimulait nullement la gravité des circonstances, mais qui ne laissait entrevoir aucune trace d'abattement ou de faiblesse : « les affaires, disait-il, semblent être pour le présent en pauvre condition, mais il faut être constant dans l'adversité, espérer en la bonté et miséricorde de Dieu. » Puis le Syndic rendit hommage à la mémoire de Henri III, qui avait favorisé Genève, mais Dieu lui avait donné pour successeur un prince « de nostre religion, qui nous est tellement affectionné que rien plus. » Dans ces moments difficiles il y a lieu de pourvoir à beaucoup de nécessités et Messieurs du Petit Conseil ne peuvent vaquer à tout. Il faut donc

que chacun s'emploie pour le bien public et remplisse fidèlement la tâche qui lui sera confiée. »

« D'autre part, disait Varro, nous avons souffert un grand dommage par suite de la témérité de ceux qui se sont exprimés avec colère sur le compte de nos alliés de Berne, car nous ne pouvons nier que leur ombre a été pour nous une protection jusqu'à présent ; sans cette ombre l'ennemi aurait déjà exécuté plusieurs desseins contre nous. Que désormais on parle plus modestement de nos alliés, car on peut attester qu'en dernier lieu à La Cluse, les Bernois ont fait ce qu'ils ont pu. Voilà pourquoi il faut parler des Seigneuries avec toute la modestie qui est requise, car il suffit d'une étincelle pour allumer un grand feu. Nous reconnaissons toutefois qu'il y a parmi nous des hommes qui ont eu dans leur douleur quelque droit de parler comme ils l'ont fait, mais nous ne devons pas être nous-mêmes la cause de nos malheurs ; le principal but de notre ennemi est de nous brouiller avec nos alliés et lors même que ceux-ci ne mettent pas toute la promptitude désirable à nous secourir, cependant l'alliance elle-même est pour nous une ombre protectrice ; ainsi

que chacun fasse son profit de ce qui vient d'être dit. »

Nous nous sommes attaché à résumer aussi fidèlement que possible l'exposé du Syndic Varro. Discours très digne et très prudent. On s'aperçoit bien que Varro comptait beaucoup sur le Roi de France et fort peu sur la république de Berne : il n'essaie pas de justifier la conduite des généraux bernois, mais, en politique avisé, il blâme ceux qui ont mal parlé de la puissante république. Il y a dans les termes dont il se sert autant d'ironie que de finesse. Sans doute, a-t-il l'air de dire, nos alliés ne nous ont guère aidés, mais l'ombre qu'ils projettent sur nous est utile ; aussi évitons de dire du mal d'eux.

Après le discours du Syndic Varro, la discussion s'engagea. Le moment était solennel, l'ennemi était aux portes de Genève et il semblait impossible de compter sur l'appui efficace des Bernois. On ne pouvait adresser aucun reproche fondé au Petit Conseil qui avait fait de son mieux dans les circonstances les plus difficiles, mais les revers entraînent toujours à leur suite de vaines récriminations. Un membre du Deux Cents nommé Delarue

prononça un véritable réquisitoire contre le gouvernement ; suivant lui, c'était par la faute et par l'insuffisance du Petit Conseil que Genève était engagée dans la guerre ; on avait affirmé au Deux Cents que Messieurs de Berne marchaient d'accord avec Genève, tandis que l'événement avait prouvé le contraire. Après avoir vivement critiqué les actes du Petit Conseil pendant la guerre, Delarue concluait par la proposition suivante : « Ceux qui gouvernent se sont montrés insuffisants ; s'ils ne sont pas assez nombreux, il faut les renforcer en choisissant parmi les membres du Deux Cents ; si au contraire il y en a de trop, qu'on les exclue. »

Les critiques violentes et injustes de Delarue ne trouvèrent pas d'écho dans l'assemblée, qui prit la décision suivante : « qu'on remette le tout à la discrétion de Messieurs. »

C'était un vote de confiance et le Petit Conseil ne pouvait demander mieux ; il se montra bon prince et aussitôt après il désigna dix membres du Deux Cents, chargés de faire le compte des provisions de grain, vin et autres denrées, qui se trouvaient dans la ville, et d'en fixer la valeur. C'était peut-être une réponse ironique à l'incartade de

Delarue. Il n'était pas absolument nécessaire de dix membres du Deux Cents pour une besogne très simple, qui pouvait être confiée à des fonctionnaires.

La situation allait se modifier. En effet, le 14 septembre, le Conseil reçut de MM. de Bonstetten d'Urtine et Jérôme d'Erlach une importante dépêche, datée de Nyon et dans laquelle il était question d'une suspension d'armes. Ils annonçaient que LL. EE. de Berne les avaient chargés d'une mission auprès de Charles-Emmanuel pour chercher « les fondemens et commencemens de quelque bonne paix. » Genève devait être comprise dans la trêve et le conflit existant entre la République et le Duc serait réglé soit à l'amiable, soit par le droit, dans un délai à déterminer. MM. de Bonstetten et d'Erlach demandaient une réponse immédiate, car ils attendaient d'heure en heure le sauf-conduit nécessaire pour se rendre auprès de S. A.

Une nouvelle suspension d'armes après toutes les autres qui n'avaient donné aucun résultat, il y avait de quoi faire réfléchir. Evidemment la prolongation de l'état de guerre était de nature à épui-

ser les ressources si restreintes de la République, mais la trêve ne pouvait être avantageuse que si elle laissait entrevoir à sa suite le rétablissement de la paix. Dans ces conditions, fallait-il accepter ou refuser la trêve ? Le Conseil n'entendait pas assumer seul la responsabilité de la réponse ; il commença par convoquer les hommes qui jouissaient de son entière confiance et auxquels il aimait à s'adresser dans les moments difficiles, Th. de Bèze, Chandieu, le jurisconsulte Colladon et le Sr de la Violette. Les avis furent partagés et les motifs pour et contre la trêve furent exposés dans toute leur ampleur. Ceux qui se prononçaient pour l'acceptation de la trêve faisaient valoir les arguments suivants :

« Si nous n'acceptons pas et que les hostilités continuent, nous ne pourrons ni semer, ni vendanger ; nous resterons bloqués, enserrés, sans pouvoir attendre aucun secours de Berne ; quant au Roi de France, il a trop d'affaires sur les bras pour pouvoir nous venir en aide promptement. D'autre part, nous n'avons pas à notre disposition des forces suffisantes pour empêcher l'ennemi de se fortifier sur divers points. Nous ne savons pas

si Messieurs de Berne laisseront passer notre secours, comme ils le firent en 1582 ; s'ils ne se montrent pas de bonne volonté, nous serons en pleine disette et le Duc se saisira du peu de blé que nous avons dehors. Au surplus nous n'avons point d'argent pour soudoyer nos troupes et nous ne sommes pas en situation de tenter une diversion. Ce serait consommer notre ruine que de vouloir faire bande à part ; l'Ambassadeur du Roi reconnaîtra lui-même que nous ne pouvons nous isoler. Pendant la trêve on pourra hâter l'arrivée des secours. Ce serait une illusion de croire que le Duc videra ses prétentions par la voie du droit et dans vingt-quatre heures on verra « ardre » les maisons des particuliers. La levée d'Allemagne pourrait ne pas réussir et en même temps l'armée du Duc, qui est composée de volontaires, finira par se débander tout naturellement. En tout cas nous ne pouvons nous fier à un Prince qui a juré de se venger de Genève, mais nous ne pouvons oublier que les levées qui se font en Allemagne sont très longues et difficiles. »

Ces motifs d'adhérer à la trêve avaient une incontestable valeur, mais les partisans de la

guerre à outrance ne se laissaient pas convaincre et répondaient par les objections suivantes :

« Si nous acceptons la trêve, les troupes de Charles Emmanuel seront libres de marcher contre la France, et nous perdrons l'amitié du Roi. L'Ambassadeur de France ne nous conseille-t-il pas de ne rien faire sous de vaines espérances ? En réalité, Messieurs de Berne ne se montrent-ils pas plutôt favorables au Duc et ne cherchent-ils pas à entrer dans l'alliance de l'Espagne ? Pouvons-nous espérer que le Duc respectera mieux la nouvelle trêve qu'il n'a respecté les précédentes. Puis, si nous acceptons la trêve, nous serons obligés de licencier nos troupes et lorsque nous en aurons besoin plus tard, nous ne les retrouverons plus. Dans l'intervalle le Duc fera construire des barques sur le lac, de manière à nous bloquer et à rendre impossibles nos communications. Au surplus, Messieurs de Bonstetten et d'Erlach sont soupçonnés en tout ceci d'agir de leur autorité privée et ce qui tendrait à le prouver, c'est que le Conseil n'a reçu aucune communication de Messieurs de Berne. Enfin, dernier argument et qui n'est pas le moins sérieux,

M. de Lurbigny, qui est venu à Genève de la part du Roi, s'en ira, et en fait quelqu'un est venu dire qu'il veut se retirer, parce qu'on parle de cette suspension d'armes sans le consulter. »

Le point qui paraît avoir surtout préoccupé le Conseil, c'était de savoir si Henri IV verrait de mauvais œil l'adhésion à la trêve. Certains déclaraient qu'en l'acceptant Genève risquait de ne pas être secourue par le Roi ; mais d'autres répondaient, avec assez de justesse, que Genève n'avait point ressenti les effets des promesses royales et que Henri IV, malgré toute sa bonne volonté, était hors d'état de lui venir en aide ; qu'au surplus, le Roi lui-même, par dépêches adressées à Messieurs de Berne et de Zurich, avait consenti d'avance à un accord.

La discussion avait été serrée et approfondie, mais les partisans de la guerre à outrance eurent le dessous. La majorité du Conseil, pour les motifs indiqués plus haut, se prononça en faveur « d'une trêve à conclure pour quelque brief temps, » à la condition toutefois que les choses resteraient en l'état et que des deux côtés les particuliers jouiraient de leurs biens. Il fut entendu que, sous réserve de l'approbation du Deux-

Cents, on répondrait dans ce sens à Messieurs de Berne ainsi qu'à Bonstetten et à d'Erlach, qu'en même temps on avertirait l'Ambassadeur du Roi, en lui assurant que l'intention du Conseil était de ne rien faire au préjudice du Roi.

A huit heures du soir le Deux Cents se réunit pour discuter les propositions du Petit Conseil; il y eut, semble-t-il, de nombreux opposants et on ne put se mettre d'accord le même soir. La décision finale fut renvoyée au lendemain, à huit heures du matin. Le Syndic Varro, qui jouissait d'une influence considérable et méritée, fit plusieurs « remontrances » pour recommander l'acceptation de la trêve, et après une nouvelle discussion, la majorité du Deux Cents se prononça dans ce sens. Evidemment c'était le parti le plus prudent, le plus sage ; repousser la trêve, c'était rompre sans retour avec les Bernois et c'était en même temps fournir au Duc l'occasion de concentrer tous ses efforts contre Genève ; c'était jouer une partie désespérée et on comprend que les magistrats qui avaient la responsabilité de la décision n'aient pu s'y résoudre. Il nous paraît probable que les opposants obéissaient avant tout

à un sentiment de rancune à l'égard des Bernois et notamment de Bonstetten, qui était considéré comme un ennemi de Genève. Ce qui est curieux, c'est que Théodore de Bèze paraît avoir été lui-même opposé à la trêve ; c'était peu conforme à ce qu'on pouvait attendre d'un ecclésiastique, mais le Réformateur était autre chose qu'un théologien ; c'était un homme d'action qui ne reculait nullement devant les résolutions énergiques. Il est probable d'ailleurs qu'il subissait dans cette occasion l'influence de Lurbigny.

Quoi qu'il en soit, dans le peuple la trêve n'était nullement approuvée. Th. de Bèze vint déclarer au Conseil que « plusieurs du peuple murmurent et les artisans menacent de s'en aller. » De son côté Lurbigny parlait également de se retirer, se plaignait d'être tenu à l'écart, quoiqu'il fût venu à Genève au nom du Roi. Le Conseil comprit qu'au milieu du désarroi il fallait à tout prix se ménager les services et le concours de Lurbigny et il décida séance tenante d'informer le général huguenot de tout ce qui s'était passé, en ajoutant qu'on s'était conformé à l'avis de l'Ambassadeur du Roi.

En même temps, et pour montrer à Lurbigny combien il appréciait ses services, le Conseil décida le 16 septembre de lui confier le commandement supérieur des troupes. Il était délicat de confier ainsi le commandement à un étranger, quand bien même cet étranger était un coreligionnaire, envoyé par Henri IV, et qu'il méritait toute confiance ; aussi le Conseil, toujours prudent et même soupçonneux, jugea-t-il nécessaire de limiter, par une sorte de cahier des charges, le pouvoir du Général [1] ; il fut stipulé qu'il ne pourrait rien ordonner sans avoir consulté le Conseil de guerre, mais en revanche ce dernier ne pouvait rien faire, rien ordonner, sans l'assentiment du Général. L'unité du commandement se trouvait ainsi détruite et l'histoire nous fournit de nombreux exemples des pernicieux effets d'un système qui annule la responsabilité en la divisant. Le Conseil avait prévu jusqu'aux détails d'application et il avait décidé que Lurbigny et les membres du

[1] Nous devons toutefois, par scrupule d'exactitude, constater que, d'après le Registre du Conseil, ce fut Lurbigny lui-même qui proposa son cahier des charges, mais il nous paraît hors de doute que c'était bien le Gouvernement qui imposait au Général le contrôle permanent du Conseil de guerre.

Conseil de guerre se réuniraient deux fois par jour à une heure déterminée, dans une salle de l'Hôtel de Ville, spécialement désignée à cet effet. Sans doute une organisation semblable pouvait s'expliquer, tant que les troupes resteraient enfermées dans l'enceinte de la ville, mais la moindre sortie devait rendre impossible le contrôle du Conseil de guerre ; c'est à contre cœur que Lurbigny dût accepter ces conditions de service qui ne lui enlevaient rien de sa responsabilité réelle, mais qui en revanche limitaient ses pouvoirs [1].

Dans la même séance, le 16 septembre, Lurbigny fut appelé devant le Conseil pour prêter le serment de son office. Le Premier Syndic lui adressa une courte allocution, lui expliquant qu'il n'avait pas été possible de régulariser plus tôt sa situation, par suite de l'absence des capitaines, qui étaient retenus dans la terre de Gex. Le magistrat ajouta que le Conseil avait entière confiance « dans la prudhommie, bonne volonté et magnanimité » du général, qui emploierait toutes ses forces pour la défense et le bien de l'Etat ; pour accom-

[1] La solde de Lurbigny fut fixée à 100 écus par mois, 4 coupes de froment et 6 coupes d'avoine.

plir sa tâche, il pouvait compter sur l'obéissance des capitaines placés sous ses ordres et de tous ceux qui étaient appelés à porter les armes.

Après cette allocution, les capitaines de compagnies[1] furent introduits et Lurbigny leur fut présenté « comme chef et général des troupes de Messeigneurs, sous l'authorité de la Seigneurie ». Puis le général et ses sept officiers prêtèrent le serment requis.

Ainsi le Conseil venait de choisir le chef militaire auquel il confiait les destinées de la République ; cette nomination empruntait aux circonstances une importance particulière. Le Conseil avait eu connaissance du mécontentement de Lurbigny, et il avait voulu le dissiper, en s'attachant définitivement l'officier distingué que le Roi venait d'envoyer à Genève, mais il avait voulu en même temps montrer qu'il n'était pas disposé à faiblir ; il avait accepté par politique ou par nécessité la suspension d'armes demandée par les Bernois ; il

[1] Le Registre du Conseil nous a conservé dans l'ordre suivant les noms de ces capitaines : Adenot, Jaques, Beaujoli, Guignet, Claude, Artus et Desbordes. Les deux derniers commandaient à deux compagnies d'arquebusiers à cheval.

ne se berçait d'aucune illusion et restait convaincu que la paix avec le Duc était plus éloignée que jamais.

Le 22 septembre, la situation se dessina. La suspension d'armes ayant été acceptée de part et d'autre, les négociations devaient s'ouvrir. MM. de Bonstetten et d'Erlach écrivent que le Duc est disposé à confirmer les traités conclus par son père et à faire alliance avec les Bernois, mais qu'avant de poser les armes, il prétend « avoir son droit sur Genève. » Le Duc profitait de l'occasion pour se plaindre de divers dégats commis par les Genevois, notamment de ce qu'on avait incendié Versoix. MM. de Bonstetten et d'Erlach concluaient en annonçant au Conseil qu'une journée était assignée pour le lendemain à Nyon et que les représentants du Duc et des républiques de Berne et de Genève devaient s'y rencontrer avec « ample pouvoir et authorité, » pour traiter et conclure. En même temps le Conseil recevait une dépêche de Messieurs de Berne qui l'exhortaient à prêter l'oreille aux propositions de paix « sans s'opiniastrer à la défense de quelques points de petite conséquence. » Nous verrons plus loin ce qu'étaient en

réalité ces quelques points de petite conséquence. Messieurs de Berne déclaraient que ni eux-mêmes, ni les Genevois ne devaient s'exposer au danger de perdre plus qu'on n'avait essayé de retenir ; qu'au surplus ils étaient dans l'impossibilité complète de continuer la guerre, n'ayant plus les fonds nécessaires et ne sachant où prendre l'argent. Il fallait se décider sur l'heure ; du moment qu'on avait consenti à la suspension d'armes, on ne pouvait décemment refuser la conférence. Le Conseil voulut toutefois consulter Th. de Bèze, comme il avait coutume de le faire dans les moments difficiles. Le Réformateur fit valoir que la convocation était bien précipitée et qu'il faudrait trouver le moyen d'ajourner.

L'avis ne pouvait guère être suivi, puisque la convocation était pour le lendemain. Le Conseil décida de répondre dans un sens affirmatif à la convocation et de déléguer le Syndic Varro, Michel Roset et le secrétaire d'état Gallatin ; toutefois, comme il s'agissait encore d'une décision importante, il ne voulut rien faire sans avoir consulté le Deux Cents.

Le même jour, à deux heures après midi, le Deux

Cents se réunit. Michel Roset, qui revenait de Berne, fit rapport sur sa mission; puis le Conseil décida de se faire représenter aux conférences de Nyon et confirma dans ce but les magistrats désignés plus haut, mais sous la réserve que les députés de Genève ne résoudraient rien sans faire rapport et qu'ils n'accepteraient rien qui pût préjudicier « en tout ou en partie à la liberté de cest Estat. » Quasi abandonnés par le patriciat de Berne, les Genevois n'en restaient pas moins inébranlables dans leur attachement à la liberté; ils n'entendaient pas que leurs mandataires fissent la plus légère concession sur ce terrain. Avec son expérience consommée, Michel Roset fit remarquer que, si Genève ne donnait pas à ses représentants une procuration générale, celle-ci serait considérée comme nulle. Roset était toujours très écouté et, en présence de ses observations, on chercha à tourner la difficulté; il fut décidé que la procuration serait générale, mais que les instructions écrites données aux députés les astreindraient à ne rien faire sans rapporter au préalable.

Avant de suivre nos députés à Nyon, indiquons brièvement les principaux incidents et les résul-

tats généraux de la mission que Michel Roset venait de remplir en Suisse ; nous apprendrons ainsi dans quelles conditions allaient s'ouvrir les conférences de Nyon.

A Berne, Michel Roset avait trouvé de fort mauvaises dispositions et il avait fallu tout son sang-froid et son habileté pour éviter une rupture. Les esprits étaient très excités contre Genève. La première personne que Roset et Manlich rencontrèrent aux portes de Berne s'écria en leur faisant le poing : « Ah, méchants, on devrait vous faire comme vous nous fîtes. »

Le brave homme ne pouvait oublier les injures ou les huées que l'armée bernoise avait essuyées en traversant les rues de Genève, et cependant ces huées n'étaient-elles pas tout au moins excusables après le désastre de Bonne ? Lorsque les deux Genevois furent installés dans une hôtellerie, Roset envoya le maître du logis vers l'Avoyer pour l'informer de l'insulte dont ils venaient d'être l'objet, ajoutant que dans ces conditions ils n'oseraient traverser les rues de la ville pour se rendre auprès de lui. L'Avoyer écouta fort tranquillement et se borna à dire en hochant la tête : « Ils

connaissent bien les chemins. » Puis reprenant, il ajouta : « Dis leur qu'ils ne brassent guères par la ville. » En autres termes dis-leur de ne pas trop se montrer. Roset, auquel le propos fut aussitôt rapporté, en fut très mortifié, et on l'aurait été à moins. Il raconta l'incident à l'Ambassadeur de France, sans doute pour que ce dernier intervînt et calmât les susceptibilités bernoises. L'Ambassadeur fit de son mieux, mais il ne réussit qu'à moitié.

Deux jours après l'incident, l'Avoyer de Watteville reçut les deux députés de Genève et leur tint le langage le plus dur :

« Vous avez agi, dit-il, de telle sorte que vous avez fait de nous des ennemis ; passez-vous de nous et nous nous passerons de vous. Vous avez écrit des choses fausses ; je le montrerai. J'ai désiré moi-même que Genève devînt canton suisse, mais Genève nous a considérés comme des traîtres, a fait descendre les mèches de nos armes ! »

Michel Roset avait la première qualité du négociateur, c'était de se posséder ; à la violente incartade de l'Avoyer il répondit avec un calme parfait : « Si vous avez désiré d'aussi bonnes choses, tout est pour le mieux ; lorsque les fous commettent

des extravagances, c'est aux sages à les amender; s'il y a eu quelque mal, il faut le réparer. » Pour calmer l'irritation de l'Avoyer, Roset affectait de reconnaître des torts aux Genevois, mais c'était peine inutile; Watteville était devenu un ennemi irréconciliable. Malgré les rebuffades dont ils étaient l'objet, les deux députés de Genève ne se laissèrent pas décourager; ils obtinrent d'être entendus par le Conseil des Deux Cents, auquel ils exprimèrent tous leurs regrets « de la disgrâce advenue entre eulx et nous. » Le Conseil répondit par l'organe de l'Avoyer de Mulinen, « que pour le présent on acceptoit leurs excuses et qu'il falloit penser à choses de plus grande conséquence. » Roset n'obtint que des paroles évasives; il était évident que la plupart des magistrats bernois ne voulaient plus entendre parler de Genève.

Roset et Manlich avaient à poursuivre leur mission; ils se rendirent d'abord à Zurich, où ils rencontrèrent un tout autre accueil qu'à Berne. Cette République, dit Roset, était bien disposée, depuis le plus grand jusqu'au plus petit. Plusieurs seigneurs du gouvernement vinrent trouver les Genevois en leur logis, les encoura-

geant de toute manière et se plaignant de ce qu'on ne les eût pas avertis. Roset leur dit qu'il était précisément venu pour les renseigner sur la situation de Genève et pour leur demander des secours en argent et en subsistance (du blé) ; les Zurichois répondirent : Eh bien, nous ferons tout ce que nous pourrons. Aussitôt après, se présenta, au nom de ses frères, le principal Ministre de la ville, qui témoigna aux deux Genevois le plus vif intérêt. Le lendemain, le Bourgmestre et le Secrétaire d'Etat offrirent à Roset d'être entendu par le Conseil; il accepta et exposa l'origine et les causes du conflit qui s'était élevé entre Berne et Genève, insistant sur le fait qu'une réconciliation définitive n'était pas encore intervenue. Il montra quelle était la douloureuse situation de Genève, complètement épuisée par l'armée du Roi et par une guerre de cinq mois, manquant à la fois de vivres et d'argent. Les Genevois sont vos alliés, dit-il, et leur sort vous intéresse de toute manière. Au dire de Roset, la réponse des Zurichois fut des plus favorables ; à distance elle paraît un peu moins satisfaisante. Sans doute nos excellents combourgeois étaient pleins de bonne vo-

lonté, mais pour le blé, ils n'en avaient pas et il était très cher ; quant à l'argent, ils en avaient prêté au Roi et ils avaient de lourdes charges, mais, disaient-ils, ils s'efforceront de tout leur pouvoir de nous venir en aide. C'étaient de belles promesses, mais rien de plus. Roset se retira les mains vides.

Les deux députés se rendirent ensuite à Schaffhouse ; là encore ils furent reçus très cordialement, mais, lorsqu'il fut question d'argent, le Bourgmestre Meyer leur dit qu'il n'y en avait pas ; il ajouta toutefois qu'il procurerait à Genève 1.000 sacs de blé et de l'argent, par l'intermédiaire d'amis communs. C'étaient encore des promesses qui attestaient, il est vrai, de bonnes dispositions, mais quand ces promesses devaient-elles s'accomplir ?

En revenant, nos deux députés repassèrent par Berne ; une conférence eut lieu dans cette ville, dans le but de réconcilier Berne et Genève ; c'est du moins ce qui semble résulter d'un passage assez obscur des registres du Conseil de Genève [1] ;

[1] Rapport de Roset sur sa mission en Suisse, protocole du 22 septembre 1589.

les représentants de Zurich et de Schaffhouse n'assistèrent pas à cette conférence, mais, si la réconciliation se fit, elle ne fut qu'apparente, car Roset raconte qu'à son départ de Berne, un des officiers de l'Avoyer de Watteville l'interpella d'un ton menaçant en lui disant qu'on lui avait enlevé, à Genève, sa hallebarde et qu'il en aurait raison. Roset, toujours de sang-froid, l'éconduisit doucement, mais il ne réussit pas à calmer l'irascible officier, qui revint tout armé et leva la main sur le député genevois en s'écriant : On m'a pris mon *morda*, mon poignard. Roset resta impassible et se borna à répondre : Si vous venez à Genève et que vous vous adressiez à moi, je vous ferai rendre justice. Mais le brave Bernois n'en démordait pas et il répliqua : Pensez-vous que je veuille me rendre dans votre maison ; je veux avoir raison de ce qu'on m'a fait. Après avoir bien exhalé sa bile, l'officier finit par se calmer et, se ravisant, il tendit la main à Roset en lui disant : Touchez-là et dites que je suis un bon Suisse bernois. Après tout, ce Bernois n'était pas un bien méchant homme et sans doute Roset lui pardonna ses menaces et son incartade.

Roset revint à Genève et le 22 septembre il présenta son rapport au Conseil, en déclarant qu'une grande exaspération se manifestait contre le gouvernement bernois parmi les sujets du « vieux pays, » et il ne craignit pas d'ajouter qu'il y avait danger « d'une grande sédition entre eulx. » En réalité le peuple avait le sentiment que le drapeau bernois avait subi une humiliation et il rendait son gouvernement responsable de la mollesse et de l'impéritie des chefs qui avaient conduit la campagne.

Le rapport de Roset au Conseil méritait d'être résumé, car il contribue à faire connaître dans quelles fâcheuses conditions allaient s'ouvrir les conférences de Nyon. Les hommes dirigeants du gouvernement bernois restaient hostiles ; ils n'avaient plus qu'une pensée, c'était de faire le plus promptement possible la paix avec le Duc, et ils se résignaient sans peine à l'idée de sacrifier Genève. L'événement se chargea de le démontrer.

VIII

TRAITÉ DE NYON.

Le 23 septembre, les représentants de Berne et du Duc de Savoie se trouvèrent réunis dans la petite ville de Nyon, sans doute dans le vieux château ballival qui s'est conservé jusqu'à nos jours. Les ambassadeurs de Berne étaient l'Avoyer de Mulinen, le Banneret de Buren, le Colonel d'Erlach, le Boursier Dachselhofer, enfin ce Bonstetten d'Urtines, l'ennemi juré des Genevois, qui paraît avoir joué un rôle considérable dans toutes les négociations de l'année 1589 ; du côté de la Savoie, le Chancelier Milliet, le Sr de Lambert des Alymes et quelques autres gentilshommes. Les députés de Genève se présentèrent le 24 sep-

tembre auprès des négociateurs bernois, et, après les compliments d'usage, ils les remercièrent d'avoir eu « bonne souvenance » de Genève et déclarèrent qu'ils étaient prêts à chercher les bases d'un arrangement avec le Duc de Savoie ; ils ajoutèrent toutefois : « Si vous vous avisez de quelque moyen ou expédient pour atteindre le but, qu'il vous plaise de nous le faire connaître, avant de le proposer aux S^rs^ délégués de Savoie ; de la sorte, s'il y avait quelque difficulté, nous pourrions au préalable nous en expliquer. » C'était bien pensé, mais les Bernois répondirent qu'ils ne savaient nullement ce que les Savoyards voulaient réclamer. Messieurs de Berne avaient demandé au Conseil de Genève de défendre aux troupes de la République tout acte d'hostilité à l'égard « des Savoyens. » Les députés de Genève déclarèrent que le Conseil était disposé à se conformer à la recommandation de Messieurs de Berne, mais il demandait qu'il y eût réciprocité et que de part et d'autre tout acte d'hostilité fût interdit. Rien n'était plus juste et les ambassadeurs de Berne promirent de réclamer des représentants du Duc la complète réciprocité.

Ainsi la première entrevue n'avait donné aucun résultat ; les choses en étaient là, lorsque le Commissaire général Moratel se présenta au logis des Genevois et leur annonça de la part des Bernois que les délégués de Savoie avaient remis un mémoire résumant leurs prétentions ; ce mémoire était destiné à être communiqué aux Genevois qui y répondraient, si bon leur semblait, attendu que les Savoyards ne voulaient ni traiter, ni même conférer avec les délégués de Genève.

Les Genevois se rendirent aussitôt auprès des délégués bernois qui leur confirmèrent les déclaration du Sr Moratel et leur remirent le mémoire annoncé avec un extrait du départ de Lucerne, en les priant de répondre au plus tôt à ce mémoire. Les Genevois paraissaient décidés à mettre toutes les convenances de leur côté ; ils dirent aux Bernois qu'ils n'avaient pas encore complimenté les députés savoyards et qu'ils n'avaient pas voulu leur faire une visite de politesse avant que les Bernois eussent fait eux-mêmes leur visite. Là-dessus Bonstetten déclara que les Savoyards attendaient la visite des Genevois pour le même jour.

Certes Michel Roset et ses collègues avaient devant eux une pénible mission à remplir ; l'accueil qui les attendait ne pouvait être que glacial, mais ils n'eurent pas un instant d'hésitation et se rendirent aussitôt auprès des députés savoyards qu'ils trouvèrent réunis. Après les compliments d'usage les Genevois déclarèrent qu'ils venaient à la *Journée* dans le but de rechercher « tous bons et honestes moyens » de faire la paix. Le Chancelier Milliet répondit avec hauteur qu'il fallait se présenter avec le respect qui convenait, que les Genevois voulaient toujours avoir raison, qu'ils feraient bien de s'arranger avec le Duc, que ce serait tout profit pour les uns comme pour les autres, qu'il vaudrait mieux auner le velours dans les boutiques que d'entendre les arquebusades, de mesurer les tranchées et de se faire la guerre, que le Duc qui, disait-il, est un prince si doux et gracieux, avait le moyen de faire Genève quatorze fois plus riche qu'elle n'est. Mon prince, ajouta le Chancelier, ne veut pas être bravé ; il a les moyens de se venger et il veut avoir raison de ceux qui lui font la guerre.

Après cette véhémente apostrophe, les Genevois

n'avaient qu'à se retirer ; c'est ce qu'ils firent *sans autre réplique*, dit le Registre.

Les Genevois ne pouvaient guère se faire des illusions sur l'issue des négociations de Nyon. Les Savoyards arrivaient enorgueillis par leurs derniers succès militaires et ils étaient probablement renseignés sur les secrètes intentions des Bernois ; ils avaient donc haussé le ton et il était dores et déjà évident qu'ils se montreraient intraitables.

Le même jour, Michel Roset eut un long entretien avec M. de Mulinen ; l'homme d'état bernois avait manifesté le désir d'être exactement renseigné sur les droits de Genève, attendu, disait-il, qu'il avait perdu le souvenir de ce qu'il avait entendu sur ce sujet [1]. Michel Roset, accompagné de Daniel Roset, son fils, se rendit donc auprès de Mulinen et lui exposa sur quelles bases était fondée l'indépendance de Genève, notamment en ce qui concernait la question du vidomnat. Malheureusement

[1] Pendant sa dernière mission à Berne, Michel Roset avait déjà cherché à éclairer *tout au long* M. de Mulinen sur cette question, mais il n'avait pas eu le don d'intéresser son interlocuteur, car l'excellent Avoyer s'était *quasi endormi* (rapport de Roset au Conseil, séance du 22 septembre).

le magistrat bernois était préoccupé et soucieux ; il exhorta Roset à quitter « quelque chose, » à faire des concessions : « Nous n'avons, disait-il, ni le savoir, ni le pouvoir, de faire la guerre, car, outre les 100,000 écus fournis à M. de Sancy, nous avons bien dépensé dans cette guerre 3 à 400,000 écus et nous n'avons aucune espérance d'être aidés par le Roi, malgré toutes les réclamations que nous avons adressées à son Ambassadeur. D'autre part, nos gens sont dégoûtés et nos alliés sont froids, montrent peu d'entrain ; nous n'avons pas d'argent, ni cavalerie, ni arquebusiers. Quel avantage verriez-vous à ce que notre pays fût perdu ? »

C'était le langage d'un homme complètement découragé et qui demandait la paix à tout prix. Il fallait vraiment que Michel Roset fût doué d'une constance et d'une énergie à toute épreuve pour ne pas faiblir lui-même !

Le jeudi 25 septembre dans la matinée, les députés de Genève communiquèrent aux Bernois le texte de leur réponse et leur donnèrent lecture de quelques documents ou *vidimus* qui établissaient les droits de Genève. Là-dessus, l'Avoyer

de Mulinen leur demanda quel moyen de réconciliation on pourrait proposer. Les Genevois répondirent qu'ils ne le savaient pas et que, s'il y avait quelque moyen, il faudrait aviser. L'Avoyer reprit : « Si le Duc vous demande de renoncer à l'alliance du Roi ou d'abandonner quelque chose, que répondrez-vous ? Si vous ne cédez rien, le Duc vous assiègera ou vous bloquera et je ne sais pas quel secours vous recevrez. Nos alliés de Zurich vous diront qu'il est trop tard. Quant à nous, nous ne pouvons plus rien faire ; retourner en guerre, c'est chose impossible. Pouvez-vous espérer le secours du Roi ; sans doute il est de bonne volonté, mais il ne peut rien pour vous, ayant la guerre en son royaume, et si, comme vous le croyez, il a obtenu la victoire, il voudra suivre sa pointe et battre le fer pendant qu'il est chaud. Comment trouverait-il le temps de s'occuper de vos affaires ? Quant aux Valaisans, vous ne pouvez compter sur eux ; ils ne bougent pas et sont tout heureux de se réconcilier avec le Duc. Dans ces conditions, il faut chercher un moyen honnête et céder quelque chose pour sortir du labyrinthe. »

« Fort bien, répondirent les Genevois, mais avez-vous quelque moyen à proposer ? » L'Avoyer fut obligé de convenir que non et il ajouta : « Nous trouvons la réponse de Messieurs de Genève honnête ; toutefois les Savoyens font grand état du vidomnat et vous aussi, mais en quoi éprouveriez-vous un préjudice, si vous faisiez une concession sur ce point ? »

Roset répondit : « Jamais le Duc de Savoie n'a porté le titre de vidomne de Genève. »

Le Boursier Dachselhofer s'écria : « On ne peut nier que le Duc ne l'ait possédé ! »

« C'est vrai, répondit Roset, mais c'était sous l'Evêque ; il serait de grave conséquence de relever le titre et de reconnaître le Duc en cette qualité. »

Le jurisconsulte Langlois intervint dans le débat par une observation judicieuse : « S'il en était ainsi, dit-il, le Duc tiendrait le vidomnat comme vassal. »

Dachselhofer, reprenant, dit : « Le Duc s'est abstenu de faire figurer le vidomnat dans ses titres, parce que le titre n'est pas assez relevé. »

Là-dessus les Genevois, voulant pousser les Bernois au pied du mur, leur demandèrent ce

qu'ils entendaient qu'on fît du vidomnat. Dachselhofer répondit en termes vagues et obscurs qu'il fallait que Messieurs de Genève « laissent le vidomnat pour recognoissance. » Mais l'Avoyer de Mulinen s'expliqua plus clairement : « Que les Genevois, dit-il, le remettent au Duc, en déclarant qu'ils n'entendent pas par là déroger à leurs libertés et franchises. » Comment l'un des plus hauts magistrats de la République de Berne pouvait-il donner semblable conseil ? Reconnaître au Duc le vidomnat, c'était lui accorder l'accès de la ville, lui reconnaître des droits sur le château de l'Ile, c'était en un mot introduire l'ennemi dans la place. Si les Genevois avaient accepté la proposition de M. de Mulinen, s'ils étaient tombés dans le piège grossier qui leur était tendu, l'indépendance de Genève aurait été perdue sans retour ; mais rien de semblable n'était à craindre de magistrats comme Roset et ses collègues. Ils se bornèrent à répondre qu'ils n'avaient pas qualité pour prendre une décision de cette importance.

L'entrevue prit fin sur ces paroles, mais le même jour les députés bernois firent demander les Genevois et les informèrent que la réponse du

Conseil avait été communiquée aux ambassadeurs de Savoie par le Sr de Bonstetten, que le Chancelier s'était borné à la lire et à répondre verbalement article par article, mais qu'au surplus le Duc maintenait formellement ses prétentions sur Genève et déclarait qu'avant de consentir à aucun traité, il entendait être réintégré dans le vidomnat : « C'est un préalable, disait-il, qui doit être fait et accepté selon droit et raison. » Messieurs de Berne ajoutaient, à titre de renseignement, que les Savoyards avaient suggéré à quelques-uns d'entre eux un expédient : la République remettrait le vidomnat au Duc et ce dernier, à son tour, le remettrait aux Genevois pour le tenir de lui en fief ; les conditions de ce mode de vivre seraient fixées ultérieurement.

Telle était la voie dans laquelle les Ambassadeurs de Berne cherchaient à engager les Genevois! Si on avait écouté ces pernicieux conseils, que devenait l'indépendance de la République ? Les Bernois mirent tout en œuvre pour convaincre les Genevois ; ils se montrèrent « malaffectionnés, » déclarèrent qu'ils étaient épuisés, qu'ils ne pouvaient plus aider Genève, que leur pays était ouvert jus-

qu'à Lausanne ; finalement ils n'hésitèrent pas à dire que, si Genève ne sacrifiait pas le vidomnat et n'entrait pas dans la voie des concessions, ils l'abandonneraient à la miséricorde de Dieu, parce qu'eux-mêmes n'en pouvaient plus.

Ainsi l'avenir semblait plus sombre que jamais ; le Duc, loin de désarmer, maintenait toutes ses prétentions ; Berne fléchissait ; quant au Roi de France, il était trop occupé ailleurs pour pouvoir être réellement utile ; Genève se trouvait donc absolument isolée et cependant les députés genevois ne manifestèrent aucun découragement ; ils répondirent sans hésiter qu'ils n'avaient aucun pouvoir pour accepter de telles conditions.

Là-dessus les représentants de Berne, décidés à en finir, prièrent ceux de Genève de leur donner une réponse définitive le samedi suivant, 27 septembre, attendu qu'ils devaient se rencontrer ce jour-là avec le Duc de Savoie ; en même temps ils remirent aux Genevois une lettre destinée au Conseil. Cette dépêche, qui est reproduite *in extenso* dans le Registre, posait très nettement la question.

Les Bernois, tout en prodiguant les compli-

ments et « les souhaits de tout bonheur et félicité », déclaraient que Genève était le seul obstacle au rétablissement de la paix. Le Duc ne voulait participer à aucune négociation avant que ses prétentions sur Genève fussent reconnues et avant qu'il eût obtenu « la réintégrande du vidomnat ». Or, disaient les Bernois, nous ne pouvons continuer la guerre, notre peuple est « fasché, le pays est presque ruiné, les sujets « sont réduits au bissac, avec grande désolation, « trésors espuisés, magasins vuydés ». La conclusion de la dépêche était aisée à prévoir. Les Bernois demandaient expressément au Conseil d'investir le Duc « d'une partie de ses droicts qu'il infère luy appartenir ». La lettre se terminait par un appel pathétique à l'union et à la concorde : « Nous vous prions et exhortons au nom de Dieu qu'en postposant totes affections et passions particulières, ayes à bon escient à considérer vostre droict et celuy de vostre partie et sus ce donner lieu à la raison, entant que Dieu le nous commande, afin de désormais vivre chrestiennement en bonne paix et tranquilité ensemblement, mettant fin aux maux qui les ont de

longtemps menacés et dont ungs et aultres avons senti les esclats en ceste année ».

Triste et pitoyable conseil en vérité. Ce que les représentants de Berne recommandaient, c'était de s'incliner devant les prétentions séculaires de la Maison de Savoie, d'effacer d'un trait les plus belles pages de l'histoire de Genève.

Les députés de Genève n'avaient plus qu'à se retirer ; leur mission était terminée ; ils revinrent donc à Genève, rapportant la lettre des Bernois, et le 27 septembre ils rendirent compte de leur dernière démarche. Ils ajoutèrent que les Bernois les avaient sollicités de renoncer au traité conclu avec le Roi, l'Avoyer de Mulinen ayant soutenu que cela pouvait se faire, attendu que le Roi n'avait pas tenu ses promesses ; Mulinen avait même été jusqu'à dire que *Genève pouvait sans inconvénient prendre le Duc de Savoie comme son protecteur*. Les députés de Genève avaient riposté que ce serait une occasion pour le Duc d'empiéter peu à peu sur les droits de la République. A cela les Bernois avaient répondu qu'ils s'adjoindraient comme protecteurs ainsi que Messieurs de Zurich. Les députés de Genève

terminèrent leur rapport par cette déclaration caractéristique :

« Comme il est fort aisé de le constater, Messieurs de Berne estiment que le Duc a des droits sur le vidomnat, mais non des droits à la souveraineté sur Genève ».

Ce qui est de la dernière évidence, c'est que les Bernois s'entendaient par dessous-main avec le Duc. Jamais la situation n'avait été plus critique. Il ne suffisait plus de lutter contre l'ennemi séculaire, il fallait résister aux pernicieux avis de vieux alliés ! Les Conseils de Genève auraient-ils assez de courage, d'énergie virile, pour repousser toute concession qui porterait atteinte à l'indépendance de la République ?

Les Conseils se montrèrent dignes de leur mission ; ils n'eurent pas un instant d'hésitation ou de découragement. On appela les hommes dont on aimait à s'entourer dans les moments difficiles, Lurbigny, Th. de Bèze, le ministre Chandieu, Colladon et le Sr de la Violette. Après les avoir entendus, le Conseil décida de convoquer le Deux-Cents pour le lendemain, 27 septembre, et de l'engager à repousser les propositions

bernoises. Ainsi fut fait ; le samedi le Deux-Cents se réunit ; rarement il avait été appelé à prendre d'aussi importantes décisions. Il fut donné lecture de la missive envoyée par les Ambassadeurs bernois, puis l'avis du Petit Conseil fut émis en ces termes :

« Après en avoir longuement conféré, nous voyons par la grâce de Dieu que nous sommes bien fondés à débouter le Duc de ses prétentions et qu'en bonne conscience nous ne pourrions rien céder de ce que Dieu nous a mis en main ; sachant que Dieu, auquel nous appartenons, soutiendra le droit des affligés et des oppressés, nous ne pouvons rien diminuer de l'autorité souveraine, ni de ses accessoires ; nous devons nous en tenir à ce qui a été décidé par les Seigneurs des Ligues en 1584, suivant le départ de Baden, accepté par S. A. Nous estimons que nous n'avons d'autre parti à prendre que de renvoyer à Nyon nos députés pour faire entendre aux Bernois les grands dangers qui les menacent, si le Duc obtient quelque chose contre la Ville, car peu à peu il empiétera, comme c'est la coutume des princes ennemis des républiques. Néanmoins nous n'en-

tendons faire aucun tort au Duc de Savoie et nous sommes prêts, suivant nos alliances avec Berne et Zurich, à nous soumettre à toute sentence qui sera rendue d'après le droit. »

A la suite de quelques observations de Chabrey, Sr Lieutenant, le Premier Syndic poursuivit son exposé en demandant quelle serait la meilleure voie pour obtenir des ressources, car il s'agissait de trouver de suite des fonds pour enrôler des soldats ; il proposa d'avoir recours à l'emprunt obligatoire, en autres termes d'obliger au prêt ceux qui avaient été précédemment taxés.

A la votation, le Deux-Cents se prononça en majorité pour les propositions du Petit Conseil en ce qui concernait le premier point (instructions aux députés se rendant à Nyon) ; quant au second, « la contrainte des cottisés », le Deux-Cents adopta une proposition du Sr Du Pan, qui consistait à faire élire deux membres du Petit Conseil, deux des Soixante et deux des Deux-Cents, avec mandat d'engager chaque citoyen à consentir un prêt d'argent, monnayé ou non monnayé, ou à défaut en provisions, blé, vin, etc. Il fut, en outre, décidé que les délégués des trois Conseils au-

raient pleine autorité pour contraindre ceux qui se trouveraient « mal volontaires ».

Le Conseil des Deux-Cents s'était réuni le 27 septembre ; le même jour les députés retournèrent à Nyon pour porter la réponse définitive de Genève. Ils se rendirent de suite auprès des Ambassadeurs de Berne, auxquels ils firent la déclaration suivante :

« Messieurs de Genève ont de sérieux motifs de rechercher la paix avec le Duc, mais ils ne peuvent la conclure aux dépens de leur honneur ; en effet, ils sont fondés en droit et tout le différend a été vidé à Payerne, mais le Duc ne s'est jamais soucié d'observer la sentence. Nous avons autant de droit sur le vidomnat que Messieurs de Berne sur le pays de Vaud et la moindre concession que nous ferions au Duc serait au préjudice de nos libertés et puisque nous avons tant souffert, nous ne devons rien accorder qui puisse porter atteinte à notre honneur et à notre indépendance, et vous-mêmes, qui êtes nos amis et nos alliés, vous ne sauriez nous conseiller de compromettre ce que nos prédécesseurs ont conquis à si grand'peine. Tels sont les motifs pour lesquels

Messieurs de Genève ne peuvent rien changer à la réponse déjà donnée. »

La déclaration était digne et péremptoire : c'était un acte de courage et d'énergie qui honorait la République ; en répondant ainsi, les Genevois s'exposaient à la haine implacable du Duc, mais aussi au ressentiment des Bernois. Le lecteur aura remarqué dans la déclaration l'allusion au pays de Vaud. Le Duc, disaient les Genevois, n'a pas plus de droit sur le vidomnat qu'il n'en a sur le pays de Vaud. C'est tout au plus si la comparaison était admissible, car les Bernois avaient conquis le pays de Vaud les armes à la main sur le Duc qui en était légitime propriétaire, tandis que la maison de Savoie n'avait jamais exercé de droits de souveraineté à Genève. Quoiqu'il en soit, l'allusion n'était pas pour plaire aux Bernois ; ceux-ci répondirent qu'ils étaient bien marris de ce qui s'était passé et qu'ils auraient voulu que les choses allassent tout autrement ; puis, comme l'heure était avancée, ils remirent au lendemain la fin de la discussion. Apparemment ils voulaient avoir le loisir de se concerter sur les termes de la déclaration qu'ils entendaient faire aux Genevois,

mais dores et déjà ils avaient pris leur parti de s'allier au Duc de Savoie et d'abandonner Genève.

Le lendemain, on reprit l'entretien au point où il était resté. Les Genevois affirmèrent une fois de plus que la République était prête à accepter toute voie de droit ou des conditions honnêtes et licites pour vider le différend ; ils terminèrent en priant les Bernois de ne rien faire au préjudice de Genève et d'observer les clauses du traité de combourgeoisie. Là-dessus, les Bernois, qui jusqu'alors s'étaient tenus sur la réserve, se démasquèrent :

« C'est vous, dirent-ils, qui avez commencé la guerre ; vous vous êtes emparés du pays du Duc et il l'a reconquis l'épée à la main. Il ne s'agit pas seulement du vidomnat ; ayant été attaqué, le Duc veut prendre sa revanche. Aujourd'hui, vous ne voulez pas vous mettre d'accord avec lui ; vous ne voulez pas lui concéder ce qui a été décidé par la sentence de Payerne, en le mettant en possession du vidomnat, à la charge de le rendre, s'il était juridiquement condamné [1]. Puisqu'il en est ainsi,

[1] L'allusion des Bernois à la sentence de Payerne attestait une ignorance absolue de la question ou une insigne mauvaise foi. En effet cette sentence, datée du 21 décembre 1530, recon-

faites la guerre, si vous en avez les moyens ; quant à nous, nous sommes décidés à pourvoir à nos affaires ; nous avons été contraints de nous entendre avec le Duc et de ratifier le traité d'alliance qui nous liait avec son père. Nous ne pouvons vous aider, parce que nous avons déclaré au Duc que nous ne nous mêlerons plus de toute cette affaire. »

Les députés genevois, sans se déconcerter, déclarèrent qu'ils sommaient les Bernois de leur accorder le secours garanti par les alliances, et en même temps ils firent remarquer qu'une partie des anciens sujets de Berne (les protestants du Chablais et du pays de Gex) demandaient d'être maintenus et protégés dans l'exercice de leur culte.

naissait que Genève était indépendante de la maison de Savoie : le Duc devait, il est vrai, être réintégré dans le vidomnat, mais sous la condition expresse que la « réintégrande » ne porterait point préjudice au droit de l'Evêque qui pourrait, à sa convenance, le supprimer, ni aux privilèges et libertés de la Ville. L'investiture du vidomnat étant un droit de l'Evêque et le pouvoir épiscopal ayant disparu, le Duc de Savoie avait perdu jusqu'à l'ombre d'un droit. C'était une simple chicane féodale. Au surplus Charles Emmanuel était mal venu à réclamer l'observation de la sentence de Payerne, car la maison de Savoie avait été la première à ne pas s'y conformer sur d'autres points.

Les Bernois répondirent évasivement que quelques-uns d'entre eux se rendraient auprès du Duc pour essayer « d'en tirer quelque chose ». On apprit ensuite qu'à cet égard, il avait été entendu par voie d'intérim que ceux des anciens sujets de Berne qui voudraient le prêche, qui resteraient fidèles à la foi réformée, payeraient leurs ministres, mais que les biens ecclésiastiques resteraient aux curés. Les Bernois avaient fléchi sur ces points comme sur tous les autres.

L'entretien se prolongea pendant quelque temps encore ; des deux côtés on cherchait à se défendre ou à se justifier. Les Bernois revinrent sur la question du vidomnat en disant qu'ils avaient proposé au Duc un moyen terme, un expédient, à savoir qu'un tiers détiendrait le vidomnat jusqu'au moment où le différend serait vidé par voie de droit, mais les Genevois, jurisconsultes avisés, objectèrent que ce serait « entrer en possession avant l'adjugé » ; c'était faire la partie trop belle au Duc de Savoie.

Les Genevois cherchèrent une dernière fois à se justifier du reproche d'avoir commencé la guerre ; ils s'étaient bornés à suivre le Roi de France et

LL. EE. de Berne qui même précédemment avaient stipulé avec le Roi pour les deux bailliages de Gex et de Chablais ; il n'y avait donc aucun motif de reprocher à Genève le commencement de la guerre : « A quoi, dit le Registre, les Srs de Berne ne « sceurent que répliquer. »

Le Sr de Bonstetten, qui avait été l'un des principaux artisans des négociations, eut encore l'effronterie d'intervenir dans la discussion et dit que les Ambassadeurs du Duc écouteraient volontiers les députés de Genève. C'était se moquer et les Genevois répondirent fort à propos : « Il ne sert de rien de leur parler, s'ils ne répondent pas. » L'entrevue touchait à sa fin et Michel Roset, qui se doutait de ce qui s'était passé, demanda si les articles de l'ancien traité conclu avec le Duc et relatifs à Genève étaient maintenus ; on lui répondit cruement : « tout ce qui concerne Genève est râclé. »

Les députés de Genève ne pouvaient conserver aucune illusion sur l'œuvre qui s'était tramée dans l'ombre ; à ce moment ils entendirent la déclaration loyale et indignée d'un Vaudois, Moratel, qui avait assisté comme secrétaire aux conférences ; il leur tint le langage suivant, qui était significatif :

« Il ne se peut faire que Dieu ne se courrouce contre nous, car Messieurs de Berne vous défaillent et ils ont accordé au Duc des choses contre Dieu et contre toute raison. »

Propos courageux dans la bouche d'un sujet bernois ; c'était la protestation indignée d'un honnête homme !

Les députés de Genève quittèrent Nyon et le 29 septembre ils rendaient compte au Conseil de leur mission. La délibération avait une importance exceptionnelle, et on avait convoqué pour la circonstance Th. de Bèze, Colladon, Langlois et le ministre Chandieu. Le Conseil prit les seules décisions qui fussent en rapport avec la situation ; il arrêta de maintenir l'offre qu'il avait faite *de se soumettre au droit ;* en même temps il convoqua le Deux-Cents pour lui soumettre cette proposition. D'autre part, il fallait chercher à atténuer, au dehors, les fâcheux résultats des conférences de Nyon ; dans ce but, le Conseil chargea Michel Roset d'une mission de confiance à Berne, Zurich, Bâle et Schaffhouse et auprès de l'Ambassadeur du Roi, avec des instructions générales qui l'autorisaient à faire tout ce « qu'il trouveroit bon

pour le profit de l'Etat, » tout ce qu'il jugerait utile à la République [1].

Le Deux-Cents se réunit le même jour et le Syndic Varro fit un exposé de la situation, en résumant le rapport qui avait été présenté par les députés ; il réfuta le grief des Bernois qui prétendaient que Genève avait eu tous les torts en commençant la guerre ; il rappela les continuelles entreprises du Duc de Savoie et constata que depuis le départ de l'armée du Roi, Genève s'était toujours tenue sur la défensive. Le Deux-Cents se rangea a l'avis du Petit Conseil et ratifia la réponse ferme et précise qui avait été faite aux Seigneurs de Berne.

Tandis qu'à Genève on se préparait sans émotion à reprendre les hostilités, à Nyon les représentants du Duc de Savoie et du gouvernement

[1] On a peine à comprendre comment Michel Roset, qui n'était plus jeune, pouvait supporter la fatigue de ces voyages incessants au cours desquels il avait à lutter contre des difficultés de toute nature. Et ce magistrat éminent n'avait pas seulement à discuter, à soutenir les intérêts de la République, il avait à se préoccuper de questions d'un tout autre ordre, de questions purement matérielles. Au cours de la mission qu'il allait entreprendre, nous le verrons occupé à commander du blé, du suif, etc. ; en un mot, il devait à l'occasion se transformer en négociant.

de Berne mettaient la dernière main à l'œuvre qui se poursuivait dans l'ombre depuis quelque temps. Les Genevois avaient été dûment avertis que Berne les abandonnait, mais pouvaient-ils supposer que les mandataires de la puissante et glorieuse République, non contents de faire la paix, concluraient avec le Duc un traité d'alliance offensive et défensive ; c'est pourtant ce qui arriva. Le 1er octobre 1589, les représentants de Berne et de la Savoie signèrent deux actes distincts, un traité de paix et un traité d'alliance ; tous deux demandent à être étudiés et analysés.

Le premier article du traité de paix rétablissait « bonne paix et amitié » entre S. A. et les Seigneurs de Berne et stipulait que tous prisonniers seraient rendus de part et d'autre sans rançon. Par l'article deux, les contractants se garantissaient réciproquement leur territoire, suivant les stipulations du traité de Lausanne de 1564. La rédaction de l'article laissait deviner les inquiétudes et les appréhensions des Bernois pour le pays de Vaud, car il était expressément déclaré que le Duc renonçait à toute prétention quelconque sur le pays de Vaud.

L'article trois était destiné à protéger les sujets des trois bailliages de Chablais, Gex et Ternier contre le ressentiment ou le mauvais vouloir du Duc ; beaucoup de ces sujets avaient très facilement accepté le changement de régime, s'étaient ralliés à la domination bernoise et naturellement ils devaient avoir encouru « la malegrâce » de S. A. Le Duc leur accordait l'amnistie. L'article quatre était le meilleur de tout le traité ; il débutait par une maxime qui, au XVIe siècle, était une hardie nouveauté : « Pource que pour gaigner le cœur des subiectz, les bons Princes chrestiens, comme est S. A. n'ont point accoustumé de forcer les consciences. » Il s'agissait de garantir la liberté de leur foi aux nombreux sujets des trois bailliages qui avaient embrassé la Réforme ; par suite il était stipulé que l'exercice du culte protestant aurait lieu librement et en toute sécurité dans trois villages ou paroisses de chacun des bailliages de Thonon et Gex et dans une paroisse ou village du bailliage de Ternier ; les ministres et diacres devaient être rétribués « à leur mode et à l'accoustumée », comme par le passé et sans diminution.

Nous arrivons à l'article cinq du traité, cet ar-

ticle indigne de la vieille loyauté bernoise et qui compromettait si gravement les magistrats chargés de négocier ; il importe de le reproduire textuellement :

« D'aultant que les dits troubles et guerres ont esté commencés par les citoyens de Genève contre sa ditte Altesse, laquelle prétend action et droict sur la ditte cité de Genève et entre aultres droicts et actions le vidomnat de la ditte cité à luy dès longtemps adjugé par sentence des Seigneurs des Ligues randue à Payerne l'an 1531 et suivamment par advis et abscheid confirmé en la ville de Lucerne par lesdits Seigneurs des Ligues l'an 1535, tant pour ledit vidomnat que aultres prétensions, oultre plusieurs aultres déclarations corroborants lesdits droicts, et que lesdits de Genève persistent à contredire et reffuser les dicts droicts, notamment la réintégrande du dit vidomnat, a esté dit et absolument déclaré par les dits Seigneurs de Berne que, au cas que son Altesse veuille poursuivre ses droicts et prétensions par force d'armes ou de justice contre lesdits de Genève, lesdits Seigneurs de Berne ne leur presteront aucune ayde ny faveur, ains

se despartiront et departent entièrement de la guerre, à condition toutesfois que le dit cas de guerre advenant, Sa dite Altesse mettra ordre que ses troupes soyent tellement bornées, réglées et contenues rière ses estats, que les subiects des dits Seigneurs de Berne n'en souffrent et encourent aucuns dommages ny altérations. Et cas advenant que les soldats de Sa dite Altesse contreviennent au présent article, sera permis aux dits Seigneurs de Berne les prenant rière eulx, les chastier ou en demander à sa dite Altesse la punition. »

Tel était l'article qui allait soulever la juste indignation du peuple jusque dans les vallées reculées du pays bernois. Il était impossible d'abandonner plus cruement d'anciens alliés et on peut se demander comment des magistrats appartenant à de vieilles familles sénatoriales avaient pu se résigner à apposer leurs signatures au bas d'un semblable traité, car il déchirait sans aucun avertissement la combourgeoisie de 1584 et il foulait aux pieds les principes qui depuis cinquante ans présidaient à la politique bernoise. Certes il était peu généreux pour une puissante république d'aban-

donner à son sort un allié qui s'était montré dévoué et fidèle, mais ce qui était réellement odieux, c'était de reconnaître en quelque sorte le bien fondé des prétentions de la maison de Savoie sur Genève !

Assurément les ambassadeurs de Savoie pouvaient se vanter d'avoir remporté à Nyon une belle victoire diplomatique.

L'article final du traité intimait l'ordre aux sujets du Duc qui avaient pendant la guerre quitté leurs foyers d'y rentrer dans le délai de quinze jours, sous peine d'être privés du bénéfice de l'amnistie. La sommation s'adressait spécialement à ceux qui s'étaient retirés à Genève, mais elle faisait exception pour ceux qui entendaient résider dans les états de Messieurs de Berne.

Les représentants de la République de Berne ne s'étaient pas bornés à négocier un traité de paix, ils avaient contracté avec le Duc une alliance offensive et défensive qui faisait l'objet du second traité. La République s'engageait en cas de guerre et lorsqu'elle en serait sommée par le Duc, à envoyer au secours de ce dernier 3000 au moins et 5000 au plus « bons, mettables et bien garnis com-

pagnons de guerre de ses subjects, tant piquiers que hallebardiers et arquebouziers. » Ces troupes devaient être à la solde du Duc, à raison de 1500 écus d'or par mois pour chaque compagnie de 300 hommes. D'autre part, si la République de Berne réclamait l'assistance du Duc, ce dernier devait lui fournir, à ses dépens, 300 chevaux argoulets et 2000 piétons au moins, et 500 chevaux et 3000 piétons au plus.

Comme on le voit, le Duc payait assez chèrement les concessions faites par les Bernois ; il était tenu de faire tous les frais du secours fourni par son nouvel allié, mais il n'y avait pas réciprocité. Le secours devait être accordé de part et d'autre dans le délai d'un mois ; il était obligatoire, sauf le cas « où des troubles et esmeutes de guerre » surviendraient pour cause de religion. Le traité, qui comprenait vingt-six articles, prévoyait comment se videraient les contestations soit entre les Etats, soit entre eux et les particuliers ; il garantissait la liberté des relations commerciales, tout en reconnaissant à chacun des deux Etats contractants le droit de percevoir des péages à l'entrée du territoire.

Les deux traites portaient la signature de ceux qui les avaient négociés :

Pour le Duc de Savoie Illustres Seigneurs Loys Milliet, baron de Faverges, grand chancelier de Savoie, Jean-François Berliet, Seigneur de Chillous et de La Roche, conseiller d'Etat et premier president de la Chambre des Comptes deça les monts, Rene de Lucinge, Seigneur Des Alymes, aussi conseiller d'Etat et referendaire, et Hieronime de Lambert, S' dudit lieu de la Crolliette et de Lornay, aussi conseiller d'Etat de S. A., Noble Jean François de Bellegarde, S' des Marches, conseiller d'Etat et gentilhomme de la Chambre de Sad. Altesse, et capitaine de la ville de Chambery, accompagnes de Noble Humbert De Ville, premier secretaire de Sad. Altesse en la Chambre des Comptes.

Pour la Republique de Berne : Nobles, genereux et tres honores Seigneurs Beat Ludovic de Mulinen, Avoyer, Abraham de Graffenried, Lieutenant des Seigneurs Avoyers, Louis d'Erlach, General des armées desdits Seigneurs de Berne et Vincent Dachselhoffer, Trésorier, et avec eux noble et puissant Ulrich de Bonstetten, S' de Jeggistorf et d'Urtine, accompagnés du S' Nycolas Moratel,

Commissaire général des Etats desd. Seigneurs de Berne[1].

Quand on lit attentivement les deux traités et qu'on se reporte objectivement à l'époque où ils furent négociés, on ne peut se défendre d'un sentiment de surprise et d'indignation ; il est difficile de concevoir comment les représentants de la République de Berne osèrent assumer la responsabilité de semblables conventions. A la rigueur on eût compris que les Bernois, las, découragés, se fussent résignés à conclure la paix, en abandonnant Genève à son sort ; c'était un acte de faiblesse et une violation formelle du traité qui unissait Genève et Berne, mais ce qui était absolument inexplicable, c'était le traité d'alliance défensive et offensive ; aux termes de ce traité, les Bernois pouvaient, à un moment donné, être amenés à faire campagne contre Genève elle-même ! A un point de vue général, les conséquences d'un traité de ce genre étaient incalculables : la vieille république de Berne, si jalouse de son indépendance, devenait un satellite de la maison de Savoie et comme

[1] Les deux traités ont été publiés dans le recueil des Recès fédéraux, t. V, Abth. I, Berne 1872, p. 182 et suivantes.

celle-ci était inféodée à l'Espagne, Berne se condamnait à entrer dans l'orbite de la politique espagnole et cela au moment même où un prince protestant devenait l'arbitre des destinées de la France.

L'honneur de Berne ne pouvait être terni par les intrigues criminelles de quelques magistrats égarés. Les stipulations des deux traités ne tardèrent pas à être connues, à s'ébruiter, et un cri d'indignation s'éleva des plus lointaines vallées. Le 30 septembre, Chevalier, qui revenait d'une mission en Allemagne, rapporte que de nombreux sujets étaient descendus des montagnes et accourus à Berne, demandant qu'on leur livrât l'Avoyer de Watteville, le Colonel d'Erlach et Bonstetten pour en faire justice. La plupart des membres du Conseil manquaient à l'appel, retenus dans leur logis par la maladie, sans doute par une de ces maladies opportunes qu'on a qualifiées de diplomatiques. Le Conseil, se trouvant réduit à quatre ou cinq membres, ne voulut prendre aucune décision et se borna à répondre « qu'on leur feroit justice ». Quant aux bourgeois de Berne, ils ne prenaient pas la peine de dissimuler leur indignation et leur mépris; par dérision ils por-

taient publiquement des chaînes de paille et d'oignons, sanglante plaisanterie à l'adresse des négociateurs qui avaient reçu des chaînes d'or. Chevalier ajoutait, détail piquant, qu'il régnait à Berne une maladie étrange, comme un « tournoyement de testes ». Le vertige des magistrats avait gagné les citoyens.

A Genève, on ne s'endormait pas; on se préparait au contraire à reprendre l'offensive. Le jour même où Chevalier fit rapport au Conseil, une sortie fut décidée. Le 30 septembre, dans la soirée, les compagnies des capitaines Grenoble et Boisjoli quittèrent la ville avec une escorte de cavalerie et deux pièces d'artillerie, se dirigeant sur Veigy pour forcer le château. L'expédition obtint le plus entier succès. La garnison qui occupait le château se rendit presque sans coup férir à la condition que les soldats sortiraient bagues sauves, avec leurs armes et mèche allumée. Les prisonniers furent conduits à Genève, puis immédiatement relâchés, sauf quatre destinés à être échangés avec quelques habitants de Jussy qui, paraît-il, étaient retenus à Veigy. En somme les troupes genevoises étaient pleines d'ardeur et d'entrain et on pouvait prévoir une belle campagne d'au-

tomne, dont les villages des environs allaient faire les frais. Malheureusement la petite armée de la République était en partie composée de mercenaires étrangers, français ou allemands, et il n'était pas toujours facile de maintenir dans les rangs des compagnies l'ordre et la discipline que prescrivaient les ordonnances militaires : les Registres du Conseil ne nous épargnent aucune des remontrances du Consistoire ou de la Compagnie des Pasteurs qui, dans une excellente intention, mais avec un zèle parfois inconsidéré, venaient se plaindre des excès plus ou moins graves commis par les soldats. Le 3 octobre, quelques jours après la sortie victorieuse de Veigy, le Consistoire avertit le Conseil que la place du Molard, emplacement traditionnel du marché de Genève, est le théâtre de fâcheux désordres : « Les soldats, dit-il, font plusieurs insolences au Molard, prenans les fruictages et renversans les corbeilles. » Le magistrat s'empresse d'attirer sur les faits signalés l'attention du Conseil de guerre.

IX

INTERVENTION DES CANTONS ÉVANGÉLIQUES. EMBARRAS DU GOUVERNEMENT BERNOIS.

Au lendemain du traité de Nyon la République semblait vouée à une perte presque certaine. Les Genevois furent réellement sauvés par leur énergie et ils furent récompensés de leurs efforts. En effet, au moment où il semblait évident que le Duc allait chercher par tous les moyens à accabler la cité rebelle, c'est le contraire qui se produit: une diversion, des plus heureuses pour Genève, oblige le Duc à tourner ses regards du côté de Nice ; le 4 octobre on rapporte au Conseil « que le Sr de La Valette

a donné du costé de Nice et que les Turcs font un fort contre luy, que M. de Ligny a esté défait avec sa cavalerie, qu'il n'y a pas 500 hommes en Piedtmont, parce qu'on y mande tout contre Nice. »

Ainsi Charles Emmanuel détournait de Genève son attention pour la porter vers la Provence. Il perdait donc en partie le bénéfice du traité de Nyon. Heureuse diversion pour Genève[1].

Il est fort possible qu'à ce moment Charles Emmanuel, désireux de concentrer toutes ses forces en Provence, ait eu l'idée de faire la paix avec Genève, une paix momentanée s'entend. Ce qui nous porte à le croire, ce sont les faits suivants : Dans une séance tenue le dimanche 5 octobre le Premier Syndic exposa qu'un Sr de Maillans était venu tenter une démarche en vue « d'établir une bonne paix en ces pays. » Il conseillait d'envoyer « faire la révérence » à S. A., comme avaient

[1] Dans cette circonstance, comme dans bien d'autres, Charles Emmanuel fut victime de son inconstance et de la mobilité de ses impressions ; il avait réussi à isoler Genève, il avait certainement des chances de la réduire ou de la soumettre, il préfère s'éloigner et aller guerroyer en Provence. Faute énorme, qu'un écrivain de Savoie a résumée en deux lignes : il lâcha la proie pour l'ombre et perdit l'occasion, peut-être unique, qu'il ait eue de s'emparer de Genève.

fait Messieurs de Berne, qui avaient mis tous les torts sur Genève. On lui répondit qu'il n'y avait ni motif, ni occasion, d'aller « faire ladite révérence. » Mais M. de Maillans insista en invoquant le fait que les Genevois étaient les promoteurs de la guerre, sur quoi il lui fut répliqué que c'était M. de Sancy qui avait été l'instigateur de la guerre et qui le premier avait « capitulé, » conclu une capitulation avec les Suisses, que si les Genevois avaient commencé les hostilités huit jours avant le départ des Suisses, c'était sur l'invitation expresse du Roi et sur les instances de M. de Guitry, négociateur pour le Roi. M. de Maillans ne se tint pas pour battu et répéta que Messieurs de Genève devaient envoyer des députés auprès de S. A. ou vers le Chancelier de Savoie et qu'on aurait « bon accueil avec bon sauf-conduit. » Qui était ce Maillans, avait-il un mandat quelconque pour traiter, nous l'ignorons, mais le Conseil paraît avoir attaché de l'importance à cette démarche, puisqu'elle est rapportée tout au long au Registre. Le Conseiller Maillet fut chargé de tenir compagnie au gentilhomme savoyard jusqu'à son logis et il rapporta que M. de Maillans avait toujours persisté

dans son dire. Après le souper Maillet lui ayant demandé de s'expliquer plus clairement, l'entretien devint particulièrement intéressant :

« Il faudrait, dit M. de Maillans, vous excuser, en déclarant que vous n'êtes pas les véritables auteurs de la guerre. »

A quoi cela pourrait-il servir, répondit Maillet, si on refuse de nous entendre, comme on a refusé d'écouter nos Ambassadeurs à Nyon?

« Ce n'est là qu'une mésintelligence, un malentendu, reprit Maillans ; il faudrait se mettre en rapport les uns avec les autres et quand vous dites qu'on n'a pas daigné répondre à vos lettres, il y a erreur ; on avait répondu et les lettres sont encore là, mais le chevalier Sandrin n'a pas bien négocié. »

L'entretien n'eut pas de suite, car le Conseil, avec juste raison, ne voulait pas s'engager dans des pourparlers avec un personnage qui n'avait pas de pouvoirs réguliers.

Ce qui est bizarre, c'est que le même jour eut lieu une nouvelle démarche, qui paraissait revêtir un caractère plus sérieux; un M. de Burcin se présenta de la part du Chancelier de Savoie pour

chercher les bases d'un arrangement ; il parla d'une *journée*, dans laquelle on discuterait les conditions de la paix et en attendant il y aurait suspension d'armes. M. de Maillans ayant échoué, on envoyait M. de Burcin avec des propositions plus alléchantes ou plus captieuses. La mission de ce personnage parut sérieuse et le même jour le Conseil fut convoqué à l'extraordinaire ; furent également conviés à la séance Lurbigny, Th. de Bèze, Chandieu, Colladon, Langlois et le Sire de la Violette. M. de Burcin demandait que le Conseil désignât des délégués pour conférer avec lui : le Conseil l'informa qu'il ne pouvait prêter l'oreille à aucune proposition, aussi longtemps que le négociateur ne se présenterait pas avec des lettres de créance du Chancelier de Savoie : c'était le meilleur moyen de couper court à des démarches qui ne pouvaient aboutir. Toutefois le Conseil ne voulut pas congédier M. de Burcin sans avoir essayé de le faire causer. Les conseillers Maillet, Chapeaurouge et Pictet furent donc délégués pour chercher à savoir s'il avait « quelque aultre moyen et expédient. » Le Sr de Burcin ne fit pas trop languir ses interlo-

cuteurs ; poussé dans ses derniers retranchements, il finit par leur dire qu'il avait en réfléchissant trouvé un moyen de tout arranger, c'était « que Messieurs se missent en la protection du Duc, comme quelques villes d'Allemaigne estoient en protection des margraffs de Magdebourg et Nuremberg. » Les délégués du Conseil eurent sans doute sur les lèvres de lui répondre : Si vous n'aviez rien de mieux à nous proposer, il était inutile de vous déranger. « Sus quoy, dit sèchement le Registre, il a esté renvoyé. » C'est ce qu'il y avait de mieux à faire.

Les émissaires pacifiques n'ayant pas réussi dans leur tentative, la guerre recommença. Le 8 et le 9 octobre les Savoyards mirent le feu à Pregny, à Varembé et à Châtelaine. De leur côté les Genevois ne restèrent pas inactifs et pendant tout le mois d'octobre, ils firent de nombreuses sorties qui leur valurent beaucoup de butin. En somme les Genevois pouvaient se féliciter des résultats obtenus, mais ils souffraient du manque de numéraire. Le 10 octobre le Conseil dut reconnaître qu'on emportait beaucoup d'argent hors de ville et que les paysans des environs venaient em-

prunter à Genève pour payer les rançons des prisonniers. Il fallait aviser au plus vite pour être en état de continuer la guerre; le Conseil prit un arrêté pour défendre toute exportation d'or ou d'argent, monnayé ou non monnayé, sous peine de confiscation et d'amende arbitraire. Il fut enjoint aux capitaines et notables de ne laisser sortir personne de la ville sans passeport.

Tandis qu'à Genève on se mettait en état de continuer énergiquement la lutte, Charles Emmanuel s'était arrêté quelques jours à Gex : c'est de cette petite ville que le 13 octobre il adressa à son Conseil d'Etat une dépêche triomphante qui annonçait la conclusion de la paix avec la République de Berne : ce document, resté inédit, mérite d'être reproduit textuellement :

« Le Duc de Savoye au Conseil d'Etat.

De Gex le 13 octobre 1589.

« Aiant pleu à Dieu que la paix d'entre nous et les Srs de Berne ait esté conclue et arrestée ès conférences de nos Ambassadeurs et les leurs, moyennant la quictation expresse par eulx faicte

de la protection de Genève avec expresse déclaration qu'ils ne pourront la secoure et assister de gens de guerre, munitions, ny aultrement, nous avons bien volu vous en avertyr par cette expresse à fin que vous fesiez publier la dicte paix avec les solemnités et démonstrations en tel cas requises et accoustumées; nous vous envoyons copie de la publication qui en a esté faicte icy et n'estant ceste pour aultre, prions Dieu qu'il vous ait en sainte garde [1]. »

Comme on le voit, Charles Emmanuel ne laissait planer aucun mystère sur les conséquences du traité de Nyon; Genève était abandonnée par les Bernois, mais le Duc se pressait un peu trop de faire publier le traité, car il n'était pas ratifié par les Conseils de la République de Berne et en fait il ne le fut jamais, pour le plus grand honneur du nom bernois.

Si le Duc avait réussi à gagner à sa cause le gouvernement bernois, Genève avait un autre allié que Charles Emmanuel chercha vainement à

[1] L'original de cette pièce est aux Archives de Turin, V. de G. Cat. XII, p. 1, mais nous l'avons relevée d'après la copie authentique qui existe aux Archives fédérales, à Berne.

faire tomber dans ses filets ; il envoya à Zurich l'un des négociateurs du traité de Nyon, le Sr de Lambert, pour tâcher d'amener les Zurichois à « se déporter » de Genève. La chose valait la peine d'être tentée ; si la mission de M. de Lambert avait réussi, Genève eût perdu du même coup le plus sûr de ses alliés, mais les magistrats de la cité de Zwingli ne se laissèrent pas séduire ou endormir par les mielleux discours de l'Ambassadeur de Savoie ; ce dernier fut entendu au Conseil, mais ce fut tout ; il dut se retirer sans avoir rien obtenu ; comme le dit Roset, il ne trouva pas ce qu'il y cherchait. De Zurich, il se rendit à Lucerne où évidemment il n'avait à prêcher que des convertis, puis il revint à Berne où la politique de son maître allait essuyer un éclatant échec.

Tandis que M. de Lambert faisait son tour de Suisse, Roset le suivait de près, opposant une contre-mine à toutes les intrigues du Savoyard. Il s'était rendu successivement à Zurich, à Schaffhouse et à Bâle et partout il avait rencontré un accueil bienveillant. La conduite des négociateurs de Nyon avait indigné tout le monde ; les sentiments de solidarité des villes protestan-

tes s'étaient réveillés plus puissants que jamais et Zurich allait prendre énergiquement la défense de Genève.

Le gouvernement de Zurich s'adressa à Messieurs de Bâle et de Schaffhouse, les invitant à envoyer des délégués à une conférence qui se réunirait à Soleure le 21 octobre ; il s'agissait pour les représentants des trois cités protestantes de préparer avec l'Ambassadeur de France une action commune en faveur de Genève. La conférence eut lieu et l'Ambassadeur du Roi montra le plus grand empressement à appuyer les démarches qui allaient être tentées. Il fut décidé que les représentants des trois villes se rendraient sans retard à Berne, où Michel Roset les accompagna, étant, dit-il, plein de bonne espérance [1].

A Berne, la situation était des plus troublées ;

[1] Il existe, aux Archives de Genève, sous nº 2155 des *Portefeuilles historiques*, une lettre de Michel Roset, datée de Berne le 28 octobre, dans laquelle il raconte ses démarches et ses pérégrinations. A cette époque troublée un magistrat, même de la plus haute valeur comme Roset, devait se préoccuper des moindres détails ; il fallait pourvoir à l'approvisionnement de la ville et Roset expose gravement au Conseil comment il a fait marché pour du blé, du suif, du beurre, et même pour deux ou trois cents pourceaux gras !

l'indignation contre les signataires du traité était à son comble ; l'Avoyer de Watteville venait d'être révoqué de ses fonctions ; telle était l'irritation populaire qu'il n'osait rentrer a Berne sans sauf-conduit. Le bruit courait que les négociateurs du traité avaient aussi « délibéré » de remettre au Duc trois bailliages vaudois, Nyon, Morges et Romainmotier, moyennant 300.000 écus payables en dix annuités [1]. Manlich, qui revenait de Berne, ajoutait que la fermentation qui régnait dans la ville empêchait de donner suite à ce honteux projet.

Malgré tout Michel Roset put constater qu'on en voulait toujours à Genève ; les patriciens Bernois se croyaient dans la nécessité de conclure la paix et ils auraient voulu que les Genevois y consentissent, en acceptant de mettre le Duc en possession du vidomnat. En autres termes ils auraient voulu que Genève sacrifiât son indépendance pour faciliter leurs arrangements particuliers. Quoi qu'il en soit, la situation d'un représentant de Genève n'était guère enviable au milieu de l'effervescence qui régnait à Berne et Roset constate avec la phi-

[1] *Reg. Cons. de Genève* à la date du 1er novembre 1589, rapport de Manlich.

losophie résignée du sage qu'il n'était pas en toute sécurité : « Quelcun, écrit-il, m'a fait advertir que j'heusse bien esgard à ma personne en ces pays. Je n'en scay point de particularités que ce que j'en peus imaginer et n'y scay point de remède que de remettre le tout en la main de Celuy qui meyne le Diable mesmeà la laisse [1]. »

Les députés des trois villes protestantes, Zurich, Bâle et Schaffhouse, étaient arrivés à Berne ; ils obtinrent deux fois audience du Conseil des Deux-Cents et ils s'exprimèrent non seulement avec franchise, mais avec sévérité sur le compte du traité ; ils déclarèrent que le gouvernement bernois n'avait pas le droit de conclure une alliance avec le Duc sans consulter ses alliés : Vous mêmes, Bernois, dirent-ils, vous avez empêché les Grisons de s'allier au Roi d'Espagne et maintenant vous voulez vous allier au Duc de Savoie, qui est son gendre et son lieutenant. Vous faites ainsi le plus grand tort à Genève. Nous ne pouvons que blâmer les fautes que vous avez commises en cette guerre ; vous avez agi comme Abel qui

[1] Lettre datée de Berne, le mardi 28 octobre 1589, *Portef. hist.* nº 2155.

tua Caïn *(sic)*, comme Judas qui trahit notre Seigneur Jésus Christ[1].

Tous les députés des trois villes prirent successivement la parole et s'exprimèrent dans le même sens.

On peut se représenter quelle dût être la morne irritation des membres du Deux-Cents, en entendant un aussi dur langage, une aussi sévère remontrance. Le Sénat de la République de Berne n'était pas habitué à s'entendre comparer à Caïn ou à Judas, mais la leçon était méritée. Les députés des trois villes conclurent en demandant catégoriquement que l'article 5 du traité de Nyon fût annulé et finalement il fut entendu qu'ils se rendraient avec des députés de Berne auprès du Duc de Savoie pour essayer de « l'appointer » avec Genève et pour obtenir tout au moins qu'il renonçât à faire valoir ses prétentions par les armes.

Grâce aux irréparables fautes commises à Nyon, la situation était devenue des plus fausses et des

[1] Rapport de Daniel Roset au nom de son père, *Reg. Cons. de Genève*, à la date du 6 novembre 1589. Par suite d'une évidente erreur de plume, le secrétaire d'Etat a interverti les noms d'Abel et de Caïn.

plus étranges. Les négociateurs bernois avaient trahi Genève pour complaire au Duc et maintenant la République de Berne se voyait forcée de rompre avec le Duc pour donner satisfaction à ses confédérés. Le Duc, à son tour, n'allait-il pas reprocher à ses alliés de la veille leurs tergiversations et leur manque de foi ? Mais ce qu'il y avait de plus bizarre dans la situation, c'est que les Genevois, qui, un mois avant, ne demandaient qu'une paix honorable, ne se souciaient même plus d'une suspension d'armes. Au Conseil de Genève on tenait le langage suivant :

« Aujourd'hui le Duc a rompu et dissipé son armée ; c'est lui qui doit désirer que nous posions les armes ; si nous y consentons, nous nous faisons le plus grand tort, car nous perdons l'occasion d'avoir raison du Duc et nous risquons d'indisposer le Roi en entrant en arrangement sans son aveu ; en somme ce serait notre ruine. Quant au Duc, il pourra, à la première occasion favorable, refaire son armée [1]. »

C'était fort bien raisonné. Le Conseil était si décidé à continuer la lutte qu'il fit de suite des

[1] *Reg. Cons. de Genève*, séance du 1er novembre 1589.

démarches auprès de l'Ambassadeur du Roi, Sillery, pour qu'il empêchât les députés suisses de se rendre vers le Duc. Sillery, qui avait sans doute des instructions précises de Henri IV, n'hésita pas à user de son influence dans le sens indiqué; il dit aux députés des Ligues « que ce n'estoit la guerre de Genève, mays du Roy, lequel au reste a chéri ceste ville, comme la prunelle de son œil et comme sa propre personne. »

Malgré Sillery, les députés des trois villes persistèrent dans leur intention de tenter une démarche auprès de Charles Emmanuel; ils le firent sur la demande des Bernois qui, placés entre l'enclume et le marteau, ne savaient comment se tirer d'une situation embarrassante, mais les députés des trois villes déclarèrent à Michel Roset qu'ils ne voulaient porter aucun préjudice à Genève, ni par trêves, ni par procès, et que si le Duc voulait entrer en pourparlers, il serait loisible aux Genevois de proposer tout ce que bon leur semblerait.

Entre temps la réaction en faveur de Genève se manifestait de toute part. L'Avoyer de Watteville, ne sachant comment se laver des accusations

lancées contre lui, venait d'envoyer son neveu auprès de Michel Roset pour lui offrir d'amener à Genève deux ou trois mille hommes à ses frais[1]; il ajoutait que ses envieux lui faisaient grand tort. Les frères Wyss, dont nous avons parlé précédemment, renouvellent leurs offres de services; d'autres Bernois sont prêts à tenter un coup de main en Chablais, « en Abondance et en la Vaux d'Aulx» à la condition toutefois qu'ils « soient advoués. »

Dans le pays de Vaud l'effervescence, l'appréhension étaient extrêmes. On rapporte au Conseil « que ceux du pays de Vaud sont résolus de se liguer et perdre plus tôt la vie que de nous abandonner. » C'était le sentiment populaire, mais il paraît que la noblesse vaudoise ne s'y associait pas; il faut toutefois faire exception pour un digne gentilhomme dont nos Registres nous ont conservé le nom; le Sr de Curtilles ou de Courtilles[2]

[1] Le fait paraît presque incroyable, mais il est rapporté formellement au Conseil par Daniel Roset qui parle au nom de son père (séance du 6 novembre 1589).

[2] Les de Curtilles ou de Courtilles étaient originaires du village de ce nom au cercle de Lucens. La famille, dès longtemps éteinte, remontait à Philippe de Curtilles qui paraît en 1160 comme témoin dans un acte de Haut-Crêt. Voy. *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, par Martignier, p. 298.

annonce qu'il amènera des gens qui seront payés pour six semaines.

Les députés des trois villes, auxquels s'étaient joints ceux de Berne, Bucher et Augsburger[1], se mirent en route pour accomplir leur mission ; ils étaient accompagnés par Michel Roset. Ils paraissent s'être arrêtés à Nyon, probablement pour bien marquer leur intention de provoquer la revision du traité récemment conclu. C'est de Nyon qu'ils écrivirent au Duc pour lui faire connaître le but de leur voyage et pour demander en même temps un sauf-conduit ; ils le demandaient à la fois pour eux et pour les délégués de Genève ; on n'affectait plus de considérer les Genevois comme de véritables intrus, qu'on refusait même d'écouter. La réponse de Charles Emmanuel ne se fit pas attendre ; il se déclarait prêt à recevoir les représentants des Ligues suisses et leur envoyait un sauf-conduit ; quant aux Genevois, le Duc ne daignait pas faire mention d'eux ; c'est l'un de ses familiers, le comte Martinengo, qui répondait pour lui dans les termes suivants : « quand les

[1] Il n'était plus question de Bonstetten, de Watteville ou de Dachselhoffer, et pour cause.

députés des quatre villes seront auprès de S. A.., s'il paraît utile, expédient, d'aviser plus outre « pour les commis de Genève » et si les députés des Suisses en renouvellent la demande, S. A. leur donnera telle réponse qu'ils pourront s'en contenter. » Quant à la trêve, Martinengo déclarait que ce serait laisser beaucoup d'avantage à « ceux de Genève »; néanmoins par déférence pour Messieurs des Ligues, S. A. était disposée à l'accepter pour toute la durée de la mission des Ambassadeurs des quatre villes, à la condition toutefois que « ceux de Genève » respecteraient aussi la trêve. Le Duc semblait faire une grâce aux Genevois en consentant à une trêve, mais il savait fort bien que c'était lui au contraire qui en bénéficierait, car il avait sur les bras la guerre de Provence et il lui était presque impossible de prendre l'offensive du côté de Genève.

En répondant ainsi aux Ambassadeurs suisses, Charles Emmanuel ne se montrait que médiocrement habile. Dans les circonstances difficiles où il se trouvait, il avait intérêt à ménager les Suisses et au lieu de les ménager, il réussit à les indisposer. A ce moment Michel Roset se trouvait à Nyon

auprès des députés suisses et il sut tirer parti des circonstances ; il tint aux députés le langage suivant :

« Le Duc nous traite, comme il a coutume de le faire ; à Nyon ses ambassadeurs refusèrent de nous entendre et n'acceptèrent aucune suspension d'armes. Quant à Messieurs de Genève, ils ne demanderaient qu'une bonne paix, raisonnable et assurée, mais ils ne voient point d'apparence qu'elle soit prochaine. En ce qui concerne la trêve, le Duc l'a refusée à Nyon, lorsqu'il était à cheval ; maintenant au contraire il la recherche, parce qu'il se sent faible. Cela étant, Messieurs de Genève perdraient tout le fruit de la guerre. Vous serait-il loisible de vous rendre à Genève pour en conférer avec Messieurs ? »

La réponse du Duc avait déplu aux députés suisses et Thomann, l'un d'entre eux, informa Roset qu'ils ne comptaient pas se rendre à Chambéry, qu'ils conseillaient aux Genevois de ne pas accepter de trêve et de ne pas restituer le vidomnat ; il ajouta fort amicalement : « Lors même que nous sommes venus à la requête de Messieurs de Berne, nous sommes ici pour vous aider ; dites-nous comment nous pouvons le faire. »

Roset répondit qu'il fallait agir en sorte que Genève ne souffrît pas de la conduite des Bernois et il obtint finalement que l'ambassade suisse se rendrait à Genève.

Le 8 novembre les députés des trois villes se présentèrent au Conseil et déclarèrent dans les termes les plus amicaux qu'ils avaient été envoyés par leurs Seigneurs et Supérieurs pour chercher les moyens d'être utiles à la République en lui assurant les bienfaits de la paix; qu'ils avaient proposé au Duc une conférence à Nyon et qu'ils avaient demandé un sauf-conduit pour eux et pour les délégués de Genève ; qu'au surplus tous leurs efforts devaient tendre « à l'honneur de Dieu et au contentement et prospérité de ceste République. » Ils concluaient en demandant au Conseil de leur donner son avis et de les renseigner sur ses intentions.

Lorsque les députés suisses se furent retirés, Roset et Manlich firent au Conseil un exposé de la situation. Le Duc proposait Chambéry, au lieu de Nyon, pour les conférences et persistait à refuser le sauf-conduit pour les Genevois; sa mauvaise volonté était évidente. Dans ces conditions la ligne de conduite était toute tracée du côté de Genève.

Le Conseil décida de répondre en ces termes à la démarche bienveillante des députés suisses :

« Nous vous remercions de votre bonne volonté et de la peine que vous prenez ; nous ne demandons à Dieu qu'une bonne paix après tant de souffrances, mais les procédés du Duc ne nous permettent pas de croire qu'il soit réellement enclin à la paix. Aux conférences de Nyon, ses Ambassadeurs ne voulaient même pas parler à nos représentants. D'autre part n'ayant pas confiance en lui, nous ne pourrions ajouter foi à ses promesses. Quant à la trêve, les dépêches du comte Martinengo témoignent qu'il la désire, mais ne l'a-t-il pas refusée à la journée de Bonneville comme à celle de Nyon, parce qu'il était à cheval et qu'il avait les forces en main ; aujourd'hui son armée s'étant dissipée, il accepte une trêve qui serait a notre grand préjudice et désavantage, car elle risquerait de nous faire perdre les frais de la guerre ; nous ajouterons que nous ne voudrions rien faire au préjudice des traités qui nous lient à S. M. le Roi de France. Nous nous en remettons d'ailleurs à la prudence éprouvée de Messieurs les Ambassadeurs. »

Pour bien saisir la portée de ces derniers passages, nous ne devons pas oublier que la République de Genève s'était interdit par son traité avec Henri III de conclure la paix séparément avec le Duc de Savoie ; le traité du 19 avril 1589, négocié par Sancy, portait ce qui suit : S. M., ny lesdits Sr de Genève, ny aucun de leur part, ne feront paix, ny accord avec ledit Seigneur Duc de Savoye, ses successeurs, subjets et adhérans, sans le sceu et consentement les ungs des autres. »

Le Conseil de Genève avait-il été bien inspiré en laissant insérer cette clause dans le traité ; nous ne le croyons pas [1], mais elle existait et le Conseil était tenu de s'y conformer.

A ce moment, le Conseil de Genève pouvait un peu hausser le ton ; en effet la fortune des armes avait changé. Après s'être emparés du château de Veigy, les Genevois avaient réussi à prendre celui d'Etrambière qui défendait l'entrée du Faucigny. Enhardi par ces premiers succès, le Conseil de guerre avait décidé une sortie dans la direction

[1] C'était sans doute Sancy qui, avec sa ruse ordinaire, avait rédigé cet article, clause des plus dangereuses, car elle obligeait Genève à épouser la querelle du Roi contre le Duc.

du pont de Boringe. Le 3 novembre sept à huit cents fantassins et deux cents chevaux avaient tenté de s'emparer du pont, mais les abords avaient été fortifiés et les Genevois, n'ayant emmené avec eux aucune artillerie, durent se retirer sans avoir rien fait. C'était un petit échec, mais qui fut aussitôt réparé, car le 7 novembre Lurbigny en personne marcha sur Versoix et s'empara du bourg. Deux jours après le fort de Versoix lui-même, défendu par le baron de la Serra, fut réduit a capituler.

La prise de Versoix avait une importance capitale, car la liberté des communications avec le pays de Vaud et les Ligues suisses se trouvait ainsi rétablie. Ajoutons que ce nouveau succès des armes genevoises dut certainement faire réfléchir les Ambassadeurs des Cantons; ils se dirent sans doute que des hommes qui se défendaient avec tant d'énergie et de constance méritaient qu'on s'intéressât à eux. Bref, le 10 novembre, le jour même où on apprit la capitulation du fort de Versoix, les représentants des Cantons firent répondre qu'ils reconnaissaient comme bonnes et valables les raisons données par le Conseil, qu'ils

avaient pris entre eux le parti de ne pas se rendre à Chambéry et de s'en excuser sur le fait que le Duc refusait d'envoyer un sauf-conduit pour les représentants de Genève.

Comme on le voit, les Ambassadeurs suisses s'étaient rangés à l'opinion du Conseil; ils montrèrent leur parfaite sincérité en soumettant au Conseil le texte même de la réponse qu'ils allaient envoyer à Chambéry. Le Conseil approuva le texte de la réponse proposée, après l'avoir soumis aux deux ministres, Th. de Bèze et Chandieu, ce qui était de trop.

Les magistrats genevois avaient remporté un brillant succès sur le terrain diplomatique. Grâce au sang-froid, à l'habileté et à la persévérance de Michel Roset, le Conseil avait réussi en quelques semaines à changer la face des choses; il avait obtenu l'intervention efficace des trois villes de Zurich, Bâle et Schaffhouse; à la suite des protestations des trois villes, les négociateurs du traité de Nyon avaient été désavoués et finalement le Conseil venait encore de trouver le moyen de faire échouer l'ambassade envoyée par les Ligues au Duc de Savoie. Désormais la situation de Genève

allait s'améliorer. Cernés de tous côtés, dans une situation presque désespérée, les Genevois avaient eu foi dans leur étoile et ils en étaient récompensés. Quant au Duc de Savoie, il avait eu toutes les cartes en main et il n'avait pas su en profiter. Lorsque Genève se trouvait isolée, abandonnée par les Bernois, mal secourue par le Roi, Charles Emmanuel avait bien des chances de l'écraser ; il ne sut pas en profiter ; avec sa mobilité et son inconstance coutumières, il manqua l'occasion favorable et ne la retrouva jamais, pas même dans la sinistre nuit de l'Escalade. Ainsi en juge un écrivain catholique qui du reste est un admirateur de Charles Emmanuel ; M. le marquis Tredicini de Saint-Séverin reconnaît que le Duc se laissa séduire par les Ligueurs Provençaux, qui faisaient miroiter à ses yeux les plus riches compensations et il ajoute : « Il lâcha ainsi la proie pour l'ombre et perdit l'occasion, peut-être unique, qu'il ait eue de s'emparer de Genève[1]. »

Michel Roset, qui avait déployé depuis un mois

[1] *Etude historique et critique sur quelques années du règne de Charles Emmanuel Ier, Duc de Savoie,* par M. le marquis Tredicini de Saint-Séverin, p. 33 et 34.

tant d'adresse et de talent dans ces délicates négociations dut, malgré la mauvaise saison, se remettre en voyage; le 11 novembre le Conseil décida que Roset suivrait les Ambassadeurs des quatre villes, « tant pour le faict de l'argent que pour l'alliance de Berne avec le Duc. »

A partir de ce moment chaque jour semble apporter quelque bonne nouvelle. Le 15 novembre, Messieurs de Zurich annoncent que, ne pouvant recouvrer de l'argent au dehors, ils prendront sur leur trésor 6000 écus pour venir en aide à Genève. C'était un témoignage d'intérêt et de sympathie, d'autant plus appréciable qu'à Genève on ne manquait pas de troupes, mais bien d'argent pour la solde. En même temps, le secrétaire de Berne Kaufmann écrit que les champions du traité de Nyon sont en butte à l'animadversion générale; non seulement l'Avoyer de Watteville a été dépouillé de toutes ses charges, mais on l'a recherché pour l'arrêter; il a dû s'enfuir et chercher asile sur les terres de l'Evêque de Bâle. Le traité de Nyon, l'abandon de Genève, ont produit partout la plus fâcheuse impression : « des pasquils, dictons, chançons et peinctures se sèment contre les Bernois en tous

pays et en totes langues[1]. » Finalement le secrétaire Kaufmann annonçait que la paix ne serait pas signée dans les termes dans lesquels elle avait été négociée et que les Ambassadeurs du Duc, qui s'étaient mis en route pour prêter le serment, avaient été contremandés.

Les trois villes montraient en faveur de Genève la persévérance, la ténacité, qui comptent parmi les qualités maîtresses du caractère allemand ; elles avaient pris le parti d'empêcher Berne de ratifier le traité et elles n'en voulaient pas démordre. En effet, le 26 novembre Roset annonce qu'une conférence entre les délégués des quatre villes, une *journée*, doit avoir lieu à Aarau, et que la ratification du traité sera ajournée jusqu'après cette conférence. D'autre part, la situation périlleuse et critique dans laquelle se trouvait Genève lui gagnait des sympathies, même en Allemagne. L'Electeur Palatin demandait aux trois villes de Zurich, Berne et Schaffhouse, de constituer un fonds pour entretenir la guerre de Genève ; il offrait d'y participer et donnait pouvoir aux trois

[1] Et le secrétaire Kaufmann ajoutait, paraît-il, ce mot assez cru : « mays les ladres n'en sentent rien. »

villes de le « cottiser. » En même temps Sancy, l'homme aux belles promesses, annonçait qu'il fournirait au Conseil 600 lansquenets avec solde pour trois mois. Malheureusement, le Conseil n'était pas payé pour avoir une confiance illimitée dans les promesses de Sancy. Ce qui était d'une utilité plus immédiate, c'était l'appui financier de Zurich et de Schaffhouse; ces deux villes ne se contentaient pas de vaines paroles ; Roset, qui s'était rendu à Zurich, y avait obtenu un prêt de 6000 écus; à Schaffhouse, les autorités lui remettaient 6000 florins d'or. Les deux villes, ainsi que St-Gall, faisaient même espérer de nouveaux secours.

Telle était la situation lorsque s'ouvrit à Aarau la conférence convoquée par les cantons protestants. Zurich, Schaffhouse et Berne étaient représentés; les Bâlois se firent excuser « souhaitans, disaient-ils, et voulans néantmoins ayder à tout bien pour une ville de Genève. » Michel Roset assista à la conférence et nous avons lieu de croire qu'il fut le témoin discret de discussions assez vives entre les représentants des trois villes. En effet, les députés de Zurich et de Schaffhouse se prononcèrent avec énergie contre l'article 5 du

traité de Nyon en rappelant avec à propos que c'était le gouvernement bernois lui-même qui s'était opposé à l'alliance des Grisons avec l'Espagnol et cependant les Grisons attendaient les plus grands avantages de cette alliance à cause de leurs possessions de la Valteline et de leur commerce avec Milan.

Les Bernois cherchèrent à s'excuser de leur mieux; ils informèrent leurs collègues que l'Ambassadeur du Duc, M. de Lambert, s'était récemment rendu à Berne pour le serment de l'alliance, que le gouvernement avait demandé à revenir sur le fameux article 5 et sur la question de la religion dans les bailliages rétrocédés. M. de Lambert aurait répondu que, si les Bernois envoyaient une ambassade auprès de S. A., ils obtiendraient peut-être que le Duc renonçât à toute action contre Genève, s'il lui était garanti que la ville ne tomberait pas entre les mains du Roi de France, et l'Ambassadeur ajoutait : « C'est la peur que son maistre ha et que pour éviter cela, il consentiroit plus tost que Genève fut receue en alliance par tous les Cantons, quoi qu'il l'ayt empesché jusques icy. »

L'Ambassadeur Lambert cherchait visiblement à louvoyer, à amorcer les Bernois; ceux-ci avaient donné dans le piège et ils avaient consenti à envoyer une nouvelle députation auprès de Charles Emmanuel pour négocier à nouveau. Lorsqu'à la conférence d'Aarau, les députés de Zurich et de Schaffhouse apprirent cette nouvelle, ils ne dissimulèrent nullement leur surprise et leur mécontentement; ils trouvaient étrange que pendant la conférence on voulût envoyer une ambassade auprès du Duc « comme s'ils n'estoient bons (à consulter) qu'après que les affaires se trouveroient du tout gastez. » Il y avait quelque chose de fondé dans les critiques des députés de Zurich et de Schaffhouse et il faut reconnaître que depuis quelque temps le gouvernement bernois ressemblait à un navire sans gouvernail; il devenait suspect à tous. Hâtons-nous d'ajouter que la nouvelle ambassade qu'il envoyait auprès de Charles Emmanuel devait fatalement échouer.

Le gouvernement bernois avait choisi pour la nouvelle mission Bonstetten d'Urtines et Jérôme d'Erlach. Ces choix étaient-ils heureux? Il ne semble guère; tous deux, en effet, avaient été direc-

tement mêlés aux négociations antérieures et ils allaient se trouver en assez mauvaise posture, lorsqu'il s'agirait de demander au Duc de revenir sur le traité de Nyon; d'autre part ils devaient, en passant par Genève, se présenter au Conseil pour lui remettre une dépêche et chercher à le faire entrer dans la voie d'un arrangement pacifique. A Genève chacun savait que Bonstetten avait manifesté en toute occasion le dévouement le plus absolu aux intérêts du Duc. Pouvait-il s'attendre à être écouté avec faveur par des magistrats qui connaissaient son rôle antérieur?

Quoiqu'il en soit, le 11 décembre, Bonstetten et d'Erlach se présentèrent devant le Conseil avec la lettre du gouvernement bernois, dont le Registre nous a conservé le texte [1]. Au début de la dépêche Messieurs de Berne déclaraient qu'ils avaient été informés que S. A. était disposée « à amender et à esclairer quelques points et articles du traité et spécialement celui auquel est faict mention de Genève. » Puis le gouvernement bernois annonçait qu'il était prêt, de son côté, à essayer de tous les

[1] *Reg. Cons. de Genève*, à la date du 11 décembre 1589.

moyens pour faire cesser les hostilités; il engageait les Genevois à renoncer à la voie des armes et à soumettre les prétentions de la maison de Savoie au droit ou à l'arbitrage. Pour le cas où Genève n'accepterait pas ces ouvertures, les deux députés bernois n'en devaient pas moins suivre à leur mission.

A la fin de l'audience, le Sr de la Maisonneuve accompagna Bonstetten à son logis et rapporta que le député bernois l'avait entretenu d'un projet d'arrangement sur les bases suivantes : Le Conseil de Genève choisirait six ou dix arbitres du différend et le Duc de Savoie autant et on s'entendrait pour la désignation d'un sur-arbitre.

Le Conseil était assez embarrassé pour répondre à l'invite du gouvernement bernois. Au fond il était un peu ébloui des succès obtenus par les troupes de la République et il désirait profiter de ses avantages. Il ne voulait pas d'une simple trêve, qui aurait permis à l'ennemi de se ressaisir et de rassembler de nouvelles forces; ce qu'il désirait, c'était une paix durable, définitive, qui garantît la République contre toute nouvelle agression, mais à ce moment précis le Conseil était convaincu que,

pour obtenir une paix solide, il devait continuer la lutte, de manière à obliger le Duc à accepter des conditions sortables. Cela peut paraître un peu téméraire, mais il ne faut pas oublier que le Duc venait de se lancer étourdiment dans l'aventure de Provence et qu'il avait essuyé des revers. Quoiqu'il en soit, le Conseil, avant de se prononcer, réunit ses hommes de confiance, Th. de Bèze, Chandieu, Colladon et Langlois. A la suite de cette conférence discrète, le Conseil se mit d'accord sur les termes d'une réponse adroite et mesurée, qui ne l'engageait à rien. Il ne se prononçait catégoriquement ni dans un sens, ni dans l'autre; il rappelait que toutes les négociations, toutes les procédures antérieures, avaient été inutiles, que le Duc n'avait pas même voulu entendre les députés de Genève à Bonneville ou à Nyon, Charles Emmanuel ayant déclaré, lorsqu'il avait les armes en main, *qu'il voulait avoir sa raison de Genève par la force.* Dans ces conditions le Conseil estimait qu'il fallait chercher les moyens les plus conformes à l'honneur et les plus sûrs pour parvenir, non pas à une apparence de paix, mais à une paix solide et durable. Dans ce

but, le Conseil désirait renseigner le Roi de France ou ses agents, comme aussi les autres alliés de la République, afin que la paix fût acceptée par tous ceux qui y avaient intérêt. D'autre part, puisque les Ambassadeurs bernois déclaraient qu'ils avaient mission de passer outre et de se rendre auprès du Duc, le Conseil leur demandait de bien vouloir au retour lui faire connaître ce qu'ils auraient conclu. En dernier lieu le Conseil formulait une demande qui ressemblait fort à un reproche. Veuillez vous rappeler, disait-il aux Bernois, que les réserves que vous avez ci-devant insérées dans vos traités concernant Genève ont été plus préjudiciables qu'utiles au but que vous vous proposiez, à savoir de prévenir l'emploi de la force; il est donc plus expédient de ne faire aucune mention de Genève, sauf pour réserver les traités et alliances, que nous sommes décidés à maintenir et à respecter inviolablement.

Ceux qui avaient préparé cette réponse du Conseil étaient d'incomparables diplomates. Il était impossible de tenir au gouvernement bernois un langage à la fois plus digne et plus courtois. Vous allez de nouveau traiter avec le Duc, disait-on aux

Bernois ; l'attitude de vos représentants à Nyon ne nous permet pas à l'avenir d'avoir confiance ; nous préférons donc que vous ne vous occupiez pas de nous. Laissez-nous complètement en dehors de vos intrigues. Bornez-vous à réserver la combourgeoisie que vous avez conclue avec nous.

La réponse du Petit-Conseil cadrait trop bien avec le sentiment public et les exigences de la situation pour ne pas obtenir l'adhésion du Deux-Cents ; le procès-verbal de la séance du 12 décembre constate qu'elle fut approuvée par un vote unanime. Les ambassadeurs bernois ne repassèrent à Genève que le 30 décembre ; nous avons lieu de croire qu'ils avaient complètement échoué dans leur mission auprès de Charles Emmanuel ; la meilleure preuve en est qu'ils refusèrent de fournir au Conseil aucun renseignement sur le résultat de leur négociation ; ils se bornèrent à dire qu'il n'y avait « rien de gasté » et qu'ils ne voulaient pas renseigner le Conseil avant d'avoir présenté leur rapport à leurs Seigneurs. En réalité, s'ils ne voulaient rien dire, c'est qu'ils n'avaient rien à dire.

X

REPRISE DES HOSTILITÉS (HIVER DE 1589-1590). NÉGOCIATIONS DE MICHEL ROSET.

Les premières rigueurs de l'hiver n'avaient nullement empêché la reprise des hostilités. Pendant tout le mois de décembre l'ennemi vint souvent reconnaître le fort d'Arve. Les officiers de Savoie estimaient, non sans raison, que, s'ils pouvaient s'en emparer, ils auraient un point d'appui solide contre Genève. Il fallait donc veiller avec un soin extrême à la défense du fort et il fut décidé dans ce but que toutes les nuits

deux notables de la ville seraient préposés au service de garde. Au surplus le Conseil de Genève n'entendait pas rester sur la défensive. Ayant été informé le 25 décembre qu'il serait possible de pénétrer dans Thonon par surprise, il fit partir de nuit quatre compagnies de cavalerie, cuirassiers et argoulets, et deux compagnies d'infanterie commandées par les capitaines Mesnil et Vauclaire, mais ces troupes ne purent pas atteindre Thonon; à la hauteur de Filly, une des compagnies de cavalerie, s'étant avancée pour reconnaître, se trouva en présence d'un détachement ennemi qui s'était retranché; à une lieue plus loin se trouvait tout un corps d'infanterie. Les Genevois renoncèrent à l'entreprise et rebroussèrent chemin. C'était prudent, car des troupes fraîches s'amassaient dans le Chablais.

A la fin du mois de décembre le Conseil reçut par l'entremise de Viret, ministre de Corsinge [1], des indications détaillées sur les forces qui se trouvaient en Chablais; le Sr de Lacra était arrivé à Tho-

[1] Ce Viret n'agissait qu'à l'instigation du Sr d'Avully, gentilhomme savoyard, qui se donnait comme un ami de Genève.

non avec 45 lances et le S^r d'Attignac, qui devait périr misérablement à l'Escalade, avait amené cent Français qui s'étaient joints à Thonon aux soldats du Baron d'Hermance. Le fort des Allinges était occupé par un capitaine Fresnay et le Baron d'Hermance attendait au premier jour la compagnie de 50 lances du Baron d'Aix et les compagnies des Srs de Pierre-Charve, de Vallières et Du Crest. Tout compte fait, le Baron d'Hermance allait avoir à sa disposition 1600 hommes de troupes fraîches, y compris les Foucignerans et les capitaines italiens Marcelin et Carle. Le ministre Viret, qui transmettait ces renseignements, ajoutait que ces troupes auraient de la peine à se maintenir, parce qu'elles ne tarderaient pas à manquer de vivres et qu'elles en étaient réduites à *piller le peuple*. Viret donnait une autre information plus inquiétante. Le Roi d'Espagne avait tout d'abord refusé d'assister le Duc contre Messieurs de Berne, attendu qu'il avait avec ces derniers une alliance héréditaire à cause du comté de Bourgogne, mais les Bernois n'ayant pas voulu ratifier jusqu'à ce jour le traité de Nyon, le Roi d'Espagne avait pris à cœur la cause de son gendre ; il croyait que les

Bernois se moquaient de Charles Emmanuel et dans ces conditions il s'était engagé à l'aider de ses troupes et de son argent ; 2000 Espagnols, accompagnés de 200 chevaux, étaient en route et une partie de ces troupes était déjà arrivée à Chambéry.

La plus alarmante de ces nouvelles, c'était l'intervention imminente du Roi d'Espagne, venant relever la fortune chancelante et compromise de son gendre. Ainsi, malgré les brillants succès obtenus de part et d'autre, surtout au pays de Gex, l'année se terminait sous de fâcheux auspices. Ce qui aggravait la situation, c'étaient de vagues symptômes d'opposition frondeuse et de sourd mécontentement qui se manifestaient dans la population. Quand on lit attentivement les documents de cette époque, notamment les Registres du Conseil, on devine que, malgré la soumission apparente des citoyens, tel ou tel acte du gouvernement était discuté et critiqué. Pour continuer la guerre il fallait de l'argent et lorsque la Seigneurie en demandait aux particuliers, certains murmuraient et se permettaient des propos presque séditieux, comme ceux-ci : « La condition de la ville est

très misérable, puisque ceux qui la gouvernent ne veulent point la paix et ne savent faire la guerre[1]. » D'autre part, au sein des Conseils, il y avait, comme on devait s'y attendre, des divergences de vues naturelles, légitimes dans une République. Certes la tâche n'était pas facile pour ceux qui avaient à diriger les affaires de la République dans ces moments troublés et rien ne peut mieux le démontrer que l'incident que nous allons rapporter.

Le 30 décembre le Petit Conseil devait procéder au choix des candidats aux fonctions syndicales. Th. de Bèze fut appelé au Conseil pour faire les « remonstrances chrestiennes, » qui précédaient l'élection ; il le fit dans des termes qui paraissent étranges. Comme exorde, il engagea avec la plus vive instance les membres du Conseil à faire de mûres réflexions au moment de procéder à l'élection ; puis il rappela, en les blâmant, les fautes commises et déclara qu'on se plaignait dans la ville *des pilleries* et qu'on accusait le Conseil de ne pas sévir contre les coupables. Jusque là rien que de naturel ; comme précédemment Calvin,

[1] Journal inédit de la guerre, ms. 67 des Archives de Genève.

Th. de Bèze s'attribuait le droit de censurer les magistrats et il usait largement de ce droit de remontrance, mais la suite de l'exhortation dépassait les limites d'une simple censure ; citons textuellement d'après le Registre :

« Je ne suis pas, dit-il en substance, de ceux qui aiment les nouvelletés (les nouveautés), sachant qu'elles ruinent les Etats, mais aux maux extraordinaires il faut des remèdes extraordinaires. Cette République a été bien dressée (constituée), mais notre police (nos institutions) se rapporte à un temps de paix ; maintenant c'est temps de guerre et quand les Romains tombaient en guerre extrême, ils nommaient un dictateur avec cette charge *vide ne respublica aliquid detrimenti patiatur*. Si Messieurs n'y pourvoient, je crains que nous ne tombions en confusion. Vous avez des affaires difficiles et vous ne savez y pourvoir. Il faut répartir les fonctions (distribuer les charges) ; autrement tout tombera en confusion. Ne pensez pas que vous soyez en état de soutenir cette guerre ; vous devez vous faire suppléer par d'autres, puisque Dieu vous place dans cette nécessité. Pensez-y, vous avez dans la ville des hommes de bonne vo-

lonté ; il ne s'agit pas de leur bailler le pouvoir et le bâton syndical, mais sachez utiliser leur concours ; vous avez besoin d'eux pour établir votre Etat. Finalement je prie Dieu de diriger Messieurs dans cette circonstance et je supplie aussi ceux que Dieu établira d'oublier leur intérêt privé. »

Etrange discours, bien inattendu dans la bouche du célèbre Réformateur. Au début Th. de Bèze se donne comme un zélé conservateur, ennemi de toutes les nouveautés, car, dit-il, elles ruinent les Etats ; puis il conclut en recommandant la dictature, c'est-à-dire le renversement de l'ordre de choses établi ; sans doute il ne s'agit, à ses yeux, que d'un changement accidentel, temporaire, mais il oublie qu'il est plus facile d'établir un régime arbitraire que de le déraciner. Et d'ailleurs quel est l'homme providentiel auquel Th. de Bèze aurait déféré la dictature ? Nous l'ignorons. Qui sait, peut-être aurait-il voulu confier le commandement suprême au général français, à Lurbigny, le représentant du Roi ? C'eût été une faute capitale et irréparable. Pour rester indépendante, la petite République devait soigneusement éviter toute mesure qui pût la placer sous la dé-

pendance de l'un ou l'autre de ses puissants voisins. En proposant une dictature, Th. de Bèze se laissa sans doute entraîner par ses réminiscences de l'antiquité classique, mais dans les critiques très vives qu'il formula contre le gouvernement, il se montra certainement injuste et excessif. A trois siècles d'intervalle les menus détails disparaissent ; nous ne voyons que les résultats ; Th. de Bèze voyait les détails, les pilleries impunies, les petites fautes du ménage intérieur, et il s'indignait. Pour nous, nous pouvons juger plus équitablement, parce que nous voyons les résultats obtenus. Au lendemain de la catastrophe de Bonne, après la retraite des Bernois, la situation de Genève semblait presque désespérée ; dans l'espace de quelques semaines, par son habileté et son énergie, le Conseil avait réussi à empêcher la ratification du traité de Nyon ; les troupes de Genève avaient refoulé les Savoyards, occupé Versoix, la plus grande partie du Pays de Gex. En quelques semaines la situation s'était complètement modifiée et Genève pouvait, la tête haute, traiter et discuter avec les Bernois et avec le Duc ! Non, la remontrance de Th. de Bèze était injuste et les magis-

trats qui siégeaient au Conseil méritaient autre chose que des reproches.

Par son dévouement à la chose publique, par son expérience et ses hautes qualités intellectuelles et morales, Th. de Bèze avait acquis une autorité incontestable et légitime; on l'écoutait avec déférence, on appréciait ses avis, même lorsqu'il parlait un langage sévère. Dès qu'il eut quitté la salle du Conseil, la discussion s'engagea sur les termes de sa remontrance. Il y eut des membres du Conseil qui, pour tenir compte des observations du Réformateur, proposèrent de modifier les conditions de l'élection des Syndics. Suivant un ancien usage qui avait force de loi, nul ne pouvait être rappelé à ces fonctions qu'après trois ans révolus; c'est à ce retour périodique des mêmes noms qu'on appliqua plus tard le terme de *quadrille*[1]. On proposa donc que l'interrègne fût réduit à deux ans, de telle sorte qu'un ancien syndic pût rentrer en office au bout de deux

[1] Galiffe, *Genève historique et archéologique*, Supplément, p. 188. Suivant Galiffe, cet usage remontait à 1493, ce qui ne concorde guère avec les renseignements fournis par le Registre du 30 décembre 1589.

ans, « affin, disait-on, que l'Estat ne soit gouverné « par les apprentifs, en ce temps plein de troubles « et afaires. » Les partisans de la proposition faisaient valoir que cette « adstriction » avait une origine suspecte, puisqu'elle avait été introduite par les traîtres Mammelus, à la sollicitation du Duc de Savoie; ils ajoutaient qu'il importait de soumettre la proposition au Deux-Cents et au Conseil Général. Les adversaires objectaient que des changements de cette nature présentaient des dangers, qu'on n'était plus au temps des Mammelus et qu'il fallait craindre le murmure du peuple, qui penserait qu' « on veut faire des Avoyers comme à Berne, » qu'au surplus une proposition semblable avait été formulée précédemment et qu'elle n'avait pas eu de succès. La question était délicate et devait se compliquer de rivalités personnelles dont le secret nous échappe; aussi la discussion fut-elle de longue durée, mais finalement la majorité du Conseil se prononça contre toute innovation. Aussitôt après on recueillit les suffrages et par la « plus grand'voix » furent désignés les candidats suivants : No. Dominique Chabrey, George De la Rive, Jean Gaspard Ma-

gistri et Claude Andrion, pour le haut de la ville; No. Antoine Lifort, Ami Pictet, Pierre Dance et Jean Du Pan, pour le bas de la ville. Les huit candidats furent présentés le 4 janvier 1590 au Conseil Général, assemblé au temple de Notre-Dame-la-Neuve (l'Auditoire) et la majorité du peuple porta ses suffrages sur Dominique Chabrey, Claude Andrion, Ami Pictet et Jean Du Pan. Les quatre nouveaux magistrats prenaient le bâton syndical dans des circonstances particulièrement difficiles et critiques : la République était victorieuse au dehors, mais le trésor était épuisé et la population supportait difficilement les sacrifices incessants que comportait l'état de guerre.

En ces temps troublés il ne fallait pas compter sur le repos d'un jour de fête. Le jeudi premier janvier 1590 plusieurs chariots étaient sortis des portes de Genève pour aller chercher du blé et du fourrage du côté de Jussy ; il fallait approvisionner la ville, comme on le pouvait. Le Baron d'Hermance, Bellegarde, St-Cergues et d'autres gentilshommes Savoyards furent prévenus ; ils réunirent à la hâte quelque infanterie et environ 200 cavaliers, lanciers et argoulets, surprirent le con-

voi, s'en emparèrent et firent prisonniers quelques paysans. Le fait fut aussitôt connu à Genève et deux capitaines, Grenoble et Guimet, montèrent à cheval avec quarante ou cinquante hommes ; le capitaine Desbordes se mit de la partie avec un détachement d'argoulets et tous ensemble se lancèrent à la poursuite des Savoyards ; dans le nombre se trouvaient les frères Baudichon, deux gaillards déterminés qui étaient toujours au premier rang, lorsqu'il y avait des coups à donner ou à recevoir. La petite troupe genevoise ne perdit pas son temps; malgré la rigueur de la saison et le mauvais état des routes, elle réussit à rejoindre l'ennemi et le chargea vers un village au delà d'Avully ; l'arrière-garde des Savoyards, qui sans doute ne s'attendait nullement à être poursuivie, commença à fléchir. Le Baron d'Hermance lui-même se laissa entraîner dans la déroute ; suivant le mot narquois du chroniqueur, *Il eut de bons éperons cette fois aussi bien que d'autres.* La retraite eut lieu dans le plus grand désordre ; certains se réfugièrent dans un château voisin, d'autres s'enfuirent dans la direction de Thonon où ils donnèrent l'alarme. Un des familiers du Baron d'Hermance, le Sr de

Saint-Cergues, fut atteint par deux Genevois, Cresp et Jean Baudichon ; il allait, paraît-il, rendre son épée, lorsque Baudichon l'attaqua à coups de coutelas ; Saint-Cergues ne put proférer que ces mots : Ah cruel ! Et il tomba inanimé. Les Genevois, acharnés à la poursuite, tuèrent 45 lanciers, argoulets et piétons ; les lanciers du Baron d'Hermance jetaient leurs armes dans les buissons pour fuir plus à l'aise. Cette charge victorieuse eut lieu vers trois heures de l'après-midi. Les Genevois reprirent les chariots, les chevaux et les bœufs, sur lesquels l'ennemi avait fait main basse le matin ; ils rendirent la liberté aux paysans qui avaient été saisis par le Baron d'Hermance. Enfin on ramena en ville un prisonnier de marque, Chafardon, guidon de la compagnie du Marquis d'Aix ; selon toute apparence, c'est le même personnage qui devait périr douze ans plus tard, à la suite de l'Escalade. Les troupes genevoises rentrèrent en ville entre 8 et 9 heures du soir ; elles avaient bien employé la première journée de l'année [1]. Le même soir d'au-

[1] C'est la relation inédite contenue dans le ms. nº 67 des Archives de Genève qui nous fournit les détails les plus circonstanciés sur cet épisode de la guerre de Savoie. Pour

tres troupes, munies de six échelles, sortirent par la porte de Cornavin pour aller surprendre le château de la Bâtie, au-dessus de Versoix. Cette première tentative ne réussit pas, mais quelques jours après, une attaque mieux dirigée livra le château aux Genevois. Quoique la saison fût peu favorable aux opérations militaires, les Savoyards voulurent prendre leur revanche du désastre du 1er janvier. Le samedi 3, dès le matin, ils se montrèrent en nombre du côté de l'Arve. Aussitôt l'alarme fut donnée; cavaliers et fantassins sortirent par le pont d'Arve, mais l'ennemi ne parut pas disposé à accepter le combat ; il se retira lentement dans la direction du fort de Sonzy.

toute l'année 1590, nous avons utilisé ce document, qui est des plus précieux. C'est un véritable journal qui nous fait pénétrer dans la vie même des Genevois de 1590. Quel est l'auteur de ce journal ? Nous l'avions presque deviné, mais un passage qui nous avait tout d'abord échappé changea notre conjecture en certitude. Le chroniqueur raconte qu'au commencement de novembre 1590 arriva à Genève un messager de Senlis, apportant des lettres de La Noue : « Le messager, dit-il, qui spécia- « lement m'a conté plusieurs particularités de l'estat de « Senlis et de mon frère, a vu le camp des ennemis et Paris. » Le doute n'était plus permis. L'auteur du Journal est bien le célèbre pasteur de St-Gervais, Simon Goulard, originaire de Senlis.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, les Ambassadeurs bernois n'avaient rien obtenu du Duc de Savoie ; ce dernier exigeait que le traité de Nyon fût *solennisé*, fût juré par les Bernois, avant toute autre négociation. Cette fois du moins il était dans son droit. Le Duc, en rusé renard, ajoutait toutefois que, si on pouvait lui donner toute garantie que les Genevois accepteraient une suspension d'armes, il y consentirait de son côté, mais, comme les députés Bernois ne pouvaient prendre à cet égard aucun engagement, la question n'avait pas fait un pas. Dans ces conditions la situation du gouvernement bernois restait des plus embarrassantes ; s'il donnait satisfaction au Duc de Savoie, s'il se décidait à ratifier le traité de Nyon, c'était la rupture avec les Cantons protestants ; s'il ne ratifiait pas, c'était la rupture avec le Duc. Comment sortir de l'impasse ? La seule issue, c'était d'obtenir du Conseil de Genève qu'il acceptât la voie de droit, en d'autres termes l'arbitrage, et qu'il consentît au préalable à la trêve. C'est dans ce sens que le 7 janvier 1590 le gouvernement bernois écrivit au Conseil de Genève. La dépêche bernoise était conçue en termes généraux et dans le style

ordinaire des documents de chancellerie, mais ce que LL. EE. ne voulaient pas dire officiellement, le Secrétaire d'Etat Kaufmann s'était chargé de l'écrire en son nom particulier à Michel Roset ; il exposait que les Genevois avaient tout intérêt à accepter les voies de droit, car autrement ils se mettraient dans leurs torts et ils s'aliéneraient beaucoup de ceux qui les soutenaient : « Si maintenant, disait-il, Messieurs préfèrent les armes au droit, ils n'auront tant d'amys qu'ils heussent heus pour le soustenir contre la volonté des armes. »

La lettre du secrétaire d'Etat, datée du 8 janvier (un jour après celle du Conseil) montrait nettement le cruel embarras dans lequel s'agitait le gouvernement bernois ; il cherchait à obtenir à tout prix la soumission de Genève, afin de pouvoir se dégager vis-à-vis du Duc de Savoie, mais Genève voyait clair dans le jeu de son inconstant allié et le Petit-Conseil décida sur le champ de maintenir les termes de sa précédente réponse. La guerre ayant été engagée de concert avec le Roi de France, la République ne pouvait poser les armes et conclure la paix qu'avec l'assentiment du Roi et il fallait au préalable se l'assurer. Telle

était la thèse du Conseil, thèse avantageuse, car elle permettait de gagner du temps et en outre elle n'engageait à rien ; le Conseil savait fort bien quelles étaient les dispositions de Henri IV à l'égard de Charles Emmanuel. Donc le Conseil décida de proposer au Deux-Cents de s'en tenir à la première réponse.

Le Deux-Cents se réunit le 13 janvier et prit connaissance du texte de la réponse proposée par le Petit-Conseil ; il paraît que cette réponse fut jugée excellente, car le protocole de la séance déclare « qu'on l'approuve en tout et partout. »

Le gouvernement bernois ne s'était pas borné à tenter une dernière démarche à Genève ; il avait essayé de gagner Zurich, afin que ce canton exhortât Genève à accepter l'arbitrage ou la voie de droit, mais les Zurichois, renseignés, travaillés par Michel Roset, ne se prêtèrent pas à cette manœuvre et ils décidèrent simplement de provoquer une conférence des cantons protestants à Aarau pour le 26 janvier et d'y convier l'Ambassadeur de Henri IV. Michel Roset reçut l'ordre de s'y rencontrer pour défendre les intérêts de la Répu-

blique et pour contrebalancer l'influence bernoise. Au jour dit les délégués des trois cantons de Zurich, Bâle et Schaffhouse, se trouvèrent réunis à Aarau et firent appeler Michel Roset et le Sr Vigier, qui représentait l'Ambassadeur de France. Le président de la conférence indiqua sommairement l'objet de la réunion : « Le gouvernement ber-
« nois, dit-il, nous a priés d'exhorter Genève à po-
« ser les armes ou tout au moins à accepter une
« trêve, pendant laquelle on pourrait négocier une
« paix durable ; nous savons que les Conseils de
« Genève ont répondu à ces ouvertures, mais nous
« désirons connaître les motifs qu'ils peuvent avoir
« pour refuser. » Vigier, le délégué de l'Ambassade, auquel on offrit la parole, ne voulut pas s'expliquer le premier. Ce fut donc à Michel Roset de prendre la parole pour motiver l'attitude de Genève :

« Depuis quatre-vingts ans, dit-il, nous savons par expérience que ni les sentences juridiques, ni les bons procédés, n'ont pu garantir notre République de très grands maux et dangers; notre situation s'est encore aggravée depuis sept ou huit ans, de telle sorte que nous ne jouissons d'aucune

sécurité. Lorsque le Roi de France a été dépouillé du marquisat de Saluce par le Duc, lorsque les Seigneurs de Berne ont été menacés dans la possession du pays de Vaud, lorsque nous-mêmes nous avons été exposés aux pernicieuses entreprises du Duc, nous avons été contraints de nous rendre aux sollicitations du Roi et de nous joindre à lui ainsi qu'à nos alliés pour faire front à l'ennemi commun ; or notre convention avec le Roi interdit à l'une des parties de conclure la paix sans le consentement de l'autre. Nos chers alliés et meilleurs amis doivent comprendre que notre cause est en même temps celle de la religion réformée et que, si on attaque Genève, on attaque en même temps leurs Etats. Il est surtout nécessaire de ne point se fier à ceux qui en tant d'occasions ont déclaré n'avoir à tenir aucun engagement vis-à-vis de ceux de notre confession. »

Après Michel Roset, Vigier excusa l'Ambassadeur du Roi, qui s'était fait un scrupule d'assister à la conférence :

« Toutefois, ajouta Vigier, l'Ambassadeur m'a envoyé ici pour vous recommander expressément la cause de Genève et vous déclarer que le Roi est

résolu de ne point l'abandonner. Au contraire S. M. se préoccupe de secourir Genève et elle a donné des ordres en conséquence à M. de Chambaud qui amènera 1500 arquebusiers et 300 chevaux aux dépens de la France ; ce secours sera soutenu par le maréchal d'Aumont et par Tavannes. De leur côté les cantons évangéliques doivent aviser à tous les bons moyens de venir en aide à Genève, qui est la clef de leur pays. Le Roi saura reconnaître ce qu'ils feront. »

Assurément on ne pouvait plaider en meilleurs termes la cause de Genève, mais Vigier promettait plus que le Roi ne pouvait tenir. Les secours annoncés en hommes et en argent se firent longtemps attendre et si Genève réussit à vaincre, elle le dut en premier lieu à l'énergie de ses magistrats et de ses citoyens.

Après l'allocution de Vigier, le représentant de Berne, Bucher, fut appelé à développer le point de vue de son gouvernement ; puis la discussion s'ouvrit en sa présence et il dut être consterné de ce qu'il entendit. En effet les représentants des trois cantons déclarèrent qu'ils ne pouvaient conseiller à Genève de poser les armes, lorsqu'elle re-

tirait quelque avantage de la situation présente, mais en revanche ils étaient disposés à écrire au Duc, au nom des quatre cantons évangéliques, pour provoquer à Nyon ou en toute autre localité une conférence, dans laquelle leurs représentants rechercheraient, avec ceux du Duc, les moyens de rétablir la paix. Dans l'intervalle ils exhortaient les Seigneurs de Berne à surseoir au serment du traité et à annuler le cinquième article, comme préjudiciable à la procédure indiquée. En attendant la réponse des deux parties, Messieurs de Genève conserveront leur entière liberté « et verront ce qu'il plaira à Dieu d'envoyer. »

Michel Roset était dédommagé de son long labeur et la décision de la conférence d'Aarau était une nouvelle et sévère leçon infligée au gouvernement bernois. Néanmoins on ne devait pas se bercer de trop vives espérances et un ami discret écrivait à Michel Roset pour lui signaler les points noirs de la situation : « Henri IV, disait ce personnage, avait trop d'affaires sur les épaules pour pouvoir secourir Genève d'une manière efficace ; dans le cas où les Bernois persisteraient dans leur politique savoyarde, les Seigneurs des trois villes

pourraient finir par se lasser et pourraient invoquer le fait que Genève était entrée en guerre sans les consulter. » Le correspondant de Roset concluait en l'engageant à bien peser toutes ces considérations. A Genève même, les gens avisés, tout en se réjouissant du résultat de la conférence d'Aarau, n'étaient pas encore rassurés ; on redoutait toujours l'influence du Duc de Savoie sur l'oligarchie bernoise ; Goulard, qui ne l'aimait guère, écrit cruement : « Les stipendiaires les gens achetés, au jugement des plus clairvoyants, brassent nouvelles trahisons. » Il ajoute, il est vrai, sous l'empire d'une conviction profonde : « Celuy qui garde Israël ne sommeille point. »

En présence des succès remportés par les Genevois, le Duc de Savoie s'était réveillé ; il avait sollicité l'appui de son beau-père et ce dernier lui envoyait du secours. Le 12 janvier on rapporte au Conseil que 600 Espagnols sont arrivés à Annecy, mais quels alliés ! Ils commettent des excès ; même, dit le Registre, « ils ont jecté par les fenestres trois des principaux de la ville qui leur remonstroient. »

Le 14 janvier de nouveaux rapports confirment les premiers ; il y a treize compagnies d'Italiens à

Annecy et aux environs, où « ils font mille maux. » A Thonon il y a sept ou huit cents hommes et la garnison de Bonne est renforcée de cent arquebusiers. Ces troupes étrangères, appelées pour défendre la Savoie, fondaient sur elle comme sur une proie et Goulard dépeint en termes saisissants la navrante situation du peuple : « Au reste, dit-il, le pays qui est au-delà de Sonzy jusques à Chambéry et au pied des monts ne prévoid que saccagement, des siens mesmes. » Le malheureux paysan avait tout à craindre non pas des Genevois, mais des hordes indisciplinées et cruelles qui soutenaient la cause du Duc.

L'arrivée des renforts, Espagnols et Italiens, avait donné quelque assurance aux garnisons des environs et ce regain d'audace se manifesta d'une manière assez originale. Comme aux plus beaux temps de la chevalerie, cinq gentilshommes de Ste-Catherine envoyèrent un cartel, offrant le combat à cinq capitaines de Genève. Ce genre de défi n'était nullement conforme aux principes sévères des Huguenots et l'offre fut péremptoirement refusée, comme « contraire à toute bonne police et discipline militaire. » Le chroniqueur, qui nous

a conservé le souvenir de l'incident, ajoute la réflexion suivante : « On pense que ce sont quel-
« ques spadassins et bannis d'Italie à qui l'on a
« fait de grandes promesses pour se hasarder à
« telle escrime. Au lieu d'entendre à demande si
« impertinente et injuste faite par gens qui ne
« scavent que c'est du vray et faux poinct d'hon-
« neur, on s'est appresté à autre besogne. »

En effet, à Genève, on s'apprêtait à d'autre besogne. Du côté du pays de Gex les opérations militaires réussissaient à souhait. Le 19 janvier on annonce au Conseil la nouvelle réjouissante de la prise de Gex. En revanche, du côté de la Savoie, les résultats étaient moins brillants. Le 24 janvier au soir trois compagnies d'infanterie, sous les ordres du capitaine Jaques Boisjoly, quittent la ville avec deux *courtaux*[1]; elles sont suivies le lendemain par la cavalerie; ces troupes se dirigent vers le coteau de Monthoux pour investir et battre le château. La garnison était composée de simples paysans, mais elle ne broncha pas. Aux sommations qui lui furent faites, elle répon-

[1] C'étaient des pièces d'artillerie de petit calibre.

dit crânement qu'on eût a s'adresser à son capitaine qui se trouvait « en Bonne ». Le dimanche 25 janvier, dès trois heures du matin, les assiégeants firent jouer le pétard, mais, comme la porte d'entrée du château était « terracée », le pétard ne servit à rien. On mit alors en batterie les deux *courtaux* et on commença le feu; malheureusement le calibre des pièces était trop faible pour l'épaisseur des murs; puis l'un des *courtaux* ne tarda pas à être démonté, de sorte que les assiégeants, après avoir tiré une vingtaine de coups, ne réussirent pas même à abattre une guérite qui était devant la porte du château. L'entreprise avait échoué et il eût été puéril de s'entêter. Les compagnies reprirent le chemin de Genève, sans doute un peu dépitées, mais se réservant de tenter de nouveau l'aventure avec des canons de plus gros calibre et dans des conditions plus favorables. Pendant le reste du mois il y eut quelques autres sorties peu importantes.

Entre temps Roset continuait ses démarches en Suisse. Il avait commencé par s'arrêter à Berne et certes il lui fallait du courage pour oser discuter avec des magistrats qui non seulement lui en vou-

laient personnellement, mais qui étaient devenus hostiles à Genève. L'Avoyer de Mulinen était parmi les plus malintentionnés; Roset eut avec lui une explication sur laquelle le Registre du Conseil de Genève fournit de curieux détails. Roset reprocha à Mulinen d'abandonner Genève, tout en disant qu'il ne voulait pas l'abandonner. « Laissez-moi vous parler comme un simple particulier, dit le magistrat genevois, vous êtes le père de la patrie et je vous conjure de rester notre ami. Vous vous plaignez de la grande dépense qu'a entraînée la dernière guerre, mais songez aux résultats que nous aurions pu obtenir. Si nous avions eu 2000 hommes à joindre aux nôtres, nous aurions renvoyé le Duc delà les monts. »

« Les ressources nous manquent, répond Mulinen, et la guerre ne se fait pas en un jour. »

« Je suis un petit compagnon, dit Roset, cependant j'ai bien prêté à notre République 900 écus; vous avez à Berne trois cents bourgeois dont le moindre, le plus modeste, pourrait prêter plus que moi. Prenez, je vous prie, le fait à bon escient. »

L'entretien se termina par cette déclaration de

l'Avoyer : « Il ne tient pas à moi. Si le Conseil des Deux-Cents veut se ranger à vos demandes, je n'y contredirai pas. »

L'Avoyer dissimulait ses véritables sentiments; il était un de ceux qui préconisaient l'alliance avec le Duc et, comme nous le verrons plus loin, il fit tout ce qu'il put pour contrecarrer l'action de Roset. Heureusement le peuple bernois veillait et avec son ferme bon sens, sa loyauté traditionnelle, il déjoua tous les calculs, toutes les intrigues de ceux que notre chroniqueur appelle les stipendiaires, les pensionnaires.

Après sa conférence avec Mulinen, Roset se rend à Soleure pour se concerter avec Sancy et Sillery; tous deux ne tarissent pas en promesses; Sillery assure que Sancy trouvera de l'argent et du blé, qu'il a écrit dans ce but à Langres et en Bourgogne, mais c'était toujours de l'eau bénite de cour. Sancy promettait ce qu'on voulait, quant à tenir, c'était autre chose. Ce qu'il fallait avant tout, c'était de l'argent; le rapport de Roset nous apprend que Genève dépensait 10,000 écus par mois pour la solde des troupes, somme énorme pour une petite République, déjà appau-

vrie par l'interruption du commerce; Roset se rend donc à Zurich pour tâcher d'obtenir un prêt. Le bourgmestre lui répond : « Je voudrais qu'il vous fût possible de lire dans nos cœurs; vous verriez notre bonne volonté, mais c'est le pouvoir qui nous manque. Nous avons dépensé 100,000 florins d'or pour notre public et nous avons prêté au Roi ce qui nous restait. » Sancy, qui accompagnait Roset, n'était pas homme à se déconcerter; « nous ne vous demandons pas d'argent, dit-il au bourgmestre, mais simplement votre caution pour 20,000 écus. » « Qu'à cela ne tienne, répondit gracieusement le bourgmestre. » Aussitôt Sancy rédigea un acte en due forme et Messieurs de Zurich s'engagèrent à cautionner un emprunt de 12,000 écus. Qui prêta la somme? Nous l'ignorons, mais nous ne croyons pas que ce fut la ville de Bâle; en effet Roset raconta au Conseil qu'il avait eu à Baden un entretien avec un député bâlois qui lui avait dit en propres termes: « Nous avons conféré à propos de votre demande et nous voulons vous parler rondement. N'allez pas à Bâle, car vous n'y ferez rien; nous n'avons plus moyen de vous aider et il est temps que vous nous laissiez en paix et je

vous jure, ajouta le Bâlois en élevant la main, que vous n'y ferez rien. » C'était parler plus que rondement, c'était parler durement, et Roset ne cacha pas au Conseil qu'il fut « bien scandalisé de tout cela [1]. » Après tout, ce n'était peut-être qu'une boutade personnelle d'un Bâlois impatienté; cela est d'autant plus probable que les Bâlois s'étaient montrés peu avant les amis les plus dévoués de Genève.

De Zurich et de Baden, Roset revint à Soleure, puis à Berne, où la situation s'était profondément modifiée et dans le sens le plus favorable a Genève. Les reproches articulés par les alliés de Zurich, de Bâle et de Schaffhouse, le souvenir des vieilles alliances avec Genève, la communauté de croyance, tous ces éléments réunis avaient fait une profonde impression sur le peuple. Dans les hameaux les plus reculés de l'Oberland ou de la Haute-Argovie, comme dans les cités vaudoises, un mouvement de vive opposition se dessinait contre la politique du gouvernement. Les communes du Simmenthal s'étaient ouvertement déclarées pour Genève, prêtes à prendre les armes

[1] Lire le curieux rapport de Michel Roset dans le Registre du Conseil, à la date du 17 février 1590.

pour la secourir. Lorsque Roset arriva à Berne, les représentants de la Haute-Argovie accoururent auprès de lui, l'embrassèrent et lui dirent : « Nous « ne vous laisserons jamais et nous avons charge « de vous le déclarer. » Puis ils lui demandèrent ce que c'était que le vidomnat et le prièrent de les renseigner sur ce qui s'était passé à Nyon. Roset ne demandait qu'à les éclairer; il leur fit, dit-il, « un presche pour leur déclarer le tout. » Ils le remercièrent de ses explications, mais Mulinen, ayant appris leur entrevue avec Roset, chercha à les ramener. Ce fut peine inutile. Ils déclarèrent formellement qu'ils ne voulaient pas, contre leur serment, quitter l'alliance de Genève. Les entrevues et les conversations de Roset avec les représentants des Communes n'étaient pas pour plaire au gouvernement; le magistrat genevois ne tarda pas à s'apercevoir que sa présence occasionnait des murmures et il se décida à partir, mais il n'avait pas perdu son temps[1].

[1] A noter en passant le fait suivant que Roset communiqua au Conseil : tous les Bonstetten n'étaient pas, comme le Sr d'Urtines, inféodés à la maison de Savoie. Roset mentionne un Bonstetten qui avait été bailli de Morges et qui était com-

Roset avait été chargé d'une double mission ; il devait éclairer et renseigner les villes réformées, mais il devait en même temps chercher activement à obtenir un appui financier qui devenait de plus en plus nécessaire. Il avait réussi quant au premier objet de sa mission, mais il avait quasi échoué pour le second ; il rapportait toujours les promesses de Sancy, mais rien de plus. Or la situation financière de Genève était de plus en plus difficile. Le Registre du Conseil, à la date du 18 février 1590, constate qu'il n'y avait pas d'argent pour payer les soldats. Que faire en pareille détresse ? Le Conseil prend les décisions suivantes qui ne pouvaient se justifier que par l'extrême nécessité :

1° Les Auditeurs procèderont à un inventaire de tout le vin qui se trouve dans la ville et on prendra, moyennant une reconnaissance, le surplus des provisions des particuliers ;

2° On fera rentrer toutes les sommes dues à la Seigneurie ;

plètement dévoué à Genève ; il est « du tout nostre » disait Roset, et il attaquait dans les termes les plus violents la politique du gouvernement « jusqu'à dire qu'il tueroit ses deux frères. » *Reg. Cons. de Genève*, 17 février 1590.

3° On utilisera les deniers des pupilles ;

4° A ceux qui sont de bonne volonté on demandera de la marchandise, des pierreries et de la vaisselle d'argent ;

5° On essayera de se procurer de l'argent sur la signature de quelques bons marchands ;

6° On prendra huit cents coupes de blé que « l'Espagnol » fait venir ;

7° Enfin on s'efforcera de réduire l'effectif de la cavalerie qui coûte cher.

Ce sont là des mesures qui ne se prennent qu'à la dernière extrémité. Nous ignorons quels en furent les résultats, mais quelle énergie ne fallait-il pas chez les magistrats pour continuer la lutte, lorsqu'ils n'avaient pas même les ressources nécessaires pour payer la solde des troupes ! Ce qui est certain, c'est que le 4 mars Lurbigny faisait savoir discrètement au Conseil qu'il n'avait pas touché sa solde depuis trois mois. Le Conseil est réduit à lui demander de prendre patience jusqu'à ce que « Messieurs ayent meilleur moyen. »

Le trésor étant à sec, il était fort difficile de conduire les opérations militaires avec tout l'entrain, toute l'activité nécessaires. Pendant le mois de

février, il n'y eut en Savoie que des courses sans grand résultat. Le 6 février quelques argoulets partent de nuit pour aller chercher du butin à la Chartreuse de Pomiers ; ils ne rencontrent aucune résistance, font main basse sur douze ou quinze têtes de bétail et reviennent sans avoir touché, dit le chroniqueur, à trois moines qui se trouvaient à la Chartreuse. La garnison du fort de Sonzy, qui aurait pu venir au secours des Chartreux, n'avait pas osé se montrer de crainte de quelque embuscade. Le même jour, le comte de Montmayeur, qui commandait en ces quartiers pour le Duc de Savoie, fit des ouvertures pour obtenir quelques ménagements en faveur des malheureux paysans qui souffraient cruellement de la guerre. Il demandait qu'à l'avenir on ne fît plus de prisonniers parmi les paysans et que les travaux de la campagne ne fussent plus troublés. Les propositions du comte de Montmayeur étaient fort humaines, mais il est à remarquer que les Espagnols et les Italiens de l'armée ducale étaient plus redoutés que les Genevois [1].

[1] Empruntons en passant à notre chroniqueur un de ces traits qui peignent une époque. Après avoir parlé des propo-

Le 7 février eut lieu un premier échange de prisonniers. Un grand seigneur italien, qui avait payé une rançon de 6 ou 7,000 écus, fut conduit au delà de Pinchat par la cavalerie genevoise. En échange dix-sept prisonniers revinrent de Savoie ; la plupart, dit Goulard, étaient amaigris, défigurés et en somme, ajoute-t-il, échappés de la gueule des lions. Quelques-uns d'entre eux étaient les derniers survivants du massacre de Bonne. Des épouses désolées avaient conservé le vague espoir de retrouver leurs maris parmi les prisonniers qui rentraient au logis ; on se représente le désespoir de celles qui perdirent alors leur dernière illusion[1].

Le dimanche 8 février, l'intrépide Baudichon, à la tête d'une vingtaine d'argoulets, fit une course

sitions de Montmayeur, il ajoute : « Le Sr de la Grave, apostat et pillard, a envoyé de la venaison en ceste cité à quelques particuliers. Je ne scay s'ils en tasteront. » Le Sr de la Grave était un ennemi acharné de Genève et des Genevois, mais de là à conclure qu'il était capable d'envoyer à ses connaissances de Genève du gibier empoisonné, il y a loin ; ce sont de ces exagérations qu'enfantait le fanatisme du XVIme siècle. Il est probable que les amis de M. de la Grave tâtèrent de la venaison et ne s'en trouvèrent pas mal.

[1] « Célérier renouvelle le deuil de Bonne ; plusieurs vefues, estimans que leur maris reviendroyent, estoyent frustrées de leur attente, se désolent. » Ms. no 67 des Archives de Genève.

jusqu'à Viry ; il voulait surprendre ceux qui assisteraient à la messe. Les argoulets trouvèrent en effet des prêtres et des soldats qui délogèrent « vistement. » Dans la mêlée quatre ennemis furent tués, prêtres ou soldats. On emporta comme butin ce que le chroniqueur appelle avec dédain, *le bagage de la messe*, chappes, surplis, bénitier et calice. Et il ajoute : « Il y a eu grand alarme au fort, mais les ennemis n'ont fait effort quelconque de sauver leur Dieu, ni son calice, qui n'estoit que d'estain. »

Quelques jours s'écoulent et le 16 février un détachement, du reste peu nombreux, quitte la ville pour retourner du côté du Vuache ; les Genevois brûlent quatre bateaux dont l'ennemi se servait pour traverser le Rhône, vers la Cluse ; ils reviennent sans avoir rencontré la moindre résistance, ramenant des chevaux et trente-deux bêtes à cornes. Toutes ces petites incursions réussissaient à merveille et on n'attendait pas même les ordres du Conseil de guerre pour « aller chercher picorée. » Les deux frères Jacques et Pierre Baudichon donnaient l'exemple de l'insubordination et en même temps d'une énergie et d'une au-

dace vraiment extraordinaires. Le même jour, le 16 février, ils s'en vont avec quatre cavaliers en Basse-Bonne, surprennent et tuent deux soldats de la garnison ; au retour, les gens de Monthoux leur dressent une embuscade, mais ils échappent et rentrent à Genève sans encombre. Le magistrat trouva que les deux frères en prenaient trop à leur aise et les tança vertement pour être ainsi sortis de ville sans permission ; il leur fut enjoint de ne pas recommencer, sous peine de la vie. Faut-il s'étonner qu'il se manifestât dans les troupes des symptômes d'insubordination et d'indépendance ? Nous venons de voir que la Seigneurie était hors d'état de payer la solde ; dans ces conditions, il est facile de comprendre que l'officier ou le soldat, n'ayant aucune ressource, cherchait par le pillage à se garnir les mains. Citons, en passant, un autre exemple de l'indiscipline contre laquelle le Conseil avait à lutter. Dans la soirée du 16 février, Corneille Pellissari[1] offre un banquet

[1] Ce Corneille Pellissari était originaire de Chiavenna ; il fut reçu bourgeois de Genève en 1580 et entra au Deux-Cents en 1587 ; Galiffe lui rend le témoignage qu'à la tête de sa compagnie il se distingua en plusieurs occasions. Voy. Galiffe. *Notices généalogiques*, t. III, p. 365.

aux principaux officiers d'une compagnie dont il prétendait devenir le chef, sans l'autorisation du magistrat. C'était une brigue d'une nouvelle sorte. Les officiers s'accordèrent avec Pellissari moyennant le partage des gages. Le chroniqueur, qui raconte le fait, le blâme sévèrement : « Plusieurs, « dit-il, sont offensez, ne prévoyant nul bon succès « de telles pratiques. » Il paraît, du reste, que le Conseil ne tint pas rigueur à Pellissari, car le 19 février eut lieu « la monstre des argoulets de Pellissari, qui ont promis faire devoir. » Vers le soir les trompettes sonnèrent et les tambours battirent la charge ; à 8 heures, deux compagnies d'infanterie et de la cavalerie quittèrent la ville, se dirigeant sur Boringe et La Roche. Le 20 février, un peu avant le jour, la cavalerie arriva devant La Roche ; le pétard fut employé pour forcer une « méchante porte. » Les Genevois pénétrèrent dans la ville sans rencontrer forte résistance, tuèrent neuf ou dix personnes qui n'avaient pas réussi à s'enfuir ; ils occupèrent la ville pendant quatre heures environ, puis se retirèrent chargés de butin. Tel soldat se vantait d'avoir emporté plus de mille écus en argent comptant et Goulard ajoute, avec un

sentiment de regret et de blâme : « Ils ont enlevé le plus clair et le plus beau. C'est ruine à ce lieu là et nul advancement pour Genève. »

Quant au détachement d'infanterie, qui s'était dirigé sur Boringe pour tenter l'assaut, il échoua complètement dans son entreprise ; les défenseurs du château étaient sur leurs gardes. Les fantassins rebroussèrent chemin sans avoir rien fait et rentrèrent à Genève fort dépités de n'avoir pu participer aux dépouilles que les argoulets et gens d'armes rapportaient de La Roche.

Les Ministres, qui cherchaient avec le zèle le plus louable à atténuer les maux de la guerre, protestèrent avec énergie contre le pillage de La Roche ; ils déclarèrent au Conseil que la population de cette petite ville « était bien affectionnée, » et que les marchands auraient volontiers « composé, » accepté une contribution de guerre. Ces mêmes marchands affirmaient qu'ils avaient perdu mille écus et la Seigneurie n'en toucha pas un denier : « On void de paouvres belistres comme le gendre de Bovero accoustré de satin et de velours. Le Balli avoit une chappe et crioit, entrant dans ceste ville : *Gloria patri*,

filio et spiritui sancto, qui est une prophanation ; ung prestre a esté tué en dormant, ung aultre prestre fust amené prisonier tout nud. Les sacrilèges mesmes s'adressent aux idoles et Dieu a puni les sacrilèges des idoles. On debvroit savoir qui a tué ce prestre ; vous le debviez veoir. »

Comme on le voit, les Ministres ne ménageaient pas les vérités au magistrat et Théodore de Bèze, qui parlait en leur nom, conclut en termes énergiques, même menaçants : « J'ay peur que la mesure ne soit comble [1]. » De 1589 à 1591, les Ministres genevois firent de leur mieux pour adoucir les maux de la guerre ; ils obéissaient à des sentiments très élevés et, en général, on ne peut qu'approuver leurs « remontrances, » mais ils semblent avoir un peu oublié que, pendant l'hiver de 1589 à 1590, la solde faisait défaut : la République ne pouvait payer ni ses officiers, ni ses soldats, de telle sorte que le pillage était l'unique ressource de la troupe. Il est probable que bien souvent le Conseil fermait les yeux par nécessité.

[1] La remontrance des Ministres figure au Registre du Conseil à la date du 27 mars 1590.

Pendant les derniers jours du mois de février, les lansquenets et d'autres soldats mirent le feu à plusieurs châteaux aux environs de la ville, entre autres à Confignon, au Villard, Beaumont, La Grave et Tournay ; c'était une véritable guerre aux châteaux. On voulait ainsi enlever à l'ennemi ses points d'appui et ses lieux de retraite. Il n'y avait là rien que de conforme aux usages de la guerre. Quant aux troupes du Duc, ramassis d'Espagnols et d'Italiens, elles mettaient à feu et à sang le pays qu'elles étaient chargées de défendre ; au bailliage de Gex, elles tuaient ou pillaient les paysans, emmenaient des prisonniers, comme en pays conquis. Dans toute la Savoie la population était excédée et Goulard raconte qu'a Chambéry les Savoyards et les Italiens avaient fini par se battre entre eux et qu'il y avait de nombreux morts de part et d'autre.

XI

RUPTURE DU TRAITÉ DE NYON. — COMBATS AUTOUR DE GENÈVE.

Tandis que les Genevois tenaient en échec les troupes du Duc, le gouvernement bernois se voyait complètement désavoué par ses propres sujets. Ne sachant quel parti prendre, il s'était décidé à consulter les Communes et à soumettre le traité de Nyon au vote populaire ; il avait posé la question dans les termes suivants : « Voulez-vous accepter la paix de Nyon « ainsi que l'alliance avec la Savoie et abandonner « Genève à elle-même ? »

Suivant M. de Stürler [1], la votation eut lieu dès le mois de janvier. Le résultat fut pour le gouvernement une éclatante défaite. N'écoutant que la voix de la loyauté, fidèle à la politique honnête et généreuse des anciens temps, le peuple bernois déclara, à une grande majorité, qu'il ne voulait ni paix, ni alliance avec la Savoie et qu'il n'entendait pas abandonner Genève. Belle et noble victoire de la politique du sentiment sur celle de l'intérêt.

A la fin du mois de février, le gouvernement bernois voulut connaître aussi l'opinion du pays de Vaud ; les baillis reçurent l'ordre de choisir dans chaque district deux ou trois des hommes les plus en vue, qui se feraient les interprètes des communes vaudoises. Ce n'était pas à celles-ci à désigner leurs mandataires, c'était aux baillis à faire leur choix. On pouvait craindre, semble-t-il, que des délégués, triés sur le volet, fussent plus disposés à exprimer l'opinion du gouvernement que celle du peuple. Il n'en fut rien et on peut

[1] *Die Volksanfragen im alten Bern*, von M. von Stürler, p. 256. (Archiv des historischen Vereins des Cantons Bern, VII. Band, zweites Heft). Consulter sur le même sujet l'intéressante étude de M. Prof. Hilty dans le *Jahrbuch* de 1906.

lire tout au long, dans le Registre du Conseil de Genève, la belle et éloquente déclaration que firent les délégués du peuple vaudois. Il y a, disent-ils à Messieurs de Berne, trois points à considérer, la gloire de Dieu, l'honneur de votre gouvernement et le profit commun de la patrie. Développant ces trois points, ils montrent, dans un langage à la fois respectueux et énergique, que le gouvernement bernois sacrifierait l'honneur du pays et son intérêt en ratifiant le traité de Nyon. Ils rappellent que, si le Duc venait à maîtriser Genève, rien ne l'empêcherait de « courir tout le pays de Vaud et possible d'autres. » Ils concluent en déclarant que rien au monde, ni la perte de leurs biens, ni la perte de la vie, ne pourra les amener à dire qu'il faut abandonner Genève ou porter atteinte à la religion.

Ainsi, de tous côtés, sur les rives du Léman, comme dans les hautes vallées de l'Oberland, le sentiment public s'affirmait avec une netteté et une énergie qui ne pouvaient laisser aucun doute aux gouvernants bernois. Il fallait en finir. Une dernière conférence fut convoquée à Berne pour le 2 mars ; ce jour-là se trouvèrent réunis l'Am-

bassadeur du Roi, Sillery, les délégués des trois cantons de Zurich, de Bâle et de Schaffhouse, les dix représentants des communes vaudoises, enfin les députés de Genève, Roset et Manlich. Ceux-ci engagèrent vivement les députés des trois cantons à s'abstenir de ce qui pourrait *piquer* les Seigneurs de Berne, afin de ne pas donner prise aux opposants. Messieurs des trois villes répondirent : « Vous vous trompez, car ils ne connaissent pas leur faute. » Les Genevois insistèrent, priant leurs collègues de n'omettre dans leur exposé aucune bonne raison, mais d'user de douceur et de modération. C'était de bonne politique, et il faut croire que l'avis fut suivi, car le résultat de la conférence fut des plus satisfaisants.

Le 2 mars, le Grand Conseil de Berne se réunit en séance solennelle. Les députés du pays de Vaud furent introduits les premiers ; ils donnèrent lecture de la déclaration résumée plus haut ; puis l'Ambassadeur du Roi, Sillery, soumit au Conseil ses propositions par écrit. Ce fut ensuite le tour des députés de Zurich, Bâle et Schaffhouse, qui défendirent une fois de plus la cause de Ge-

nève[1]. Quant à Roset et à Manlich, il ressort clairement de leur rapport que les chefs du gouvernement bernois auraient voulu les tenir à l'écart ; il y avait là une question d'amour propre ; les Bernois s'étaient résignés à l'idée de céder, mais ils voulaient au moins sauver les apparences ; ils voulaient céder aux sollicitations de l'Ambassadeur de Henri IV et des députés des Cantons confédérés, mais il leur en coûtait trop d'avoir l'air de reconnaître le bien fondé des griefs de Genève. Néanmoins Roset et Manlich paraissent avoir insisté et ils furent entendus le 3 mars, à 6 heures du matin, par le Deux-Cents ; ils présentèrent leur proposition par écrit et en allemand, faisant ressortir tout le préjudice qui résultait de l'article 5 pour Genève ; ils terminèrent par une émouvante péroraison en recommandant aux membres du Deux-Cents de penser à Dieu plutôt qu'aux hommes et de suivre l'exemple de leurs ancêtres. La séance se prolongea jusqu'à 11 heures, mais la réponse

[1] Il serait injuste d'oublier qu'à ce moment un prince allemand, le Duc Casimir, écrivait au gouvernement bernois pour lui recommander avec instance de renoncer au traité de Nyon. Voy. *Rég. Cons. de Genève,* 9 mars 1590.

du Deux-Cents fut concluante ; il fut déclaré verbalement aux députés de Genève que Messieurs de Berne, tenant compte de l'avis de leurs sujets et des remontrances qui leur avaient été adressées de toute part, avaient décidé, par un vote unanime, de *renoncer au Duc et au traité* et de le notifier au Duc. On ajoutait qu'il fallait aviser aux moyens de se *maintenir courageusement ;* Messieurs de Berne entendaient respecter les alliances avec Genève et le traité de Soleure et espéraient que, suivant les dispositions de ce dernier traité, l'Ambassadeur du Roi ferait rétablir à Soleure l'avance de 13,000 écus, afin qu'on pût s'en servir au besoin.

On se représente aisément avec quelle effusion Roset et Manlich remercièrent les Bernois de leur décision ; ils promirent que les Genevois s'emploieraient pour le bien public « d'estoc et de taille. » Et l'Avoyer répondit par un compliment qui avait sa valeur : « Vous faites prou, on le voit bien. » En exécution de la décision prise par le Deux-Cents, on remit aux députés genevois une pièce officielle qui, en raison de son importance, mérite d'être citée textuellement :

« Mes susd. Seigneurs Avoyer, Petit et Grand Conseil, s'estans solennellement assemblez pour entendre les responses de leurs féaux et très chers subjets de leur ancien et nouveau pays, tendantes à quitter ou confirmer la susdicte alliance et traicté de paix et se résoudre finalement là dessus, où estans aussy comparus M. de Sillery, Ambassadeur ordinaire pour la Majesté royale de France aux Ligues, et les honnorables Ambassadeurs de nos susdicts féaux et très chers alliez, lesquels, après les présentations de la part de leurs Seig^rs et Supérieurs de leur bonne volonté et service, fidèle et helvétiale amitié, ayans derechef, tant de bouche que par escript, remonstré, exhorté et prié de refuser à l'Altesse du Duc de Savoye l'aliance de secours ou pour le moins le 5e article du traicté de paix et au contraire de vouloir prendre en main la défence d'une ville de Genève contre une inique violence, selon les alliances, et ne se despartir d'icelle pour les raisons et argumens cy-devant alléguez, lesquelles ne sont icy mentionnez pour éviter longueur de discours. Sur ce, mes susd. Seig. et Supér. ont advisé de remercier très affectueusement lesd. Srs Amb. au nom de leurs

Supérieurs de leurs recommendations et offres tant amyables et de leurs peynes et despens par eux supportés pour desclarer leur tant syncère affection, avec offres de le recognoistre en totes occasions qui se présenteront et de leur déclarer que jaçoit que les fidèles subiects de mesd. S^rs fussent contraires à lad. alliance et traicté de paix, ainsi qu'ils s'en sont grevés, toutefois qu'ayans plus d'esgards et considération aux remonstrances et prières de leurs féaux et très chers alliez, ont esté par icelles meus de se résoudre unanimement de quitter et se despartir entièrement de ladicte alliance et traicté de paix avec Sad. Altesse et de réparer, avec l'ayde de Dieu, ce à quoy la nécessité urgente les avoit contraints. Fait le 3 de mars de l'an 1590. » Cette déclaration, si nette et empreinte d'une grande cordialité, était de nature à dissiper toute équivoque et le gouvernement bernois avait décidé d'écrire dans des termes semblables à M. de Sillery et au Roi. Et cependant la situation n'était qu'à moitié éclaircie. Pour continuer ou recommencer la guerre contre le Duc, il fallait de l'argent, beaucoup d'argent, et on ne savait où en demander, ni où en prendre.

Sancy et Sillery promettaient monts et merveilles, mais ils étaient fort embarrassés de remplir leurs promesses. Rien de plus piquant que les explications un peu aigre-douces qui furent échangées, à Berne, entre Michel Roset et Sillery, et qui sont rapportées textuellement dans le Registre du Conseil :

Sillery : Je n'ai pas promis de frayer, de payer les dépenses de la guerre.

Roset : C'est M. de Sancy qui a promis.

Sillery : C'est moi qui ai charge et puissance ici.

Roset : Mais vous avez promis par plusieurs lettres et je dois vous rappeler que Genève a « tout foncé » jusqu'à présent.

Sillery : Si ne scay-je pas où on prendra. »

Il paraît que le ton de la conversation s'était un peu échauffé, car le Registre nous apprend que, dans l'après-midi, l'Ambassadeur *parla plus doux,* disant : « Il faudra bien que le Roi paie tout, mais pour de l'argent, on n'en pourra avoir qu'à la foire de Francfort. » Puis il demanda quelle somme il fallait à Genève. *Dix mille écus par mois,* lui fut-il répondu. Et le Registre ajoute « qu'il fut bien ébahi. » Avec moins d'assurance, Sillery

jouait à peu près le même rôle que Sancy ; il promettait toujours, afin d'encourager les Genevois, mais il promettait sans avoir la certitude de pouvoir tenir.

Le 9 mars Roset et Manlich étaient de retour à Genève et présentaient au Conseil leur rapport ; le 10 mars le Deux-Cents fut convoqué pour être renseigné sur le résultat de la mission. Il s'agissait aussi que le Deux-Cents autorisât Roset et Manlich à retourner à Berne, afin de continuer les négociations, car il ne suffisait pas d'avoir obtenu la rupture du traité de Nyon, il fallait négocier pour que la guerre fût reprise avec une nouvelle ardeur. Le Deux-Cents décida par un vote unanime de renvoyer à Berne Roset et Manlich, mais il fut proposé de leur adjoindre Chevalier « pour l'importance du faict. » Le procédé était un peu blessant pour Michel Roset, pour l'illustre magistrat qui servait depuis tant d'années la République avec un patriotisme et une abnégation admirables ; il semblait qu'on lui dît : Nous vous remercions de vos services, nous vous prions de les continuer, mais nous pensons que vous ne pouvez, à vous seul, conduire les négociations. Chevalier

paraît avoir compris qu'on lui faisait jouer un rôle ingrat et il s'empressa de refuser, invoquant un fait curieux, à savoir que Messieurs de Berne avaient « quelque maltalent » contre lui, étaient mal disposés à son égard, parce qu'on avait répandu le bruit mensonger que, pendant son dernier voyage en Allemagne, il avait mal parlé d'eux. Le Deux-Cents accepta l'excuse et désigna Varro, mais ce dernier refusa également, prétextant qu'il n'avait pas comme Roset « la langue germanique à son commandement ; » Varro donna encore d'autres motifs qui parurent plausibles, car finalement il fut décidé que, malgré ses excuses, Chevalier accompagnerait Roset à Berne. Le procès-verbal ajoute, détail typique, que les appréhensions de Chevalier ne sont pas de nature à être prises en considération, que la qualité d'ambassadeur rend inviolable et « que, grâce à Dieu, les aigreurs du passé cessent. » Ce curieux incident méritait d'être rappelé, car il fait connaître les petits dessous de la scène, les passions, les jalousies et les intrigues qui se retrouvent en tout temps et en tout pays ; le fonds de la nature humaine ne change guère.

Tandis qu'on négociait à Berne, les hostilités

continuaient autour de Genève. Le 2 mars, vers 8 heures du matin, deux compagnies d'Espagnols et d'Italiens, avec de la cavalerie, arrivèrent par Pinchat vers le fort d'Arve ; aussitôt quelques gens de cheval et de pied, comme on disait alors, marchèrent à leur rencontre ; dans le combat qui suivit, six ennemis furent tués et un jeune arquebusier espagnol fut fait prisonnier. L'avantage resta aux Genevois, qui poursuivirent l'ennemi jusqu'à une assez grande distance.

Le printemps approchait et les Genevois allaient profiter des premiers beaux jours pour pousser plus loin leurs incursions. Le 13 mars, deux compagnies d'infanterie et un détachement de cavalerie, gens d'armes et cuirassiers, quittèrent la ville dans la soirée pour aller surprendre le petit fort du Vuache. On essaya de faire sauter les portes à l'aide d'un pétard, mais l'intérieur était fortement barricadé, de telle sorte que la tentative échoua. Entre temps l'alarme avait été donnée et les compagnies de Genève se trouvèrent aux prises avec les troupes qui étaient cantonnées à Chevry. Les ennemis furent mis en fuite et se réfugièrent dans diverses maisons de Chevry

auxquelles on mit le feu. Du côté des Genevois, un sergent fut tué ainsi qu'un soldat ; le capitaine La Ramée et deux ou trois soldats furent blessés.

Le 14 mars 1590 marque une date importante dans l'histoire de notre contrée ; en effet, ce jour-là le Conseil de Genève décida du sort de bon nombre de vieux manoirs ; il fallait les détruire, car ils pouvaient servir d'asile et de retraite à l'ennemi ; ainsi furent condamnés sans appel les châteaux de Pouilly, Vesancy, Vernier, Thoiry, Saconnex-le-Grand et Tournay, au pays de Gex, et dans les bailliages de Ternier et Gaillard, Corsinge, Compesières, Laconay, Beaumont, La Grave, Villars, La Perrière et Chatelard, Ogny, Confignon et Saconnex (de là d'Arve . Il fut décidé de commencer l'œuvre de destruction par les châteaux situés au delà de l'Arve et ce furent les lansquenets qui en furent chargés ; on leur attribua pour leur peine la dépouille de la ferremande, c'est-à-dire la vieille ferraille, mais, en revanche, il leur fut défendu *de rien prendre aux paysans*. A maintes reprises on peut constater dans les documents cette louable préoccupation

du Conseil de ménager le paysan, qui souffrait si cruellement des maux de la guerre. L'œuvre ordonnée par le Conseil ne s'accomplit pas aussi rapidement qu'il pouvait le désirer ; le 28 mars, Beaumont, Ogny, Saconnex et Pouilly étaient encore debout et il fallut un nouvel arrêté du Conseil, prescrivant de raser Bémont (Beaumont) et Ogny.

Il y avait un château que les Genevois n'avaient pu conserver, c'était Monthoux, que les documents italiens appellent par erreur *Mouton* [1]. Perché sur un coteau verdoyant, il dominait la vallée, couvrait la route de Bonne et les Genevois n'avaient pas à s'éloigner beaucoup pour contempler le donjon menaçant. Il fallait s'emparer de Monthoux, si l'on voulait pousser jusqu'à Bonne. Dans la nuit du 29 au 30 mars, des compagnies d'infanterie et de cavalerie, avec les deux canons de Savoie et deux pièces de campagne, se mirent en route pour aller battre Monthoux. Dans la matinée du 30, les assiégeants commencèrent les travaux d'approche. La petite garnison croyait, paraît-il, que la place était inexpugnable ; en effet, le chroniqueur ra-

[1] *Ginevra, Berna e Carlo Emmanuele I*, par Camillo Manfroni, p. 529.

conte que « ceux de dedans n'ont fait que mo-
« quer et tout le matin ont vomi une infinité
« d'injures contre le Roy, le Sr de Lurbigny,
« Genève et plusieurs particuliers, avec propos
« vilains et exécrables. » Mais ils changèrent de langage et d'attitude, lorsque, vers 2 heures de l'après-midi, le canon eut ouvert une brèche dans la muraille. Suivant l'expression pittoresque de Goulard, les assiégés commencèrent à chanter un peu plus bas et plus doucement. Le feu d'une pièce d'artillerie, qui est désignée sous le nom de *gros canon de Versoix,* acheva d'élargir la brèche et les Genevois se précipitèrent dans le château, taillèrent en pièces la garnison et tuèrent une trentaine d'hommes [1]; ils ne firent qu'un seul prisonnier. Le butin fut maigre, car on ne trouva dans le château qu'une fournée de pain et un char de vin, mais il paraît que les soldats cherchèrent des compensations aux alentours, car au bout de quelques jours, les paysans dépouillés s'adressèrent au Conseil pour obtenir la restitution des bœufs et des vaches qui leur avaient été enlevés.

[1] Suivant le Registre, 25 ou 26; suivant Goulard, 37.

Le Conseil décida qu'on les leur rendrait moyennant une contribution de dix florins par tête de bétail[1]. Les paysans de Monthoux s'en tiraient à bon compte. Quant au château lui-même il n'avait plus que quelques jours à exister. Le 31 mars le Conseil décida de le ruiner et de le raser ; l'arrêt fut si bien exécuté que toute trace du vieux manoir a disparu.

Vers le soir, le 30 mars, les troupes reprirent le chemin de la ville ; une demi-compagnie resta à Monthoux pour garder le château, en attendant les maçons qui devaient le détruire. Il ne paraît pas que dans cette attaque de Monthoux les Genevois aient perdu un seul homme; il n'y eut que quelques fantassins blessés et encore le furent-ils par leurs propres compagnons, « car, dit le chroniqueur, il y a des Suisses maladroits arquebusiers. »

De Monthoux à Bonne le trajet n'était pas long, et on se demande pourquoi les troupes genevoises ne profitèrent pas de l'entrain et de l'élan que donne un premier avantage, pour aller surprendre et assiéger Bonne. La garnison de cette place

[1] *Reg. Cons. de Genève*, séance du 1er avril.

était dans la plus grande anxiété, « dans l'espouvantement, » et il est fort possible qu'une attaque énergique eût entraîné la reddition presque immédiate. A Genève le Conseil était d'avis qu'il fallait marcher sans retard et il envoya le S^r De la Rive pour en donner l'ordre, mais De la Rive, en allant accomplir sa mission, rencontra près de la ville les troupes qui revenaient. C'était Lurbigny qui avait empêché de marcher sur Bonne, malgré l'avis de plusieurs de ses officiers. Il est bon d'être prudent, mais l'excès en tout est un défaut. Pour s'excuser, Lurbigny invoqua le fait que la plus grande partie de l'infanterie s'était « écartée » dans les villages du ressort de Monthoux. Nous ignorons quelle était la valeur de ce prétexte, mais ce qui est certain, c'est que Lurbigny se montra parfois timoré et craintif, en tout cas au-dessous de sa tâche.

Tandis que les Genevois s'emparaient du château de Monthoux, la garnison de Ste-Catherine tentait une diversion ; dans la nuit du 31 mars un grand nombre de gens de guerre vinrent attaquer le fort d'Arve. Les assaillants s'étaient munis d'échelles pour tenter l'escalade et de pétards qui

devaient être appliqués contre la porte. La nuit était fort noire, ce qui permit aux Savoyards d'approcher sans être vus. Toutefois le pétardier fut aperçu à temps par un jeune soldat, qui était de garde, et qui s'empressa de donner l'alarme. Le capitaine Mesnil, qui commandait le fort, organisa aussitôt la défense avec sa compagnie et les lansquenets revenus tout fraîchement de Monthoux. Les ennemis s'étaient aventurés dans le fossé plein d'eau qui entourait le fort ; ils ne tardèrent pas à être délogés par « la mousquetade et l'arquebusade » des défenseurs du fort ; ils tentèrent de répondre par une salve, mais ils ne blessèrent personne, leur feu étant mal dirigé. Entre temps l'alarme s'était répandue jusque dans la ville ; bientôt le tocsin retentit à St-Pierre et à St-Gervais ; au son des cloches se joignirent le roulement des tambours et les notes stridentes des trompettes. Les compagnies bourgeoises répondirent pleines d'entrain à l'appel [1] et se dirigèrent en hâte vers le fort d'Arve. Lorsqu'elles arrivèrent

[1] Goulard remarque cependant que « plusieurs n'ont rien entendu à cause du premier somme et de la douceur du repos en une nuict tempérée, joint la joye de la prise de Monthoux. »

à destination, la petite garnison du fort avait déjà fait son devoir et repoussé l'ennemi. Les Ducaux, très éprouvés, se retirèrent après ce premier échec, mais ils revinrent vers trois heures du matin, sans doute pour chercher leurs morts et leurs blessés ; ils furent une seconde fois repoussés avec perte. Des paysans racontèrent qu'ils avaient vu passer « trois charretées de morts ; » c'était probablement exagéré, mais il est certain que l'ennemi éprouva des pertes sensibles. Notre chroniqueur ajoute qu' « à leur retraite vers le Plan-des-Vuattes, ils ont commencé à battre à l'espagnole, ce qui fait penser que ceux de Sonzy ont eu renfort depuis peu de jours. » Que pouvaient bien signifier ces mots « battre à l'Espagnole ? » Quoiqu'il en soit, la garnison de Sonzy avait essuyé un échec dont elle se souvint, car elle paraît avoir renoncé à l'espoir de s'emparer du fort d'Arve.

On ne tarda pas à savoir quel avait été le motif de cette attaque imprévue. Le comte de Montmayeur, qui commandait à Sonzy, avait appris l'expédition de Monthoux et il avait supposé que les Genevois ne s'arrêteraient pas en si beau chemin, qu'ils pousseraient jusqu'à Bonne ; il s'était em-

pressé d'écrire à Pierre-Charve, gouverneur de Bonne, pour l'informer qu'il ne pouvait lui porter secours, mais qu'il allait tenter une diversion en attaquant le fort d'Arve. Le courrier qui portait la dépêche de Montmayeur fut arrêté près du pont de Boringe par un argoulet de Genève et la lettre fut ainsi interceptée.

Tandis que Genève luttait avec avantage contre les bandes du Duc de Savoie, les négociations continuaient à Berne. Le 16 mars une nouvelle *journée* avait eu lieu dans cette ville entre les représentants des quatre Cantons évangéliques, l'Ambassadeur du Roi et les délégués de Genève, Roset et Chevalier. Les magistrats bernois se voyaient contraints de renoncer au traité de Nyon, mais ils n'en cherchaient pas moins à tirer les choses en longueur, car ils se trouvaient dans une situation embarrassante vis-à-vis du Duc de Savoie. A la journée du 16 mars, l'Avoyer de Mulinen vint déclarer que Berne était prêt à quitter le traité de Nyon, à la condition qu'on respectât d'autre part les engagements pris. Le traité de Soleure, conclu en 1579 avec le Roi de France, portait que ce dernier fournirait 13,000 écus pour

les frais d'une garnison à Genève ou 15,000 écus par mois pour secourir cette ville[1]. La somme ainsi stipulée avait bien été consignée à Soleure, mais retirée l'année précédente par Sancy. Que pouvait-on attendre de ce côté ? D'autre part l'alliance de 1584 entre Berne, Zurich et Genève, portait que cette dernière ville paierait la moitié des frais de secours. Impartialement il faut reconnaître que M. de Mulinen était dans son droit. Ce qui avait été absolument répréhensible, c'était le traité de Nyon, mais, si la République de Berne consentait à ne pas ratifier le traité, elle pouvait dire au Roi de France et à Genève : Vous entendez m'obliger à recommencer la guerre avec le Duc de Savoie, êtes-vous en situation de vous acquitter des obligations que les traités vous imposent. M. de Mulinen concluait donc en disant : nous voudrions savoir ce que Messieurs de Genève voudraient ou pourraient faire, car il est bien à présumer qu'ayant eu la guerre sur les bras pendant une année, ils sont en nécessité. Enfin, ajoutait M. de Mulinen, il serait indispensable de savoir

[1] Voir le texte de ce traité dans notre étude, *Genève, le parti huguenot et le traité de Soleure*. Genève 1883, p. 190 et suiv.

quelles sont les intentions de nos alliés de Bâle et de Schaffhouse et quelles sont les propositions qu'apporte l'Ambassadeur du Roi ; dans ces conditions, Messieurs de Berne avaient décidé de suspendre l'envoi des lettres de rupture jusqu'au moment où on serait fixé sur les moyens de faire la guerre. En résumé Berne disait à ses alliés : Vous ne voulez pas que je conclue la paix, prouvez-nous que vous pouvez continuer la guerre.

On se représente fort bien que les membres de la conférence durent être déconcertés par les questions habiles de M. de Mulinen. Les Genevois déclarèrent très franchement qu'ils ne pouvaient prendre aucun engagement quant à la moitié des frais, attendu les charges considérables que la République supportait depuis si longtemps. De leur côté les députés des villes Evangéliques, ne sachant trop quel parti prendre, proposèrent d'attendre l'arrivée de l'Ambassadeur du Roi. « Et sur ce, dit le rapport, l'assistance s'est départie. »

Par ses diversions adroites, M. de Mulinen croyait sans doute éloigner le moment où la rupture avec le Duc de Savoie deviendrait définitive, mais de nouveaux pourparlers s'engagèrent entre

l'Ambassadeur du Roi, les députés des trois villes Evangéliques et de Genève. On discuta si la guerre serait défensive ou offensive et dans quelle proportion chacun y contribuerait financièrement. Comme toujours l'Ambassadeur du Roi promit monts et merveilles, en tout cas beaucoup plus qu'il ne pouvait tenir ; il s'engagea pour le Roi à fournir 1,500 arquebusiers et 300 chevaux. Toutes ces promesses de part et d'autre n'avançaient guère les choses, et la *journée* aurait pu se terminer sans résultat, si les représentants de Zurich, Bâle et Schaffhouse, ne s'étaient décidés à adresser au gouvernement bernois une dernière remontrance ou *proposite* ; ils l'engageaient à prévenir le Duc qu'il ne pouvait ratifier la paix de Nyon, mais qu'il était prêt à discuter un traité sur d'autres bases ; si le Duc ne veut rien entendre, disaient les délégués des trois villes, nous sommes prêts à prêter toute assistance à Berne et à Genève. La *proposite* concluait dans des termes qui ne pouvaient laisser planer aucune équivoque sur les intentions des trois villes :

« Et s'il advenoit que nous ne pouvons toutefois pas croire que tout cela ne peut rien servir et

que, nonobstant, il ne laissât pas de vous assaillir hostilement ou une ville de Genève, nosdicts Seigneurs et Supérieurs s'offrent, comme ils y sont aussi tenus, à tout ce que portent les alliances et confédérations, et de s'en acquitter fidèlement et vertueusement, comme il convient à fidèles alliés. »

La déclaration des trois villes Evangéliques était d'une importance capitale, car elle garantissait la République de Berne contre les conséquences possibles de la rupture avec le Duc. Les trois villes se déclaraient prêtes à soutenir par les armes non seulement Berne, mais aussi Genève. Berne, se sentant appuyée, prit enfin le parti de rompre officiellement avec le Duc, mais, au préalable, les quatre Cantons Evangéliques écrivirent au Duc pour lui proposer une nouvelle conférence à Nyon, dans laquelle on chercherait d'un commun accord les moyens de rétablir la paix. Charles Emmanuel avait quelque motif de se plaindre et d'être froissé ; il avait considéré le traité de Nyon comme conclu et tout était remis en question ; il dissimula toutefois sa mauvaise humeur et se borna à répondre en date du 19 mars qu'il acceptait la conférence,

qui se tiendrait non pas à Nyon où on s'était déjà réuni plusieurs fois inutilement, mais à St-Claude, localité assez rapprochée de Genève, disait le Duc, pour que les représentants de cette ville eussent le loisir de s'y rendre, « si besoin sera. » Pourquoi Charles Emmanuel proposait-il St-Claude ; le choix était sans doute calculé ; le Duc voulait que la conférence se tînt sur territoire espagnol, afin que Philippe II fût engagé dans la partie. Ce qui est certain, c'est qu'à Genève on flaira un piège et le Conseil n'hésita pas à déclarer qu'à St-Claude ses députés ne seraient pas en sûreté. Ainsi on ne réussissait pas à s'entendre sur le choix d'une localité pour le siège de la conférence et il s'écoula des mois avant que l'accord pût s'établir en faveur de la petite ville de St-Maurice en Valais.

Ce fut le 23 mars que Messieurs de Berne se décidèrent à signifier au Duc qu'ils ne pouvaient ratifier le traité. C'était une fâcheuse mission à accomplir, et il faut reconnaître que, dans l'intérêt de la république de Berne, il eût été préférable d'agir plus tôt. Il était vraiment difficile d'expliquer, d'une manière un peu plausible, pour quels

motifs on avait attendu près de six mois avant de se décider à ne pas ratifier. Nous possédons, grâce au Registre du Conseil, le texte de la dépêche que le Chancelier de Savoie Milliet expédia au gouvernement bernois en réponse à la notification du 23 mars. C'est un curieux document, où de cruelles vérités sont habilement enveloppées sous des formes courtoises. Nous nous contenterons de citer l'exorde, qui trahit autant d'irritation que de surprise :

« Magnifiques, Puissans et honorés Seigneurs. A l'arrivée de vostre messagier, j'ay receu la vostre du 23 de mars, ensemble les deux qu'avés escrit à S. A., lesquelles ledict messagier me remist pour les luy présenter, comme j'ay fait, et ayans esté leues, je puis asseurer Vos Magnificences que jamais l'on a veu chose qui apportast plus d'esbahissement que le contenu en icelles, voyant qu'une telle République, comme la vostre, qui s'est acquise partout si grande réputation de bonne foy et intégrité, de laquelle mesmes la nation souisse fait principale profession, après avoir traicté une paix et alliance avec S. A. par vos Ambassadeurs, des premiers de vostre Conseil, et puis l'ayant ap-

prouvé et trouvé bon tout ce que par eux avoit esté convenu et accordé avec les Ambassadeurs de S. A., comme apert par vos lettres et seaux que nous avons rière nous, suyvant lesquels avoit esté pris jour pour mander les Ambassadeurs d'un costé et d'autre, afin de solemniser si bonne œuvre, à présent, par ceste dernière lettre, vous appellés le traicté de paix un traicté projecté et le cassés et annullés contre vostre promesse, lettres et seaux sus mentionnés, qu'est chose si estrange et tant inaccoustumée entre personnes d'honneur que, je m'asseure, elle sera entendue entre les Princes et Potentats de la chrestienté avec une extrême admiration, comme par vos accoustumées prudences pouvés assés considérer. »

Il eût été difficile de critiquer en termes plus sévères, mais en même temps plus mesurés, la conduite du gouvernement bernois et il faut reconnaître que le Chancelier de Savoie avait beau jeu, car on ne pouvait considérer comme un simple projet un traité qui avait été conclu et signé par des ambassadeurs munis de pouvoirs réguliers. Il paraît que LL. EE. de Berne cherchaient à pallier leurs torts, à excuser la rupture, en alléguant

des propos imprudents qui auraient été tenus en Italie par des personnages de la Cour de Savoie. C'étaient de piètres arguments que le Chancelier n'avait pas de peine à réfuter, mais il ne s'en tient pas là : il déclare qu'évidemment le gouvernement bernois, édifié et rassuré sur les intentions réelles du Duc, s'empressera de ratifier le traité ; « autrement, dit le Chancelier, ce seroit donner argument pour faire croire au monde que l'on ne pourroit jamais rien traicter avec vous qui fût ferme et stable. »

La dépêche du Chancelier de Savoie mériterait d'être citée en entier ; l'homme d'état qui l'avait rédigée était un diplomate consommé, sachant dissimuler de dures vérités sous des formes courtoises. La dépêche laissait la porte ouverte à de nouvelles négociations, car elle annonçait, comme conclusion, que le Duc attendait avant toute chose la réponse des Etats de Zurich, Bâle et Schaffhouse relativement au conflit de Genève.

Tandis que le Duc de Savoie cherchait à ramener les Bernois par la douceur, il appelait à son aide la diplomatie espagnole. L'Ambassadeur d'Espagne se présenta au nom du Duc de Terranova, gouverneur du Milanais, et adressa au

Sénat de Berne « une harangue » conçue dans des termes, plutôt hautains, auxquels la République n'était guère habituée[1]. Il ressort de ce document un fait intéressant et capital : c'était sur l'expresse demande des Bernois que l'Ambassadeur d'Espagne auprès du Duc, Joseph d'Acuna, s'était interposé entre les deux parties pour la conclusion du traité de Nyon. Cette circonstance permettait à l'Espagne d'intervenir et de parler haut.

Au début de son discours, l'Ambassadeur déclare que le gouverneur du Milanais est, lui aussi, « grandement esbahy » de la rupture du traité de paix; il prie et exhorte Messieurs de Berne de ne pas donner suite à leur intention et de suivre ce qui a été accordé et promis. La conclusion était menaçante :

« Ne vous puis céler, au nom de Sad. Excellence, Lieutenant de Sad. Majesté au duché de Milan, qu'il vous fait entendre et proteste que là où V. S. vouldroient faillir à leur promesse et au lieu de paix choisir la guerre contre le Duc de Savoye,

[1] Le texte de la « harengue » est reproduit *in extenso* au *Reg. du Cons. de Genève,* à la date du 27 avril 1590.

que S. M. défendra et protégera les hommes et pays de Sad. A. et dommagera ceux qui luy feront dommage et que vous devés croire que vous n'auriés seulement afaire avec Sad. A., mais aussy avec S. M., laquelle répute tout ce qui est fait aud. Duc estre fait à sa propre personne. »

Ainsi le Roi d'Espagne déclarait, sans ambages, qu'il faisait sienne la querelle du Duc de Savoie. Lorsqu'on se souvient que les bandes espagnoles occupaient la Franche-Comté et pouvaient, au premier signal, se jeter sur le pays de Vaud, il faut reconnaître que l'avertissement de l'Ambassadeur n'était pas à négliger. Nous ignorons en quels termes le gouvernement bernois répondit, mais ce qui est certain, c'est qu'il se garda d'envoyer aucun secours à Genève.

Messieurs de Berne écrivirent à Zurich, Bâle et Schaffhouse, pour leur proposer de faire la guerre en commun, mais les trois villes répondirent qu'elles ne voulaient pas « espouser ceste querelle, » offrant néanmoins de secourir Berne et Genève, conformément aux alliances; d'autre part elles déclaraient qu'elles étaient prêtes à intervenir pour apaiser les différends entre Berne,

Genève et le Duc. Le gouvernement bernois saisit avec empressement la branche qui lui était tendue ; à son tour il pouvait déclarer qu'il entendait se tenir à l'écart et laisser Genève se débrouiller. Donc, le 5 mai, Messieurs de Berne écrivirent au Conseil de Genève qu'ils ne pouvaient lui envoyer aucun secours, attendu, disaient-ils, que leurs alliés des trois villes se disposaient à concilier le différend existant entre le Duc, Berne et Genève ; ils ajoutaient toutefois que, si Genève venait à être serrée de trop près par l'ennemi, ils s'acquitteraient, avec leurs Confédérés de Zurich, des devoirs imposés par la combourgeoisie.

XII

CONTINUATION DES HOSTILITES
(PRINTEMPS DE 1590).

Nous avons vu plus haut que, du côté du Faucigny, les Genevois s'étaient emparés du château de Monthoux, qui leur ouvrait le Faucigny ; en même temps ils faisaient de fréquentes et heureuses sorties dans la direction de Sonzy et du Chablais. D'autre part, au pays de Gex, tout marchait à souhait ; le château de Pierre s'était rendu et le fort de la Cluse avait été emporté d'assaut. On peut se demander quelle eût été l'issue de la campagne du prin-

temps de 1590, si les troupes de la République avaient été conduites par un chef plus entreprenant et plus audacieux que Lurbigny. Et cependant le Conseil de Genève avait à lutter contre des difficultés de toute nature, sans cesse renaissantes. Les soldats, qui ne recevaient qu'une maigre solde avec de continuels retards, perdaient patience et se débandaient[1] ; les capitaines Grenoble, Favrat, La Pierre, Mangin, Guignet et Sauvet s'en vont comploter à Coppet avec les capitaines Bérald, Desbordes et le baron d'Aubonne. Le Conseil se voit forcé de sévir pour réprimer les actes d'indiscipline et de brigandage. Vers le 10 avril un certain nombre de soldats de la compagnie du capitaine Bossey se rendent à Lully et au Crest pour piller et rançonner ; on réussit à mettre la main sur deux des coupables et le Conseil les condamne à être pendus.

Ce qui était le plus grave, c'était la pénurie d'argent. On se rappelle que le Deux-Cents avait ordonné une « cottisation » générale, une contribution forcée. Le 17 avril on rapporte au Conseil

[1] *Reg. Cons. de Genève*, séance du 2 avril 1590.

que l'opération est presque terminée, et qu'on en retirera tout au plus 3,000 écus par mois, encore à grand'peine. Néanmoins le Conseil ordonne de continuer la perception de l'impôt, en ayant recours, si cela est nécessaire, à la contrainte. La population, appauvrie par la guerre, ne pouvait supporter le poids des charges exceptionnelles qui lui étaient imposées. Un mois après, le 23 mai, on rapporte que les particuliers éprouvent la plus grande difficulté à payer leur cotisation, « s'excusans la plus part sur leur impuissance et sur l'inégalité. » Si on voulait la faire rentrer avec toute rigueur, la contribution pouvait fournir 3,000 écus, tandis qu'il fallait chaque mois 6,000 écus. Mais le Conseil, qui se trouvait en face de l'impérieuse nécessité, ne se laisse pas fléchir ; il ordonne que les Seigneurs Commis continueront à faire rentrer les contributions et qu'on usera de contrainte à l'égard de ceux qui ne s'acquitteront pas.

A la fin du mois d'avril, les Espagnols et les Italiens, qui composaient l'armée ducale, profitèrent du retour de la belle saison pour faire parler d'eux. Le 23 ils quittèrent leurs garnisons du Faucigny et s'avancèrent vers Genève ; ils avaient

déjà traversé Chêne, lorsqu'ils entendirent « la scopetterie, » du côté du pont d'Arve ; en même temps les cloches sonnaient l'alarme dans la ville. Ils jugèrent que c'était peine perdue de poursuivre et ils se dédommagèrent en mettant le pays environnant à feu et à sang. Comme le dit en termes énergiques notre chroniqueur Goulard, « ils délibérèrent de commencer l'exécution qu'ils ont « machinée il y a longtemps, qui est d'exterminer « tout en ce pays. » Ils se répandirent dans les villages de Ville-la-Grand, Puplinge, Paconinge, Annemasse, Gaillard, Ambilly, n'épargnant ni les vieillards, ni les femmes, ni même les enfants à la mamelle. Nos documents contiennent des détails révoltants sur les atrocités commises par ces bandes d'aventuriers.

Ils tuaient les femmes enceintes avec des raffinements de cruauté : « A une entre autres ils tirèrent deux bessons qu'ils poignardèrent. » Ils violaient les femmes et les filles, puis les transperçaient de coups d'épée ou de poignard ; ils coupèrent la tête à une jeune fille qui refusait de se livrer, poignardèrent sa sœur ; une enfant, désespérée d'avoir vu massacrer ses deux sœurs, les suppliait

de la faire mourir, mais les misérables furent tellement saisis par l'attitude héroïque de la pauvre enfant qu'ils n'osèrent la frapper[1]. En ces temps de désolation on se laissait rarement émouvoir par le récit de telles cruautés, mais il faut croire que les excès commis par les soudards Espagnols et Italiens dépassèrent toute expression, car le Registre du Conseil, à la date du 25 avril, contient ce passage significatif: « A esté arresté qu'on note totes ces choses pour en informer et les publier, mesme par impression. » Après avoir rançonné et dévasté le pays, les bandes du Duc de Savoie se retirèrent, emmenant des prisonniers et de nombreuses têtes de bétail. Quant aux malheureux habitants, ils firent aux Genevois le plus grand honneur qu'il fût possible de leur faire; ils montrèrent qu'après tout les ennemis de leur souverain valaient mieux que ses défenseurs ; ils en-

[1] De la part des soldats mercenaires du Duc de Savoie, de semblables excès n'avaient rien de surprenant. En 1561, lorsque le Duc entreprit d'exterminer l'hérésie dans les vallées vaudoises du Piémont, les paysans catholiques des vallées voisines amenèrent leurs filles aux montagnards hérétiques pour les mettre à l'abri des soldats. Ils vinrent les reprendre après la victoire des Vaudois. Les habitants d'Annemasse, de Puplinge, etc. auraient dû en faire autant.

voyèrent leurs blessés à Genève, « où l'on amena, dit le chroniqueur, trois charrettes pleines d'hommes, femmes et enfants blessés. » Et Goulard ajoute avec un cri d'indignation : « O Dieu, fais vengeance du sang innocent qui crie à toy. » Les faits odieux qui s'étaient passés du côté d'Annemasse se reproduisirent sous une forme atténuée du côté de Ste-Catherine. Là aussi la garnison, composée d'Italiens et d'Espagnols, commença à tuer les paysans et on assurait même que le comte de Montmayeur *connivait à cela*, était complice de ces actes de cruauté, et qu'il rançonnait les habitants qui voulaient subsister autour de son fort. Le fait nous paraît des plus invraisemblables. Montmayeur était du pays, et nous ne pouvons croire que, froidement, il laissât tuer les sujets loyaux de son maître.

Dans les premiers jours du mois de mai, le Conseil s'avisa que le château du Crest, la future demeure d'Agrippa d'Aubigné, pourrait devenir la proie de l'ennemi ; ce petit manoir, qui dominait et défendait le village de Jussy, était utile à conserver et il pouvait servir à assurer le pays environnant ; il fut donc résolu d'y envoyer une

garnison de 25 hommes. C'était fort bien ; encore fallait-il pourvoir à la solde et à la subsistance de ces vingt-cinq hommes. A cela on n'avait guère songé et le 15 mai, le Conseil se voit dans un assez cruel embarras. La situation financière de la République était telle qu'il fallait éviter toute dépense nouvelle ; or, la petite garnison du Crest représentait une charge quotidienne d'une certaine importance et le Conseil avertit le Sr Franc (c'était sans doute le châtelain du Crest), d'avoir à trouver « un moyen expédient pour payer la garnison » ; autrement il lui était enjoint « d'en faire oster les défenses, » en autres termes de dépouiller le vieux manoir de sa parure féodale. On reconnut alors que, pour entretenir la garnison, composée d'arquebusiers, de mousquetaires et d'argoulets, il fallait dépenser 2,000 florins par mois et il fut décidé que la somme nécessaire serait répartie entre les habitants des villages voisins, même ceux du Chablais ; à défaut de paiement de la contribution, on devait procéder par voie de saisie. L'état de guerre a ses exigences, souvent cruelles ou arbitraires ; la décision du Conseil était conforme aux usages du temps, mais elle provoqua un

mouvement de révolte chez les paysans des villages savoyards. Le 29 mai, le capitaine Molliex, qui commandait au Crest, envoya à Balaison le sergent La Guiche avec 18 fantassins et autant de cavaliers pour recouvrer la contribution. Les villageois exaspérés se soulevèrent au nombre de 300, firent sonner le tocsin et se ruèrent sur la petite troupe genevoise, qui se composait de 25 fantassins et 7 ou 8 cavaliers. Les Genevois firent bonne contenance et réussirent à plusieurs reprises à refouler les rebelles, mais ces derniers se ralliaient toujours. Le capitaine La Guiche, monté sur un cheval rétif, cherchait à se retirer, lorsqu'à un coin de route il fut terrassé et tué, ainsi que trois ou quatre soldats qui l'entouraient. Un sergent, nommé Clerc, fut blessé ainsi qu'un autre soldat, et les paysans emmenaient quatre prisonniers, lorsque survinrent des soldats de Coudrée qui enlevèrent les prisonniers et les conduisirent au château. Tandis que les débris du détachement genevois cherchaient le salut dans la fuite, éclatait un formidable orage, qui paraît avoir rempli d'angoisse et d'effroi l'imagination des contemporains. On en peut juger

par la description suivante, que nous empruntons à notre guide habituel : « Sur le soir parurent en l'air des nuées de couleur estrange, spécialement droict sus le pas de la Cluse. Sur les 9 heures du soir l'effect en apparut, les tonnerres et esclairs ayant esté ouis et veus, tels que depuis vingt-cinq ans n'y en a eu de si horribles en ce pays. Les nuées crevèrent et depuis le fort de Sonzy jusques à Chesne y eut d'estranges ravines d'eaux, qui ont fait des fosses nouvelles en divers endroits. La foudre tomba en deux endroits ès entours du boulevard du Pin, où elle laissa des marques, et dedans la ville légèrement en la grange du Sr Barrillet, sans aucun dommage. Il tomba de la gresle très grosse, comme des chastagnes et œufs, qui fracassa le vignoble et entours du pont d'Arve et gasta les bleds. »

On se représente dans quelles conditions, au milieu d'une semblable tempête, s'effectua la retraite précipitée des malheureux soldats du Crest. Les éléments eux-mêmes semblaient conjurés contre eux. En arrivant près de la ville, les fuyards donnèrent l'alarme vers Rive et le Bourg-de-Four, mais ils n'étaient pas au terme de leurs

misères ; trois d'entre eux, dans l'obscurité, se précipitèrent avec leurs chevaux dans un fossé ; le premier qui tomba, un cavalier nommé Porral un nom genevois fort connu à cette époque, fut gravement blessé ; les deux autres réussirent à se dégager.

Les paysans de Douvaine et des villages voisins comprirent qu'ils s'étaient mis dans de mauvais draps et qu'ils couraient le risque d'une sévère punition ; ils écrivirent au Conseil de Genève pour s'excuser ; ils alléguaient pour leur défense que les soldats du Crest enlevaient leur bétail, qu'ils leur faisaient d'autres extorsions, qu'ils avaient cassé les bras à des femmes, fendu la tête à un enfant de six ans ; ils ajoutaient que, se voyant attaqués, ils s'étaient mis en état de défense. D'autre part il résultait d'une lettre écrite du Chablais que les paysans avaient parfaitement prémédité leur coup, qu'ils avaient comploté de « se ruer » sur les soldats. Le Conseil décida d'envoyer sur place des cavaliers en nombre suffisant, pour arrêter les principaux auteurs de la révolte et pour saisir les bœufs, les chevaux et les cloches. La décision fut prise en séance extraordinaire le

dimanche 31 mai, et dès le lendemain un détachement de cavalerie se rendit à Douvaine pour rétablir l'ordre et ramener les paysans à l'obéissance ; l'un des principaux meneurs fut tué ainsi que quatre ou cinq autres paysans.

La révolte fut ainsi réprimée, mais il n'en résulta aucun avantage. La population appauvrie était hors d'état de payer une contribution de guerre. Les Genevois eux-mêmes réclamaient. Le 1er juin, le Conseil reçoit une requête « des procureurs de Jussy[1] » demandant l'exemption du paiement de la contribution ; ils alléguaient « leur paouvreté et les extorsions qu'ils ont receu de la garnison du Crest. » Comme on le voit, les soldats du Crest ne ménageaient pas plus les sujets de la République que ceux du Duc et c'est tout au plus si nous serions en droit de les blâmer de leurs exactions, car ils étaient eux-mêmes réduits à la plus grande détresse. Quant aux habitants de Jussy,

[1] Il n'existait, dans nos campagnes, aucune organisation communale, puisque les habitants étaient de simples sujets de la Seigneurie et n'avaient pas de droits politiques, mais tel ou tel village avait ses procureurs, ses mandataires, qui le représentaient pour la gestion des intérêts locaux.

le Conseil leur répondit par ces mots, d'un laconisme lapidaire : « A esté arresté qu'ils payent. »

Une situation aussi anormale ne pouvait se prolonger ; les soldats du Crest ne recevaient ni solde, ni aliments, et les habitants des villages voisins ne pouvaient payer leur contribution. Le 8 juin, « ceux de la garnison du Crest » annoncent qu'ils veulent se retirer, si on ne les paie pas, car d'autre part ils ne peuvent recouvrer la contribution des paysans. Quant au Conseil, plus embarrassé que jamais, il se tire d'affaire en décidant qu'on donnera du pain aux soldats, en attendant de savoir si on gardera la garnison, et le procès-verbal ajoute ce détail typique dans sa naïveté : « Cependant qu'ils y facent provision de foing. » Quinze jours après, « ceux du village de Syonet » (Sionnet) suivent l'exemple des villageois de Jussy et s'adressent par requête au Conseil pour être exemptés de la contribution, mais le magistrat se montre inexorable et répond sèchement « qu'on les face payer, parce qu'ils sont bien à leur ayse et qu'ils sont les plus proches dud. Jussy. » Quel fut, dans la suite, le sort de la garnison du Crest, nous l'ignorons, mais on peut supposer que les soldats,

réduits à la plus maigre pitance, finirent par abandonner de guerre lasse le vieux manoir que Th. Agrippa d'Aubigné devait illustrer et fortifier plus tard.

Ce n'était pas seulement sur terre que Genève avait à guerroyer ; le lac était alors une grande route commerciale et les marchandises d'Allemagne ou de Suisse arrivaient plus facilement et peut-être plus sûrement par la voie du lac que par la route ordinaire. Du côté de Savoie on était renseigné et l'ennemi était aux aguets pour faire quelque bonne prise. Le 21 mai on apprend à Genève qu'à la hauteur de Rolle, cinq bateaux venant du Chablais ont entouré les barques de Jean Barbe, d'André Grivaut et celle de Vevay, qui avaient quitté le port de Morges et qui étaient chargées de numéraire, de marchandises et de vivres, le tout d'une valeur de cent mille florins, non compris beaucoup de lettres, livres et papiers d'importance. Les marchandises appartenaient à divers négociants de Genève, récemment revenus de la foire de Francfort. Les pirates d'eau douce qui avaient conçu le projet de faire main basse sur ce beau convoi s'étaient embarqués, au nombre de

cent trente ou cent quarante, sur deux frégates et cinq petits bateaux. Cette flotille apparut en plein jour à une demi-lieue de la rive vaudoise, entre Rolle et Nyon. Le bailli bernois de Nyon, ayant été prévenu, donna aussitôt l'alarme et fit partir en toute hâte des secours par terre et par eau. Le colonel de Diesbach se dirigea rapidement sur Rolle avec des fantassins et quelques cavaliers ; en même temps trois bateaux, montés par des gens armés, volaient au secours des barques menacées. A ce moment, les assaillants s'étaient déjà emparés de l'une des barques, celle de Grivaut, et ils se préparaient à faire main-basse sur les deux autres. Ils étaient tout près du rivage et pour pouvoir « butiner à loisir, » ils avaient débarqué une trentaine d'arquebusiers qui devaient sans doute surveiller les environs. Mais, lorsqu'ils virent approcher les embarcations chargées de soldats et le rivage se couvrir d'une foule menaçante, ils prirent peur et lâchèrent précipitamment leur butin ; leur équipée leur coûta deux soldats qui furent tués ; ils n'emportèrent pour tout butin que quelques fromages et des vivres d'une valeur de 300 florins. A Genève, il y eut une alarme bien chaude, comme

on disait alors. Un brave citoyen, nommé Jean Aubert, était venu en poste avertir de ce qui se passait. On fit partir sur le champ deux frégates avec deux ou trois embarcations légères, montées par une cinquantaine de soldats, mais tout était terminé avant qu'elles fussent à mi-chemin. Lorsqu'on apprit à Genève que barques et marchandises avaient échappé à l'ennemi, ce fut une joie générale et chacun se montra reconnaissant du secours si promptement fourni par les bons voisins de Nyon. Notre chroniqueur résume en ces termes ses impressions : « Chacun confesse que Dieu soulagea grandement la ville ce jour-là, car, outre la perte de tant de bien et de bonne somme d'argent monnoyé, l'ennemy gagnoit trois belles barques dont il eut fait la guerre et eut eu sa revanche de Versoy. Aussy y eut-il grande joye le lendemain matin en toute la ville, quand l'on entendit ces bonnes nouvelles, avec remerciement à ceux de Nyon qui firent bon devoir à ce besoin. »

Du côté du Chablais, les Genevois se maintenaient fort bien; à tout moment des compagnies d'infanterie ou d'argoulets faisaient des sorties

heureuses et revenaient chargées de butin ; en tête de ces expéditions improvisées figurait presque toujours l'infatigable Baudichon. Si tout allait bien du côté du Chablais et du Faucigny, il n'en était pas de même dans le pays de Gex. Lurbigny avait remporté un éclatant succès en s'emparant du fort de la Cluse, mais, grâce à l'incurie ou plutôt à la lâcheté du capitaine de Gaillon, la forteresse avait été reperdue et Lurbigny avait dû se retirer. On ne sait trop s'il y a lieu, dans cette circonstance, de reprocher à Lurbigny une certaine impéritie ; à Genève, l'opinion ne lui fut pas favorable ; le chroniqueur Goulard, dont le témoignage est si précieux, ne dissimule nullement son mécontentement : « Lurbigny, dit-il, a beaucoup perdu de sa réputation en ceste honteuse retraite. »

Le malheureux échec essuyé au pays de Gex eut son pendant en Savoie. Le 3 juin, les troupes se préparaient, dans l'après-midi, pour une sortie qui devait avoir lieu dans la nuit ; le plan était d'aller surprendre la garnison du château de Bran, au bailliage de Thonon. Les troupes se mirent en marche par un beau clair de lune,

mais quels furent la surprise et le dépit des Genevois, lorsqu'arrivés aux abords du château, ils se virent accueillis par des huées ; les défenseurs du château leur criaient que dès la veille ils étaient informés de leur projet. Nos Genevois ne voulurent pas en avoir le démenti et tentèrent l'assaut, mais furent repoussés, perdirent deux hommes et durent se retirer, emmenant treize ou quatorze blessés. Le château était de petite défense, n'étant ni flanqué, ni entouré de fossés, et il est probable que les Genevois l'auraient emporté d'assaut, s'ils avaient pris la précaution de se faire accompagner d'une pièce de campagne. Quoiqu'il en soit, l'échec fit à Genève mauvaise impression et provoqua des murmures contre le Conseil de guerre. On soupçonnait qu'il y avait des traîtres qui révélaient les projets de sortie et on faisait remarquer que les portes de la ville n'étaient pas suffisamment surveillées par le guet, que des soldats déguisés en paysans pouvaient aisément se faufiler dans la ville. Heureusement, la défiance et la haine paralysaient les efforts de l'ennemi. Notre chroniqueur raconte, à la date du 8 juin, que les Espagnols se plaignent d'avoir été trahis, qu'ils se sont

attaqués aux Savoyards et en ont tué quelques-uns ; « ceux du fort de Sonzy sont très aises de cette estrillade, » et ils poussent la franchise jusqu'à dire qu'ils voudraient que « ceux de Genève eussent deffait le reste. » Faut-il s'étonner de l'hostilité qui se manifestait parmi les soldats du Duc de Savoie ? Nullement, car les *marrons*, comme le chroniqueur appelle les Espagnols, venaient d'incendier quelques villages par delà la Cluse et se livraient à toute sorte de déprédations et de violences.

Pendant tout le mois de juin, il y eut une sorte de chassé-croisé entre Genevois et Savoyards ; des deux côtés on cherchait à picorer ; les Savoyards venant à Cologny, le 16 les Genevois leur rendent la visite en poussant jusqu'à Contamine-sur-Arve. Le 20 juin il y eut une action plus sérieuse et qui tourna mal pour les Genevois. Entre 7 et 8 heures du soir, de nombreux cavaliers et argoulets se mirent en marche dans la direction du Vuache. Il paraît qu'on avait reçu des avertissements de mauvais augure et Goulard, qui vit partir les troupes, était fort angoissé ; son inquiétude patriotique troubla son som-

meil. Nous nous reprocherions de ne pas citer textuellement le passage, charmant de simplicité et de naïveté, dans lequel il raconte le cauchemar qui l'affligea pendant la nuit : « Le dimanche 21, à minuit, je me suis resveillé, ayant eu ceste vision que plusieurs blessez estoient à la porte, demandans qu'on allast promptement secourir leurs compagnons, qui estoient investis par l'ennemy. Ayant recommandé le tout à Dieu avec gémissement, je me suis rendormy. »

La vision du digne ministre devait se réaliser. Vers cinq heures du matin, il se réveilla et il entendit qu'on venait en toute hâte demander du secours; à six heures, les cloches de la ville sonnaient à toute volée et le bruit se répandait que l'infanterie était entièrement défaite, que la cavalerie était sur le point d'être cernée ou taillée en pièces, en un mot que la déroute était complète.

Que s'était-il passé ?

Comme nous l'avons dit, des compagnies de cavalerie et d'infanterie s'étaient mises en route, se dirigeant vers le Vuache; à deux heures du matin elles arrivèrent au village de Vulbens, l'occupèrent et réussirent à déloger un détachement

de lanciers, mais l'ennemi se rallia un peu plus loin et reprit l'offensive. Les Genevois, qui avaient si rondement attaqué, furent déconcertés et commencèrent à se retirer. On entendit sept ou huit arquebusades du côté du fort du Vuache ou de Chevry et un officier fit crier soudain : *Tourne visage, tourne visage.* Il n'en fallut pas davantage pour jeter le trouble dans les rangs des Genevois. L'ennemi les suivit en les harcelant, mais n'osa les attaquer franchement qu'auprès du village de Bernex ; la plus grande partie de la cavalerie eut alors la lâcheté de dépasser l'infanterie au lieu de la couvrir et de la protéger ; quelques cavaliers, entre autres le capitaine Baudichon, Nicolas Gallatin, Jean Lullin et Moene, ne cédèrent pas à la panique et firent front ; ils réussirent ainsi à retarder la marche des lanciers, sans quoi, dit Goulard, « on tient que l'ennemy eust tout fouldroyé. » Dans cette rencontre, près de Bernex, il y eut, du côté des Genevois, une vingtaine de soldats tués, de nombreux blessés et prisonniers. Parmi ceux qui succombèrent, on cite avec éloge un argoulet nommé Michon, natif de Thonon, qui fit « brave résis-

tance » et se fit tuer plutôt que de se rendre. Il est intéressant de constater que les habitants de Bernex et des environs vinrent en aide aux Genevois et facilitèrent leur fuite[1]; tout semble indiquer qu'ils avaient plus de sympathie pour leurs voisins huguenots que pour les bandes espagnoles qui mettaient le pays à feu et à sang.

La nouvelle de la défaite parvint à Genève entre cinq et six heures du matin et aussitôt on fit partir ce qu'il y avait de troupes disponibles ainsi que des volontaires, au nombre de sept à huit cents. Ces troupes poussèrent jusqu'à Bernex et recueillirent les fuyards ; les habitants avaient donné la sépulture à dix-neuf morts.

La veille du jour où avait eu lieu cette sortie malheureuse, le Conseil de Genève avait reçu du comte de Montmayeur une lettre datée du fort de Sainte-Catherine et dans laquelle il demandait une entrevue, en laissant au Conseil le soin de fixer le jour et le lieu. Que voulait le gouverneur de Sainte-Catherine? Nul ne le savait. Fallait-il accepter ou refuser la conférence? La proposition fut discutée le

[1] « La plus part se sauvèrent à la faveur des buissons et maisons, ceux du lieu s'estans monstrez humains aux nostres. »

19 juin et le Conseil se décida à accepter l'entrevue ; il désigna le Syndic Chabrey et le Conseiller Varro pour se rendre le lundi suivant (22 juin), entre 7 et 8 heures du matin, à Lancy, dans la maison des de la Pale ; le Conseil ajouta : « s'il plaît au Comte de Montmayeur de venir, il pourra se faire accompagner et s'en retourner en toute assurance. » La réponse de Montmayeur fut apportée le 20 juin. Le gentilhomme savoyard s'excusait de ne pouvoir venir conférer à Lancy, « pour estre, disait-il, le lieu trop esloigné de sa charge. » En revanche, il invitait les délégués du Conseil à se rendre le mercredi suivant à Saint-Julien, pour s'y rencontrer avec lui. Un détail curieux jette un jour inattendu sur les rapports entre Savoyards et Espagnols : Montmayeur avait dit à Gentilis, héraut de la République, que, s'il venait à Lancy, aussi près de Genève, *il se rendrait suspect aux Espagnols*, qu'au surplus il n'avait aucune mission du Duc et qu'il faisait la démarche de son propre chef. Le Conseil n'avait aucune raison de se montrer moins défiant que Montmayeur et il lui fit savoir qu'il s'en tenait aux termes de sa première réponse. Finalement, ce fut

Montmayeur qui se ravisa : il dit à Gentilis que, sur nouvelle invitation, il se rendrait à Lancy. Donc, le 24 juin, Roset et Chevalier, escortés d'une douzaine de cavaliers, se rendirent à Lancy : le Comte de Montmayeur avait constaté que les sorties continuelles des troupes genevoises portaient le plus grand préjudice à la population rurale et il voulait obtenir des garanties pour la protection des récoltes et du travail agricole. Son intention était louable, mais il paraît qu'il voulait retirer tous les avantages de la situation, car il n'entendait pas permettre aux paysans de trafiquer librement et de porter leurs denrées à Genève. Goulard dit avec sa franchise coutumière, un peu brutale : « Le comte veut avoir tous les paysans sous sa patte. En somme, la route déroute de dimanche et le pas de la Cluse le fait un peu parler gros. » C'était exact : la perte du fort de La Cluse et la déroute de Bernex avaient ranimé les espérances des Savoyards, mais le comte de Montmayeur avait en face de lui des hommes que nul revers ne pouvait abattre ; ils ne se laissèrent nullement intimider et se bornèrent à de simples pourparlers, puis rentrèrent paisiblement à Genève.

Cependant la situation était plus sombre que jamais. Le pays de Gex était retombé presque tout entier entre les mains des Espagnols ; la garnison de Sainte-Catherine se réjouissait de la défaite de Bernex et se promettait de nouvelles victoires. D'autre part, les ressources pécuniaires de Genève étaient épuisées : le trésor public était littéralement à sec. Michel Roset avait été envoyé en mission en Allemagne pour chercher à obtenir quelque subside sous forme de prêt ; mais, comme toujours, on ne lui avait prodigué que de bonnes paroles. A Mulhouse, les magistrats font l'éloge de la vertu de Genève, mais ne peuvent rien faire de plus. A Fribourg-en-Brisgau, porte close. A Strasbourg, on est plein de bonne volonté, et les autorités offrent une avance de 20,000 florins, montant d'une somme à rembourser par le comte de Montbéliard et qui est déposée entre les mains de Sillery, Ambassadeur du Roi, mais quand Roset, repassant à Soleure, s'adresse à Sillery pour obtenir la somme, l'Ambassadeur se récrie et fait des difficultés. A ce moment, Roset, excédé, donne libre cours à son irritation : « Nous sommes, dit-il, au seizième mois de guerre ; nous

n'en pouvons plus et les soldats ne se paient pas de paroles. » L'Ambassadeur changea de ton et promit encore monts et merveilles : « Assurez vos Seigneurs, dit-il, que vous aurez du secours et de gens et d'argent, voire M. de Chastillon en personne[1]. » Roset se borna à répondre : « Ce sont de bonnes espérances, si l'effect les suyvoit ; nous sommes au bout. » Il était réservé à une petite ville vaudoise de donner un bel exemple de solidarité : le 29 juin, Arnaud Dupuis écrivit au Conseil qu'il avait trouvé 8000 écus à emprunter à Bâle, partie en argent comptant, partie en grains ; mais il fallait une caution et c'étaient les magistrats de Payerne qui avaient consenti à se porter cautions pour Genève. Comme on le pense bien, le Conseil de Genève accepta l'offre et écrivit aux Srs de Payerne pour les remercier avec effusion.

[1] Pour être impartial, nous devons reconnaître que Sillery avait commencé à donner une preuve tangible de sa bonne volonté ; en effet, il venait d'annoncer au Conseil l'envoi d'une somme de 4000 écus, afin, disait-il, de s'acquitter de ses promesses et « pour faire cognoistre par ce commencement le désir que S. M. a de vous secourir et contenter. »

C'est dans ces circonstances, peu favorables, qu'allaient s'ouvrir les conférences destinées à régler le différend entre le Duc de Savoie et la République. Les quatre cantons Evangéliques avaient réussi à obtenir l'adhésion de Charles Emmanuel, mais on avait eu quelque peine à se mettre d'accord sur la localité où se réuniraient les délégués; Berne avait proposé Nyon, mais le Duc avait fait des objections; il lui déplaisait apparemment de voir siéger ses mandataires dans une ville bernoise qui lui rappelait un échec; il avait donc proposé Saint-Claude, mais Genève avait catégoriquement refusé d'envoyer des députés sur terre espagnole. On s'était alors rabattu sur Saint-Maurice; le choix de la petite ville valaisanne ne blessait aucune susceptibilité. L'ouverture de la conférence avait été fixée au 25 juin, et dès le 16 du mois le Conseil désigna pour représenter Genève, Roset [1], Varro et Chevalier; quel-

[1] Michel Roset demanda au Conseil l'autorisation de se faire accompagner d'un secrétaire dans la personne de son fils, Daniel Roset, ou de tout autre « pour aller et venir, écrire ou translater ce qui sera nécessaire à la journée de St-Mauris. » L'illustre magistrat, qui venait de remplir en Suisse et en Allemagne une série de missions délicates et pé-

ques jours après, Varro fut remplacé par Gallatin, nous ne savons pour quel motif. Le 25 juin, le Deux-Cents se réunit à Saint-Pierre pour ratifier les choix du Petit Conseil et approuver les instructions données aux députés. Il devait régner dans toute la ville un sourd mécontentement, motivé par les récents échecs ; en effet, le Lieutenant, dès le début de la séance, jugea nécessaire d'exhorter les membres de la compagnie « à parler « sobrement, tant de la Majesté Royale de France « que du Duc de Savoye et des Srs de Berne, afin « que personne ne soit picqué. » La discussion dut être animée et nous pouvons regretter que le secrétaire d'Etat ne nous en ait pas conservé le résumé. Quoiqu'il en soit, la majorité de l'assemblée se rangea à l'opinion du Petit Conseil ; les députés de Genève reçurent le simple mandat de conférer de la paix, mais sans aucun pouvoir pour conclure.

Le Deux-Cents avait-il quelque confiance dans le résultat des négociations de Saint-Maurice ? Cela paraît douteux. Goulard dit que dans la ville

nibles, devait être excédé de fatigue et d'inquiétude. Le Conseil lui accorda de se faire accompagner par son fils.

on discourait diversement de la journée de Saint-Maurice, « la plupart flottant entre espérance et crainte. » En réalité, les Genevois se voyaient complètement isolés. Goulard n'hésite pas à dire que « ceux de Berne » sont les *ennemis jurés* de Genève ; il ne ménage pas mieux les serviteurs du Roi, qui, dit-il, ont jeté la République « en un « estrange labyrinthe, et qui pis est ne se soucient « d'y remédier, autant que faire se peut, au regard « des hommes, encore qu'ils sachent que Genève « est espuisée d'argent, vuide d'hommes de guerre, « desnuée de munitions de bouche et de guerre, « n'ayant conseil ni force, pleine de gens qui ne « scavent ni obéir, ni commander, remplie de « pauvres, de malades, de blessez, de familles dé- « solées, de mendicité, de deffiance, de mescon- « tentement, de murmures, de plaintes, de scan- « dales et de péchez, qui font craindre quelque « grande mutation. »

Il est évident que l'austère chroniqueur écrivait ces lignes sous une impression de pessimisme exagéré, mais il faut convenir que la situation de la République était des plus difficiles et des plus précaires, et il est d'autant plus extraordinaire que les

Genevois de 1590 aient eu assez d'énergie et de constance pour continuer la lutte et pour en sortir victorieux.

Sur ces entrefaites, et au moment où allait s'ouvrir la *journée* de Saint-Maurice, le Conseil reçut du comte de Montmayeur une nouvelle communication fort inattendue. Le gouverneur de Sainte-Catherine, se posant en quelque sorte en ami de Genève, tentait une dernière démarche pour que la République rendît *quæ sunt Cæsaris, Cæsari*, rendît à César ce qui est à César, en autres termes, reconnût la souveraineté de la maison de Savoie. L'annaliste Gautier qualifie la lettre de Montmayeur de *fort insultante* et il a sans doute raison au point de vue genevois, mais il est très possible que le gentilhomme savoyard cherchât de bonne foi à ménager une entente entre son souverain et Genève. Ce qui évidemment était injurieux pour les Genevois, c'était de débuter en ces termes : « Lorsque vous vous despartistes de la supériorité « qu'avoit S. A. sur ceste ville, » mais Montmayeur était convaincu, comme tous ses congénères, que les prétentions de la maison de Savoie ne pouvaient pas être contestées. Au surplus, il est a

présumer que la démarche de Montmayeur fut tentée à l'instigation du Duc lui-même ou de ses ministres, mais elle ne pouvait réussir, les Genevois étant décidés à tout sacrifier plutôt que de laisser discuter leur indépendance [1].

[1] La lettre du comte de Montmayeur, qui se termine par une adjuration pathétique, a été publiée dans l'*Histoire* de Gautier, to. VI, p. 62.

XIII

LES ESPAGNOLS AU PAYS DE GEX
VENDANGES DE BONNE

Le 26 juin, les députés de Genève quittèrent la ville, se rendant à Saint-Maurice. Nous ne les suivrons pas dans les négociations épineuses qui s'y engagèrent. Ce serait peine perdue, car ces négociations étaient destinées à échouer, comme les précédentes. Le Duc de Savoie ne voulait pas démordre de ses prétentions et les Genevois restaient inébranlables sur le terrain de leurs droits. Quant aux représentants des quatre Cantons, qui devaient remplir les fonctions d'arbitres, ils ne savaient où chercher une base d'entente entre des points de vue irréconciliables et irréductibles. Mais, tandis que les deux parties entassaient

mémoires, répliques et dupliques, la situation de Genève s'aggravait. Dom Amédée de Savoie était entré dans le pays de Gex avec une armée que l'historien De Thou évalue à 2500 fantassins et 500 cavaliers ; aux premiers jours de juillet, il se rapprocha de Genève et vint le 7 juillet se mettre en embuscade vers le Bouchet et Châtelaine. Les Genevois se laissèrent attirer et furent cernés ; ce fut une fatale journée. A Genève, l'alarme fut grande ; on crut que l'ennemi allait poursuivre son succès et tenter l'escalade des remparts. Le même jour, à 4 heures de l'après-midi, le Conseil se réunit à l'extraordinaire ; s'attendant à une attaque immédiate, il fait doubler la garde aux portes de la ville et charge en même temps le Sr du Villars de faire des reconnaissances. A la même séance, on annonce une autre mauvaise nouvelle : la garnison du château du Crest se débande et, par suite du récent échec de Châtelaine, on ne trouve personne qui veuille aller défendre la place. Sans se déconcerter, le Conseil décide d'y envoyer vingt soldats. Ajoutons que la pénurie d'argent aggravait chaque jour la situation. Comment retenir et contenir des soldats qui ne reçoivent pas leur solde !

Le 10 juillet, on apprend que les soldats de la compagnie du capitaine Boisjoli se mutinent, demandant leur congé par suite du manque d'argent ; le Conseil les renvoie aux contrôleurs de guerre, pour qu'ils avisent. Mais les contrôleurs de guerre avaient-ils les fonds nécessaires.

Entre temps, l'ennemi s'était enhardi et les alertes se multipliaient, soit du côté du pays de Gex, soit vers le pont d'Arve. Au pays de Gex, les Espagnols incendiaient les villages et massacraient les paysans. On voyait, dit l'historien De Thou, les malheureux habitants, abandonnant leurs maisons, aller chercher ailleurs un asile, traînant avec eux leurs femmes et leurs enfants. Les éléments eux-mêmes semblaient conjurés contre cette malheureuse région ; ce que l'incendie avait épargné fut détruit par la grêle et les inondations ; les grains qui étaient sur pied furent en partie perdus, et dans l'espace de quelques semaines le pays de Gex fut transformé en désert, grâce aux Espagnols et aux Italiens d'Amédée, Bâtard de Savoie. Après avoir ruiné le pays de Gex, l'ennemi se rapprocha de Genève ; le 14 juillet, il se présenta en force de divers côtés ; vers Lancy, il mit

le feu à quelques maisons et à des champs de blé, mais le plus grand effort fut vers Cornavin. Les troupes espagnoles et italiennes s'avancèrent au delà de Vernier, mirent le feu au hameau de Cointrin, au Jonc, incendièrent complètement le Petit-Saconnex, poussèrent jusqu'à Pregny et à Sécheron, où ils mirent également le feu. Lorsqu'ils se présentèrent vers Varembé Varemberg, l'artillerie des remparts ouvrit son feu, ce qui les obligea de se retirer précipitamment, non sans avoir laissé quelques-uns des leurs sur le carreau. Des cavaliers genevois qui étaient sortis en reconnaissance réussirent à mettre la main sur deux de ces « boute-feux » comme les appelle le chroniqueur, et les ramenèrent prisonniers. Pendant ces quelques jours, le but évident de l'ennemi était de provoquer les Genevois au combat, mais les chefs de la garnison ne permirent aucune sortie, l'ennemi disposant de forces trop considérables. D'autre part, ce qui contribuait à augmenter l'inquiétude et l'appréhension, c'est qu'on soupçonnait l'ennemi d'avoir des intelligences dans la ville ; en effet, la nuit on croyait remarquer de mystérieux signaux dans la direction de Sonzy

et du pays de Gex. Dans les périodes troublées, en temps de guerre, l'imagination surexcitée se donne libre carrière. En somme, depuis le début de la guerre, la situation de Genève n'avait jamais été aussi sombre et Goulard nous apprend que le Savoyard se vantait partout « qu'à ce coup Genève est à luy. » Il semblait en effet qu'un miracle seul pouvait sauver la République.

La nouvelle du désastre de Châtelaine était parvenue à Saint-Maurice, au moment où Genevois et Savoyards étaient engagés dans de vives et stériles discussions. Roset, Varro et Chevalier, montrèrent dans cette occasion tout ce qu'il y avait en eux de courage civique et d'énergie virile ; malgré les mauvaises nouvelles qui leur venaient de Genève, ils n'eurent pas un instant de faiblesse ou de découragement ; ils déclarerent une fois de plus que les Conseils de la République ne céderaient au Duc sur aucune de ses prétentions, que les Genevois étaient prêts à mourir jusqu'au dernier pour la défense de leur liberté. De leur côte, les députés savoyards paraissaient convaincus que Genève ne pourrait résister longtemps et qu'elle ne tarderait pas à tomber, comme un fruit mûr,

entre les mains de leur souverain ; ils n'avaient donc qu'à se cantonner dans l'intransigeance la plus complète. La *Journée* était destinée à échouer, malgré les bons offices des représentants des Cantons Evangéliques. Les députés de Genève s'en revinrent, n'ayant rien obtenu et rien accordé ; les affaires, bien loin de s'éclaircir, « s'y sont enaigries d'estrange façon » dit Goulard en parlant de Saint-Maurice, et il ajoute d'un ton prophétique : « Toutes les gens de bien se préparent de voir « tous les jours quelque tragique spectacle. »

Le 17 juillet le Conseil des Deux-Cents se réunit en séance solennelle pour entendre le rapport sur la journée de Saint-Maurice ; les députés demandèrent au Conseil, suivant l'usage, d'approuver leur mission et de leur en donner décharge, ce qui eut lieu. Puis le Premier Syndic adressa aux assistants une allocution patriotique : « Nous connaissons le but de notre ennemi, dit-il ; « nous ne devons pas perdre courage, mais nous « évertuer d'autant plus et encourager le reste du « peuple, qui est bien harassé ; nous devons faire « en sorte que les murmures cessent et nous de- « vons supporter avec résignation les contributions

« et les gardes. Que Messeigneurs du Conseil, de « leur côté, apportent tout ce qu'ils pourront. »

Ces derniers mots comportaient sans doute un avertissement discret à l'adresse de certains membres du Conseil, qui ne s'imposaient pas des contributions suffisantes.

Entretemps, les Espagnols continuaient à dévaster les environs de Genève. Ils mettaient littéralement à feu et à sang le bailliage de Gex ; ils poussaient leur rage dévastatrice jusqu'à couper les arbres : pour tout dire, ils appelaient la terre de Gex la *terre déserte* et en effet ils ne reculaient devant aucun moyen pour rendre inhabitable ce malheureux pays. Le 30 juillet ils complétèrent leur œuvre en achevant de brûler la ville de Gex. A l'horreur de ces actes de rage insensés venaient se joindre des phénomènes qui étaient de nature à frapper l'imagination des populations. Laissons la parole à notre chroniqueur : « Ce jour au soir 30 juillet, sur les 9 heures, ont esté apperceus au ciel, sur Thoiry, de grandes et prodigieuses inflammations en forme de poutres et chevrons de feu, avec telle clarté que de Genève l'on voyoit le pays comme en plain jour. De fois à autre il sortoit de la nuée

comme certains rayons. C'est un reproche aux ennemis de leurs embrasements, accompagnez d'indicibles cruautez, et advertissements qu'il y a d'autres feus pour eux, en temps et lieu. Plusieurs ont esté fort esmeus de tel spectacle. »

Au XVIe siècle les présages et les idées superstitieuses exerçaient leur empire sur les esprits, même les plus avancés; aussi est-il difficile de démêler si notre chroniqueur ne fut pas victime de son imagination et si les « prodigieuses inflammations » qui l'émurent à un si haut degré, n'étaient pas simplement la conséquence des incendies que les Espagnols allumaient de tous côtés dans le bailliage de Gex.

Tandis que les Espagnols pillaient et incendiaient le pays de Gex, les Genevois reprenaient l'offensive. Ils n'avaient pas un effectif de troupes suffisant pour livrer combat, mais ils faisaient de fréquentes sorties. Tantôt, comme le 22 juillet, « nos coureurs » se dirigeaient vers Troinex et ramenaient quatre prisonniers, tantôt, du côté de Chêne, ils faisaient une charge sur un détachement d'argoulets, tuaient cinq ennemis et ramenaient sept prisonniers. Vers Ville-la-Grand ils s'em-

paraient du fils d'un nommé L'Estanche, qualifié grand ennemi de Genève. Le 24 juillet une petite troupe d'argoulets et de fantassins se dirigea sur Bonne, tua huit ennemis, et revint « avec quelque picorée. » A ce jeu la prison de l'Evêché finit par regorger de pensionnaires ; il fallut utiliser les cachots, *les crotons*, comme on disait alors. Le geôlier de l'Evêché finit par concevoir de l'inquiétude et avertit le Conseil que les prisons étaient tellement pleines que les détenus pourraient « facilement faire quelque effort. » Il fut décidé qu'on augmenterait la garde aux dépens des prisonniers[1].

Le pays de Gex étant complètement ruiné, les Espagnols avaient de la peine à y subsister et ils se décidèrent à l'évacuer. Le 5 août dans l'apresmidi, le trompette Gentilis, revenant de Thoiry,

[1] Les Registres du Conseil sont comme un miroir où se reflètent les moindres incidents de la vie quotidienne ; en effet le Conseil avait à intervenir dans tous les domaines. Ainsi le Consistoire ne pouvait admettre que l'état de guerre était difficilement compatible avec la stricte et rigoureuse observation des Edits. Il découvre un jour qu'il y a au fort d'Arve un lansquenet « qui tient avec soy une lansknete, soubs ombre de la vouloir espouser, » mais le soldat fait des difficultés pour régulariser la situation. Gros scandale. Le Consistoire en appelle au Conseil, qui intime au lansquenet l'ordre d'épouser : autrement il aura son congé.

apporta l'heureuse nouvelle que l'ennemi avait décampé ; dans quelle région allait-il continuer ses déprédations? Goulard dit que les Espagnols comptaient se refaire dans le bailliage du Chablais, mais en réalité ils se dirigèrent du côté de Salenove-en-Genevois, où « ils se rafraîchirent. »

Dès que le bailliage de Gex fut évacué, les habitants qui s'étaient enfuis commencèrent à se montrer ; avec cette passion innée qui attache l'homme au terroir, ils se remirent au travail; ils moissonnèrent ce qui restait à moissonner et ils firent si bien qu'en trois ou quatre jours ils amenèrent en ville plus de trois mille coupes de blé en gerbe et en grain battu, avec d'autres graines et des légumes. Tout le monde trouvait son compte à cet échange de produits. Avec l'argent des Genevois, les habitants du bailliage allaient lentement et péniblement réparer les maux de la guerre, reconstruire leurs chaumières et rétablir leurs cultures.

Le danger s'étant éloigné, le Conseil de Genève se préoccupa des mesures à prendre en vue de l'avenir. Il y avait à Thoiry, à Sergy et a Greny (Gregny) des maisons fortes qui avaient servi de

retraite aux Espagnols ; le Conseil décida de les faire incendier. D'autre part, le danger d'un siège étant pour le moment écarté, l'artillerie fut retirée des boulevards.

Depuis un certain temps l'étoile de Lurbigny avait pâli ; les Genevois ne pouvaient oublier dans quelles lamentables circonstances ils avaient perdu La Cluse et le pays de Gex ; on rendait Lurbigny responsable de ces désastres et les apparences étaient contre lui. Le général malheureux sentait qu'il ne jouissait plus de la même autorité et de la même confiance qu'auparavant et il en souffrait. On ne sait trop s'il demanda d'être relevé de son commandement ou si le Conseil de Guerre l'engagea à se retirer ; toujours est-il qu'il se démit de ses fonctions et fut remplacé par Guillaume de Clugny, Baron de Conforgien, officier bourguignon, qui avait fait ses premières armes sous Coligny ; il arrivait à Genève avec la réputation d'un officier expérimenté. Le dimanche 23 août, après le sermon du soir, il fit son entrée par la porte de Cornavin, escorté de 8 ou 10 chevaux et de quelques argoulets. A six heures du soir il passa en revue les 43 compagnies qui formaient la garnison de la ville.

Malgré l'échec récent de la *Journée* de St-Maurice, les Cantons réformés n'avaient pas renoncé à l'espoir de régler le différend entre le Duc et Genève. Au cours du mois d'août, ils cherchèrent à obtenir de Charles Emmanuel une trêve, pendant laquelle on pourrait à nouveaux frais chercher les bases d'un arrangement. Le Duc, dont l'attention était absorbée par les événements de France, parut disposé à entrer dans les vues des Cantons réformés ; il écrivit qu'il consentait à une suspension d'armes, à la condition que les quatre Cantons se porteraient garants de l'observation de la trêve par les Genevois. C'était injurieux. A Genève on fut révolté de la condition posée par le Duc. Le 25 août, le Conseil se réunit pour examiner quelle réponse il conviendrait de faire à ces propositions ; assistaient à la séance les ministres Théodore de Bèze et Chandieu, le S^r^ De la Violette, les deux généraux Lurbigny et Conforgien. Ces personnages avaient sans doute à cœur l'intérêt de la petite République, mais ils ne pouvaient oublier qu'ils étaient français d'origine et il importait pour eux que rien ne se fît sans l'aveu ou le consentement de l'Ambassadeur du Roi. Les fautes des patriciens

bernois avaient jeté Genève dans l'orbite de la France [1].

Le Conseil décida d'envoyer Michel Roset auprès de l'Ambassadeur du Roi pour lui demander son avis sur la réponse qu'il convenait de faire aux Cantons protestants ; il devait lui tenir le langage suivant :

« Nous n'avons aucune intention de faire quoi « que ce soit à votre insu ou sans votre avis et « nous n'entendons accepter aucune trêve au pré- « judice du Roi, s'il nous fournit les moyens de « soutenir le poids de la guerre et surtout de payer « la solde de nos troupes, dont nous avons été « forcés de licencier une partie faute d'argent. « Nous attendons la partie de 20,000 florins que « l'Ambassadeur nous avait promise au nom du « comte de Montbéliard ; faute de cette somme « nous n'avons plus de quoi payer nos gens. »

[1] A cet égard Leti, dans son *Histoire de Genève*, est très affirmatif ; il fait allusion (to. III, p. 301 et 302) à la jalousie des Bernois qui voyaient venir le moment où la France serait maîtresse à Genève. Si à ce moment les Genevois subissaient l'influence française, les Bernois étaient mal venus de s'en plaindre, puisqu'ils avaient conclu le traité de Nyon sans se préoccuper de la situation de leurs alliés. Il y a dans Leti bien des faits curieux et des appréciations très justes à recueillir.

A la *Journée* d'Aarau Roset devait parler à peu près dans le même sens. Il devait avertir les quatre Cantons que Genève ne pouvait accepter une trêve sans l'assentiment du Roi, qu'au surplus la trêve serait plutôt préjudiciable aux intérêts de la République, qu'en tout cas elle devait être limitée à un temps très court, par exemple deux mois. D'autre part, la trêve ne serait d'aucune utilité, si elle ne permettait pas aux Genevois de vendanger et de semer. Quant à la question de l'observation de la trêve, les instructions données à Michel Roset étaient d'une netteté et d'une dignité parfaites ; nous citons textuellement :

« Quant à la garantie que le Duc réclame des « quatre villes, Messieurs de Genève ne savent à « quel propos le Duc peut formuler semblable « exigence ; en effet on ne saurait signaler un seul « cas où nous n'ayons pas tenu ce que nous avons « promis ; par contre nous n'avons pas sujet de « nous fier au Duc, attendu que, ni lui, ni ses pré- « décesseurs n'ont jamais tenu ce qu'ils ont pro- « mis. Si nous le disons, ce n'est pas pour empê- « cher la paix, c'est au contraire pour tâcher de « l'obtenir si ferme et si assurée que nous n'ayons

« plus à craindre le retour de nos peines. C'est « dans ce but que nous réclamons, à bon droit, « des sûretés de la partie adverse. »

Ce langage était d'une franchise et même d'une rudesse toutes républicaines. Que pouvait-on reprocher à cette déclaration ? Rien, sinon de faire dépendre un peu trop du Roi et de son Ambassadeur les décisions à prendre, mais Genève, ne pouvant compter sur Berne, était bien obligée de chercher son point d'appui ailleurs, auprès de l'Ambassadeur de Henri IV.

Muni de ces instructions, Michel Roset reprit une fois de plus le chemin de Soleure et d'Aarau. A Soleure, l'Ambassadeur l'informa que le fameux subside de Montbéliard n'était pas prêt et se prononça naturellement contre toute suspension d'armes. A Aarau, Roset recueillit un avis exactement contraire. Les Cantons Evangéliques exhortaient Genève à accepter la trêve immédiate. Sillery ne se contenta pas de l'avis formel qu'il avait donné à Roset ; il écrivit au Conseil de Genève pour l'inviter à n'accepter aucune trêve. Au fond peu lui importait que Genève fût dans l'embarras ; l'essentiel pour le représentant du Roi était

d'immobiliser en Chablais ou en Faucigny une partie des troupes que Charles Emmanuel pouvait mettre au service de la Ligue. Qui sait si à Genève on se rendait compte des calculs intéressés du diplomate français ?

Aussitôt après avoir reçu la communication de Sillery, le Conseil convoqua de nouveau ses hommes de confiance, Lurbigny, Conforgien, Th. de Bèze, Chandieu et le Sr de la Violette. Comme on devait s'y attendre, ils déclarèrent qu'on ne pouvait, sur la question de la trêve, être d'un autre avis que l'Ambassadeur ; ils reconnurent toutefois que Genève pouvait accepter une nouvelle *journée*, « afin de tirer les choses à la longue. » Le Conseil se laissa convaincre et, sous réserve de l'approbation du Deux Cents, il décida d'écrire à Michel Roset que, pour être agréable aux Cantons Evangéliques, il acceptait la proposition d'une *journée* qui aurait lieu sur territoire suisse, pour fixer les conditions de la trêve. En même temps il fut entendu qu'on écrirait une fois de plus à l'Ambassadeur Sillery pour obtenir des subsides. C'était peine perdue, car l'Ambassadeur avait la bouche pleine de promesses, mais ne pouvait les tenir. Le 8

septembre le Deux Cents se réunit et la majorité se prononça pour les propositions du Petit Conseil.

Ainsi, malgré la détresse financière, lors même qu'elle ne pût compter ni sur Henri IV, ni sur Berne, la vaillante République cherchait à écarter la suspension d'armes et acceptait la continuation de la lutte. Au surplus, la chance des armes allait lui redevenir favorable. Pendant les derniers jours d'août et la première quinzaine de septembre, il n'y eut aucun fait d'armes digne d'être rappelé. Les garnisons savoyardes restaient cantonnées en Chablais, où elles vivaient « commodément. » La saison de la vendange était arrivée [1], et de nombreux citadins, protégés par des détachements de cavalerie, allèrent gaiement vendanger de divers côtés ; ils ne furent nullement inquiétés ; l'ennemi restait blotti derrière les vieux créneaux. Il y eut

[1] Veut-on savoir comment le Conseil réglait le ban des vendanges ; on lit au Registre à la date du 7 septembre : Sus ce qu'on rapporte qu'il est temps de vendanger, a esté arresté qu'on permet les vendanges selon l'ordre suyvant, assavoir jeudy prochain Costaro, Champel, Contamine et Conches, vendredy et sabmedy Chastelaine et St Jean, lundy Sécheron et Saconay, mescredy Collogny et rière Pigney ; qu'on permet de vendenger ceste sepmaine les esgarés et la sepmaine suyvante le reste. »

toutefois une petite sortie de « ceux de Sonzy, » qui s'avançèrent jusqu'à Bardonnex, mais ils ne firent rien et depuis ne sortirent plus de leur fort [1]. Du côté de Genève, on se sentait chaque jour plus rassuré et le 14 septembre des détachements d'infanterie et de cavalerie s'acheminèrent au-delà de Jussy pour protéger les vendangeurs ; tout se passa paisiblement et Goulard raconte que grande quantité de vin fut amenée en ville. Le baron d'Hermance fit bien une apparition, mais il ne voulut pas livrer bataille. Le 15 septembre, les Genevois retournèrent du côté de Jussy pour terminer leurs vendanges ; ils ne rencontrèrent aucun obstacle ; vers le soir, les troupes d'escorte rentrèrent fort allègrement en ville.

A ce moment le but du baron d'Hermance était de faire tomber les Genevois dans une embuscade. Le bruit se répandit que les Savoyards, ne se sentant pas en force, s'étaient retirés au loin ; en même temps des paysans, qui, selon toute apparence, obéissaient à un mot d'ordre, annonçaient

[1] Jusqu'à ce moment nos documents officiels ne parlent que du fort de Sonzy : c'est le 1er septembre que pour la première fois paraît au Registre la dénomination de Ste Catherine.

que dans tout le Faucigny et le Chablais il n'y avait pas 300 fantassins et 100 chevaux. Complètement rassurés, les Genevois décidèrent d'aller vendanger à une demi-lieue de Bonne, mais, comme la troupe était harassée, la sortie fut différée d'un jour, soit jusqu'au jeudi 17 septembre. Malheureusement la décision ne resta pas secrète, et dès le 16, un espion prévint le baron d'Hermance, qui prit sans délai ses dispositions. Dans la nuit des détachements se mirent en marche, venant de toutes les garnisons des environs, de Bonne, des Allinges, de Langin, de Coudrée et de Brens ; le 17 septembre le baron d'Hermance avait sous la main un corps composé de 5 cornettes de cavalerie et de 6 compagnies d'infanterie, soit 500 piétons et 200 chevaux, tous gens de combat. Le général savoyard comptait sur le fait que les Genevois se croyaient à l'abri de toute attaque ; il se proposait donc de les laisser vendanger sans les inquiéter, mais de les surprendre au retour, en leur coupant la retraite au-dessous du coteau de Monthoux.

Le baron d'Hermance ne calculait que trop bien, lorsqu'il supposait que les Genevois s'endormaient dans une trompeuse sécurité. A Genève, dit le

chroniqueur, on ne pensait pas plus au baron d'Hermance et aux siens que s'ils eussent été à vingt lieues de distance. C'était d'une imprévoyance presque coupable et il aurait pu en résulter un nouveau désastre. Au surplus, les sorties des jours précédents, qui n'avaient donné lieu à aucun incident, avaient un peu énervé la discipline : le jeudi 17 septembre, lorsque le bouteselle sonna dans les rues de la ville, plus d'un soldat fut pris au dépourvu ; le cheval ou les armes n'étaient pas prêts, et la troupe d'escorte quitta la ville entre 6 et 7 heures, laissant derrière elle des trainards. Le défilé devait présenter un assez pittoresque coup d'œil, le détachement de soldats entourant une longue file de charriots, couverts de tonneaux. Le baron de Conforgien, qui payait volontiers de sa personne, voulut être de la partie et prit le commandement ; on se dirigea sur Bonne. Soldats et vendangeurs marchaient en *grande allégresse*, comme des gens qui se rendent à une partie de plaisir. Le temps était beau, sans doute quelque journée tiède et ensoleillée, comme on en voit à la fin de septembre. La troupe arriva sans encombre jusqu'au vignoble, situé à une demi-

lieue de Bonne ; elle fit halte ; les paysans et les serviteurs de l'Hôpital commencèrent leur besogne. Le baron d'Hermance avait suivi tous les mouvements des Genevois, et tandis que les vendangeurs étaient à l'œuvre, il plaçait ses troupes en embuscade ; des mousquetaires et des arquebusiers se postèrent dans un moulin au bord de la Menoge ; le reste de la troupe, cavaliers et fantassins, fut embusqué dans les vignes d'alentour et sur les coteaux, de manière à pouvoir entourer et cerner les Genevois. Les vendangeurs, ayant achevé leur besogne et rempli leurs tonneaux, se disposaient à regagner la ville ; il était près de midi, lorsque tout à coup on vint avertir Conforgien que les Savoyards, divisés en trois détachements, lanciers et fantassins, étaient à quelque distance. Il y eut sans doute un instant d'émoi et de confusion, mais Conforgien rassure la petite troupe qui l'entourait, composée de 150 fantassins et 130 chevaux, puis ayant promptement reconnu la position occupée par l'ennemi, il fait lui-même la prière en présence de sa troupe et commande l'attaque. Il envoie des fantassins et la compagnie du capitaine Boisjoli s'emparer du moulin et en chasser les

mousquetaires ennemis ; en même temps P. Baudichon et une trentaine de cavaliers ou argoulets se précipitent pour frayer un chemin du côté opposé. Les fantassins genevois, après une vive escarmouche, s'emparèrent du moulin ; la plupart des ennemis qui s'y étaient postés furent tués, blessés ou faits prisonniers. D'autre part, Baudichon s'étant bravement avancé avec sa compagnie, se heurta à un premier parti de lanciers qu'il chargea et mit en déroute. Un autre détachement de lanciers fondit sur Corneille Pélissari et ses argoulets. Conforgien fit alors avancer ses mousquetaires et il en résulta une mêlée générale qui dura de midi à trois heures [1]. Le combat fut des plus vifs, d'autant plus acharné que l'ennemi comptait absolument sur la victoire ; le baron d'Hermance s'était imaginé qu'il prendrait les Genevois comme des rats dans une souricière. Ce qui prouve le mieux la folle confiance du général et de ses soldats, c'est le fait suivant : sur vingt hommes, il

[1] Nous avons deux récits originaux des vendanges de Bonne : la version officielle, au Registre du Conseil du 18 septembre ; le récit est très court et donne peu de détails ; l'autre version est celle de Goulard ; elle est très développée, mais un peu confuse. Nous avons cherché à combiner les deux narrations.

n'y en avait presque pas un qui eût casque en tête, et les capitaines étaient vêtus de riches casaques de velours, sans cuirasses, « comme s'ils fussent allés à nopces. »

Vers 3 heures, le combat était terminé et l'ennemi en pleine déroute. Sur le terrain gisaient les cadavres de quarante ou cinquante cavaliers et de deux cent cinquante fantassins, italiens et français. Les Genevois perdirent un cavalier nommé Abraham Quay et une dizaine de fantassins ; on ramena en ville une quinzaine de blessés.

Le baron d'Hermance qui, le matin même, se berçait de chimériques espérances, ne dut son salut qu'à la rapidité de son coursier d'Espagne. Un brave cavalier, nommé Laforest, s'était élancé à sa poursuite et allait le rejoindre, lorsqu'il eut à se défendre contre un lancier de l'escorte du gentilhomme savoyard ; Laforest le frappa de son coutelas, mais le cavalier savoyard répondit par un coup de pistolet qui atteignit Laforest à la cuisse; il dut renoncer à la poursuite et le Baron d'Hermance, petitement accompagné, comme dit le chroniqueur, se sauva pour déplorer à loisir son malheur.

Goulard, dont le récit nous est d'un si grand secours pour l'année 1590, fournit quelques particularités intéressantes sur ce combat, si connu dans nos annales sous le nom de vendanges de Bonne. Parmi les cavaliers de marque qui restèrent sur le carreau, il cite les noms de Montfalcon et de Boëge-le-cadet. De nombreux officiers succombèrent sur le champ de bataille, César, Frank et Carpinel, qui commandait l'infanterie ducale. Carpinel montait un cheval qu'il avait pris à un officier genevois, De Bons. Dès le début du combat, De Bons avait reconnu à la fois son ennemi et son cheval et il cria à Carpinel : *Tu as beau fuir, tu ne m'échapperas pas.* Il disait vrai ; De Bons se mit à la poursuite de son ennemi, l'atteignit et le blessa à mort ; il recouvra son cheval et s'enrichit des armes du capitaine savoyard. Parmi les ennemis qui résistèrent jusqu'au bout, on signale un moine qui maniait une masse d'armes avec la plus grande aisance ; il finit par succomber ; les prisonniers rapportèrent que ce moine belliqueux était « un des plus méchants de la bande. »

Le succès remporté par les Genevois était d'autant plus brillant que le Baron d'Hermance dis-

posait de troupes aguerries et plus nombreuses. Conforgien paya courageusement de sa personne ; il eut un cheval tué sous lui ; quant aux soldats genevois, Goulard leur rend le témoignage « qu'ils firent fort bien » et il mentionne spécialement la compagnie de Boisjoli, les argoulets de Pelissari et l'intrépide Baudichon, avec ses vingt-cinq ou trente cavaliers. Quant aux ennemis, il s'exprime sur leur compte avec un dédain qui était justifié : « En somme, dit-il, Dieu leur osta et le cœur et « les mains, mais il leur laissa les pieds qui leur « vindrent bien à propos. »

On ramena en ville une centaine de prisonniers. Conforgien se montra très généreux et rendit la liberté à une trentaine de ces prisonniers qui étaient plus ou moins grièvement blessés ; la plupart partirent pour Bonne, où ils portèrent la nouvelle de la défaite. Le butin recueilli était considérable : plus de soixante lances, trois cents arquebuses et mousquets, une trentaine de corps de cuirasse, trente casaques rouges, dont un certain nombre de velours et garnies de passements d'or et d'argent, d'autres d'écarlate.

Les troupes de Genève étaient parties gaiement

le matin, ne s'attendant guère à un combat; elles rentrèrent en ville vers 7 heures du soir, avec l'entrain et la joie que donne une victoire. De toute manière elles pouvaient se réjouir; elles rapportaient le fruit d'une belle vendange, avec un butin copieux. On peut se représenter aisément avec quelle allégresse soldats et vendangeurs furent accueillis par le peuple, lorsqu'ils franchirent la porte de Rive.

Les petites garnisons de La Roche, de Bonneville et d'autres localités voisines, avaient été rapidement informées de la défaite et elles envoyèrent du renfort à « ceux de Bonne » qui étaient fort alarmés, en voyant affluer les blessés et les fuyards. Peu après, le Baron d'Hermance voulut passer en revue ce qui lui restait de sa brillante escorte et il dut constater avec un profond chagrin les pertes qu'il avait éprouvées. Comme il arrive souvent dans des circonstances semblables, les vaincus se reprochaient mutuellement le désastre. Le Baron d'Hermance accusait les auxiliaires Milanais et Espagnols d'avoir trop tardé à le rejoindre; de leur côté les Espagnols reprochaient au capitaine savoyard d'avoir quitté la défensive, contre

l'ordre formel du Duc. Il paraît bien que les reproches et l'irritation du Baron d'Hermance étaient fondés, car notre chroniqueur rapporte que le capitaine savoyard avait, dès le 16 septembre, fait demander du renfort aux garnisons prochaines ; si le renfort avait fait diligence, les Genevois auraient couru *danger merveilleux*, mais les Espagnols et Milanais n'eurent garde de se presser et ils arrivèrent à Bonne, le 17 vers le soir, lorsque tout était terminé.

Le vendredi 18 septembre le Conseil fut informé dès la première heure des particularités du combat, qui est mentionné au Registre sous le nom de « bataille près Monthoux et de Menoge. » C'était la revanche inespérée de la défaite de Châtelaine et le procès-verbal, habituellement conçu dans les termes les plus laconiques, atteste la joie que chacun ressentait : « Après avoir loué Dieu de cette belle victoire, » dit le Registre, le Conseil décide d'en aviser sans retard le Bailli de Nyon, l'Ambassadeur du Roi, le Duc Casimir, les Cantons de Zurich, Bâle et Schaffhouse, et la ville de Strasbourg.

Le 18 septembre quelques cavaliers genevois

firent une reconnaissance du côté de la Menoge et ils comptèrent, sur l'emplacement du combat, deux cent soixante-deux morts. Les paysans des environs découvrirent encore de nombreux cadavres dans les vignes et dans les taillis. Le chroniqueur Goulard évalue à trois cent cinquante le nombre des ennemis tués dans le combat.

Le succès remporté par les Genevois jeta la stupeur et la consternation dans le camp ennemi. Quand on lit avec attention les documents, on constate que la plus grande partie de la région qui environnait la ville, était à la merci des Genevois. Depuis les vendanges de Bonne, les Espagnols et les Italiens des garnisons voisines semblaient avoir perdu tout ressort ; d'autre part, la situation de la population rurale était navrante ; à Genève même, la souffrance était grande par suite de la cherté des vivres et Goulard fait un tableau des plus sombres de l'état matériel et moral de la ville : « Le public est du tout accablé, dit-il, les particuliers, pour la plupart, ne battent que d'une aile et d'autant que l'injustice, la paillardise, l'envie, la haine et dissention continue, ioint l'avarice et les traistres, les gens de bien

prévoyent des changements horribles! » En écrivant ces lignes, le digne Ministre se croyait en chaire avec la mission de morigéner ses ouailles. Il se montrait certainement injuste pour ses contemporains. Sans doute, dans une ville où se pressaient des soldats de fortune, des mercenaires de divers pays, les abus et les excès devaient être fréquents, malgré les constants et louables efforts des magistrats qui cherchaient à les réprimer. Le tort des ministres était de croire que l'état de guerre pouvait être soumis aux mêmes règles austères que la vie normale en temps de paix. En fait, les lugubres prophéties du chroniqueur ne se réalisèrent pas.

Vers la fin de septembre se produisit une démarche bien imprévue et qui mérite d'être mentionnée, car elle atteste la désolation qui régnait en Savoie et le découragement qui s'emparait des populations. Le 23 septembre, trois habitants de Thonon, François Mestrezat, Nicolas Clerc et Jean Chapuis, qui étaient restés fidèles à la foi réformée, font savoir qu'ils voudraient se rendre à Genève pour proposer au Conseil « quelque chose pour le bien public. » Le Conseil leur accorde sauf-con-

duit pour le lendemain. Que voulaient ces braves citadins de Thonon? On le sut exactement au jour dit, car le 24 septembre ils arrivèrent à Genève et firent connaître en ces termes le but de leur visite :

« La population de Thonon et de tout le Chablais est réduite à une extrême pauvreté par suite de la guerre et des garnisons qui désolent le pays ; la situation menace de s'aggraver, si de nouvelles bandes Espagnoles surviennent. Récemment le Baron d'Avully, cherchant par tous les moyens à conserver la patrie, nous a engagés à nous charger de la garde de Thonon, Brens et Balaison. Nous sommes disposés à le faire, si Messieurs de Genève nous donnent assurance que ces trois localités ne seront pas attaquées, les garnisons elles-mêmes se tenant sur la défensive. Thonon, Brens et Balaison ne seraient occupés que par des gens du pays en petit nombre. Si l'arrangement est admis, il ne restera au château de Thonon que 25 à 30 soldats, aux Allinges environ 50, gens du pays, et à Coudrée une vingtaine d'étrangers mercenaires, parce que le Comte Martinengo prétend que la place lui appartient. De la sorte, disaient

les délégués, on pourra aller et venir, trafiquer librement ; l'exercice de la religion réformée serait rétabli, les Espagnols ne remettraient plus le pied dans ce pauvre pays, qui pourra vivre du peu qui lui reste et en faire profiter ses voisins. »

Il est à remarquer que les délégués qui s'adressaient ainsi au Conseil se donnaient comme protestants ; Goulard insinue qu'ils étaient simplement les agents du Baron d'Hermance, qui se servait d'eux pour traiter[1].

Le Conseil ne pouvait accepter une proposition qui cachait un piège, mais il répondit aux délégués de Thonon qu'il était marri de leur affliction ; « nous savons fort bien, disait-il, que la Republique n'a rien à gagner à la ruine du pays voisin ; nous regrettons les incendies qui ont désolé la contrée, mais nous ne saurions prendre l'engagement que vous demandez, car il nous serait impossible de le tenir. Au surplus, vous ne nous garantissez pas l'adhésion du Baron d'Hermance et si nous vous accordions ce que vous nous demandez, ce

[1] « Les Espagnols de Bonne menacent le bailliage de Thonon et un syndique est envoyé finement par le Baron d'Hermance pour traitter ici quelque chose, afin que sa proye lui demeure. »

serait renforcer les autres places fortes des environs, comme Bonne et Evian. »

L'argument final que donnait le Conseil était irréfutable; une partie du pays se trouvant neutralisée, l'ennemi aurait concentré toutes ses forces sur deux ou trois points qui auraient été d'autant plus faciles à défendre. La démarche des délégués de Thonon n'eut pas de suite.

XIV

SORTIES DES TROUPES GENEVOISES. — HENRI IV ANNONCE DES SECOURS.

Les Genevois ne se contentaient pas de leurs sorties victorieuses dans la direction du Chablais et du Faucigny ; ils avaient à leur disposition des « frégates » qui faisaient la terreur des riverains du lac. Pendant le mois de septembre ces frégates firent une croisière active, « escumans touiours quelque proie, » comme dit Goulard. Le lac, aujourd'hui si paisible, n'offrait alors aucune sécurité et les Genevois de 1590, marins d'eau douce, se croyaient autorisés par l'état de guerre à toutes les représailles. Le capitaine

Jacques Baudichon de la Maisonneuve[1] se distinguait par ses exploits et ses aventures ; il finit toutefois par avoir de sérieux désagréments. Etant allé sur le lac avec ses frégates, il ne sut pas se maintenir dans les eaux de Savoie et s'approcha trop de la côte vaudoise : il y eut, dit le Registre, « plusieurs extorsions et « pilleries, mesmes aux paouvres femmes. » Le Conseil paraît avoir été très mécontent des témérités de Baudichon, qui étaient compromettantes, et le 2 octobre, dès qu'il apprit les faits, il chargea plusieurs de ses membres ainsi que le Procureur Général d'aller saisir et séquestrer tout ce que les frégates rapporteraient; en même temps et par mesure de précaution, il décida d'écrire au bailli bernois de Morges pour être renseigné exactement sur ce qui s'était passé, « et ce pour obvier qu'il n'en escrive à Berne. » Mais dans l'intervalle Jacques Baudichon avait été arrêté à Morges et emprisonné; on avait saisi

[1] Ces Baudichon de la Maisonneuve étaient d'ardents patriotes, mais ils avaient tous le caractère bouillant et emporté. Le plus connu avait été obligé de composer en 1513 pour un meurtre; il devint un des plus intrépides champions de la Réforme et en 1535 fut nommé capitaine général.

l'argent qui avait été pris sur les Savoyards et le 3 octobre l'audacieux capitaine se voyait réduit à demander l'active intervention du Conseil pour obtenir sa libération, mais la justice bernoise avait la main lourde et Baudichon ne fut point relâché de sitôt. Dans sa requête au Conseil, il alléguait pour sa défense que l'incident s'était passé hors des eaux bernoises, à moitié lac, et que, du reste, bateaux et soldats avaient été relâchés. Le Conseil, ne voulant pas s'exposer à quelque fausse démarche, décida d'attendre la réponse du bailli de Morges, mais ce dernier avait fait de suite ce que redoutait le Conseil de Genève ; il s'était empressé de tout raconter à Messieurs de Berne et le 7 octobre ceux-ci adressèrent au Conseil une dépêche aigre douce, presque menaçante. Suivant la dépêche, il résultait de l'enquête que la barque attaquée par le capitaine des frégates genevoises était déjà bien avant dans les eaux bernoises, lorsqu'elle fut contrainte de se rendre ; il y avait donc atteinte formelle à la juridiction et aux droits de souveraineté de Messieurs de Berne et ceux-ci avaient condamné Baudichon à subir les arrêts dans leur château de Morges jusqu'au

moment où tout le butin aurait été restitué, « car, disaient-ils, ils ne veulent, ny doyvent souffrir que telle violence soit faicte par les nostres rière leurs Estats et seroit bienséant aux nostres de se comporter plus amyablement envers ceux qui sont leurs voysins... et déclairent franchement que, continuans telles violences et pilleries rière leurs Estats, ils les en feront ressentir, comme ils le mériteront. » Selon toute apparence, le Conseil de Genève reconnut que Baudichon était dans ses torts, car il décida de répondre à Messieurs de Berne en les remerçiant « de ceste amyable communication. » *Aimable communication* était assurément un euphémisme ; en effet la dépêche bernoise était conçue dans des termes presque comminatoires. Quoi qu'il en soit, le Conseil cherchait à excuser de son mieux le terrible Baudichon, qui évidemment s'était mis dans un mauvais cas. Le Conseil fournissait en substance les explications suivantes : Le Sr Baudichon avait été dépêché sur le lac pour escorter les barques de Genève qui se rendaient à Morges et à Vevey et pour faire la guerre aux ennemis qu'il pourrait rencontrer sur sa route, mais il n'avait jamais été dans

l'intention du Conseil que ce capitaine ou ses soldats commissent aucun acte de nature à offenser Messieurs de Berne. Tout au contraire, le Conseil de Genève éprouverait un très vif déplaisir, s'il apprenait que le capitaine Baudichon se fût oublié en sa charge. Si toutefois il s'était rendu coupable de quelque acte répréhensible, le Conseil espérait que le gouvernement bernois n'apprécierait pas le fait avec rigueur et sévérité, mais qu'il tiendrait compte des circonstances et de la guerre engagée entre Genève et la Savoie. Le Conseil rappelait fort à propos que récemment les Savoyards avaient pris terre sur les possessions bernoises dans le but de capturer deux barques genevoises, que l'une de ces dernières avait été pillée et qu'elles auraient été prises toutes deux sans le prompt secours du bailli de Nyon. En terminant, le Conseil priait le gouvernement bernois de relâcher Baudichon et de le traiter avec toute douceur et humanité « pour l'amour de Messieurs. »

Messieurs de Berne ne se pressèrent nullement de déférer au désir du Conseil de Genève. Le père du capitaine détenu qui, croyons-nous, faisait partie du Conseil, dut tenter lui-même une pres-

sante démarche, qui fut appuyée par l'Ambassadeur du Roi, Sillery; enfin le 17 novembre le gouvernement bernois annonça qu'il avait donné l'ordre d'élargir l'imprudent, moyennant le paiement des dépens et la promesse de restituer le butin. Jacques Baudichon de la Maisonneuve rentra donc à Genève, peu satisfait sans doute de son aventure. Il paraît évident que Messieurs de Berne avaient eu de sérieux motifs de sévir, car le 2 novembre le capitaine des frégates fut appelé devant le Conseil, qui lui adressa de bonnes remontrances « sur ses pilleries. » Avec le capitaine comparurent les soldats et les forçats qui étaient sous ses ordres; ils reçurent également de vertes réprimandes. Ainsi se termina un incident qui n'était pas fait pour améliorer et adoucir les rapports entre Berne et Genève.

La famille Baudichon de la Maisonneuve était destinée à donner du souci au Conseil. Le 24 octobre, un frère du capitaine des frégates, Jean Baudichon, à la tête d'un détachement d'argoulets, donna la chasse à des Espagnols, dans la direction du Mont-de-Sion ; les Espagnols réussirent à échapper, mais au retour Baudichon et ses argou-

lets, qui n'entendaient pas rentrer bredouille, s'emparèrent *dextrement* du château de Beaumont (ou Bémont), qui appartenait à la Dame de Configgnon. Le château fut livré au pillage, puis incendié. Or le 27 octobre on rapporta au Conseil que Jean Baudichon avait soigneusement retiré dans son logis le butin qui avait été recueilli au château de Beaumont, ce qui était contraire aux ordonnances militaires. Jean Baudichon et ses gens avaient bien demandé l'autorisation d'aller brûler le château et d'emporter ce qu'ils y trouveraient; l'autorisation leur avait été accordée, mais il n'en résultait nullement pour le capitaine le droit de s'approprier le butin. Le Conseil, qui avait déjà à se plaindre des témérités du Baudichon des frégates, décida de faire comparaître devant lui Jean Baudichon pour lui demander compte de ses actes d'indiscipline. Ce qui aggravait les torts de ce dernier, c'est qu'il avait été prié, au nom du Conseil, de laisser recueillir le butin par les Commis de la Seigneurie et qu'il s'y était refusé, alléguant qu'il était bon pour en répondre; d'autre part, on avait à lui reprocher d'avoir laissé évader le fils du Seigneur de Villars-

Boyvin, qui se trouvait au château de Beaumont, et on supposait que, pour l'avoir laissé échapper, Baudichon et ses gens en avaient « tiré quelque chose. » Si les faits allégués étaient exacts, Jean Baudichon méritait non seulement des reproches, mais une punition. Malheureusement nous ignorons quelle fut l'issue de l'enquête ; Baudichon réussit-il à se disculper et le Conseil se borna-t-il à lui infliger quelque verte remontrance, le Registre ne nous l'apprend pas ; au surplus le pillage du château de Beaumont n'empêcha pas Jean Baudichon de faire carrière. Il était entré au Deux Cents en 1575 ; il fut appelé à faire partie du Petit Conseil en 1598 ; il se distingua à l'Escalade et fut blessé ; il devint syndic en 1607 et mourut l'année suivante. Dans cette famille on avait la tête chaude, mais on payait de sa personne.

Pour clore dignement le mois d'octobre, le Conseil de guerre décida une expédition plus lointaine que les précédentes. Donc le 29 octobre, vers six heures du soir, toutes les compagnies d'infanterie et de cavalerie sortirent de la ville par la Porte-Neuve. Peu de gens avaient été mis dans le secret de l'entreprise. Les troupes se diri-

gèrent rapidement vers le bourg de Cruseilles (Crusilles), au-delà du Mont-de-Sion, où se trouvaient trois compagnies d'infanterie espagnole « qui estoient, dit Goulard, les boute-feux du bailliage de Gex. » Lorsque les Genevois franchirent le Mont-de-Sion, l'alarme fut donnée par les paysans, qui firent sonner les cloches. Vers une heure du matin, l'alarme se répandit jusqu'à Cruseilles, mais la garnison ne voulut pas croire au danger et s'abandonna au repos. Mal lui en prit, car une heure avant le jour les Genevois arrivaient devant les murs du bourg. Sans perdre un instant, Conforgien, qui commandait en personne, fait la prière, puis au son des trompettes et au roulement des tambours, il commence l'attaque en faisant appliquer le pétard sur la porte du bourg. L'ennemi, pris au dépourvu, tenta quelque résistance, mais la majeure partie de la garnison se retira prudemment dans le château et sur une plateforme où elle se croyait tout à fait en sûreté [1]. Les Genevois pénétrèrent dans le bourg et mirent le feu à une maison pour s'éclairer ; ils

[1] Cette plateforme, qui domine le bourg et d'où l'on jouit d'une vue très étendue et fort belle, devait être facile à défendre.

tuèrent de nombreux Espagnols qui s'enfuyaient, mais, au lieu de poursuivre l'ennemi l'épée dans les reins, ils s'attardèrent à enfoncer les portes des maisons et se mirent à *picorer*. Les Espagnols montrèrent leur fierté habituelle ; aucun d'entre eux ne voulut se rendre, ni demander quartier, de sorte qu'il ne se fit aucun prisonnier et Goulard fait la réflexion suivante : « On estoit plus content de les laisser là estendus que de les venir entasser sur les autres dedans l'Evesché. » Les Espagnols qui avaient échappé à l'attaque s'étaient, comme nous l'avons vu, retirés au nombre de 150 environ, sur la plateforme du château ; de là, ils tentèrent une sortie désespérée, pour se frayer passage, mais ils échouèrent. En général prudent, Conforgien ne voulut pas épuiser la chance et, sans doute, il aurait pu avoir raison des 150 Espagnols réfugiés sur la plateforme, mais le jour était arrivé, l'alarme était donnée de tous côtés et les Genevois pouvaient se voir couper la retraite. Ajoutons que la troupe genevoise était en grande partie composée de volontaires, peu exercés, et que certains d'entre eux, chargés de butin, avaient commencé à se débander. Il y avait donc péril en

la demeure et Conforgien agit sagement en ordonnant la retraite. Dans les six heures qu'elles avaient passées à Cruseilles, les troupes avaient pillé, incendié huit ou dix maisons et tué un grand nombre d'ennemis. La malheureuse population du bourg n'était pas au terme de ses tribulations ; elle vit bientôt arriver cinq à six compagnies d'infanterie et un détachement de cavalerie qui venaient tardivement au secours des Espagnols ; ces troupes, dépitées de la retraite des Genevois, se dédommagèrent en achevant le pillage de Cruseilles et en incendiant quelques maisons.

A l'attaque de Cruseilles, les Genevois eurent à regretter la mort d'un officier, Bandières, et de plusieurs soldats tués dans le combat ou blessés à mort ; trois capitaines payèrent vaillamment de leur personne ; Blandano Condello fut blessé au ventre, Vauclair eut la cuisse traversée d'une mousquetade et Grenoble eut trois doigts du pied emportés.

Pendant la première semaine de novembre, les argoulets firent de nombreuses et incessantes sorties du côté de Bonne, de Boëge et de Thonon ; ils ne

rencontrèrent aucune résistance sérieuse. Du côté de Boëge et de Bonne, ils firent une razzia de plus de 300 têtes de bétail et purent ainsi ravitailler la ville. Du côté de Thonon, ils emportèrent sept cloches, « afin, dit Goulard, d'empescher cy-après ces sonneurs de tocsain de tant donner d'alarme, comme ils ont accoustumé. »

A ce moment la situation militaire de Genève était excellente. Lesdiguières, le rusé capitaine dauphinois, commence à reconnaître que la République peut lui être utile pour l'accomplissement de ses projets ; il écrit au Conseil pour lui demander quel état il peut faire des forces de Genève, parce qu'il désire mettre le siège devant Grenoble ; il offre naturellement « tote bonne volonté. » Le Conseil répond modestement que « Messieurs sont, eux aussi, de bonne volonté, » mais que leurs moyens sont petits et limités et que tout dépend de l'Ambassadeur du Roi. De son côté, Henri IV s'inquiète enfin de la situation de Genève ; il écrit qu'il aurait « voulu depuis longtemps remédier aux incommodités et afflictions de la République, » mais qu'il en a été empêché par les difficultés au milieu desquelles il se débat lui-même ; il laisse

entendre que, si le siège de Paris avait eu l'heureuse issue qu'il espérait, la situation de Genève s'en serait ressentie, mais dit-il, « Dieu a voulu pour ce coup autrement disposer [1]. » Quoiqu'il en soit, Henri IV annonce qu'il a résolu d'envoyer des troupes au secours de Genève et qu'il en confie le commandement à Guitry [2], qui devra en son nom prendre la direction de la guerre ; il espère, dit-il, que le Conseil sera satisfait du choix de cet officier et qu'il lui prêtera tout le concours nécessaire, « vous asseurant, dit Henri IV, que de nostre part nous aurons touiours le mesme soin de vostre bien et seurté que du nostre propre. » En même temps, le Roi informait Th. de Bèze et Chandieu de la prochaine arrivée de Guitry et les priait d'assister le général de leurs bons avis. Certes Henri IV écrivait dans toute la sincérité de son cœur et il croyait pouvoir accomplir ce qu'il promettait, mais il se faisait souvent des illusions, comme un optimiste qu'il était. On en peut juger par le fait suivant. Guitry, l'homme de guerre qui

[1] La lettre de Henri IV est datée du camp de Clermont, le 30 septembre 1590.

[2] Ou Quitry.

devait venir au secours de Genève, était à Langres et le 23 octobre il écrit au Conseil, lui annonçant sa prochaine arrivée ; informez-moi, disait-il « de ce que verrés estre propre pour votre soulagement et l'oppression de nostre commun ennemi (le Duc de Savoie). » Or, veut-on savoir quelle était à ce moment l'exacte situation de Guitry : il nous l'apprend sans fausse honte dans une lettre qu'il écrit le 24 octobre à Th. de Bèze et à Chandieu : « Et si n'avions un seul sol pour commencer les frais de la levée d'un seul homme. Comme encores je n'ay trouvé en ceste ville de Langres un seul écu content (comptant) de ce que l'on m'avoit proposé et promis. »

Voilà dans quelle situation vraiment étrange et précaire se trouvait Guitry, au moment où il devait secourir Genève : pas un sol et pas un soldat. Comme on le voit, les Genevois ne pouvaient compter que sur eux-mêmes, sur leur énergie et leur constance. Faut-il s'étonner dès lors si, dans certains cercles de la ville, on s'exprimait avec une franchise un peu rude sur le compte de Henri IV et sur ses vaines promesses. Le Conseil fut même obligé de prendre des mesures

pour imposer silence à ceux qui ne se gênaient nullement de critiquer l'Ambassadeur du Roi, M. de Conforgien et d'autres, « comme si on nous donnoit des paroles et de l'eau bénite de cour. » De l'eau bénite de cour ! Le mot ne manquait pas de justesse. Quoiqu'il en soit, les propos de ces républicains trop francs furent rapportés à Conforgien qui s'en plaignit à Th. de Bèze, à Chandieu et aussi au Premier Syndic. Les inculpés n'étaient pas les premiers venus ; c'étaient entre autres le Dr Amy de Chateauneuf, François Franc et Pierre Goula ; ce dernier avait poussé l'intempérance de langage jusqu'à dire que le Roi de Navarre ne serait jamais Roi de France et que l'été suivant il viendrait 60,000 hommes pour le Roi d'Espagne. Le Conseil prescrivit une information, fit comparaître devant lui François Franc, le Dr Amy de Chateauneuf, Jacques de Savyon et le Dr Canal, et les interrogea sur les propos qu'ils avaient tenus ; certains d'entre eux avaient à se disculper d'avoir parlé trop librement, « mesmes des officiers du Roy. » Quand ces Genevois frondeurs parlaient de l'eau bénite de cour, ils ne faisaient que rendre hommage à la vérité ; car depuis

près de deux ans le Roi de France n'avait fait que promettre sans tenir et Henri IV, malgré toute sa bonne volonté, ne pouvait faire mieux que son prédécesseur. Le Conseil se borna donc à une paternelle remontrance.

L'hiver était survenu, mais Conforgien, général énergique et entreprenant, ne laissait aucun répit à ses soldats ; tantôt, comme le 12 novembre, il allait avec toutes ses troupes d'infanterie et de cavalerie surprendre et explorer la forteresse de Bonne, tantôt il envoyait ses volontaires, avec quelques cavaliers et des argoulets, au-delà du Salève, dans la vallée des Bornes.

Le 16 novembre, Conforgien décida une expédition plus importante ; il s'agissait de s'emparer du château de Coudrée, occupé par une assez forte garnison. Toutes les troupes disponibles d'infanterie et de cavalerie quittèrent la ville par la porte de Rive. En route, les coureurs ou éclaireurs attrapèrent un enseigne nommé Alphée et un caporal et tuèrent cinq ou six ennemis qui allaient « fourrager » les paysans, mais la garnison de Coudrée, qui comptait cent à cent cinquante hommes, était sur ses gardes et fit très bonne

contenance derrière ses créneaux ; elle avait des vivres et cinq chars de vin ; afin de pouvoir mieux défendre les abords du château, elle mit le feu aux granges qui l'entouraient et elle attendit de pied ferme les assaillants, « saluans rudement ceux qui s'approchoyent trop près. » Un des meilleurs officiers de la petite armée genevoise, le capitaine La Ramée, fut grièvement blessé d'une arquebusade à la jambe droite ; en se retirant, il fit une chute qui aggrava la blessure, de telle sorte que le malheureux officier dut subir l'amputation de la jambe.

L'expédition de Coudrée n'eut aucun résultat : la place était sans doute plus forte qu'on ne l'avait pensé, et Conforgien avait négligé de se faire accompagner par de l'artillerie de siège. La garnison refusa de se rendre et Conforgien dut reprendre le chemin de Genève sans avoir rien fait. Néanmoins les jours du manoir féodal étaient comptés. Le 7 décembre, dame Esther Daraucourt, femme du Sr de Servete, s'adressa au Conseil de Genève pour obtenir un délai de quinze jours avant de démanteler le château de Coudrée ; elle demandait, en outre, que pendant ces quinze

jours il ne fût rien entrepris contre le château. Le Conseil fit droit à la demande de dame Daraucourt et lui accorda terme au 20 décembre, pour faire démanteler le château, à la condition toutefois que le Baron d'Hermance garantirait l'exécution de la décision dans le délai prescrit.

Du côté de Genève on s'efforçait par tous les moyens de réagir contre l'indiscipline et la brutalité du soldat. Sous ce rapport, les Ministres déployaient un zèle des plus louables, parfois même un peu excessif. Les remontrances de la Compagnie sont fréquentes et sévères ; les Ministres demandent parfois au Conseil l'impossible ; non seulement ils entendent que le soldat ne mette pas le pied dans une taverne, mais ils proscrivent le jeu de quilles, qui était pourtant bien inoffensif. Ainsi, le 16 novembre, Th. de Bèze se présente au Conseil, accompagné des Srs Jesse et Diodati, « proposans les grands abus qui se commettent aux butins qui se prennent sus l'ennemi, lesquels on va despendre pour la plus part ès tavernes, où ils vont à grande troupe, encor que les soldats seroient contens d'espargner leur part ; les jeux aussy vont avec les tavernes, mesmes le jeu de quilles en pu-

blic dont quelques uns se meslent, qu'ils voudroient bien qu'ils s'en abstinssent, à quoy ils prient d'y prouveoir et faire observer les ordonnances [1]. »

Le Conseil ne fit aucune objection ; il ne se permit pas même de plaider la cause du jeu de quilles, et demanda au Sr Lieutenant de tenir la main à ce que les ordonnances sur les tavernes et les jeux fussent strictement observées.

Dans cette période si tourmentée et si dramatique de l'histoire de Genève, tout est contraste et imprévu. On se souvient que Henri IV avait écrit au Conseil pour lui annoncer de prochains secours, l'arrivée de Guitry et d'un important renfort. Le Roi croyait ainsi combler les vœux des Genevois et leur fournir la preuve indéniable de l'intérêt qu'il leur portait. Mais à Genève on envisageait

[1] Nos lecteurs nous en voudraient si nous omettions de citer la fin de la remontrance des Ministres, qui se rapporte non plus aux soldats, mais aux régents du Collège : « Ils prient aussi de prouvoir aux régens qui soufrent et leur eslargir quelque chose, parcequ'aucuns ne boivent que d'eau, encor qu'ils facent bon debvoir, comme ils scavent. » Th. de Bèze, qui plaignait les régents de ne boire que de l'eau, était assez éloigné de nos doctrines contemporaines sur l'abstinence.

avec plus d'appréhension que d'allégresse la perspective de l'arrivée de Guitry ; on savait d'avance que les soldats que le capitaine français pouvait enrôler étaient pour la plupart des aventuriers sans foi ni loi, des *mangeurs, ribleurs et picoreurs*[1], comme il y en avait déjà trop dans la ville ; on savait qu'il n'avait pas le choix de ses mercenaires et qu'il enrôlait surtout des Albanais, c'est-à-dire des gens à peine civilisés. Goulard, dans son journal, ne dissimule nullement son angoisse ; pour l'exprimer, il a recours à une citation latine : « O Deus, talem terris averte pestem, » ô Dieu, écartez ce fléau, et il ajoute ces mots plus significatifs encore : « C'est la ruine de Genève. » Le secours envoyé par Henri IV assimilé à un fléau, qui s'y serait attendu ? On pourrait croire que c'était seulement l'opinion personnelle du célèbre pasteur de Saint-Gervais, mais nous verrons plus loin que le Conseil lui-même n'était pas loin de la partager. Non seulement le Conseil avait lieu de redouter l'indiscipline et la cruauté des mercenaires étrangers, mais pour les nourrir il fallait

[1] Les termes sont de Goulard.

des ressources nouvelles ; les vivres n'étaient nullement abondants et la situation financière était presque désespérée. On avait emprunté à droite et à gauche, notamment à Bâle, et le 8 novembre Michel Roset, qui continuait ses pérégrinations en Suisse, écrit de Soleure en termes lamentables. Le moment est venu de payer les censes, les intérêts de l'emprunt contracté à Bâle, et Roset n'a pas reçu les fonds nécessaires : « Je crains que cela « ne nous nuyse beaucoup, écrit-il, outre ce qu'il « est peu honorable de manier deniers et ne payer « pas pour le moins les censes qu'on doibt. » Roset supplie le Conseil d'aviser au plus tôt, afin que Genève ne perde pas son crédit et il conclut en rappelant qu'à défaut de payement du terme échu, le créancier a le droit de réclamer à la fois le capital et les arrérages, « et le poursuyvre en général et en particulier. » Perspective peu réjouissante ! Que serait devenue Genève, s'il avait fallu d'un jour à l'autre rembourser capital et intérêts ? Quelques jours après, la situation s'améliora un peu ; en effet, le 20 novembre le Conseil reçut l'heureuse nouvelle que l'Ambassadeur du Roi, Sillery, lui expédiait 6000 écus : c'était un chétif

à compte sur les sommes dues par le Roi. Sillery reconnaissait humblement qu'il voudrait avoir plus de ressources « pour soulager nostre nécessité, » mais il n'en déclarait pas moins que dans l'état des affaires pareille somme n'était pas à dédaigner. La dépêche de Sillery se terminait par le refrain accoutumé : « Prenez patience ; je n'oublie rien de ce qui est en mon pouvoir pour vous servir et contenter. » Nous voulons bien que Sillery fût tout dévoué et fît de son mieux pour fournir de nouvelles ressources, mais à Genève la situation était trop navrante pour que le Conseil pût se contenter de simples promesses. Pour se rendre compte de cette situation, on peut s'en rapporter à la relation de Goulard ; citons textuellement : « Le nombre des mendiants et des mourants de disette s'accroît à vue d'œil ; le blé renchérit d'un jour à l'autre ; il en est de même du vin et des autres denrées ; il n'y a point d'argent dans les coffres de l'Etat et il y en a peu dans les bourses des particuliers. Et pour comble, Guitry et les Albanais vont arriver pour se joindre aux mangeurs, ribleurs et picoreurs, qui sont déjà en nombre suffisant. Qui pis est, ceux qui devraient

voir et empêcher ces choses ne les voient point ou les dissimulent, et au milieu de toutes ces misères, il se fait force mariages ! Ailleurs on ne voit également que misère, de quelque côté que l'on se tourne. Les Suisses regardent les tragédies à table, le verre en main. Les Français sont tout à fait enragés et désespérés. Angustia undique. »

Tel est le tableau sombre et saisissant que l'austère ministre traçait dans les derniers jours de novembre 1590. Peut-être voyait-il un peu trop en noir, mais il n'est pas douteux que la population souffrait cruellement des suites de la guerre. Au surplus, les Registres du Conseil confirment en une certaine mesure les récits de Goulard et on reconnaît que le Conseil, aux prises avec les plus sérieuses difficultés financières, voyait avec terreur arriver le secours promis par Henri IV, les Albanais de Guitry.

Le 24 novembre, les membres du Petit Conseil se réunirent en conférence avec Lurbigny et Conforgien pour s'entretenir du secours annoncé. Ils ne se firent aucun scrupule de montrer les inconvénients de ce secours : « Nous n'avons pas de vivres, dirent-ils, nous sommes complè-

tement épuisés, et au lieu de nous faire du bien, l'arrivée de ces troupes pourrait nous nuire. » Lurbigny répondit que Roset était parti pour chercher et envoyer des vivres, qu'on payerait le prix des subsistances et qu'au surplus, si l'armée de renfort séjournait, elle se nourrirait sur le pays ennemi. Evidemment, les deux généraux français tenaient à faire venir Guitry et ses Albanais, mais ils ne réussirent pas à convaincre les magistrats genevois et on renvoya au lendemain la décision définitive. Le 25 novembre, au logis de Th. de Bèze, nouvelle conférence, à laquelle assistaient les membres du Conseil, outre Lurbigny et Conforgien, le ministre Chandieu et le Sr de la Violette. La discussion fut longue et serrée. La question posée était celle-ci : Fallait-il prier Guitry de faire une diversion en Bresse, comme on le lui avait demandé, ou fallait-il l'engager à venir à Genève, éventuellement pour rejoindre Lesdiguières ? Lurbigny fit valoir que Guitry ne pourrait faire irruption en Bresse, parce qu'il n'avait pas à sa disposition les forces suffisantes, et en second lieu parce qu'il n'y avait aucun passage libre sur la Saône. Les membres du Conseil reprirent

leurs arguments de la veille ; ils objectèrent de nouveau la pénurie, non seulement des subsistances, mais aussi des munitions de guerre, les lourdes charges que la République avait eu à supporter, enfin, suivant l'expression du temps, *la grande foule du peuple*, la misère et les souffrances du peuple. Dans cette conférence, où se débattaient de si graves intérêts, on vit se manifester une divergence de vues, dont on suit la trace dans d'autres circonstances analogues : les officiers français envisagent les questions sous un point de vue plus large, plus général, mais aussi plus dangereux pour la cité qu'ils ont mission de défendre ; ils se préoccupent plutôt de servir les intérêts de Henri IV que ceux de Genève ; les membres du Petit Conseil, par nécessité, sont plus terre-à-terre ; ils cherchent avant tout à éviter les aventures, tout ce qui pourrait aggraver la situation si difficile et précaire de la République. Quant à Th. de Bèze, Chandieu et au Sr de la Violette, nous avons lieu de croire qu'ils inclinent du côté des généraux ; eux aussi sont dominés par la pensée de la lutte gigantesque engagée en France et dans laquelle se jouent les destinées

de la Réforme. Dans ces conditions, il était aisé de prévoir que la conférence réunie chez Th. de Bèze se prononcerait dans le sens des généraux français, mais ce ne fut pas sans opposition et le Registre du Conseil constate qu'une partie de l'assistance *se trouva de contraire avis*. Il fut toutefois entendu que, si Guitry se décidait à venir à Genève, Sillery serait tenu de fournir à ses troupes les vivres et les munitions, outre la solde. Même réduite à ces termes, la proposition d'appeler Guitry ne fut adoptée qu'à la majorité des voix ; une minorité ne voulut pas s'y ranger.

La situation aurait été presque comique, si en réalité elle n'eût pas été fort triste ! Genève en était réduite à redouter les secours qu'on voulait lui envoyer et à faire de son mieux pour les éloigner. En revanche Sancy et Sillery, ayant besoin de Genève contre le Duc de Savoie, s'épuisaient en messages flatteurs et caressants. Le 22 novembre Sancy écrit de Soleure au Conseil une lettre qui serait touchante, si on ne connaissait pas le caractère versatile et inconsistant du personnage. Ne va-t-il pas jusqu'à dire, dans son langage emphatique, qu'il désire employer sa vie et ce qui

lui reste de bien en ce monde pour le soulagement de Genève, mais en attendant de sacrifier sa vie et ses biens, il exhorte le Conseil à continuer à bien faire : « Dieu qui veille pour vous, dit-il, vous suscitera du renfort en son temps pour vous mettre en repos et venger les outrages que vous aves jusques icy receus de vos ennemis. » C'était fort bien, mais Sancy prouva en mainte occasion qu'il lui était plus facile de s'en remettre à la Providence que de remplir ses multiples promesses. Comme le dit la fable, le moindre grain de mil eût mieux fait l'affaire des Genevois. Toujours est-il que Sancy se disposait, non pas à apporter à Genève de l'argent, ce qui était le plus nécessaire, mais à y amener des troupes de renfort. Il écrit quelques jours après à Lurbigny qu'il lui est arrivé tout à coup 55 cavaliers Albanais, mais dénués de tout, sans argent et sans armes, avec des chevaux tellement harassés qu'ils coûteront plus cher que s'il fallait en acheter de nouveaux. Il ajoute mélancoliquement : « Vous scaves ce qu'il couste à faire vivre des hommes à l'hostellerie ; néantmoins, puisque nous les avons, il s'en faut servir le mieux que nous pourrons et

les employer à ce qui se trouvera estre plus à propos pour le service du Roy. » On le voit, ce qui préoccupait Sancy, c'était le service du Roi et nullement l'intérêt de Genève ; quelques jours auparavant il écrivait au Conseil qu'il voulait employer sa vie et ce qui lui restait de bien pour le soulagement de Genève ! Habile comédien.

Sancy estimait qu'il ne pouvait rien faire de mieux que de tomber à l'improviste sur les bras du Duc de Savoie et dans ce but il annonçait son arrivée à Genève pour le 15 décembre au plus tard. Il comptait amener avec lui les fameux Albanais qui lui donnaient tant de souci, 100 cavaliers armés à la légère, 50 bonnes cuirasses, enfin, si possible, un millier de Suisses. Il ne se proposait pas de séjourner longtemps à Genève, car il entendait faire subsister ses troupes aux dépens de l'ennemi. Il envoie mille écus à Lurbigny pour procéder à des enrôlements et il l'exhorte discrètement à l'économie ; le passage de la lettre est trop piquant pour que nous le passions sous silence :

« Je ne vous recommande point de mesnager « l'argent, scachant bien qu'il vous est asses re- « commandé et que vous scaves mieux que moy

« combien il est difficile a recouvrer. Ces Albanois « me consumeront plus de trois mil escus devant « que je les puisse rendre à Genève, dont je suis « en une extrême cholère, mais il faut s'en servir, « puisqu'ils coustent si cher. »

Entretemps, à Genève, Conforgien continuait, malgré la mauvaise saison, à tenir ses troupes en haleine par de fréquentes sorties. Le 29 novembre toutes les compagnies d'infanterie et de cavalerie marchèrent du côte de Chaumont jusqu'au hameau de Thiolles ou Tyola, où se preparaient les approvisionnements pour le fort de Ste-Catherine. En passant près du fort, les compagnies furent saluées de quelques salves d'artillerie, ce qui ne les empêcha pas de poursuivre leur route jusqu'au village de Tyola; elles détruisirent de grosses quantites de blé et de farine, puis elles mirent le feu au village. Il y avait à Annecy cinq ou six cents fantassins espagnols et environ deux cents lanciers; dans toute la contrée l'alarme avait été donnée et Conforgien jugea qu'il pouvait fort bien tomber dans quelque embuscade; il avait exécute une partie de son projet et il donna l'ordre de la retraite. Vers 11 heures du soir, les compagnies repasserent

devant Ste-Catherine ; elles furent aperçues et les canons du fort ouvrirent leur feu. Les Genevois ne se laissèrent pas intimider, s'approchèrent des bastions et tirèrent force mousquetades sur les guérites, mais il ne pouvait être question d'une attaque sérieuse et à une heure après minuit les troupes rentraient à Genève.

Quelques jours après nouvelle sortie, mais cette fois vers Ste-Catherine. Le 10 décembre, dès 3 heures du matin, le roulement des tambours et les sons des trompettes retentirent sur toutes les places et à six heures quatre compagnies d'infanterie et de la cavalerie sortirent de la ville par la Porte Neuve et allèrent investir le fort de Ste-Catherine. La garnison ne se souciait pas de livrer bataille ; elle se tint prudemment à l'abri de ses bastions et se borna à saluer les Genevois de quelques coups de canons. Les assaillants, voyant que l'ennemi se refusait à toute sortie, prirent le parti de se retirer, mais ils se vengèrent en incendiant un moulin voisin ainsi que les granges du château de la Perrière.

Comme on le voit, les troupes de la République ne rencontraient dans toute la région environnante

aucune résistance sérieuse, sauf pourtant à Bonne et à Ste-Catherine. Le Duc de Savoie était occupé ailleurs et ses sujets du Chablais et du Faucigny n'avaient d'autre ressource que de payer contributions pour être à l'abri des exactions militaires. Le gracieux village de Monnetier, adossé au Salève, était déjà sans doute un but de promenade aimé de nos ancêtres, tout au moins en temps de paix, et « les paroissiens de Monestier » comptaient certainement des amis et des protecteurs dans la cité de Calvin ; il paraît que le Conseil avait fait défense aux lansquenets « de leur faire déplaisir, » mais les habitants de Monnetier voulaient pouvoir dormir en toute sécurité et le 4 décembre ils présentèrent requête au Conseil pour être reçus « sous la sauvegarde de la Seigneurie ; » ils offraient spontanément de payer 70 fl. de contribution par mois ; le Conseil acquiesça à leur demande, mais en portant la contribution à 100 fl.

L'hiver était arrivé avec son cortège de misères et de privations, et le chroniqueur Goulard consigne dans son journal les plus tristes observations : « Les nécessités des particuliers, dit-il, commencent à se discouvrir en diverses sortes.

Si Dieu donne la paix, la moitié de la ville trébusche par banqueroutes et proçès sur dettes ; si la guerre continue, Genève fond. Qui pis est, les maux augmentent. » Décimés par la misère et la maladie, les pauvres gens meurent en grand nombre, les nécessiteux se multiplient de jour en jour ; on les chausse et on les habille, dit Goulard, mais malgré tout « la mendicité ne cesse pas. »

Pour surcroît de malheur, les redoutables Albanais que recrutaient Sancy et Guitry commencent à se montrer. Le 11 décembre, il en arrive déjà une quarantaine ; c'étaient des argoulets, des aventuriers qui ne pouvaient inspirer aucune confiance ; quelques-uns d'entre eux passaient même pour avoir combattu dans les rangs de l'armée ducale à la journée de Châtelaine ; ils avaient pour chef un officier du nom de Vincence, qui était sujet de Venise. Le 12, ces Albanais, accompagnés de deux officiers de Genève, Pelissari et Desbordes, allèrent au devant de leur cornette qui arriva dans l'après-midi avec un nouveau détachement de soixante hommes. Voici en quels termes flatteurs Goulard salue l'arrivée de ce renfort : « Nous allons tomber en une fondrière de malheurs, Genève, depuis sa naissance, n'ayant eu dans ses

entrailles tant de vermine qu'elle a maintenant. O Dieu, vueille la purger! »

Goulard était un esprit un peu chagrin [1], un moraliste austère, et on pourrait croire qu'il voyait les choses d'un œil prévenu, mais il ne paraît pas qu'il en fût ainsi, car le Conseil lui-même n'était nullement rassuré et le Registre nous fournit à cet égard d'intéressants détails. Le 11 décembre eut lieu une conférence à laquelle assistèrent des membres du Conseil, Lurbigny, Conforgien, Th. de Beze et quelques autres; il s'agissait de recueillir leur avis sur le cas de ces Albanais et d'autres gens de guerre que Sancy dirigeait vers Genève; les assistants furent d'avis qu'on pouvait sans trop de danger accorder l'entrée de la ville aux Albanais, mais à quelles conditions: « On pourra, dit le Registre, les veiller sans qu'ils aperçoivent qu'on se deffie d'eux. »

[1] Dans son journal il ne perd aucune occasion d'exhaler sa bile contre les Suisses en général et surtout contre les Bernois qui ne montraient aucun empressement à secourir Genève. Le dimanche 13 décembre il écrit : « Je ne crains pas moins quelque grand trouble au dedans qu'au dehors. Les Suisses à qui l'on vouloit aller demander l'aumône se rient de nos misères et comme les anciens Romains avoyent ce passetemps de voir de leurs tables les gladiateurs s'entretuans, ceux-ci en iouant des gobelets, voyent Savoye qui prétend esgorger et escorcher Genève. »

Quant au gros de l'armée de Sancy, il fut expressément décidé qu'on ne le laisserait pas entrer dans la ville et en même temps, comme pour montrer combien on se défiait de toute cette soldatesque étrangère, il fut entendu qu'on ferait des patrouilles pendant la nuit. En réalité le Conseil était inquiet, mais il cédait à la raison d'état; il n'osait fermer les portes de la ville à des soldats qu'il était obligé de considérer comme des alliés; il subissait d'ailleurs l'influence des officiers français Lurbigny et Conforgien. Dans la ville il y avait de l'opposition et des murmures; le 15 décembre noble Jaques Botillier adresse au Conseil une requête pour lui signaler le danger qu'il y a à recevoir dans la ville les Albanais et autres soldats étrangers et il demande que le Deux Cents soit assemblé pour prendre une décision. Le Conseil refuse de déférer au désir de Botillier et charge le Premier Syndic de faire comprendre au requérant que Sancy, ayant envoyé ces troupes pour le service du Roi, il est impossible de leur refuser le passage.

XV

SANCY A GENÈVE. — IL CONDUIT LES TROUPES EN FAUCIGNY.

Tandis que Genève voyait avec défiance et inquiétude affluer ceux qui devaient la secourir, Conforgien continuait à harceler l'ennemi par d'incessantes sorties. Le 15 décembre, il quitta la ville avec de la cavalerie et quatre compagnies d'infanterie pour aller surprendre la garnison du fort de Ste-Catherine. Le fort était situé sur une éminence et dominait la contrée ; les Savoyards virent d'assez loin approcher le petit corps d'armée et ils distinguèrent Conforgien, qui n'avait pour toute escorte qu'un guide, Rollet Lienne. A ce moment Conforgien

courut le plus grand danger; en effet, des cavaliers sortirent du fort, cherchant à entourer le général; ils ne savaient pas, dit-on, à qui ils avaient à faire; néanmoins, suivant l'expression pittoresque de Goulard, ils lui *chaussèrent de près les éperons* et sans l'adresse de Rollet Lienne, Conforgien était *troussé*, autrement dit tué ou prisonnier. La troupe genevoise, qui s'était approchée du fort, fut accueillie à coups de canon; elle se décida à rentrer en ville, lorsqu'elle eut constaté que la garnison du fort se refusait à affronter le combat.

L'hiver était rigoureux : le 18 décembre et les jours suivants, le froid intense et la neige empêchèrent toute opération militaire, et cependant quelques cavaliers et fantassins ne craignirent pas, deux nuits de suite, d'aller *harasser* les défenseurs du fort de Ste-Catherine; dans l'une de ces téméraires équipées, ils donnèrent jusqu'à trois alarmes successives et Goulard constate à cette occasion que « les plus eschauffez avoyent bien de la peine à se défendre du froid, picquant iusques au vif. » A vrai dire c'étaient encore les soldats de Sonzy qui souffraient le plus, n'étant ni nourris, ni chauffés, ni même couchés convenablement; aussi cherchaient-

ils à s'enfuir, en se dévalant du haut de la terrasse. Le gouverneur en était réduit à les retenir de force, en faisant construire par les paysans du voisinage une haute palissade formant enceinte close. Quel effort sérieux, quelle besogne utile, pouvait-on attendre d'une troupe mercenaire, énervée et découragée, qui, au milieu des privations ou des souffrances, n'avait pas même pour la soutenir le sentiment d'un devoir à accomplir.

Le 22 décembre, une animation exceptionnelle dut régner dans les rues de la ville. L'arrivée de Sancy était annoncée et les officiers français, Lurbigny et Conforgien, avaient exprimé le désir qu'on lui fît une réception solennelle et que l'artillerie du boulevard de Cornavin saluât son entrée. Ainsi donc, le 22 décembre, vers midi, toutes les compagnies de cavalerie et d'infanterie, sauf celles qui étaient de garde, sortirent de la ville se rendant au devant de Sancy. Il y avait, outre les volontaires, les sept enseignes de Célérier, Grenoble, Jaques, La Pierre, Beral, Bossey et Vauclair; puis venaient les six cornettes, celle des Albanais, les deux de gens d'armes sous les ordres de Chevalier et de Chapeaurouge, enfin les trois

cornettes d'argoulets de Pelissari, de Desbordes et de Baudichon. Cette petite armée escorta Sancy, qui fit son entrée au bruit du canon des remparts.

Dès que Sancy fut arrivé, les Syndics Chabrey et Andrion se rendirent auprès de lui pour le complimenter au nom de la Seigneurie. L'entrevue fut cordiale et Sancy, avec son exubérance coutumière, déclara qu'il venait à Genève, non par commandement du Roi, mais pour obéir à son impulsion personnelle, afin de rendre tous services à la République et d'aider les magistrats de tout son pouvoir. Peu après cette courte entrevue, Sancy fit demander audience au Conseil; une fois introduit dans la salle des délibérations, Sancy prononça une allocution que le secrétaire d'Etat, par une heureuse inspiration, nous a conservée textuellement; voici comment s'exprima le soldat diplomate:

« Magnifiques Seigneurs,

Ceux qui ci-devant ont été députés par vous en Allemagne et autres lieux où j'ai eu la bonne fortune de les rencontrer peuvent vous avoir témoigné le soin que j'ai toujours eu de vous soulager dans les affaires de cette guerre, dont je suis l'au-

teur. Ayant été employé par le Roi pour vos affaires, je me considérais comme ayant des obligations particulières pour votre bien et pour votre soulagement et aussitôt que Dieu m'a donné quelque moyen de vous prouver ma bonne volonté, j'en ai saisi l'occasion, comme M. Roset peut vous en avoir témoigné. Je suis venu ici, non par permission du Roi, mais comme votre ami, pour vous offrir tout ce que Dieu me donnera de moyens, afin de m'employer pour votre salut. Dès le début de cette guerre vous avez acquis tant d'honneur et de louange que vous n'avez pas occasion de regretter de vous y être engagés, lors même que vous en avez reçu du mal; encore moins aurez-vous ci-après l'occasion de le regretter, puisque je n'ai d'autre volonté que de vous agrandir. Je ne suis pas venu pour troubler vos conseils. Si Dieu vous a bénis dans ces commencements, je veux engager ma vie et mon honneur que les moyens ne vous manqueront pas pour la suite, autant qu'ils manqueront à l'ennemi, mais j'espère que vous n'aurez pas besoin de continuer la guerre, si Dieu nous fait la grâce d'acquérir de la réputation. Je vous assure derechef que les moyens ne manqueront point. »

Courtisan consommé, Sancy couvrait de fleurs le Conseil et la République; il prodiguait les promesses avec d'autant plus d'effusion qu'il se savait hors d'état de les tenir. Il excellait à jeter de la poudre aux yeux, sachant qu'il avait affaire à des hommes de bonne foi qui le croiraient sur parole. Nous ne tarderons pas à constater l'étrange duplicité du personnage qui promettait monts et merveilles et qui en réalité n'avait qu'un objectif, c'était d'extorquer quelque somme d'argent. Il tombait mal, car le Conseil était lui-même réduit aux expédients.

Le Conseil, séduit par les belles paroles et les prévenances de son hôte, le remercia de ses bonnes intentions et chargea le Syndic Chabrey, les Srs Chenelat, Varro et Roset, de se mettre en rapport avec lui : « Au reste, ajoute le Registre, qu'on luy face présent d'une truicte avec le vin. » C'était la politesse qu'on faisait habituellement aux hôtes de marque.

Dès le 24 décembre il y eut au logis de M. de Sancy une conférence à laquelle assistèrent les magistrats genevois désignés plus haut, ainsi que Lurbigny, Conforgien, Th. de Bèze, Chandieu et le

Sr De la Violette. Sancy répéta qu'il n'avait d'autre désir et d'autre préoccupation que de secourir et délivrer Genève, que Dieu lui avait *miraculeusement* envoyé quelques secours de deniers[1] et qu'il avait à sa disposition des ressources nouvelles. Au cours de cette conférence Sancy fit grand étalage des forces qu'il amenait ; il avait levé cinq compagnies de Suisses et il faisait venir trois cents chevaux ; d'autre part il avait acheté du blé, de la poudre, des boulets, des chevaux d'artillerie, etc. ; tout était donc pour le mieux ; il suffisait que Messieurs de Genève fissent de leur côté un effort décisif : « Je sais bien, dit Sancy, que vous n'avez guère de ressources, et moi-même je suis déjà engagé pour le Roi pour une somme de 100,000 écus ; je ne puis donc faire davantage ; je vous prie de faire en sorte de payer vos anciennes compagnies d'infanterie et de cavalerie et je vous décharge du reste. Je n'aurai de répit que lorsque je vous aurai mis en repos et lorsque j'aurai agrandi votre territoire. »

C'étaient toujours les mêmes paroles dorées et

[1] Il n'y avait point de miracle du tout ; Sancy avaït enlevé aux Espagnols un convoi d'argent.

les délégués du Conseil ne pouvaient que se montrer reconnaissants, mais le moment était venu de s'expliquer et les délégués du Conseil n'imitèrent pas leur interlocuteur en cherchant à lui jeter de la poudre aux yeux. Ils lui dirent tout uniment : les moyens nous manquent complètement ; nous n'avons ni blé, ni argent, ni munitions, et il nous est de toute impossibilité de payer. C'était catégorique ; Lurbigny, Conforgien, Th. de Bèze et Chandieu intervinrent pour appuyer Sancy en demandant que le Conseil fît un effort suprême.

Le résultat de la conférence fut aussitôt communiqué au Conseil, qui chargea trois de ses membres de se rendre auprès de Sancy pour lui exposer derechef « notre impossibilité. » Ils devaient ajouter néanmoins qu'on s'efforcerait de payer pour le mois la solde des anciennes compagnies. Lorsque la décision du Conseil fut communiquée au général français, il ne put réprimer son irritation ; il se démasqua ; lui qui venait de dire qu'il était prêt à sacrifier sa vie et ses biens pour la République, il s'écria presque brutalement : « Puisque vous n'avez pas les moyens, ni moi non plus, il faut donc que je m'en retourne. »

Les délégués du Conseil s'efforcèrent de le calmer et il finit par se radoucir : « Puisqu'il en « est ainsi, dit-il, je vais aviser ; j'ai donné de l'ar- « gent pour acheter du blé, mais je vais le faire « redemander en toute hâte. Que Messieurs de « Genève pourvoient à la solde de la troupe ; ils se « rembourseront sur le prêt de Strasbourg. »

L'impatience et le dépit de Sancy se comprennent aisément ; il avait cherché à tromper les magistrats genevois, en leur faisant croire qu'il disposait de ressources considérables et maintenant le fin renard se voyait pris dans ses propres filets : « Vous n'avez rien, dit-il, je n'ai rien non plus ; il ne me reste qu'à m'en retourner. » Cela ressemblait un peu à une scène de vaudeville. Le 22 décembre Sancy avait prononcé devant le Conseil sa belle harangue, pleine de compliments et de flatteries ; le 25 il écrit à Sillery : « J'ay trouvé tous « ces messieurs de très bonne volonté de se servir « de nous et ne nous rien bailler. Je ne m'estonne « pas si ces messieurs ne trouvent point de purga- « toire ; il est en ceste ville pour ceux qui ont « affaire à eux. » Le 29 décembre il écrit encore : « Ceux de Genève doresnavant ne font estat de rien

desbourser... Il n'y a point faulte parmy eux de gens qui tiennent le party d'Espaigne jusques à avoir esté dict, en pleine hostellerye, que les roys de France n'ont jamais entrepris la protection de la ville de Genève qu'en l'intention de l'opprimer... Nous avons besoing de la situation de leur ville pour nos affaires ; aultre chose n'en tirerons nous[1]. »

Il eût été difficile d'être plus injuste; dans toute cette affaire le caractère du personnage se montre sous son vrai jour, nullement séduisant. Sancy se pose en victime et c'étaient au contraire les Genevois qui avaient le droit de se plaindre. Nous l'avons vu se présenter devant le Conseil, en déclarant avec une effusion de commande qu'il était prêt à sacrifier sa vie et ses biens pour le salut de la République et sa correspondance confidentielle nous prouve qu'il cherchait avant tout à obtenir un secours financier d'une République ruinée par la guerre. Au surplus, si dans ses lettres il exhale sa mauvaise humeur, il n'en obtient pas moins du

[1] Extraits de la correspondance de Sancy avec l'Ambassadeur Sillery, cités par M. F. De Crue, dans son livre *Henri IV et les députés de Genève. Chevalier et Chapeaurouge*, p. 30.

Conseil un service appréciable, c'était de cautionner Henri IV à Strasbourg. La petite République de Genève couvrant la signature du Roi de France, ce n'est point banal assurément. Le Conseil se fit un peu tirer l'oreille; il accepta de prime abord de se porter garant pour la moitié de la somme, soit 10,000 florins, puis, sur de nouvelles et vives instances de Sancy, il fut décidé qu'on répondrait pour la somme entière de 20,000 florins et le conseiller Maillet se rendit à Strasbourg pour régulariser l'opération, mais Messieurs de Strasbourg, qui connaissaient sans doute la situation précaire et obérée de Genève, ne voulurent pas se contenter de la signature du Conseil et demandèrent, comme supplément de garantie, le cautionnement des Bernois[1]. Nous ignorons quel fut le dénouement de cette curieuse affaire et nous voulons croire que ce cautionnement se liquida sans dommage pour les finances de la République.

L'arrivée à Genève de Sancy et des troupes qui l'accompagnaient avait eu une conséquence à laquelle nul ne s'attendait. Tout à coup les gouver-

[1] Voir au Registre du Conseil les détails relatifs à cette négociation, 25 et 30 décembre 1590, 1er et 7 janvier 1591.

nements de Berne et de Zurich s'aperçurent que la France commençait à exercer à Genève une influence inquiétante pour eux. En Suisse on comprenait fort bien l'importance politique et stratégique de Genève, comme porte d'entrée du pays, et on suivait d'un œil jaloux et défiant les faits et gestes de Sancy. Le seul moyen de contrecarrer ce dernier, c'était de trouver une solution du conflit avec le Duc. Le gouvernement de Zurich prit les devants et à la fin de décembre il annonça qu'il convoquait à Baden une conférence pour le 10 janvier 1591, afin de trouver le moyen d'apaiser « les longs dangiers et troubles. » Les Bernois appuyèrent la proposition et engagèrent Genève à se faire représenter, mais ils laissèrent percer leur inquiétude et leur appréhension à propos des troupes étrangères qui s'établissaient à Genève. Le gouvernement bernois, dans sa dépêche, attire l'attention du Conseil sur tous les étrangers qui séjournent à Genève et notamment sur les farouches Albanais qui appartiennent à une nation très hostile à la religion et aux libertés des Genevois : le gouvernement bernois ajoute :

« Entre ceux qui se disent Albanois, il y en a

qui ont servi à vostre et nostre ennemi le Duc de Savoie et ayde de tout leur pouvoir à vous nuire. » Puis vient une discrète, mais transparente allusion à Sancy qui, à ce moment, n'était guère en odeur de sainteté à Berne :

« Entre les serviteurs de S. M. s'en peut bien trouver qui, soubs le nom et pretexte de leur maistre, cerchent leur profit particulier et occasion d'assouvir leur ambition. »

Le gouvernement bernois concluait en recommandant au Conseil de se tenir sur ses gardes et de ne pas se fier aux mercenaires étrangers qui occupaient Genève et qui pouvaient fort bien tenter par un coup de main de se rendre maîtres de la ville. En réalité, on croyait à Berne que l'influence française était toute puissante à Genève et que la République était sur le point de se jeter dans les bras du Roi[1]. A coup sûr, le gouvernement bernois avait fait ce qu'il fallait pour livrer Genève à l'influence de Henri IV. N'avait-il

[1] Au commencement du mois de janvier 1591, Roset et Maillet écrivent de Berne qu'ils ont eu à démentir un bruit d'après lequel Genève serait sur le point de se rendre au Roi « ou en danger de semblable chose. » *Reg. Cons. de Genève*, 13 janvier 1591.

pas, par le traité de Nyon, abandonné la République au Duc de Savoie, mais il y avait chez les Genevois une si indomptable énergie, une telle passion pour la liberté, qu'ils n'entendaient pas mieux se soumettre au Roi qu'au Duc.

Le Conseil de Genève prit en bonne part la communication du gouvernement bernois, le remercia de sa sollicitude et lui déclara qu'il n'y avait rien à craindre, que les mercenaires étrangers n'étaient pas en nombre suffisant pour mettre la ville en danger, qu'au surplus M. de Sancy en répondait. Comme on le voit, le Conseil affichait la plus grande confiance dans le caractère de Sancy. A distance, nous pouvons trouver cette confiance exagérée ; Sancy était un politique dénué de scrupule, qui servait les intérêts du Roi, non ceux de Genève. Heureusement, dans l'occurrence, les intérêts des uns et des autres se trouvaient connexes. Il n'en subsiste pas moins que Sancy en prenait fort à son aise et se comportait comme un homme auquel on n'ose rien refuser. Ainsi il faisait prêter serment aux soldats d'être fidèles à Dieu, au Roi, à Messieurs de Genève et à lui-même. La chose parut étrange, d'autant plus que

Sancy n'était lié par aucun serment à la Seigneurie. La question fut portée devant le Conseil, à la suite de certaines observations ou de quelques murmures. Le magistrat trouva sans doute que le procédé était peu correct, mais n'osa pas aller plus loin : « Arresté, dit le Registre, qu'on n'en face point de semblant [1] ».

Pendant les derniers jours de décembre, il y eut de fréquentes conférences entre les membres du Conseil et les officiers français, Conforgien, Lurbigny et Sancy, pour fixer l'ordre des opérations militaires qu'il convenait d'entreprendre. Il y avait urgence ; on ne pouvait songer à garder les troupes dans l'inaction, même au gros de l'hiver, car on avait peu de vivres et encore moins d'argent. Comme dit le proverbe, la faim fait sortir le loup du bois ; il fallait faire vivre le soldat aux dépens de l'ennemi. Le 28 décembre, Sancy est prêt à entrer en campagne, mais dans quelles conditions, hélas ! D'abord il n'a pas d'artillerie et il

[1] Ce sont sans doute des faits de ce genre qui avaient attiré l'attention et éveillé les inquiétudes des Bernois. Sancy se plaignit qu'on écrivit de Genève à Berne pour donner certains avis et pour « le rendre suspect ». (*Reg. Cons. de Genève*, séance du 30 déc. 1590.)

demande au Conseil de lui prêter trois canons pour aller battre le château de Boringe ; puis il lui faut de l'argent, les compagnies veulent être payées ; autrement les soldats déclarent qu'ils ne sortiront pas. Le Conseil arrête de payer la solde « au mieux qu'on pourra, » moitié en argent, moitié en marques. Ce n'est pas tout ; le 29 décembre, Sancy revient à la charge ; cette fois, c'est pour demander qu'on lui prête 100 coupes de froment et 100 coupes de seigle, qu'il promet de remplacer ; le Conseil ne pouvait refuser ; il décide de prêter 200 coupes de seigle, mais il ne montre qu'une confiance limitée, car il met au prêt la condition qu'il y ait un *répondant*, une caution.

Sancy se proposait de reprendre en Faucigny les positions et les places que les Genevois avaient occupées au début de la guerre. Les compagnies qu'il avait sous ses ordres formaient un effectif d'environ 2000 combattants. Il prit les champs un jeudi soir, le 31 décembre 1590 ; il avait divisé sa petite armée en deux colonnes ; l'une suivit avec l'artillerie la rive droite de l'Arve, l'autre la rive gauche. Au milieu de la nuit, après une marche forcée, les deux colonnes se trouvèrent réunies aux

abords du pont et du château de Boringe. Dans cette longue nuit d'hiver, les soldats de Sancy ne songeaient guère à fêter l'année nouvelle.

Les préparatifs de l'expédition n'avaient pas été si discrets que l'ennemi ne fût averti. D'Annecy et de Rumilly étaient arrivés à La Roche environ 300 lanciers Napolitains et Espagnols, suivis de quelques arquebusiers à cheval et de 5 ou 6 compagnies d'infanterie. Ces troupes, pleines d'entrain et de confiance, arrivèrent à La Roche le 1er janvier 1591. Entre temps, au point du jour, Sancy et les officiers qui l'accompagnaient avaient fait mettre en batterie contre le château de Boringe les trois pièces de canon qu'ils avaient amenées. De leur côté, les troupes ducales avaient quitté de bonne heure La Roche et s'avançaient vers Magny, petit hameau tout voisin de Boringe, où Sancy avait établi son quartier général. Si l'on en croit les mémoires du temps, les Ducaux se tenaient pour assurés de la victoire et s'avançaient en poussant « des huées épouvantables. » Les officiers qui commandaient à Magny, Bracciaduro, le comte Porto et Nasi, firent aussitôt sonner la charge pour rassembler le petit nombre de

soldats qu'ils avaient à leur disposition, car le gros de la troupe était devant le château de Boringe. L'historien de Thou[1] raconte que, surpris par cette attaque soudaine, Bracciaduro s'avisa d'un stratagème presque enfantin, mais qui lui réussit ; afin de stimuler le courage et l'ardeur de ses soldats, il leur fit croire qu'il arrivait du renfort du côté opposé et que l'ennemi allait être pris entre deux feux. Il paraît que la nouvelle se répandit jusque dans les rangs ennemis et détermina une panique. Les Espagnols, se croyant à la veille d'être enveloppés et cernés, prirent la fuite et Bracciaduro put rire à son aise du succès de sa ruse. Le capitaine qui commandait les troupes ducales, un Espagnol nommé Christophe de Guevara, tomba dans la mêlée et les Espagnols furent poursuivis, l'épée dans les reins, jusqu'à un bois voisin de La Roche. Dans cette action de courte durée, soixante lanciers espagnols ou milanais

[1] A partir des derniers jours de décembre, le journal si animé et si instructif de Goulard nous fait défaut ; d'autre part, le Registre du Conseil ne contient que de simples allusions au siège de Boringe ; ce sont les *Mémoires de la Ligue* et l'*Histoire Universelle de J.-A. de Thou*, tome VIII, qui nous renseignent un peu complètement sur les épisodes de 1591.

étaient restés sur le carreau ; l'ennemi perdit quarante chevaux, avec force armes et bagage ; quant aux troupes de Sancy, elles n'avaient perdu que deux hommes.

Les troupes qui avaient poursuivi les fuyards Espagnols jusqu'aux portes de La Roche vinrent ensuite renforcer les rangs de celles qui assiégeaient le château de Boringe. Pendant toute la journée du 1er janvier 1591, l'artillerie battit la place avec vigueur, mais les assiégés tenaient bon ; ce ne fut que le 2 janvier qu'ils commencèrent à perdre courage et offrirent de capituler sous certaines conditions ; celles-ci ayant été jugées inacceptables, Sancy somma la garnison de se rendre à discrétion, menaçant « de passer tout au fil de « l'épée, si la place était emportée d'assaut de « Thou. » Les assiégés prirent alors le parti de fuir ; par une porte latérale, ils gagnèrent le pont d'Arve.

Que fallait-il faire du château de Boringe ? Sancy estima qu'il y avait lieu non seulement de le garder, mais de le renforcer. Le 3 janvier, il écrit au Conseil que la place de Boringe lui paraît de telle importance pour le bien de Genève qu'il se décide à la compléter en la munissant de trois

bastions ; il a l'intention d'y laisser une garnison composée d'une compagnie de gens de pied et de dix-huit ou vingt chevaux ; pendant quatre ou cinq jours, le gros de l'armée ne s'éloignera pas, afin de protéger au besoin contre toute attaque les travailleurs qui seront employés aux fortifications. Tout cela était séduisant, mais la lettre de Sancy se terminait, comme toujours, par une demande. Il annonçait qu'il chercherait à nourrir la troupe sur le paysan, et en attendant il priait le Conseil de lui envoyer sans délai 30 ou 40 coupes de froment et une douzaine d'arquebuses à croc. Le Conseil se rangea à l'avis de Sancy, mais décida de ne lui envoyer que 20 coupes de froment et quatre arquebuses à croc. La petite garnison installée à Boringe ne tarda pas à faire une sortie et elle tua vingt-cinq ou trente Espagnols, qui s'étaient aventurés trop près du château.

Ce qui frappe dans le récit de cette courte campagne de janvier, c'est que Sancy et les officiers qui l'accompagnaient n'avaient aucun plan arrêté d'avance ; ils allaient à l'aventure, sans savoir exactement ce qu'ils voulaient faire. Pourquoi s'attaquent-ils au château de Boringe plutôt qu'au

fort de Bonne ou de Sainte-Catherine, on l'ignore, mais comment expliquer qu'après avoir décidé de fortifier Boringe, Sancy change d'idée quelques jours après et découvre qu'il est difficile de se maintenir dans cette place qui est située trop avant dans le Faucigny; non seulement il prend le parti d'abandonner Boringe, mais encore de le démolir, et cela huit jours après avoir décidé de le fortifier davantage. Evidemment Sancy et ses officiers étaient en proie à une grande incertitude. Au surplus, Sancy transmettait au Conseil des nouvelles d'une exactitude plus que douteuse. Le lecteur en jugera par le fait suivant : le 7 janvier le Conseil reçoit de Sancy une dépêche annonçant que « les ennemis sont fondus » et le même jour les troupes rentrent à Genève, « d'autant, dit le Registre, que l'ennemy est fort en Faucigny et que M. de Sancy prétend les mener dela d'Arve[1]. » Dans son *Discours sur l'occurrence de ses*

[1] On lit en effet à la date du 9 janvier ce qui suit : « a esté rapporté que les trouppes revindrent avant-hier (soit le 7 janvier), d'autant que l'ennemy est fort en Foucigny et que M. de Sancy prétend les mener delà d'Arve et demande qu'on leur baille deux mois (pièces de canons) assavoir apvril et octobre, arresté qu'on les baille. »

affaires p. 172) Sancy évalue à 9000 piétons et 200 chevaux l'effectif de l'armée du Duc récemment accourue de Chambéry et il ajoute qu'il n'avait pas le tiers de ce nombre à lui opposer. C'est possible, mais Sancy ne pouvait invoquer ce motif pour battre en retraite ; en effet, l'armée ducale ne fit son apparition dans nos parages qu'un mois après. En réalité Sancy ramena ses troupes à Genève pour le simple motif qu'elles se mutinaient, n'étant pas payées. Ajoutons que, pour comble de malchance, Sancy venait d'être victime d'un vol assez important; étant à Bâle, il avait fait enlever dans la forêt de Rheinfelden une somme de cent mille écus d'or destinés au Roi d'Espagne ; il est probable qu'il ne lui restait plus grand'chose de cette grosse somme, mais ce qui restait tenta la cupidité de son entourage et l'argent pris aux Espagnols ou aux Ligueurs passa dans la poche de quelque domestique de Sancy. Le Conseil dut s'occuper de rechercher le coupable et fit arrêter plusieurs familiers de Sancy et notamment son trésorier, nommé Doni. Quoiqu'il en soit, le général diplomate, qui le 9 janvier demandait des canons pour « aller delà d'Arve, »

changea tout à coup d'idée ; cet homme était d'une versatilité invraisemblable. Le 13 janvier, dans une conférence avec des membres du Conseil, il fait part de son intention de quitter Genève avec ses troupes pour aller guerroyer en Bresse avec Guitry ; il indique les motifs de sa détermination ; Lesdiguières lui a fait savoir qu'il s'en va en Provence pour secourir La Valette contre le Duc de Savoie ; d'autre part, et nous estimons que c'était la seule raison plausible du départ, Sancy ajoute qu'il n'y a à Genève, ni vivres, ni blé, et encore moins d'argent. Toujours optimiste et beau parleur, il assure qu'allant faire la guerre en Bresse, ce sera pour le soulagement de Genève ; puis les Bernois qu'il a enrôlés n'ont pas l'autorisation de leurs Supérieurs pour faire campagne dans les bailliages de Savoie. Enfin Sancy formule un dernier motif, curieux à noter : ses officiers et lui-même sont mécontents de ce qu'on parle mal d'eux dans la ville. Peut-on concevoir une situation plus difficile et plus bizarre que celle des Genevois en 1591 ! A Berne, on les soupçonnait de vouloir sous main se livrer au Roi de France et en revanche Sancy se plaignait des mauvaises

dispositions des Genevois à son égard. En réalité les Genevois, indépendants et frondeurs, n'entendaient se laisser dominer ni par les Bernois, ni par les gens du Roi.

Quels que fussent les griefs, réels ou imaginaires, de Sancy, son attitude était pitoyable ; après toutes ses protestations pathétiques de dévouement, son départ ressemblait à une désertion. Le Conseil, craignant de ne pouvoir le retenir, le pria de faire détruire avant son départ le château et le pont de Boringe, afin que l'ennemi ne pût plus en tirer avantage ; il lui demanda également de laisser à Genève trois ou quatre compagnies de pied et une ou deux de cavalerie et surtout d'en payer la solde. « Autrement, dit le Conseil, nous serions en pire condition qu'avant sa venue. »

Sancy ne se montra pas inexorable ; peut-être comprenait-il ce qu'il y avait de peu chevaleresque dans sa conduite. Il recommença à faire toute sorte de belles promesses ; il dit aux délégués du Conseil qu'il viendrait de Bâle 4000 écus pour l'entretien des compagnies, qu'on fournirait 3000 écus par mois pour la solde de deux compagnies de pied et d'une de cavalerie ; il se déclara prêt à

promettre par écrit l'extension du territoire de la République et à signer l'état des dépenses effectuées pour la guerre; enfin, il annonça qu'il ferait démolir le pont de Boringe et qu'il ne partirait que dans trois ou quatre jours.

Ainsi, après toutes les promesses de Henri IV, la République se voyait sur le point d'être abandonnée en pleine guerre par ceux-là mêmes que le Roi avait chargés de la secourir. Le 15 janvier, on proposa au Conseil d'envoyer un député auprès du Roi pour se plaindre de Sancy et pour prier Henri IV d'aider Genève et de ratifier le traité de 1589. Le Conseil désigna séance tenante le célèbre jurisconsulte Jacques Lect pour remplir cette difficile mission; Lect revenait d'un long voyage en Angleterre, entrepris pour les affaires de la République; il s'excusa en invoquant diverses raisons, son insuffisance (c'était trop de modestie), ses affaires domestiques, ses travaux, enfin le danger qu'il courrait en se rendant en France où il était connu des Ligueurs. Le Conseil jugea sans doute que Lect avait droit à quelque repos après une longue absence et il agréa ses excuses; il fallut renoncer au voyage de France.

Au moment même où Sancy annonçait son intention de quitter Genève, il avait l'indiscrétion de solliciter du Conseil un nouveau service d'argent. Il s'était mis en relation avec un personnage nommé François Villain, qui lui avait offert 4000 écus pour la solde de ses Suisses, mais sous la caution de Messieurs de Genève. Ce François Villain n'avait apparemment qu'une confiance limitée dans les engagements de Sancy qui, une fois parti, pouvait fort bien les oublier. Avec la signature de Genève, le prêteur était garanti. Le Conseil vit très bien sur quel terrain glissant on voulait l'engager et fit la sourde oreille ; il décida de s'excuser. Sancy était aux abois, ne savait à quel saint se vouer ; il revint à la charge, alléguant la nécessité dans laquelle il se trouvait pour le paiement de la solde des Suisses : « Messieurs « savent comme moi, disait-il, combien il importe « pour le bien de leurs affaires et pour celles du « Roi qu'une armée entre en Bresse. Sans ce « secours d'argent, je ne peux conduire l'armée « en Bresse. Aujourd'hui il n'est plus temps de « ménager ; il faut périr ou sortir d'affaire. Je « vous prie instamment de ne pas me priver de ce

« moyen d'être secouru ; autrement je serai con-
« traint d'abandonner toutes les affaires du Roi.
« Pour vous, Messieurs, vous ne pouvez demeurer
« en peine de votre caution. Le temps presse et je
« m'en rapporte à vos bonnes intentions. »

Comme on le voit, le langage de Sancy était des plus pressants; c'était l'appel d'un naufragé qui se cramponne à une épave, mais le Conseil ne se laissa pas fléchir et s'en tint à son arrêté de la veille. N'eût-il pas été vraiment plaisant que le Conseil s'engageât dans une opération plus que chanceuse, pour permettre à Sancy de quitter Genève et d'aller guerroyer en Bresse!

La situation devenait chaque jour plus difficile pour les capitaines français, qui manquaient du nerf de la guerre. Aussi, le dimanche 17 janvier, le Conseil fut-il obligé de se réunir en séance extraordinaire pour répondre à Lurbigny et à Conforgien, qui demandaient l'autorisation de faire sortir les troupes la nuit suivante, afin d'aller surprendre Cruseilles; n'ayant pas d'argent à donner aux soldats, ils voulaient les conduire *picorer*. Les deux officiers demandaient réponse dans une heure et le Conseil se résigna à autoriser

la sortie. Nous ne savons ce qui advint de cette expédition et si le bourg de Cruseilles fut une seconde fois rançonné. Espérons que non, mais tous ces reîtres et lansquenets, qui n'avaient ni sou ni maille, ne devaient pas être faciles à attendrir.

En attendant, Sancy ne partait pas et le 21 janvier il demanda à être reçu au Conseil des Deux Cents ; il se fit accompagner par ses deux lieutenants, Lurbigny et Conforgien. Au fond, Sancy voulait s'excuser de son prochain départ, qui devait provoquer des commentaires peu flatteurs. Il s'exprima à peu près en ces termes :

« S'il ne s'agissait dans cette affaire que de ma personne, je ne chercherais pas à m'excuser, car j'ai fourni tout récemment la preuve de ma sincérité, mais la singulière intelligence les étroites relations qui existe entre le Roi et Messieurs de Genève me fait un devoir de rendre compte de mes actions. Me trouvant à Bâle avec quelques ressources, je fus informé que M. Desdiguières et M. de Guitry pourraient se joindre à nous pour quelque expédition ; je m'attachai à ce dessein avec mes faibles ressources, mais il est advenu que M. Desdiguières, dès la

prise de Grenoble, a été contraint de rebrousser chemin jusqu'en Provence et d'autre part M. de Guitry n'est pas venu, comme on l'attendait. Ces deux circonstances avaient modifié mes intentions et m'avaient forcé à modifier mes plans. Je voyais qu'en temporisant je me consumais en vivres et que je serais finalement contraint de rompre mes forces, qui pourraient être conservées dans d'autres parages, par exemple en Bresse. Néanmoins, comme il se pourrait qu'on interprétât ces actes ma retraite d'une manière défavorable, j'ai bien voulu me présenter devant cette assemblée pour déclarer les motifs de mon départ, mais aujourd'hui j'ai été informé de la prochaine arrivée de M. de Guitry, et comme mon intention est de vivre et de mourir avec vous, je pense que nous pourrons faire ensemble quelque bonne chose ; je vous demande donc de trouver les moyens d'entretenir pendant huit ou dix jours les troupes, qui se composent de 4.000 hommes d'infanterie et de 7 ou 800 chevaux ; je prie qu'on me fournisse 1.000 coupes de blé ; j'offre de mon côté tout ce que Dieu m'a donné de moyens pour le service de cette République et dans le cas où M. de Guitry

ne viendrait point, qu'il vous plaise de prendre en bonne part ma retraite, laquelle sera pour le bien de la République, tant en général qu'en particulier. »

Tous les discours de Sancy se terminaient invariablement par une demande de subsides, plus plus ou moins enveloppée de circonlocutions oratoires : dans le cas présent on ne pouvait lui en vouloir de chercher à assurer l'entretien de l'armée, mais c'était un indigent qui demandait l'aumône à un autre indigent ; le trésor de la République était presque épuisé et pour acheter du blé, il fallait de l'argent. Quoiqu'il en soit, le Conseil des Deux Cents accueillit avec faveur les explications fournies par Sancy. Sur la proposition du Sr de Normandie et vu l'arrivée annoncée de Guitry, le Deux Cents remercia Sancy de sa bonne volonté et le pria de rester à Genève ; il fut décidé en outre que, si M. de Guitry arrivait, on l'*accommoderait* des milles coupes de blé que réclamait Sancy. Dans l'état où se trouvaient les finances de la République, on ne sait comment les Conseils pouvaient encore contracter de nouveaux engagements.

XVI

ARRIVÉE DE GUITRY. PRISE DE THONON ET D'EVIAN. — COMBAT DE MONTHOUX. RETRAITE DE SANCY.

Entre temps Guitry s'était mis en marche ; il s'en allait un peu à l'aventure, comme Sancy et d'autres capitaines de Henri IV. Nos documents ne laissent aucun doute sur les étranges indécisions qui se manifestaient dans l'armée du Roi ; on dirait que chaque capitaine agissait à sa guise, suivant son impulsion personnelle. En réalité il n'y avait pas de commandement supérieur, aucun plan d'ensemble pour les opérations. Le maréchal d'Aumont avait promis de se rendre en Bour-

gogne à la rencontre de Guitry ; il n'en fait rien : Guitry s'empare de quelques places fortes en Bourgogne, à la demande de M. de Tavannes, mais celui-ci, qui avait promis de l'aider et de l'accompagner en Bresse, le plante là brusquement. Voilà Guitry dans le plus lamentable embarras : il ne peut persister dans son dessein de passer en Bresse, car il n'a pas d'artillerie et le moindre siège paralyserait son armée. Dans ces conditions, il prend le parti de se rendre à Genève, semblable à un oiseau battu par l'orage qui se réfugie où il peut. Le 26 janvier Guitry est à La Sarraz et il écrit au Conseil pour l'informer qu'il a l'intention de faire passer l'infanterie de Nyon à Hermance : il demande qu'on prépare des barques en nombre suffisant pour la traversée du lac. C'était fort bien, mais le capitaine français avait compté sans la bise, une bise d'hiver, violente et impitoyable, qui rendit la traversée impossible. Il fallut changer d'itinéraire.

Le 29 janvier le Conseil se réunit à la première heure pour prendre ses dispositions en vue de l'arrivée des hôtes annoncés. Il fallait recevoir non seulement les troupes de Guitry, mais encore

des compagnies suisses cantonnées dans le pays de Gex et que Sancy voulait faire passer dans le Chablais. La bise étant toujours très violente, ces troupes ne pouvaient traverser le lac. Le Conseil envoya Roset et Varro à la porte de Cornavin pour recevoir les compagnies suisses « gracieusement » et le Registre ajoute : « s'ils se veulent rafraichir « et disner, qu'ils seront les bienvenus. » Le mot de *rafraichir* était assurément de trop, car au mois de janvier la bise est glaciale et les soldats devaient être plus pressés de se réchauffer que de se rafraichir. Remarquons en passant que la population genevoise était encore mal disposée pour les Suisses, si bien que le Conseil crut prudent de prendre la décision suivante, très significative : « qu'il y ait des S^rs aux places pour empecher le « peuple de mal parler des Soulisses. » Le peuple n'oubliait pas et ne pouvait pardonner la retraite lamentable des régiments bernois, qui avait été suivie du massacre de Bonne.

Le 30 janvier Guitry, arrivé de la veille, se présenta au Conseil pour lui faire connaître la mission dont le Roi l'avait chargé « pour l'avancement de cest Estat et le service de S. M. » Il

exprima en même temps les regrets de Henri IV de n'avoir pu secourir plus tôt Genève. Le coupable, c'était le maréchal d'Aumont et aussi, comme à l'ordinaire, le manque d'argent, « quelques deniers qui ont failly. » L'allocution de Guitry se terminait à peu près dans les mêmes termes que toutes celles de Sancy : « J'aurai besoin, disait-il, « de plusieurs petites choses. » On savait ce que cela voulait dire. Guitry conclut en demandant que le Conseil déléguât quelques-uns de ses membres pour prendre part à une conférence à laquelle il assisterait lui-même avec Sancy, Lurbigny et Conforgien : il s'agissait de prendre des résolutions en vue de la prompte reprise des hostilités. Le Premier Syndic s'empressa de remercier le maréchal de camp[1] de ses témoignages affectueux.

Nous nous reprocherions de passer sous silence un incident qui montre jusqu'à l'évidence combien les Genevois de 1591 étaient chatouilleux et intraitables quand leur indépendance était en jeu. A Berne le bruit courait qu'ils avaient des velléités de se jeter dans les bras de la

[1] C'est le titre que lui avait conféré Henri IV.

France ; c'était inexact ; ce qui était vrai, c'est que les Genevois ne voulaient ni de la tutelle du Roi, ni du patronage de Messieurs de Berne. Or Guitry était nanti d'une commission de Henri IV, datée du camp de Clermont le 24 septembre 1590 ; dans ce document il était dit que le feu Roi avait pris Genève *en protection* ; le secrétaire d'État fit remarquer à Guitry que Revol, le fonctionnaire royal, s'était trompé et que le traité ne contenait nullement le mot protection, mais bien *conservation*, ce qui était fort différent. C'était dire expressément : nous n'entendons être les sujets d'aucun souverain et si nous repoussons les prétentions des Ducs de Savoie, nous n'entendons pas devenir les protégés du Roi de France. Guitry s'excusa en disant que la chose n'avait pas d'importance et que la suite le prouverait ; il pria le Secrétaire d'État de déclarer au Conseil que le Roi portait une telle affection à la République qu'il en ferait paraître les effets.

Par suite de l'arrivée de Guitry les opérations militaires allaient être reprises avec activité et entrain, mais la situation restait aussi difficile que par le passé ; l'argent faisait toujours dé-

faut. Le 30 janvier, le jour même où Guitry se présente au Conseil, on annonce que la cavalerie ne veut pas se mettre en route sans argent ; elle veut que Messieurs de Genève lui garantissent la solde pour le passé comme pour l'avenir. Le Conseil, fort embarrassé, répondit en termes vagues et évasifs que, si les gens du Roi ne payaient pas la solde, il la payerait lui-même, selon les ressources qu'il aurait à sa disposition et le Registre ajoute : « Et quant aux paouvres de l'infanterie, qu'on leur donne quelque chose pour les faire partir et qu'on le promette de mesmes qu'à la cavalerie. »

Il paraît que les troupes se contentèrent des maigres à comptes que leur offrait le Conseil, car le 1er février 1591 les mercenaires de Guitry et les Suisses de Sancy quittèrent la ville pour se diriger vers le Chablais. Guitry avait pour lieutenant le Sr d'Anglure d'Autricour, et sa petite armée se composait, suivant de Thou, de 300 chevaux et de 1500 fantassins[1] ; quant à Sancy, il amenait avec lui les 1000 ou 1200 Suisses qui venaient du pays

[1] De Thou, *Histoire Universelle*, to. VIII, p. 26.

de Gex. La petite armée était accompagnée de cinq pièces d'artillerie, celles qui avaient été prises par les Genevois à Versoix. Le froid était intense et on pouvait croire que des soldats, même aguerris, mais mal payés et à peine nourris, souffriraient cruellement des rigueurs de la saison. L'armée se dirigea de suite sur Thonon, qui était défendu par une petite garnison de 250 hommes. Cette poignée de soldats, sommée de se rendre, eut le courage de refuser. A vrai dire, c'était un acte d'héroïsme inutile ; la ville était à peine fortifiée et hors d'état de résister à des troupes nombreuses et aguerries, accompagnées d'artillerie. Les soldats de Sancy et de Guitry ne tardèrent pas à se rendre maîtres de la ville, qui fut livrée au pillage. Nos soldats, dit de Thou, commirent des cruautés inouïes ; la garnison fut passée au fil de l'épée, sauf quatre-vingts ou quatre-vingt-dix hommes, qui réussirent à s'échapper et se réfugièrent dans le château de Thonon, où commandait un capitaine nommé Compois. Ce dernier, sommé à son tour de livrer la place, ne répondit que par des mousquetades, de sorte qu'il fallut commencer un siège en règle. Le château de Thonon avait été construit

dans d'excellentes conditions ; on assure que la muraille, qui était de pierre de taille et de briques, mesurait plus de sept pieds aux endroits où elle était la plus mince. Les assiégeants, après avoir tiré une centaine de coups de canon sans réussir à faire brèche, se décidèrent à employer un moyen plus efficace. Le 5 février, une mine fit sauter une partie du château avec une trentaine d'assiégés ; prolonger la résistance eût été une folie inutile [1] ; ce qui restait de la garnison se décida à capituler. Les conditions accordées furent honorables ; le gouverneur et trois officiers sortirent du château avec l'épée et le poignard ; les cinquante soldats qui restaient se retirèrent, mais sans armes, ni bagages, et prirent le chemin de Bonne. De Thou raconte que les vainqueurs trouvèrent dans le château des provisions de bouche en grande quantité, dont on fit monter le prix à 6000 écus d'or ! Il y a sans doute de l'exagération dans ce détail, mais la pé-

[1] Dans une lettre adressée au Conseil, Guitry reconnaît que « les ennemis sont si opiniâtres qu'ils ont défendu le bourg jusqu'à l'extrémité. » *Reg. Cons. de Genève*, du 4 février.

nurie de vivres était telle dans toute la contrée que les prix devaient être fort élevés.

Maîtresse de Thonon, l'armée victorieuse poursuivit son chemin sur Evian. Dans l'enceinte de cette petite ville, si coquettement située au bord du lac, se trouvait un vieux château, où commandait Bonvillars, auparavant gouverneur du fort de Montmélian. La garnison était composée de trois cents hommes, qui avaient fortifié toutes les avenues de la place. Le 9 ou le 10 février, au nom du Roi, Sancy et Guitry sommèrent la garnison de se rendre, mais celle-ci ne répondit que par des huées et des mousquetades. Alors on ouvrit le feu contre le faubourg, qui était fortifié, et après deux jours de canonnade, on s'en rendit maître. Le pétard fut ensuite appliqué à la porte de la ville ; elle fut enfoncée et les troupes purent pénétrer dans l'intérieur de la ville. Ce fut alors une scène navrante ; les soldats se livrèrent aux pires excès ; la ville fut absolument saccagée. Gautier raconte que les vainqueurs poussèrent leur rage de destruction jusqu'à enlever les poutres et les planchers des maisons, les fenêtres et les portes avec leurs ferrures ; ils vendirent les

meubles jusqu'au dernier clou à des habitants de la rive vaudoise et Chevalier, qui rapporta le fait au Conseil, constate qu'aucun meuble ne fut vendu à Genève. Lorsque la soldatesque eut achevé son œuvre de pillage, elle menaça les malheureux habitants de mettre le feu à la ville ; ils ne purent se soustraire à cette nouvelle calamité qu'en s'engageant à payer une rançon de 2000 écus et, comme garantie de l'engagement, ils durent remettre aux vainqueurs dix-huit otages. Il restait à se rendre maître du château d'Evian ; Bonvillars, le gouverneur, ne faisait pas mine de se rendre, d'autant plus que la place était en état de résister à un siège ; il était difficile de faire brèche avec le canon et, comme le château s'élevait dans un endroit marécageux et près du lac, on ne pouvait le miner ; d'autre part la garnison était pourvue de vivres et de munitions pour plusieurs mois. Bonvillars s'attendait, paraît-il, à être promptement secouru ; on annonçait qu'Amédée, bâtard de Savoie, et de Sonnaz rassemblaient en hâte des troupes pour reprendre l'offensive. Bonvillars manqua de constance ; les assiégeants l'inquiétaient par de fréquentes attaques et il finit par

se décider à rendre la place ; la garnison sortit armes et bagues sauves.

L'armée royale, s'étant emparée de Thonon et d'Evian, pouvait se considérer comme maîtresse du Chablais, mais, dès le 8 février, Guitry, dans une conversation avec Chevalier, reconnut que l'armée ne pourrait se maintenir longtemps en Savoie ; c'était toujours l'argent qui manquait absolument. Sancy harcelait la Seigneurie de ses demandes, sans vouloir comprendre que Genève était épuisée par deux années de guerre. Le 12 février, Sancy écrit au Conseil pour le prier de lui faire délivrer jusqu'à 1000 coupes de grains pour la subsistance de ses troupes. Le Conseil refuse en alléguant l'impossibilité où il se trouve de faire le sacrifice demandé. On aurait tort de supposer que le Conseil fût mal disposé ; en effet, Sancy ayant réussi à obtenir de l'argent de quelques particuliers de Lausanne, le Conseil avait consenti à le cautionner. A ce moment, la signature de Sancy ne valait guère mieux que celle d'un négociant en déconfiture et nous pouvons nous demander si le Conseil ne se trouva pas dans la suite obligé de rembourser aux particu-

liers de Lausanne les sommes qu'ils avaient bénévolement prêtées à Sancy ; cela nous paraît plus que probable ; à vrai dire, Sancy ne laissait que de médiocres souvenirs partout où il passait. Quelques jours auparavant, Chevalier s'était rendu en mission à Strasbourg pour régulariser un emprunt de 20.000 florins contracté par Sancy et rien n'est plus piquant que le rapport de Chevalier inséré au Registre du 14 février. Il avait été question de faire intervenir Henri IV comme débiteur avec le cautionnement de la République, mais l'ambassadeur Sillery avait écrit qu'il ne serait pas de la dignité du Roi de France de « bailler caution. » En effet, on se représente assez difficilement le Roi de France se faisant cautionner par la petite République de Genève ! Quant à se contenter de la signature de Sancy, les édiles de Strasbourg n'en voulaient pas entendre parler, et ils s'exprimèrent en termes très aigres sur le compte du favori de Henri IV, qui, « disaient-ils, leur a baillé tant de paroles et qu'il commandoit à baguetes, comme si Messieurs de Strasbourg estoient subiects du Roi. » Comme on le voit, Sancy s'était fait connaître à Strasbourg à

peu près sous le même jour qu'à Genève ; il s'était montré beau parleur, promettant monts et merveilles, cherchant à payer d'audace et à conduire les gens à la baguette. A Strasbourg Sancy était percé à jour et il fallut finalement que l'obligation fût passée au nom de Genève ; la République dut assumer les charges d'un prêt de six ans au cinq pour cent [1].

En réalité, la situation était sans issue. Les généraux français s'en allaient à l'aventure, prenant villes et châteaux, mais il leur était impossible de se maintenir, faute de vivres et d'argent. Aigris et mécontents, ils reportaient toute leur mauvaise humeur sur le Conseil de Genève, qui était lui-même hors d'état de leur venir en aide. Dès le 8 février Guitry dit très franchement à Chevalier qu'il n'est pas à prévoir que l'armée puisse subsister longtemps en Savoie. Lurbigny, qui a voulu accomplir jusqu'au bout son devoir de soldat, a suivi l'armée en Chablais, mais il se décourage, refuse la commission de mestre de camp qui lui est offerte, et se retire.

[1] L'obligation fut signée à Evian ; voy. *Portef. hist.*, n° 2134, Archives de Genève.

Au milieu de toutes les difficultés qui l'assaillaient, Sancy devenait très irritable et nerveux, ce qui se comprend aisément. Dans les derniers jours de février, Chevalier et Chabrey se rendirent en mission à Evian et au retour ils firent rapport le 2 mars sur l'entrevue qu'ils avaient eue avec Sancy et Guitry. Dans ce rapport, dont le résumé figure au Registre du Conseil, le caractère et la physionomie des interlocuteurs et notamment de Sancy se détachent comme en un tableau. Sancy ne décolère pas et à tout propos il « s'estomache contre Messeigneurs de Genève. » Chevalier et Chabrey font de leur mieux pour le calmer. Entre eux s'engage un dialogue fort animé, dont le Registre nous permet de reproduire presque textuellement les termes :

« Il faut de l'argent, dit Sancy, il faut des moyens « pour entretenir l'armée. Je ne puis le dissimuler, « je suis très mécontent. J'ai été à Genève trois « jours, j'ai parlé à ces Seigneurs. Ils n'ont rien ré- « solu, je m'en suis revenu sans résolution. Il n'y a « chose plus sûre que cette partie de Montbéliard [1]. »

[1] Il s'agissait d'une créance à recouvrer à Montbéliard et que Sancy avait remise au Conseil.

Là dessus les magistrats genevois le prient de les écouter avec quelque patience ; ils déclarent qu'ils avaient disposé de la moitié de la partie de Montbéliard, que Sancy avait reçu 700 coupes de blé, que Messieurs de Genève font tout ce qu'ils peuvent :

« Oui, répond Sancy, vous faites tout ce que « vous pouvez, mais vous nous laissez tout sur les « bras ; depuis que nous sommes par deça, vous « ne faites rien, en somme. Il faut que vous vous « chargiez de payer la moitié des 200 coupes de « blé que je dois à François Villain et je payerai « l'autre moitié. »

Les Genevois répondirent qu'ils n'avaient aucun mandat pour ce paiement. La question capitale, c'était de savoir dans quelle direction on allait conduire l'armée. Le Chablais était conquis, mais il était impossible de se maintenir dans une région rançonnée et pillée. Il fallait aller plus loin et la discussion qui s'engagea à ce sujet montre toute l'indécision des généraux français. Les deux délégués de Genève dirent que l'avis du Conseil était de faire une tentative contre le fort de Bonne ; Sancy répondit que Bonne était mieux fortifié

qu'on ne le croyait, mais qu'on pouvait cependant tenter quelque chose, que tout le pays à l'entour était « mangé ». Guitry fut d'un avis différent ; il se prononça pour une expédition du côté de La Perrière et du Vuache, afin de continuer sur la Grande Cluse et vers Seyssel ; puis ce fut le tour de Conforgien, qui voulait se diriger du côté de Ternier. Finalement il fut résolu que l'armée quitterait Evian sans délai et se dirigerait sur Bonne. Que fallait-il faire d'Evian qu'on allait abandonner ? Sancy proposa d'y laisser une garnison, mais son avis ne prévalut pas ; il fut décidé que la place serait démantelée et que le château serait rasé.

Comme on le voit, il y avait beaucoup d'hésitation parmi les chefs militaires, qui ne savaient quel parti prendre. L'argent manquant pour payer la solde, il en résultait un lamentable désarroi. Le 5 mars Sancy demande au Conseil de lui avancer 1350 écus sur la rançon à recouvrer des prisonniers d'Evian ; le Conseil refuse, mais dans la même séance il est appelé à se prononcer sur une demande qui montre tout ce qu'il y avait de sans gêne et même d'effronterie dans le caractère de Sancy. L'agent de Henri IV demandait tout

uniment au Conseil que toutes les sommes que les citoyens et bourgeois consentiraient à promettre pour le service de S. M. fussent privilegiées ; en autres termes, si un particulier s'engageait à prêter une somme quelconque à Sancy, les créanciers de ce particulier, fut-ce même la Seigneurie, étaient dechus du droit de faire opposition. Pour motiver une exception exorbitante, Sancy ajoutait : « Estant question de la délivrance du pays, dont s'ensuivra le repos et tranquillité de ceste République, ce qui sera tres agréable à S. M. » Si pareille concession pouvait être tres agréable à S. M., elle le fut moins aux magistrats genevois ; quel que fut leur désir de venir en aide à Sancy, ils ne pouvaient consentir à octroyer un semblable privilege. Le Conseil prit la seule décision qu'il pouvait prendre : on permet à ceux qui voudront s'obliger de le faire et ceux qui promettront de payer seront contraints de s'acquitter, mais du reste on n'accorde point le privilège demandé.

L'avis qui avait prévalu au Conseil de guerre était de se diriger sur Bonne. Dans les premiers jours de mars, l'armée se mit en marche, trainant

avec elle deux pièces de canon ; elle avançait lentement et péniblement, car les chemins étaient défoncés par des pluies récentes ; ajoutons que les soldats étaient démoralisés par les privations. Chevalier, qui s'était rendu au-devant de Guitry, fit rapport au Conseil sur ce qu'il avait vu ; en chemin il avait rencontré des soldats qui se débandaient ; il leur avait demandé s'ils avaient congé de M. de Guitry ; ils lui répondirent rudement qu'ils n'avaient que faire de M. de Guitry. Chevalier, ayant continué sa route, arriva à Cranve, au pied des Voirons, et rencontra Conforgien, qui lui dit sans détour : « Je suis bien aise que vous soyez venu pour constater tout ce désordre ; les soldats disent qu'on ne les paie pas et prennent ce prétexte pour se débander. » Chevalier répondit que le lendemain il parlerait aux soldats ; il les fit assembler et dut constater avec stupeur que de cinq compagnies il ne restait plus que soixante hommes. Il tenta de les exhorter, de les ramener par la douceur, mais ventre affamé n'a pas d'oreille ; ils se plaignirent que les nouveaux-venus avaient eu « quelque curée », tandis qu'eux-mêmes avaient été laissés de côté. Enfin, comme ils se

mutinaient, Chevalier leur demanda de lui fournir la liste de ceux qui voulaient rester au service de la Seigneurie. Tous se firent porter sur la liste, mais cela n'empêcha pas les désertions de se multiplier.

Il n'y avait pas, semble-t-il, grand'chose à espérer d'une armée ainsi démoralisée et qui manquait du nécessaire, et cependant elle sut se ressaisir et, au moment décisif, elle fit face à l'ennemi avec la plus grande bravoure.

Aussitôt arrivés vers Boringe, Sancy et Guitry investirent le château de Polinge, dont la garnison se rendit, dès qu'elle vit les canons braqués, mais ce léger succès n'était que la préface de la retraite. Amédée, bâtard de Savoie, s'avançait avec huit cents cuirassiers a cheval et quatre mille fantassins, Italiens, Espagnols et Savoyards : il était accompagné d'un brillant état-major, dans lequel figuraient Olivarez, le marquis de Treffort, de Sonnaz, le comte de Châteauneuf. Sancy et Guitry estimèrent qu'ils ne pouvaient, sans imprudence et témérité, livrer bataille ; ils décidèrent de battre en retraite et renvoyèrent l'artillerie à Genève.

Dans le camp ennemi, les chefs n'étaient pas d'accord sur la ligne de conduite à suivre ; Olivarez, vieux capitaine qui commandait les Espagnols, était d'avis d'attendre une occasion favorable pour surprendre l'armée royale ; Don Amédée se prononça dans le même sens, mais Sonnaz, le marquis de Treffort et Châteauneuf, qui, suivant Gautier, avaient plus de feu que de plomb dans la tête, insistèrent pour l'action immédiate, « allé-« guant qu'il y avait plus d'honneur et d'avantage « à châtier les Français qu'à attendre qu'ils se reti-« rassent de leur bon gré. » Comme il arrive souvent, ce fut l'avis le plus téméraire qui prévalut ; Sonnaz, qui l'avait soutenu, devait en être l'une des premières victimes. Sancy et Guitry n'étant pas en force, retirèrent les garnisons de Polinge et d'Aizery et se replièrent en deça de la Menoge, vers Annemasse et Ville-la-Grand ; de son côté, Don Amédée fit rétablir le pont de Boringe, passa l'Arve et vint se poster à La Bergue et à Lucinge. Les officiers qui commandaient les troupes royales et genevoises furent très bien inspirés dans la circonstance ; ils connaissaient leur infériorité numérique, et n'ayant pas l'avantage du

nombre, ils y suppléèrent par le choix du terrain. Le 12 mars 1591, ils vinrent se ranger vers Monthoux, convaincus que l'armée de Don Amédée, quoique deux fois plus forte, n'oserait les attaquer; mais à peine l'armée royale et genevoise eut-elle pris position que cinq cents mousquetaires de Don Amédée fondirent sur un régiment français, qui avait commencé à se retrancher au bas du coteau. Les Français, surpris par l'attaque soudaine, plièrent; aussitôt Guitry envoya pour les soutenir trois à quatre cents arquebusiers des régiments de Chantal et de Saint-Chéron, ainsi que trois compagnies du baron de Saint-Rémy; ce que voyant, Don Amédée et Olivarez firent avancer un détachement de treize cents arquebusiers et mousquetaires qui gagna les taillis, les fossés et les barricades. A ce moment, l'action devint générale; Sonnaz et Treffort survinrent à la tête de leur cavalerie pour appuyer les arquebusiers et mousquetaires; tandis qu'ils franchissaient à la file une grosse haie, Conforgien les attaqua si à propos qu'il réussit à les culbuter; il les poursuivit l'épée dans les reins jusqu'au point où se trouvait concentré le gros de l'armée ducale, avec Don Amédée

et Olivarez. D'autre part, les régiments français de Chantal et de Saint-Chéron avaient de nouveau attaqué les treize cents arquebusiers et mousquetaires de l'armée ducale, qui opposèrent une vive et opiniâtre résistance, mais lorsqu'ils virent leur cavalerie en déroute, Espagnols et Napolitains commencèrent à plier et rejoignirent les trois mille hommes de Don Amédée, qui étaient restés immobiles jusqu'à ce moment et qui étaient protégés par un fossé, par un tertre et par des haies. Ces troupes fraîches ne se pressèrent pas d'entrer en lice, et la nuit qui arrivait mit fin au combat. En fait, l'armée royale restait maîtresse du terrain, puisque dans la nuit les troupes du Duc de Savoie rebroussèrent chemin, repassèrent à Boringe, dont elles abattirent le pont, de peur d'être poursuivies : elles avaient perdu dans le combat de Monthoux trois cents hommes, et dans le nombre une centaine de gentilshommes, entre autres De Sonnaz, l'un de ceux qui avaient le plus vivement conseillé de livrer bataille.

L'armée royale, quoique inférieure en nombre, avait remporté dans la plaine de Monthoux un brillant succès, puisqu'elle avait contraint l'en-

nemi à se retirer ; ce succès fut le dernier. Las et découragés, Sancy et Guitry ne songeaient plus qu'à rentrer en France avec leurs troupes ; dès le 12 mars, ils disent à Chevalier qu'ils désirent « se retirer par une porte et passer par l'autre sans s'arrester. » Pour motiver leur départ, ils alleguent qu'ils n'ont ni argent, ni vivres, qu'on leur avait promis de l'argent d'Italie, mais que cet argent n'est pas venu. Guitry met en cause Lesdiguière, qui, dit-il, l'a trahi. Le Conseil chercha, naturellement, à retenir ses hôtes et alliés, mais nous doutons fort qu'il le fit avec beaucoup d'entrain et de conviction. Les incessantes exigences des capitaines français devaient lui rendre singulièrement difficile sa tâche quotidienne et il n'aurait pu retenir les troupes auxiliaires qu'au prix de nouveaux sacrifices que la République n'était pas en état de supporter. Le 24 mars 1591, Sancy, Guitry et Conforgien partirent avec leurs troupes, se rendant en Franche-Comté par le bailliage de Romainmotier ; le Conseil leur avait demandé de désigner un officier expérimenté pour prendre, après leur départ, le commandement des troupes de Genève ; Guitry fit agréer son frère

cadet, Abdias de Chaumont, seigneur de Bertichères. Que valait cet officier ? Nous l'ignorons ; mais Th. de Bèze ne paraît pas l'avoir eu en haute estime, car le 13 mars il déclara au Conseil qu'il tenait ce Chaumont « pour grand yvrogne, « non pas qu'il s'enyvre, mais il enyvre tous les « autres. » Ce n'était pas d'un bon augure, si les hostilités devaient continuer ; mais heureusement l'horizon allait s'éclaircir pour Genève. Charles-Emmanuel était trop occupé en Provence pour concentrer ses regards sur Genève ; comme le remarque avec raison Gautier, les occupations que le Duc se donna en Provence contribuèrent au salut de Genève ; Charles-Emmanuel lâcha la proie pour l'ombre. Il y eut, sans doute, des retours offensifs de l'ennemi, mais Genève n'eut plus à courir les dangers redoutables auxquels elle avait été exposée de 1589 à 1591. Plus tard, en 1594, une trève durable fut conclue entre Genève et le Duc, trève bienfaisante qui rendit la tranquillité à nos contrées jusqu'à la sinistre nuit de l'Escalade.

Nous arrêtons ici notre narration. La période comprise entre les années 1589 et 1591 peut être considérée comme la période héroïque de l'histoire

de Genève ; nous avons cherché de notre mieux à la faire revivre ; tantôt nos lecteurs ont pénétré au sein des Conseils pour assister aux délibérations ; tantôt ils ont accompagné Roset ou Manlich dans leurs délicates et pénibles missions ; tantôt ils ont pu suivre argoulets ou gens de pied sur le champ de bataille. La poésie du passé est dans l'intensité mystérieuse de la vie et de l'action, dans l'effort soutenu de la volonté. A cet égard, est-il rien de plus saisissant et de plus dramatique que cette lutte obstinée de trois années entre la conception républicaine et l'idéal monarchique ! A aucune autre époque, sauf au moment de l'Escalade, les Genevois n'eurent à déployer autant de vertus civiques, d'énergie et de constance, pour triompher de l'ennemi. Quand on étudie l'histoire de ces années d'angoisse, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, ou l'intelligence supérieure et l'habileté consommée déployées par les négociateurs de Genève, ou la bravoure des troupes dans les combats. Abandonnée par les Bernois, mal secourue par Henri IV, la petite République dut puiser dans son propre sein toute la force morale nécessaire pour supporter la guerre et pour en

sortir victorieuse. Exemple mémorable de ce que peut accomplir la volonté humaine, quand elle s'appuie sur des convictions profondes et sur un patriotisme sincère.

APPENDICE

Lettre d'Isbrand de Crousaz sur le combat de Peillonnex.

Suscription[1]. — A Egrége et prudent George Ansel, procureur patrimonial de nos souverains seigneurs de Berne, mon très honoré cousin. A Lausanne.

Mons. mon cousin, sellon le peu de loysir et commodité qu'avons maintenant, j'ay désiré vous rescripre succinctement l'heureuse journée advenue à l'armée de nos souverains S^grs^ ce sammedy 26 de julliet en une asses belle plainne, qu'est entre Pellionex et St Joyre, auquel lieu y avoit certaines maisons, chapelle, avec une tour, près laquelle y est deux monticules du costé du dit St Joyre, au sommet desquels l'ennemy s'estoit fortiffié de rempars de terre, muraillye et boys, avec bon nombre d'arquebusiers et 4 pieces moyennes, qu'il ne laissoit reposer pour penser nous endommager. Mais la grace à dieu, l'affayre nous suc-

cédat presque à nostre souhait, dont ung chascung de nous luy en doibt rendre action de grâces, comme si est que s'est luy mesme qui a bataillyé et vincuz. Il est donc ainsy et proteste que j'ay parlé en vérité pour estre présent, que le vendredy 25 dudit moys, l'ennemy nous ayant recongneus campés au village de Pelionex et à l'entour, l'envyron de 4 heures du soyr fyst une parade de troys compagnyes de cavallerye et bon nombre d'arquebusiers en la plainne susdéclayrée, oultre ceulx qu'estoient aux 2 fortz voltigeantz leurs estandars avec grandz bruitz de trompettes et tambours, chose mélodieuse à ouyr pour touts souldards magnanimes, mais por d'aultres terrible et espouvantable et notamment à voyr la contenance de ses braves lancyers armés à l'avantage, montés en plus grande partye sur courtaulx de naple, lesquels fesoient contenance de marcher contre nous. Mais, comme dieu tout d'ung instant condhuict le cœur de nos chefz et princes magnanimes, le commandement ne fust plus tost faict à nos souldars qu'ilz furent mys en rang de bataillye, trouppe d'arquebusiers mandés en embuscade en divers lieux dans ung petit bois de chesne estant entre

les armées, nos argolletz en nombre d'environ 60 à quattre vingtz d'ung costé advanceantz l'armée et les gentilhommes logés en ung cottaux au devant d'ycelle, par dessus lesquelz noz campagnardes jouoyent d'asses bonne grâce sans toutesfois dommager l'ennemy por la portée du canon mal convenable, tenantz trestous bonne et asseurée contenance soubz espérance de combattre, sans la nuyct qui survint qu'empeschat de chocquer a nostre regret. Le lendemain, sammedy 26, Messeigneurs, ne voulantz plus dylaier leur dessein, marris de laisser prétérir si beau temps et commodité de combattre, commandèrent à toute la cavallerie de marcher les premyers, fesantz suyvre devant de nous la compagnye d'arquebusiers du S^gr^ de Bérolles, tantost après celle de Gex, de Mouldon et Payerne. Celle de Monsr de Dyespach, composée d'arquebusiers ramassés du pays de Vaulx, marchoient devant l'armée composée d'environ deux mille picques et allebardes, condhuysantz 4 pièces de campagne, tous condhuictz par Messeig^rs^ le Général et collonel de l'armée, les aultres compagnies restants en leur cartier où estoient Monsr le boursyer et s^rs^ conselliers qui re-

tindrent les enseygnes de Lausanne et La Vaulx por leur garde. Le corps de l'armée des nostres fust rengé en une campagne envyronnée de bois à une portée de canon de l'ennemys, les cavallyers et gentilhommes ordonnés sur ung monticule plus avant et à gauche de l'armée lesd. arquebusiers au dessoubz parmys trouppes, lesquelz commencèrent à fere quelques escoppeteries contre l'ennemys et notamment contre certaine cavallerie venantz à l'entour por nous recongnoistre. Mais, congnoissants que cela proffitoit pluz, mesd. s^gr^s, marchantz des premiers, fyrent advancer lesdits arquebusiers contre ceulx de l'ennemys, qu'estoient au dessus d'eulx pour nous occuper le passage, lesquels se portèrent si vailliamment qu'en deux charges ilz les contraindrent de se retyrer à la faveur d'une aye d'espine jusques au lieu où estoit leur cavallerie. Pendant ces choses ceulx des deux fortz prédits ne cessoient de tyrer contre nous avec leurs pièces faictes de boys qui retentissoyent à merveillies sans bouletz néantmoings et musquetz, dont ilz estoient bien pourveuz, sans toutesfois nous endommager, encores que fussions posés à descouvert, mais, comme ilz estoient plus

haultz logés que nous, les boletz passoient par dessus. Or congnoissantz mesd. s^grs^ qu'il estoit temps d'advancer et fere besongne, monseig^r^ le Général vint à nous d'une face joyeuse, usant de telz propos : il est maintenant temps, mes frères et amys, de marcher avant pour abbattre l'orgeul de l'ennemys glorieux qui nous veult piaffer ; Messieurs, entrons dedans, ayantz confiance en Dieu qu'il nous assisterat. A ces motz il y eust belle et si bonne résolution aux nostres que pouvyons estre en nombre, comprins ceulx de Genève, d'environ XII^xx^, tant gendarmes que argolletz, que d'une gayetté de cœur et à grand course de cheval, le couttelatz au point, donnasmes furieusement sus ces grands piaffeurs ; avant que les heussions approchés, commencèrent à crye^r^ qu'ilz se rendoyent à mercy. Mais, comme il est impossible d'appaiser tant de braves hommes si souvent bravés par ces cavailliers, il n'y eust point de nous qui ne criat à haulte voyx : tue, tue, de voyr lors ses cavailliers, detrencher de pied, les aulcungs se deffendre de toute leur force, les aultres ne pouvantz soubstenyr nos bons coupz de couttelaz, parce qu'avisions les tenyr de près pour empescher

la corse de la lance, fuyr et jetter bas leurs lances en quantité. C'estoit chose belle pour nous et pour eulx misérable. En telle façon les poursuyvysmes battans jusques à ung estroit, auquel lieu estoit posée une trouppe de leurs arquebusiers et comme en cest endroit la cavallerie n'y pouvoyt servyr, fysmes advancer noz fantassins, lesquels, rendantz debvoir de bons souldars contre l'opinion de l'adversaire, chassèrent ces pyémontois et magnins à grand galop, se saysirent des deux fortz qu'ilz tenoyent, heurent leur artillerie, retindrent leur colonnel comte piemontois, qu'encore qu'il promyct 3 mille escus de rançon fust tué avec d'aultres capitaines de renom. Chose remarquable et provenante de la faveur divine qu'en tel conflict il n'y restat aulcungs des nostres, seulement y eust ung capitaine de Genève, nommé capitaine Boy, brave homme qui receut ung copt de lance en la boche; il fust condhuict à Bonne, ne scavons comme il se porte. De l'ennemys ne sont encore recongneu le nombre, lequel nombre est asses grand; des signalés restat led. comte piemontois avec 3 capitaines, le s^gr de Gravernaz, beau filz du s^r de Curnillion, brave cavallyer que je vys longuement piaffer, et

aultres incongneuz fort bien armés et parés d'accoustrementz. Poursuyvantz nostre victoyre et sans aulcunement nous refraychir fors en fesant les prières, parvinmes jusques au lieu de St Joyre, où il y a beau village et asses bon lieu. Ceulx du chasteau, estantz sommés de se rendre, firent responce qu'ilz mourroyent trestous avant de fleschir à leur prince. Il ast esté tyré quelques coupz contre led. chasteau avec noz campagnardes, mais, pour estre le chasteau fort, messeigneurs ont mandé querre les grandes pièces de Genève qui leur feront, ayde dieu, changer d'opinion. Sommes campés tout à l'entour pour empescher que nul n'eschappe. Veut-on dire qu'il y a 3 de noz traistres dedans qui empeschent la reddition, les uns dient que le bourguemestre y est, ce que je ne croy, l'on n'en scait rien de certain. Nostre logis est soubz ung chesne près noz chevaulx, fesantz bonne chière avec du pain fort mal pétri et peuz cuyt et de bonne eau, mais quant à ma part je prens cela aussi joyeusement que je ferois en beuvant ces bons vins de La Vaulx, puisqu'il plaist à dieu de nous ainsy félicitter. Voilà en substance ce que j'en ay veu et remarqué moy-mesme, n'ayant pour le présent aultre ; prie-

ray l'Eternel que nous recommande à voz bonnes graces, aussi qu'il vous plaise avoyr mes affayres en recommandation et s'il plaist à dieu me laisser vivre et retourner, je tascheray le recognoistre de bonne volonté. Je vous prie aussi presenter mes humbles recommandations à la bonne grâce de mon redoubté s^gr^ monseign^r^. le baillifz et l'asseurer que j'ay fort bon contentement du cheval qu'il luy a pleuz me donner, encores qu'il soit asses mal tenuz pour l'indiscommodite du lieu, dont je luy seray tenuz tous les jours de ma vye. Aussi vous prieray de fayre aultant à tous mes aultres frères et compagnons et à madame ma cousine. De St Joyre ce dimanche 27 de julliet 1589.

Vostre très affectionné et fidelle cousin à vous oblige

Isbrand de Crousaz.

Je vous prie suppléer en lieu au papier et aux plumes.

J'ay este requis par ceux de mes camerades vous présenter leurs affect. recommandations à vos bonnes graces, scavoyr le cousin s^r^ d'eschichens, trésorier de la cavalcade, s^gr^ Michel Montet, cellerier, Samuel Chevalley, pourvoyeur, syre Girard Colin,

cuysinier, avec maistre Collet Mouldon, piccorier. Le sire Girard vous fect entendre à dame Nycolle sa femme comme il est en bonne disposition la grace à Dieu se recommande.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

CHAPITRE I. — Premières hostilités. Prise des châteaux de Monthoux et de Bonne. Traité avec Sancy . . . 1

CHAPITRE II. — Conquête du Chablais. Départ de Sancy. 21

CHAPITRE III. — Le Duc de Savoie prend l'offensive. Massacre de Ternier 49

CHAPITRE IV. — Les Bernois et l'avoyer de Watteville. Combats près du fort d'Arve 81

CHAPITRE V. — Combat de Peillonnex. Négociations des Bernois avec le Duc 103

CHAPITRE VI. — Retraite des Bernois. Reddition de Bonne et massacre de la garnison 147

CHAPITRE VII. — Charles-Emmanuel au pays de Gex. Négociations des Bernois 177

CHAPITRE VIII. — Traité de Nyon 215

CHAPITRE IX. — Intervention des Cantons évangéliques. Embarras du Gouvernement bernois 251

CHAPITRE X. — Reprise des hostilités (hiver de 1589-1590). Négociations de Michel Roset 287

CHAPITRE XI. — Rupture du traité de Nyon. Combats autour de Genève 327

CHAPITRE XII. — Continuation des hostilités (Printemps de 1590) 359

CHAPITRE XIII. — Les Espagnols au pays de Gex. Vendanges de Bonne 389

Chapitre XIV. — Sorties des troupes genevoises. Henri IV annonce des secours 421

Chapitre XV. — Sancy à Genève. Il conduit les troupes en Faucigny 455

Chapitre XVI. — Arrivée de Guitry. Prise de Thonon et d'Evian. — Combat de Monthoux. — Retraite de Sancy 485

Appendice. — Lettre d'Isbrand de Crousaz sur le combat de Peillonnex 510

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Procès de Jérôme Bolsec. In-4°, 1865 . . . . Fr. 5.—

. . . Procès dogmatique intenté à Genève, en 1551, contre un ancien carme parisien, qui niaît la prédestination.

Genève sous la domination romaine. Notice archéologique. In-4°, 6 planches, 1868 . . . . . Fr. 5.—

. . . Les six planches reproduisent les trente-quatre inscriptions romaines existant à Genève et dans les environs.

Procès de Valentin Gentilis et de Nicolas Gallo, publiés d'après les documents originaux. In-4°, 1878. Fr. 4.—

. . . Procès dogmatiques intentés à Genève, en 1558, contre deux antitrinitaires italiens.

La Saint-Barthélemy et Genève. In-4°, 1879 . . Fr. 5.—

. . . Le mémoire est suivi de quarante-deux documents inédits.

Genève, le Parti huguenot et le Traité de Soleure (1574-1579). In-4°, avec un portrait gravé de Michel Roset, 1883 . . . . . Fr. 10.—

Procédures et documents du XVIe siècle. In-4, 1886. » 7.—

. . . Procès de Jacques Gruet. — Procès et démêlés à propos de la compétence disciplinaire du Consistoire (1545-1547); procès François Favre, Françoise Perrin, etc.

James Fazy, sa vie et son œuvre. In-8°, avec portrait, 1887 . . . . . Fr. 5.—

Une question d'extradition en 1513. In-8°, 1889 . » 1.—

Les Constitutions de la République de Genève, étude historique, suivie du texte des édits de 1543. In-12, 1890 Fr. 3.50

L'Alliance de 1584 entre Berne, Zürich et Genève, notice historique suivie de 27 documents et pièces justificatives. In-12, 1892 . . . . . Fr. 3.—

Les Chroniques de Genève, par Michel Roset, publiées d'après le manuscrit original par M. Henri Fazy, avec un portrait de Michel Roset. In-8°, 1894 . Fr. 10.—

Les Suisses et la neutralité de la Savoie, 1703-1704. In-8°, 1895 . . . . . Fr. 5.—

La Guerre du pays de Gex et l'occupation genevoise (1589-1601), avec 1 carte et 3 planches. In-8°, 1897. Fr. 6.—

(Presque épuisé.)

Histoire de Genève à l'époque de l'Escalade (1597-1603), avec 4 planches. In-8°, 1902.

(Épuisé.)

3482TC LBC 349
06-23-05 32180 MS

IMPRIMERIE ALBERT KÜNDIG — GENÈVE

Princeton Theological Seminary Libraries
1 1012 01300 4561